



Ville de Fribourg

Budget 2024

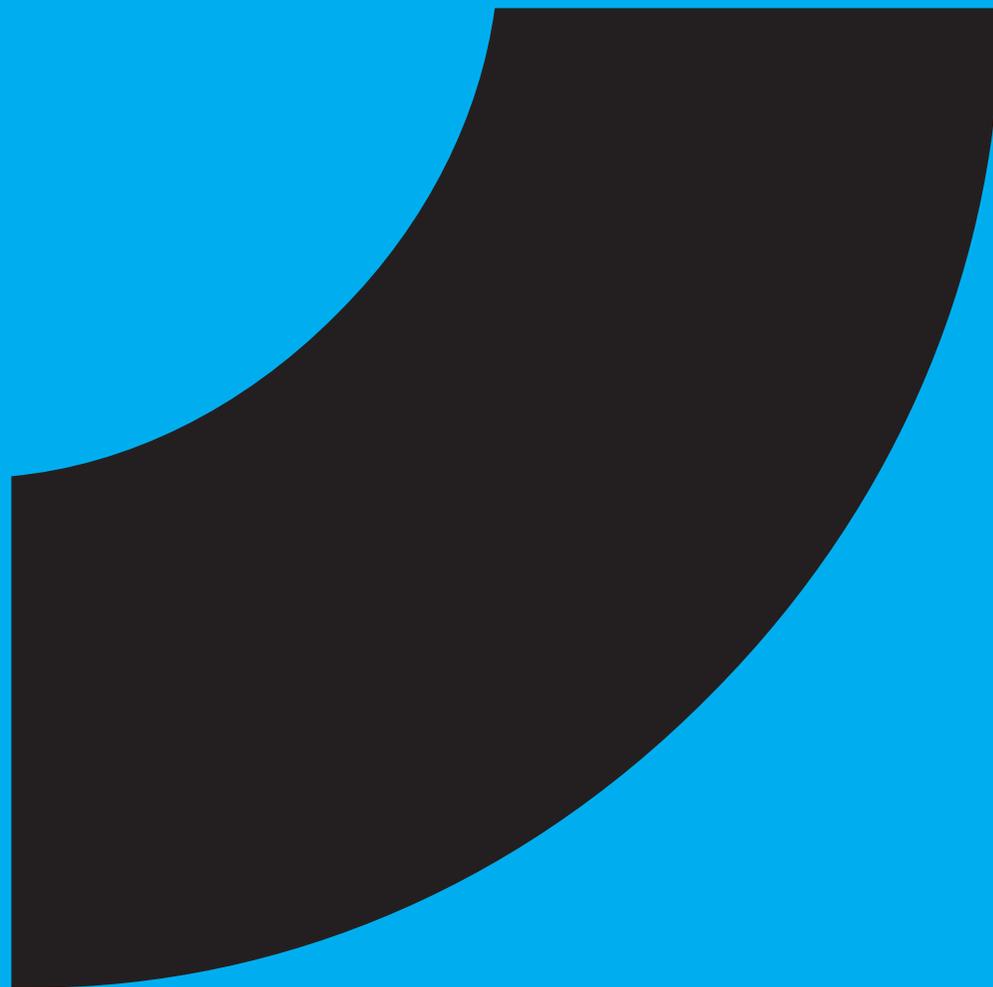


TABLE DES MATIERES

Composition du Conseil communal et du Conseil général	2
Message sur le budget.....	3
Budget de fonctionnement par Services	
Récapitulatif	68
Administration générale.....	69
Finances.....	73
Enfance, écoles et cohésion sociale	76
Police locale et mobilité.....	86
Génie civil, environnement et énergie.....	91
Urbanisme et architecture	104
Informatique	112
Culture	114
Sports	117
Aide sociale.....	123
Curatelles d'adultes.....	125
Ressources humaines.....	126
Service juridique	127
Agglomération	128
Classification par natures.....	129
Synthèse des investissements.....	137
Données RH.....	139

CONSEIL COMMUNAL

M. STEIERT Thierry, Syndic

Elu en 2011

	<i>Elu(e)s</i>		<i>Elu(e)s</i>
M. DIETRICH Laurent, Vice-Syndic	2011	M. NOBS Pierre-Olivier, Conseiller communal	2016
Mme BALLMER Mirjam, Conseillère communale	2021	M. MOUSSA Elias, Conseiller communal	2023

CONSEIL GENERAL

(état au 3 novembre 2023)

	<i>Groupe/Parti</i>		<i>Groupe/Parti</i>		<i>Groupe/Parti</i>
M. Aebischer David	PLR	M. Gex Jean-Noël	PLR	M. Perritaz Pierre-Alain	PS
M. Allenspach Christoph	PS	Mme Gex Océane	PLR	Mme Piller Nadège	PS
Mme Andrea Diana	Vert-e-s	Mme Goy Camille	Vert-e-s	M. Pochon Thierry	Vert-e-s
Mme Bassil Rana	PS	Mme Grady Véronique	PLR	Mme Revaz Caroline	Le Centre/PVL
M. Berisha Ibrahim	Le Centre/PVL	M. Jelk Guy-Noël	PS	Mme Rey-Baeriswyl Marie-Claire	CG-PCS
Mme Boggian Stefania	Vert-e-s	Mme Jordan Marine	PS	M. Rugo Claudio	PA
M. Bourgarel Gilles	Vert-e-s	M. Jordan Samuel	PS	M. Sacerdoti Alexandre	Le Centre/PVL
M. Bourrier Hervé	PS	M. Jordan Simon	CG-PCS	Mme Sautaux Claudine	Le Centre/PVL
Mme Butty Revaz Anne	Le Centre/PVL	Mme Jungo Adeline	PS	Mme Schaller Alicia	Vert-e-s
Mme Cardoso de Matos Berger Denise	PS	Mme Khamel Seewer Naïma	PS	M. Schenker Claude	Le Centre/PVL
M. Casazza Raphaël	PLR	Mme Kohler Valérie	Le Centre/PVL	Mme Seewer Leyla	PS
Mme Cattaneo-Python A.-Elisabeth	Le Centre/PVL	M. Krienbühl David	PLR	Mme Sob Isabelle	Le Centre/PVL
Mme Cattin Kuster Josée	Vert-e-s	Mme Liu Baier Ming	UDC	M. Tissot Lionel	Vert-e-s
Mme Chauderna Margot	Vert-e-s	Mme Mauron Valentine	Vert-e-s	Mme Tognola Giulia	Vert-e-s
Mme Chopard Caroline	Vert-e-s	Mme Mendez Monica	Vert-e-s	M. Uldry José	UDC
M. Collaud Gérald	CG-PCS	Mme Menétrey Fabienne	Vert-e-s	M. Vacher Jean-Thomas	Le Centre/PVL
M. Collaud Oliver	Vert-e-s	M. Miche François	PS	M. Vonlanthen Marc	PS
M. De Reyff Charles	Le Centre/PVL	Mme Mosoba Immaculée	PS	Mme Wattendorff Lea	Vert-e-s
Mme Delaloye Sophie	PS	M. Murith Simon	Le Centre/PVL	M. Wicht Pascal	UDC
Mme Delarze Fanny	PS	M. Nazheskin Andrey	UDC	Mme Wicky Collaud Chantal	CG-PCS
M. Dick Johan	UDC	Mme Niederhäuser Elena-Lavinia	PS	M. Woeffray Laurent	PS
M. Dietrich Benoît	PS	Mme Nobs Elisa	CG-PCS	M. Wolhauser Jean-Pierre	PLR
Mme Etter Fabienne	Le Centre/PVL	Mme Noll Bettina	Vert-e-s	M. Yerly-Brault François	Vert-e-s
M. Fessler Raphaël	Le Centre/PVL	M. Page Maurice	CG-PCS	Mme Zahnd Laura	Vert-e-s
M. Fonjallaz Jérémie	PS	M. Papaux David	UDC	Mme Zainal Chloé	Vert-e-s
Mme Fontes Martins Ana Teresa	Le Centre/PVL	M. Parpan Mario	CG-PCS		
Mme Gerber Sonja	PS	M. Pellaux Jean-Marie	Vert-e-s		

Table des matières

CHAPITRE I Introduction	4
CHAPITRE II Résumé	4
CHAPITRE III Analyse des rubriques par nature	6
A. Charges	6
B. Revenus	8
C. Compte de résultats sur trois niveaux	10
CHAPITRE IV Evolution des revenus selon la classification administrative	11
A. Evolution des recettes fiscales	11
1. Personnes physiques	11
a) Impôt sur le revenu	11
b) Impôt sur la fortune	12
2. Personnes morales	13
a) Impôt sur le bénéfice	13
b) Impôt sur le capital	14
3. Autres impôts et taxes	14
B. Commentaires des rubriques par services	15
1. Administration générale	15
2. Finances	15
3. Enfance, écoles et cohésion sociale	16
4. Police locale et mobilité	17
5. Génie civil, environnement et énergie	18
6. Urbanisme et architecture	19
7. Informatique	20
8. Culture	20
9. Sports	20
10. Aide sociale	21
11. Curatelles d'adultes	21
12. Service juridique	21
CHAPITRE V Evolution des charges selon la classification administrative	22
A. Commentaires des rubriques par services	22
1. Administration générale	22
2. Finances	22
3. Enfance, écoles et cohésion sociale	23
4. Police locale et mobilité	26
5. Génie civil, environnement et énergie	26

6. Urbanisme et architecture	28
7. Informatique	29
8. Culture	29
9. Sports	30
10. Aide sociale	30
11. Ressources humaines	31
12. Agglomération	31

CHAPITRE VI Politique du personnel 32

A. Effectif du personnel et dotation	32
1. Dotation du personnel	32
2. Postes nouveaux ou à confirmer	33
3. Réductions ou suppressions de postes	38
4. Transfert de postes ou de dotation	38
5. Modifications temporaires	38
6. Dotation	38
7. Stagiaires et apprenti-es	38
B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel	38
1. Indexation	38
2. Evolution des charges du personnel	39

CHAPITRE VII Situation financière de la Commune 39

A. Explications détaillées des investissements	41
1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)	41
2. Investissements à voter lors du budget 2024 (Catégorie II)	41
a) Explication par objet : Administration générale	42
b) Explication par objet : Finances	43
c) Explication par objet : Enfance, écoles et cohésion sociale	43
d) Explication par objet : Police locale et mobilité	43
e) Explication par objet : Génie civil, environnement et énergie	44
f) Explication par objet : Urbanisme et architecture	50
g) Explication par objet : Informatique	58
h) Explication par objet : Sports	59
3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)	60
B. Capacité d'investissement et charges financières	60
1. Capacité d'investir	60
2. Financement des investissements	60
3. Charges financières	60

CHAPITRE VIII Obtention d'une limite de crédit pour financer des ponts de trésorerie communale 61

A. Besoin de liquidités arrêté au 31.12.2024	61
--	----



Message du Conseil communal au Conseil général

(du 7 novembre 2023)

35 – 2021-2026: Budget 2024 de la Ville de Fribourg

CHAPITRE I Introduction

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le Conseil communal a l'honneur de vous soumettre le budget de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2024, dont les prévisions sont les suivantes :

Total des charges :	CHF	306'555'754.70
Total des revenus :	CHF	294'153'789.60
Résultat (excédent de charges) :	CHF	12'401'965.10

Le budget 2024 est déficitaire de CHF 12.4 mio, ce qui représente 4.5% du total des charges de CHF 273.8 mio (imputations internes de CHF 32.7 mio déduites). Il se détériore de CHF 7.4 mio par rapport au budget 2023 (soit 2.7% du total des charges sans les imputations internes) et il est négatif pour la quatrième fois consécutive. Cette année, les charges sont en hausse, notamment en termes de personnel et d'amortissements, en lien direct avec les investissements, le Conseil communal souhaitant maintenir voire augmenter les prestations existantes. En outre, les charges liées continuent d'augmenter.

Le budget 2024 se fait pour la quatrième fois sous le régime MCH2 suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021 de la LFCo.

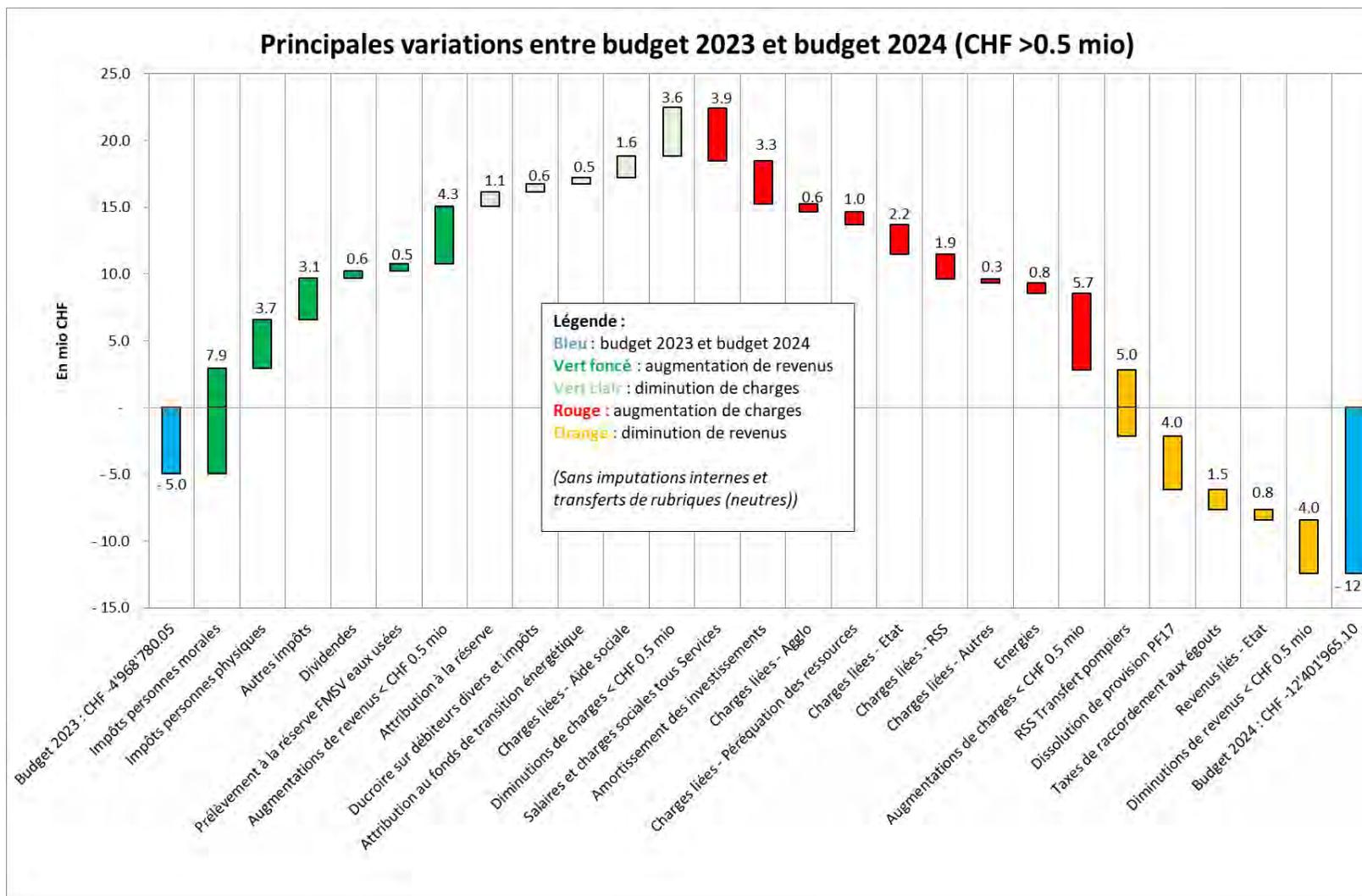
CHAPITRE II Résumé

Le budget 2024, par rapport au budget de l'année précédente, est marqué par les éléments principaux suivants :

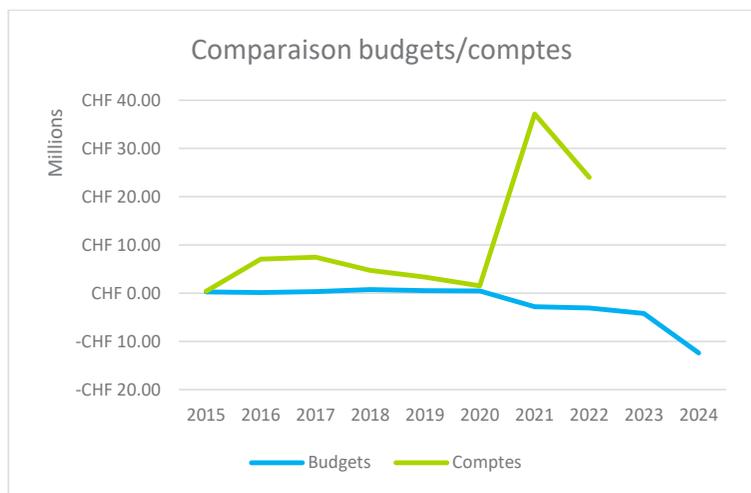
- Les **charges de personnel** augmentent de CHF 3.9 mio. Les augmentations les plus importantes s'expliquent par l'ajout de 32 nouveaux EPT ayant un impact budgétaire de CHF 2.1 mio et par l'indexation des salaires de 1.9%, pourcentage basé sur l'évolution de l'IPC entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023, pour un montant de CHF 1.4 mio.
- Les charges **d'amortissement ordinaires**, en hausse de CHF 3.3 mio, sont le résultat de l'évolution grandissante du plan d'investissement (CHF +1.6 mio) mais également à une adaptation de méthode selon LFCO demandant l'amortissement des immobilisations l'année suivante de leur mise en service (+ CHF 1.7 mio).
- Les **biens, services et autres charges d'exploitation** augmentent de CHF 2.4 mio, notamment dû la hausse continue du prix de l'énergie (CHF +0.8 mio) mais surtout par l'augmentation de charges de prestations de services soutenant principalement les initiatives stratégiques en lien avec le programme de législation (CHF +1.6 mio).
- Les **charges de transfert** voient une augmentation de CHF 4.3 mio, dont près de la moitié est liée à l'augmentation des charges de fonctionnement du Réseau Santé Sarine (RSS + CHF 2.0 mio à charge de la Ville de Fribourg). La péréquation des ressources pour CHF + 1.0 mio (pour la cinquième année consécutive), l'Agglo pour CHF +0.6 mio et les frais d'accompagnement dans les EMS pour CHF + 0.6 mio expliquent la majorité de cette importante augmentation.
- Les **revenus fiscaux**, toutes catégories confondues, augmentent de CHF +14.6 mio, principalement en raison de l'augmentation des prévisions de l'impôt des personnes morales (CHF +7.9 mio), de l'impôt des personnes physiques (CHF +3.7 mio). La prévision de recette sur les autres impôts, basée essentiellement sur l'évolution historique voit également une progression de CHF + 3.0 mio.

- Des revenus uniques ayant un effet en 2023 et donc pas reconduits en 2024 impactent négativement le budget 2024 par rapport au budget de l'année précédente de CHF 9.0 mio, dont CHF 4.0 mio liés au prélèvement à la provision PF17 désormais épuisée et CHF 5.0 mio liés au transfert du Service du feu au RSS.

Le graphique suivant montre les écarts supérieurs à CHF 0.5 mio entre le budget 2023 et celui de 2024 (hors imputations internes et opérations neutres) :



La comparaison budgets/comptes communaux entre les excédents de charges ou de recettes en pourcent des revenus totaux (imputations internes déduites) pour les années 2015 à 2024 est la suivante :



Comme le démontre le graphique ci-dessus, les comptes sont restés bénéficiaires ces dernières années, malgré des budgets à l'équilibre ou déficitaires.

Il est important de rappeler que le calcul définitif des recettes fiscales (qui s'effectue mi-février de l'année suivante sur la base des taxations définitives en décalage de presque deux ans) peut fortement changer le résultat, ce qui explique une grande partie des différences relevées. En effet, des effets de rattrapage peuvent intervenir, lesquels ne sont pas planifiables.

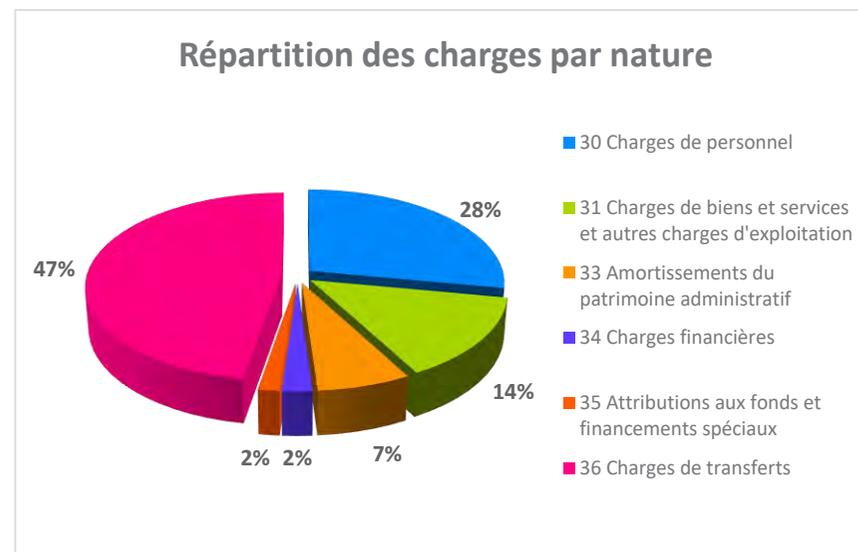
CHAPITRE III

Analyse des rubriques par nature

Pour une meilleure lisibilité des budgets, une première analyse est faite selon la classification par nature. Ensuite, une analyse selon la classification administrative, qui est celle faisant foi pour l'adoption du budget, est présentée.

A. Charges

Les charges du budget 2024, sans les imputations internes, se répartissent ainsi :



Les charges de la Commune, hors imputations internes, se montent au budget 2024 à CHF 273.8 mio contre CHF 263.7 mio au budget 2023, ce qui représente une augmentation de 3.8%.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart en CHF	Ecart en %
30	Charges de personnel	76'487'552	72'637'285	3'850'267	5.3
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38'803'412	36'435'393	2'368'019	6.5
33	Amortissements du patrimoine administratif	18'668'767	17'562'553	1'106'214	6.3
34	Charges financières	6'012'217	6'043'918	-31'702	-0.5
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	4'245'116	5'786'560	-1'541'445	-26.6
36	Charges de transferts	129'588'904	125'280'214	4'308'690	3.4
	Total sans les imputations internes	273'805'967	263'745'923	10'060'045	3.8

Les **charges du personnel** (rubrique 30) augmentent de CHF 3.9 mio (+5.3%). Cette rubrique est touchée par les éléments suivants : l'indexation des salaires de 1.9% pour CHF 1.4 mio, pourcentage basé sur l'évolution de l'IPC entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023 et suivant la logique de l'année dernière, la progression salariale usuelle (paliers) pour CHF 1.0 mio et des gains de mutation (des employés en fin de carrière se font remplacer par des collaborateurs plus jeunes qui perçoivent un salaire moins élevé) pour un montant de CHF -1.3 mio. En outre, le Conseil communal a décidé de revaloriser certains postes et d'effectuer des engagements de personnel pour un montant de CHF 2.2 mio soit en lien avec le programme de législature, soit liés à des mesures de sécurité ou de bases légales (+32.25 EPT dont 7 apprentis et 1 stagiaire) auxquels s'ajoute l'annualisation des engagements effectués en 2023 CHF 0.8 mio. Le transfert de 4 EPT (psychologues scolaires) vers Flos Carmeli réduit quant à lui la masse salariale de CHF -0.6 mio et, finalement, les charges liées aux indemnités et heures supplémentaires, non budgétées par le passé, apparaissent pour la première fois au budget pour CHF 0.5 mio. L'écart résiduel de CHF -0.1 mio s'explique par une adaptation du budget formation et perfectionnement du personnel.

Les charges de la rubrique 31 « **Biens, services et autres charges d'exploitation** » augmentent de CHF 2.4 mio (6.5%) dues en grande partie aux rubriques prestations de services et honoraires en hausse CHF 1.9 mio. L'explication à cette hausse est très variée, mais se justifie principalement par des dépenses liées à des initiatives stratégiques en lien avec le programme de législature. Finalement, les dépenses liées à la crise énergétique dont les effets se sont déjà fait sentir sur le budget 2023 ont également des impacts sur le budget 2024 (CHF 0.8 mio). Comme l'année dernière, la plus grande attention a été portée à l'analyse de l'évolution des coûts des divers agents énergétiques. Alors que l'augmentation attendue des prix de l'électricité est importante (supérieure à 30%), celle des autres agents énergétiques (chauffage à distance, bois, gaz, mazout, essence, diesel) devrait être plus modérée (de 0 à 8% selon les agents énergétiques). Bien entendu, le prix n'est pas le seul facteur faisant varier le budget énergétique, le volume de consommation ayant un impact substantiel. Un suivi minutieux des consommations d'énergie actuelles et futures est ainsi en place. Ce suivi permet notamment d'anticiper les changements d'agent énergétique d'une année à l'autre (par exemple, le raccordement d'un bâtiment au chauffage à distance) et de les intégrer dans le budget. Il est cependant crucial de garder à l'esprit l'importante corrélation entre la consommation d'énergie et la température. Ainsi, en cas d'hiver rigoureux, la facture finale pourrait être augmentée de manière importante. A contrario, en cas d'hiver doux, les coûts pourraient être réduits.

Les charges de la rubrique 33 « **Amortissements du patrimoine administratif** » augmentent de CHF 1.1 mio (+6.3%). La première explication résulte en une diminution de charges de CHF 2.2 mio, le budget 2023 ayant été impacté de manière unique par un amortissement extraordinaire découlant du transfert du Service du feu au Réseau Santé Sarine. Les charges d'amortissement ordinaires augmentent, elles, de CHF 3.3 mio, expliquées par la mise en service de plusieurs investissements importants (Parking P2, Ecole du Schoenberg et de la Vignettaz), ainsi que de l'adaptation des méthodes comptables demandant le début des amortissements dès l'année suivant le début d'utilisation et non au bouclage du crédit d'engagement (art. 23 al.2 OFCO).

Les montants de la rubrique 34 « **Charges financières** » restent globalement stables grâce notamment à un niveau d'endettement bas et des conditions bancaires encore intéressantes.



En ce qui concerne les **attributions aux fonds et financements spéciaux** (rubrique 35), l'écart de CHF 1.5 mio s'explique pour sa majeure partie par le rééquilibrage du compte de la STEP (CHF 1.1 mio) ainsi que de la dotation au fond de transition énergétique en baisse de CHF 0.5 mio. En résumé, cette rubrique est constituée des montants suivants :

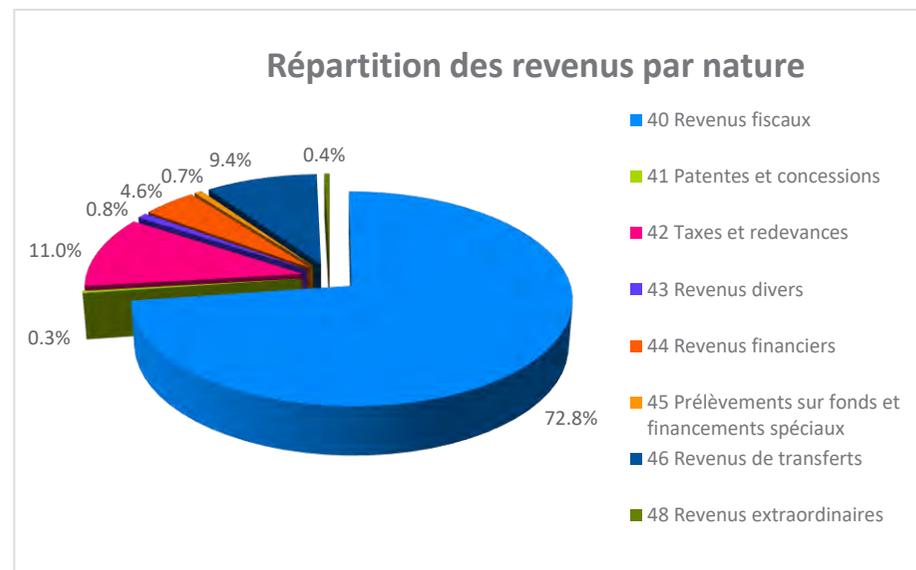
ATTRIBUTIONS AUX RÉSERVES

310.3510.00	Attribution à la réserve - CO du Belluard	50'530.70
311.3510.00	Attribution à la réserve - CO Jolimont	177'217.90
312.3510.00	Attribution à la réserve - DOSF	448'434.80
532.3510.00	Attribution à la réserve - Traitement et évacuation des eaux (STEP)	3'172'514.30
532.3510.09	Attribution à la réserve - FSMV eaux usées	96'417.85
560.3511.01	Attribution à la réserve - Transition écologique	100'000.00
570.3510.00	Attribution à la réserve - Décharge de Châtillon	200'000.00
		4'245'115.55

Dans la rubrique 36 « **Charges de transferts** » se trouvent toutes les charges venant du Canton ou des associations de communes, les aides sociales, les subventions versées à des tiers ainsi que les charges de péréquation financière. Cette rubrique voit une forte augmentation de CHF 4.3 mio dont CHF 1.9 mio annoncés par le Réseau Santé Sarine en lien avec les établissements médicaux-sociaux et le début d'amortissement de certains agrandissement/rénovations de homes. La participation à la péréquation des ressources prend une nouvelle fois l'ascenseur détériorant pour la cinquième année consécutive la situation à hauteur de CHF 1.0 mio. La part de la Ville de Fribourg aux frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, facturée par l'Etat, augmente de CHF 0.6 mio, alors que l'Agglo annonce la même augmentation (CHF +0.6 mio) principalement en raison de son mandat lié à la mobilité.

B. Revenus

La répartition des revenus, sans les imputations internes, est la suivante :



Il est prévu pour 2024 une augmentation des revenus généraux à CHF 261.4 mio contre CHF 258.8 mio au budget 2023 (+1.0%). Les principales fluctuations sont enregistrées dans les rubriques par nature suivante :

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart en CHF	Ecart en %
40	Revenus fiscaux	190'320'000	175'680'000	14'640'000	8.3
41	Patentes et concessions	842'000	863'000	-21'000	-2.4
42	Taxes et redevances	28'701'609	30'013'943	-1'312'334	-4.4
43	Revenus divers	2'142'966	2'302'944	-159'978	-6.9
44	Revenus financiers	11'913'690	18'006'339	-6'092'649	-33.8
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	1'709'735	4'579'000	-2'869'265	-62.7
46	Revenus de transferts	24'634'680	26'199'538	-1'564'859	-6.0
48	Revenus extraordinaires	1'139'322	1'120'378	18'945	1.7
Total sans imputations internes		261'404'002	258'765'143	2'638'860	1.0

Les revenus fiscaux augmentent de CHF 14.6 mio, principalement en raison de la hausse des prévisions de l'impôt des personnes morales (CHF 6.6 mio sur le bénéfice et CHF 1.3 mio sur le capital), une bonne partie des entreprises montrant des signaux de résilience ces dernières années. Les impôts des personnes physiques progressent de CHF 3.6 mio dans leur prévision ainsi que les autres impôts spéciaux (CHF + 3.1 mio) basés sur une moyenne historique continuellement à la hausse. De plus amples informations se trouvent dans le chapitre consacré.

Alors que la rubrique 41 « **Patentes et concessions** » ne présente pratiquement aucune modification par rapport au dernier budget, la rubrique 42 « **Taxes et redevances** » diminue de CHF 1.3 mio (-4.3%). Le plus gros effet concerne la rubrique « Taxes de raccordement aux égouts » présentant en 2023 une recette de CHF 1.5 mio et dont le revenu aurait dû être présenté en compte d'investissement. Le solde concerne les taxes liées aux traitements et évacuation des eaux usées et

de son nouveau règlement pour lequel l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} juillet 2024 dans le présent budget (CHF + 0.2 mio).

La rubrique de revenus 43 « **Revenus divers** » présente une diminution de CHF 0.2 mio provenant d'activation de prestations propres (heures internes activées sur projet d'investissement) alors que la rubrique 44 « **Revenus financiers** » présente, elle, une diminution de CHF 6.1 mio. Le budget 2023 présentait un revenu extraordinaire unique lié au passage de la caserne des pompiers au patrimoine financier (CHF 6.5 mio). L'écart résiduel s'explique, lui, par les recettes de dividendes encaissés en hausse de CHF +0.6 mio, les produits d'exploitation de la décharge de Châtillon en baisse de CHF -0.5 mio ainsi que les recettes liées au patrimoine immobilier en hausse CHF +0.3 mio.

Concernant les **prélèvements sur fonds et financements spéciaux** (rubrique 45) de CHF 2.9 mio en dessous du budget 2023, ils sont amputés du prélèvement sur la provision PF17 (CHF -4.0 mio) effet périodique se terminant au 31.12.2023 suite à la dissolution complète de la provision selon les recommandations émises par l'organe de révision. Les effets positifs viennent de prélèvement à des réserves existantes, soit CHF +0.4 mio sur le fond de rénovation du CO Jolimont, CHF +0.5 mio sur la réserve FSMV¹ eaux usées et CHF +0.3 mio sur le fond des places de parcs publiques, servant toutes à compenser des charges d'amortissement sur les investissements concernés.

Les **revenus de transfert** (rubrique 46) diminuent de CHF 1.6 mio principalement en raison de la diminution planifiée des coûts de l'aide sociale et par conséquent de la refacturation de la part à l'Etat de Fribourg (CHF 0.7 mio). De plus, le budget 2023 a été impacté de manière unique par un amortissement extraordinaire de subvention découlant du transfert du Service du feu au Réseau Santé Sarine, effet qui ne se reproduira plus en 2024 (CHF 0.7 mio).

Les revenus extraordinaires (rubrique 48) restent globalement stables, ceux-ci représentant un prélèvement à effectuer sur la réserve liée au retraitement du PA (CHF +1.1 mio) pendant une période de 10 ans.

¹ FSMV : financement spécial du maintien de la valeur

C. Compte de résultats sur trois niveaux

Ci-dessous se trouve le compte détaillant le résultat par niveau. Le premier résultat provient des activités d'exploitation, le deuxième détaille le résultat opérationnel comprenant les activités de financement, alors que le troisième contient toutes les charges et les revenus extraordinaires.

A noter que les charges d'amortissements bruts sont sur la nature comptable 33 alors que les amortissements des subventions d'investissement se retrouvent inclus dans la nature comptable 46 parmi d'autres écritures de transfert.

COMPTE DE RESULTATS

En millions de francs	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
30 Charges de personnel	76.5	72.6	3.9
31 Biens, services et autres charges d'exploit.	38.8	36.4	2.4
33 Amortissement du patrimoine administratif	18.7	17.6	1.1
35 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	4.2	5.8	-1.5
36 Charges de transfert	129.6	125.3	4.3
39 Imputations internes	32.7	34.0	-1.3
Charges d'exploitation	300.5	291.7	8.8
40 Revenus fiscaux	190.3	175.7	14.6
41 Patentes et concessions	0.8	0.9	0.0
42 Taxes et redevances	28.7	30.0	-1.3
43 Revenus divers	2.1	2.3	-0.2
45 Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	1.7	4.6	-2.9
46 Revenus de transferts	24.6	26.2	-1.6
49 Imputations internes	32.7	34.0	-1.3
Revenus d'exploitation	281.1	273.7	7.4
Résultats provenant des activités d'exploitation	-19.4	-18.1	-1.4
34 Charges financières	6.0	6.0	0.0
44 Revenus financiers	11.9	18.0	-6.1
Résultats provenant des financements	5.9	12.0	-6.1
Résultat opérationnel	-13.5	-6.1	-7.4
38 Charges extraordinaires	0.0		0.0
48 Revenus extraordinaires	1.1	1.1	0.0
Résultat extraordinaire	1.1	1.1	0.0
Résultat total du compte de résultats	-12.4	-5.0	-7.4

CHAPITRE IV

Evolution des revenus selon la classification administrative

A. Evolution des recettes fiscales

L'estimation des recettes fiscales pour l'année 2024 a été établie sur la base de renseignements obtenus auprès du Service cantonal des contributions (SCC) et de nombreuses prises de contact par le Service des finances de la Ville avec les entreprises les plus importantes. Les chiffres donnés par l'Etat ont été appréciés en tenant compte des particularités de la Commune, notamment celles qui concernent le mouvement des contribuables et les événements uniques ou spécifiques.

Les prévisions fiscales ont été faites en tenant compte de cinq éléments importants : la constitution de provisions lors des budgets précédents, les résultats des comptes, le climat économique actuel et futur ainsi que la situation spécifique liée à de grands contribuables (personnes physiques et morales) et l'évolution des années précédentes.

Au moment de l'établissement du budget 2024, les résultats 2022 des personnes physiques (PP) ne sont pas encore connus, puisque les dernières taxations, notamment celles des indépendants, ne seront délivrées qu'en début d'année 2024. Quant aux taxations des personnes morales (PM), l'Etat est en train de réaliser celles portant sur 2021 et 2022.

Les prévisions fiscales 2024 sont en hausse : pour les personnes physiques selon les estimations du SCC et pour les personnes morales sur la base de résultats estimés meilleurs que ceux des années précédentes pour certaines grandes entreprises.

Les risques liés aux personnes morales sont de plus en plus importants par rapport à ceux liés aux personnes physiques, dont l'évolution des recettes est relativement stable. En effet, des décisions peuvent être prises rapidement, notamment en termes de délocalisation. Cette dépendance forte à quelques entreprises, exacerbée dès 2020, représente une situation délicate qui ne devrait pas

présupposer l'opportunité d'augmentation parallèle des charges communales. L'effet de ces grands contribuables représente à lui seul plus de **80.0%** des impôts sur le bénéfice des personnes morales.

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Impôt sur la fortune	6 500 000	6 200 000	6 150 475
Impôt sur le revenu	82 200 000	79 400 000	80 807 274
Impôt à la source	8 050 000	7 500 000	8 055 909
Impôt sur les prestations et les bénéficiaires en capital	1 300 000	860 000	2 519 499
Impôt sur le capital	2 700 000	1 400 000	5 475 456
Impôt sur le bénéfice	62 800 000	56 200 000	61 436 790
Contribution immobilière	17 850 000	17 600 000	17 726 111
Impôt sur les gains immobiliers	2 200 000	1 800 000	2 572 333
Droits de mutations immobilières	4 000 000	3 000 000	3 799 550
Impôt sur les successions	2 800 000	1 800 000	4 204 061
Autres impôts	1 761 000	1 781 000	1 673 023
Totaux	192 161 000	177 541 000	194 420 481

1. Personnes physiques

Pour faire ses calculs, l'Etat se fonde sur la statistique fiscale 2021 établie sur la base de taxations notifiées jusqu'au 30 juin 2023 et sur la base de l'impôt 2022 enregistré à ce jour.

a) Impôt sur le revenu

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2011 (taxations effectives arrêtées fin juin 2023, données évolutives) :

COMPARATIF IMPÔT SUR LE REVENU VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution CHF	en %	CHF	Evolution CHF	en %
2011	0.773	67.37	0.27	0.4%	653.00	3.00	0.5%
2012	0.773	68.50	1.13	1.7%	667.00	14.00	2.1%
2013	0.773	70.18	1.68	2.5%	711.00	44.00	6.6%
2014 comparatif	0.773	71.11	0.93	1.3%			
2014 effectif	0.816	75.07	3.96	7.0%	722.00	11.00	1.5%
2015	0.816	76.05	0.98	1.3%	751.00	29.00	4.0%
2016	0.816	77.30	1.25	1.6%	746.90	-4.10	-0.5%
2017	0.816	77.16	-0.14	-0.2%	769.00	22.10	3.0%
2018	0.816	77.38	0.22	0.3%	790.00	21.00	2.7%
2019	0.816	78.49	1.11	1.4%	822.50	32.50	4.1%
2020	0.8	78.36	-0.13	-0.2%	826.80	4.30	0.5%
2021	0.8	78.04	-0.32	-0.4%	842.70	15.90	1.9%

Le rendement de l'impôt sur le revenu 2021 pour la Ville de Fribourg a légèrement baissé de CHF 0.3 mio par rapport au rendement de l'impôt 2020. L'Etat a arrêté son estimation fiscale de l'impôt sur le revenu 2024 en prévoyant l'évolution suivante :

- 🍂 2021 : estimation à CHF 842.7 mio
- 🍂 2022 : + 2.0% (CHF +16.8 mio) par rapport à 2021
- 🍂 2023 : + 1.3% (CHF + 11.1 mio) par rapport à 2022
- 🍂 2024 : + 2.2% (CHF + 19.1 mio) par rapport à 2023

La population légale² de la ville a très légèrement augmenté de 8 habitants entre 2021 et 2022 (+0.02%). Une certaine stabilité se fait ressentir après plusieurs années où la population a diminué annuellement d'env. 1%. A contrario, le Canton de Fribourg a subi une nouvelle augmentation de la population de 4'656 personnes (+1.41%). La stabilité de population en ville de Fribourg relativise les augmentations prévues par l'Etat pour les années futures.

Pour l'impôt sur le revenu, la modification législative de l'impôt à la source, permettant le transfert à l'impôt ordinaire de tous les sourciers désirant faire valoir

une déduction, a été prise en compte, ce qui permet une augmentation de cet impôt.

Compte tenu de ces chiffres et de ces prévisions, la recette de l'impôt communal pour le budget 2024 peut s'établir de la façon suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur le revenu 2024 :	CHF	885 800 000.00
Part communale 2021 à l'impôt cantonal 2021 :		11.6%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2024 :		
CHF 885 800 000.00 x 80.0% x 11.6%	CHF	82 202 240.00
	arrondi à CHF	82 200 000.00
Budget 2023	CHF	79 400 000.00

La Ville de Fribourg, de par son rôle de centre cantonal, a une tendance à voir ses impôts sur le revenu des personnes physiques moins rapidement augmenter que dans le reste du canton.

b) Impôt sur la fortune

Voici un tableau comparatif de l'évolution de l'impôt sur la fortune des personnes physiques de la Ville de Fribourg et du Canton depuis 2011 :

COMPARATIF IMPÔT SUR LA FORTUNE VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution CHF	en %	CHF	Evolution CHF	en %
2011	0.773	7.50	-0.23	-0.3%	70.30	-2.60	-3.6%
2012	0.773	7.80	0.30	4.0%	74.50	4.20	6.0%
2013	0.773	8.34	0.54	6.9%	77.50	3.00	4.0%
2014 comparatif	0.773	8.81	0.47	5.6%			
2014 effectif	0.816	9.30	0.96	11.5%	83.60	6.10	7.9%
2015	0.816	9.38	0.08	0.9%	85.10	1.50	1.8%
2016	0.816	9.34	-0.04	-0.4%	82.15	-2.95	-3.5%
2017	0.816	9.66	0.28	3.0%	86.90	4.75	5.8%
2018	0.816	9.43	-0.23	-2.4%	86.80	-0.10	-0.1%
2019	0.816	9.80	0.37	3.9%	90.10	3.30	3.8%
2020	0.8	9.90	0.10	1.0%	94.80	4.70	5.2%
2021	0.8	7.74	-2.16	-21.8%	82.90	-11.90	-12.6%

² Population résidente permanente

Pour l'année 2024, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 83.0 mio (CHF 75.0 mio au budget 2023).

Diverses modifications de la loi sur les impôts cantonaux directs ainsi que le COVID-19 viennent impacter l'impôt sur la fortune à partir de 2021 (-21.8%). L'estimation de l'impact des modifications législatives sur l'année 2022 est importante et pèsera fortement sur les rentrées fiscales futurs. En 2023 ainsi que pour 2024, une légère augmentation est à prévoir (+4.5%) selon les estimations cantonales. De plus, en 2021, le départ de plusieurs grands contribuables génère une importante perte fiscale qui n'a pas pu être retrouvée.

Cependant, pour la Ville de Fribourg, on peut estimer une légère augmentation de CHF 0.3 mio pour le budget 2024. Après une certaine stabilité jusqu'en 2020, la Ville a facturé plus de CHF 7.7 mio d'impôts sur la fortune en 2021.

Après prise en compte de ces paramètres, l'estimation de rendement de l'impôt sur la fortune pour la Ville en 2024 est la suivante :

Estimation cantonale de l'impôt sur la fortune 2024 :	CHF	83 000 000.00
Part communale 2021 à cet impôt cantonal 2021 :		9.8%
Estimation fiscale de la Ville pour l'impôt 2024 :		
CHF 83 000 000.00 x 80.0% x 9.8%	CHF	6 507 200.00
	arrondi à CHF	6 500 000.00
Budget 2023	CHF	6 200 000.00

2. Personnes morales

a) Impôt sur le bénéfice

Les facturations de l'année 2021 ont nettement augmenté et ont été supérieures aux prévisions. En 2020, les rentrées fiscales des personnes morales subissaient pour la première fois une baisse par rapport à l'année précédente faisant suite à plus de 11 années de progression. L'année 2021 sera également une très bonne année, notamment parce que la ville de Fribourg possède sur son territoire beaucoup de sociétés à statut de niveau international et ces sociétés seront imposées à un taux réduit mais sur l'ensemble de leur bénéfice.

La facturation effective pour l'année 2021 s'arrête à CHF 58.21 mio. Les prévisions cantonales pour l'année 2021 sont également en nette augmentation avec une hausse de plus de 27.42%. La Ville de Fribourg prévoit, elle, une hausse de plus de 24.3%.

L'évolution depuis 2011 de la Commune et du Canton est la suivante :

COMPARATIF IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution		CHF	Evolution	
		CHF	CHF	en %	CHF	CHF	en %
2011	0.773	14.84	-0.90	-5.7%	101.30	2.66	2.7%
2012	0.773	16.85	2.01	13.5%	108.80	7.50	7.4%
2013	0.773	16.69	-0.16	-0.9%	120.70	11.90	10.9%
2014 comparatif	0.773	20.87	4.18	25.0%			
2014 effectif	0.816	22.00	5.31	31.8%	138.20	17.50	14.5%
2015	0.816	20.31	-1.69	-7.7%	138.40	0.20	0.1%
2016	0.816	22.11	1.80	8.9%	140.90	2.50	1.8%
2017	0.816	34.92	12.81	57.9%	146.40	5.50	3.9%
2018	0.816	45.78	10.86	31.1%	156.20	9.80	6.7%
2019	0.816	50.83	5.05	11.0%	168.70	12.50	8.0%
2020	0.8	46.84	-3.99	-7.8%	130.70	-38.00	-22.5%
2021	0.8	58.21	11.37	24.3%	166.50	35.80	27.4%

Dans ses estimations de recettes fiscales cantonales pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, l'Etat présente des fluctuations très importantes suivant les régions examinées. Les appréciations estimées entre 2022 et 2024 sont les suivantes : pour l'année 2021-2022, aucune progression n'est envisagée, pour l'année 2022-2023, la progression estimée s'élève à 3% et pour l'année 2023-2024, l'Etat table sur une augmentation de 3.5% sur l'impôt sur le bénéfice. Malgré cela, l'Etat demande que chaque commune analyse ses propres contribuables afin d'être le plus précis possible dans les évaluations.

Pour la Ville de Fribourg, l'estimation de l'année 2024 s'annonce incertaine. La facturation de l'année 2021 pour les personnes morales vient de se terminer. Un intervalle de trois ans sépare les derniers chiffres connus de l'estimation des recettes fiscales 2024.

Le montant facturé pour 2021 constitue la nouvelle base pour les estimations futures selon la méthode habituelle.

Dès lors, contact a été pris avec le Service cantonal des contributions ainsi qu'avec les plus grandes sociétés situées sur le territoire communal et leurs représentants afin d'essayer d'évaluer au plus juste les projections fiscales 2024. Il en est ressorti les chiffres suivants :

Budget 2024 CHF 62'800'000.-
Budget 2023 CHF 56'2000'000.-

Les sociétés de domicile connaissent une certaine stabilité en 2023 également. La plupart des grandes sociétés maintiennent leurs bénéfices mais sont passées à une imposition totale. La dépendance de la Ville à quelques entreprises s'accroît considérablement et est toujours plus marquée.

b) Impôt sur le capital

Après plusieurs années de progression de l'impôt sur le capital, cet impôt a subi en 2020 une importante baisse avec l'introduction de la réforme fiscale (PF17). Cependant, en 2021, la Ville de Fribourg a bénéficié d'une augmentation de plus de 7% de cet impôt sur le capital. A contrario, l'Etat a subi une importante nouvelle baisse de plus de 19.4%.

En tenant compte des conséquences de PF17 sur l'impôt sur le capital, l'Etat, dans ses estimations pour les années 2022-2023 et 2023-2024 a confirmé une stagnation de cet impôt. En effet, les entreprises, dont l'impôt sur le bénéfice dépasse l'impôt sur le capital, ne payent plus l'impôt sur le capital (principe de l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital).

L'évolution depuis 2011 a été la suivante :

COMPARATIF IMPÔT SUR LE CAPITAL VILLE/CANTON

Année (mio. CHF)	Coefficient	Ville de Fribourg			Canton de Fribourg		
		CHF	Evolution		CHF	Evolution	
			CHF	en %		CHF	en %
2011	0.773	4.01	-0.31	-7.2%	21.70	-1.10	-4.8%
2012	0.773	4.25	0.24	6.0%	22.30	0.60	2.8%
2013	0.773	4.48	0.23	5.4%	24.50	2.20	9.9%
2014 comparatif	0.773	4.48	0.00	0.0%			
2014 effectif	0.816	4.73	0.25	5.6%	24.50	0.00	0.0%
2015	0.816	5.22	0.49	10.4%	25.13	0.63	2.6%
2016	0.816	5.54	0.32	6.1%	24.70	-0.43	-1.7%
2017	0.816	6.87	1.33	24.0%	28.77	4.07	16.5%
2018	0.816	7.43	0.56	8.2%	30.40	1.63	5.7%
2019	0.816	7.69	0.26	3.5%	31.20	0.80	2.6%
2020	0.8	2.49	-5.20	-67.6%	13.90	-17.30	-55.4%
2021	0.8	2.67	0.18	7.2%	11.20	-2.70	-19.4%

Pour l'année 2024, l'Etat a arrêté l'estimation des recettes fiscales cantonales à CHF 11.2 mio.

Dans ces conditions et regard de l'évolution historique, l'estimation fiscale retenue pour la Ville en 2024 est la suivante :

Budget 2024 CHF 2'700'000.-
Budget 2023 CHF 1'400'000.-

3. Autres impôts et taxes

Les montants des **droits de mutations immobilières** (CHF 4.0 mio) et de l'impôt sur les **gains immobiliers** (CHF 2.2 mio) restent toujours difficiles à évaluer et se basent en partie sur l'évolution des années antérieures.

Pour l'année 2024, les montants de **l'impôt à la source** (CHF 8.0 mio) ont été réévalués car le transfert sur l'impôt ordinaire n'a pas encore été complètement opéré et reste très incertain. Au sujet de **l'impôt sur les prestations en capital**, le montant retenu pour le budget 2024 de CHF 1.3 mio au lieu des CHF 0.9 de 2023. La **contribution immobilière** a été fixée à CHF 17.9 mio en tenant compte d'une légère augmentation des surfaces bâties.

Le budget 2024 de ces cinq positions augmente de CHF 2.6 mio par rapport à 2023.

B. Commentaires des rubriques par services

Seuls les écarts, hors transferts de rubriques et charges liées (certains apparaissent parfois dans un souci de clarté) d'importance de plus de CHF 50'000.- et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

1. Administration générale

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
109.4310.00 Activation prestations propres		56'683.40	-56'683.40

Ce montant était lié au salaire du chef de projet de Fribourg - Ville du Goût 2023. Cet engagement en CDD s'est terminé fin 2023.

SECRETARIAT DE VILLE

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
110.4636.00 Ville du Goût (sponsoring)		50'000.00	-50'000.00

Cette recette (subvention unique) était liée au projet de la Ville du Goût pour l'année 2023.

CONTROLE DES HABITANTS

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
111.4250.01 Ventes cartes journalières CFF	5'000.00	140'000.00	-135'000.00

Suite au changement de système dans l'offre des cartes communales CFF, le Conseil communal a décidé de ne pas continuer avec cette prestation en 2024. Il n'y a donc plus de recette liée à la vente de ces cartes, si ce n'est le solde des cartes qui seront vendues jusqu'à mi-janvier 2024.

ARCHIVES ET PATRIMOINE HISTORIQUE

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
113.4260.00 Remboursements et participations de tiers		50'000.00	-50'000.00

Cette recette était liée au mandat confié par le Service de la Bourgeoisie au Secteur des archives et du patrimoine en vue de l'inventorisation des collections patrimoniales de la Bourgeoisie. Le travail a été finalisé fin 2023.

2. Finances

IMPÔTS

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
210.4260.09 Remboursement des frais de contentieux	200'000.00	250'000.00	-50'000.00

S'agissant d'une position de revenu très fluctuante, l'adaptation à la baisse de la valeur repose sur la moyenne des dernières années ainsi que d'une extrapolation des recettes 2023.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
210.4290.01 Récupérations actes de défaut de biens	700'000.00	600'000.00	100'000.00

Cette rubrique est en continuelle hausse ces dernières années. L'augmentation de cette position budgétaire correspond à la moyenne des dernières années.

	Budget 2024	Budget 2023	Ecart
210.4401.00 Pénalités et intérêts de retard	900'000.00	950'000.00	-50'000.00

S'agissant d'une position de revenu très fluctuante, l'adaptation à la baisse de la valeur repose sur la moyenne des dernières années ainsi que d'une extrapolation des recettes 2023.

INTERETS ACTIFS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
220.4420.00	Dividendes	580'000.00	18'500.00	561'500.00

Le dividende lié à la participation de la Ville de Fribourg dans Groupe E Celsius n'avait volontairement pas été budgété en 2023 suite à l'annonce de sa suppression par la société. Le versement du dividende étant toujours d'actualité et les attentes vis-à-vis de la société n'ayant pas changé, ce montant est réintégré au budget.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
220.4443.00	Réévaluations des immeubles PF		6'453'000.00	-6'453'000.00

S'agissant d'un revenu unique et exceptionnel en 2023 faisant suite à la reprise du Service du feu par le Réseau Santé Sarine, ce montant n'est logiquement pas reconduit en 2024.

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET PROVISIONS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
259.4510.05	Dissolution de provision PF17		4'000'000.00	-4'000'000.00

La provision PF17 sera complètement dissoute au 31.12.2023, selon la recommandation de l'organe de révision.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
259.4621.00	Attribution à la péréquation des besoins	2'190'373.00	2'096'364.00	94'009.00

Revenu lié provenant de la loi sur la péréquation financière intercommunale. Elle se calcule en fonction de l'évolution des indices des différentes communes du canton, à charge de l'Etat de Fribourg.

3. Enfance, écoles et cohésion sociale

ECOLES – ADMINISTRATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
300.4631.00	Subventions cantonales	8'500.00	103'637.50	-95'137.50

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le Secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Les subventions du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme et du Service de l'enfance et de la jeunesse ont été transférées dans la rubrique 304.4631.00 depuis la rubrique 300.4631.00.

SECTEUR INFRASTRUCTURES ET GASTRONOMIE SCOLAIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
303.4260.04	Participation parentale aux frais de repas	850'860.00	968'000.00	-117'140.00

2023 correspond à la première année complète de confection de repas (AES et Mensa) par la gastronomie scolaire. Sur la base des chiffres de l'année 2023, il est dorénavant possible d'affiner l'estimation du nombre de repas qui seront vendus en 2024.

COHÉSION SOCIALE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
304.4631.00	Subventions cantonales	95'756.00		95'756.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Les subventions du Bureau de l'intégration des migrant-e-s et de la prévention du racisme et du Service de l'enfance et de la jeunesse ont été transférées dans la rubrique 304.4631.00 depuis la rubrique 300.4631.00.

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
309.4310.00	Activation prestations propres	169'209.20	118'954.75	50'254.45

Le salaire du chef de projet en informatique pour les CO engagé à 100% en contrat de droit public est imputé sur une rubrique d'investissement. En 2023, seuls les trois derniers mois de son salaire étaient payés via la rubrique d'investissement suite à la modification de son contrat de travail qui est passé de droit privé à droit public. Ceci explique l'augmentation de cette rubrique.

ECOLE DU BELLUARD

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
310.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne	2'724'290.10	2'826'000.00	-101'709.90

Le prix coûtant par élève calculé pour 2024 est inférieur à celui de 2023. Cette diminution est principalement due à l'augmentation du nombre d'élèves de la Ville de Fribourg dans ce CO alors que le nombre d'élèves de la COSAHL n'a quant à lui pas augmenté.

ECOLE DE JOLIMONT

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
311.4510.00	Prélèvement à la réserve	375'730.95		375'730.95

Le fonds de rénovation du CO Jolimont est doté au 31.12.2022 d'un montant de CHF 2.2 mio. Ce fonds, constitué sur la base d'une convention entre la Ville de Fribourg et la COSAHL, permet le maintien de la valeur des bâtiments scolaires. Le prélèvement à ce fonds fait suite à la rénovation du CO de Jolimont et permet la compensation des charges d'amortissement y découlant.

LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
325.4631.00	Subventions cantonales	50'000.00	287'993.00	-237'993.00

Avec le transfert de la psychologie scolaire francophone vers Flos Carmeli dès 2024, les subventions versées par l'Etat à hauteur de 50% des frais ne seront plus perçues directement par la Commune. Par ailleurs, les CHF 50'000.00 budgétés en 2024 dans cette rubrique correspondent au solde estimé de 20% de la subvention cantonale

pour le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) de la Ville en 2023 (solde après acomptes).

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
350.4260.02	Participation parentale aux frais de garde	1'680'000.00	1'530'000.00	150'000.00

Avec une augmentation des enfants inscrits à l'accueil (+15.6%), la participation parentale devrait atteindre au moins +10%.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
350.4631.00	Subventions cantonales	380'000.00	300'000.00	80'000.00

Les subventions cantonales sont liées au nombre d'enfants inscrits. L'augmentation des inscriptions pour l'année scolaire 2023-2024 permettra de percevoir davantage de subventions de la part de l'Etat.

4. Police locale et mobilité

ADMINISTRATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
400.4470.01	Location du domaine public	400'000.00	450'000.00	-50'000.00

Une grande incertitude existe quant à l'estimation des recettes de cette rubrique. Elles varient fortement d'une année à l'autre. Par ailleurs, il existe certaines inconnues en lien avec la modification du Règlement général de police quant à ses effets (baisse de revenus) ainsi que quant à la date d'entrée en vigueur.

POLICE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
401.4270.00	Amendes - Ordonnances pénales	2'900'000.00	2'500'000.00	400'000.00

Suite à certains chantiers ayant occasionné la suppression d'installations radars dans les carrefours régulés par des feux, le réseau sera rétabli en 2024. De plus, il faut compter également sur un effectif complet au niveau des agents de surveillance.

PROTECTION DE LA POPULATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
410.4250.00	Ventes		148'300.00	-148'300.00

Il s'agit d'un versement unique en 2023 pour la reprise du véhicule échelle automobile par l'ECAB selon la nouvelle loi sur la défense incendie et au secours et dans le cadre du transfert du Secteur feu au Réseau Santé Sarine.

5. Génie civil, environnement et énergie

PERSONNEL

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
501.4310.00	Activation prestations propres	97'947.15		97'947.15

Etabli sur la moyenne des salaires facturés en 2022-2023. Plusieurs projets concernés dépendent de procédures et ne peuvent donc pas suivre le planning annoncé.

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
509.4310.00	Activation prestations propres	122'954.85	429'329.80	-306'374.95

Etabli sur la moyenne des salaires facturés en 2022-2023. Plusieurs projets concernés dépendent de procédures et ne peuvent donc pas suivre le planning annoncé.

ROUTES COMMUNALES ET VOIRIE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
520.4510.06	Dissolution de l'assainissement des falaises	150'000.00	325'000.00	-175'000.00

La provision pour assainissement des falaises est dotée au 31.12.2022 d'un montant de CHF 3.3 mio. La dissolution partielle de cette provision correspond aux charges budgétées d'entretien et d'étude des zones à risque.

DECHETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
530.4240.04	Taxe déchets (base)	2'050'000.00	2'100'000.00	-50'000.00
530.4240.13	Taxe proportionnelle (sacs)	2'050'000.00	2'150'000.00	-100'000.00

Ces deux positions sont à prendre en commun dans leur explication. Les volumes de déchets sont en baisse ces dernières années et par conséquent les recettes liées aux ventes de sacs (taxes proportionnelles) sont revues à la baisse dans le budget 2024.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
530.4250.31	Remboursement-recettes papier et carton	285'984.55	373'060.00	-87'075.45

L'écart s'explique par la fluctuation des prix de revente du papier. Le marché est fortement influencé par la conjoncture et tend vers un prix de reprise inférieur en 2024.

TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4240.00	Prestations de services à des tiers	1'635'822.00		1'635'822.00

Il s'agit d'une part de la perception des taxes de gros producteurs d'eaux usées liés conventionnellement et de prestations supplémentaires en relation avec le traitement des eaux industrielles de Cremo. Ces prestations sont refacturées à l'entreprise et elles concernent l'achat de produits chimiques, de prestations de tiers et du personnel de la STEP.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4240.022	Taxes de raccordement aux égouts		1'500'000.00	-1'500'000.00

La taxe de raccordement aux égouts doit être présentée en compte d'investissement selon les normes MCH2. Mise à zéro dans le cadre du budget 2024.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4240.07	Taxes d'épuration	1'140'000.00	3'179'600.00	-2'039'600.00

Compte tenu de la révision du règlement sur les eaux usées qui a été adoptée par le Conseil général dernièrement, une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 a été considérée. Une répartition des montants de la perception des taxes est donc calculée. La taxe d'épuration sera remplacée par la taxe d'exploitation dans le nouveau règlement.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4240.10	Taxes supplémentaires	1'025'000.00	2'800'000.00	-1'775'000.00

Compte tenu de la révision du règlement sur les eaux usées qui a été adoptée par le Conseil général dernièrement, une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 a été considérée. Une répartition des montants de la perception des taxes est donc calculée. La taxe supplémentaire ne sera plus perçue avec le nouveau règlement et sera remplacée par la taxe de base.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4240.19	Taxe de base	1'576'500.00		1'576'500.00

Compte tenu de la révision du règlement sur les eaux usées qui a été adoptée par le Conseil général dernièrement, une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 a été considérée. Une répartition des montants de la perception des taxes est donc calculée. La taxe de base est une nouvelle taxe introduite par le nouveau règlement pour le maintien de la valeur des installations.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4240.21	Taxe d'exploitation	823'500.00		823'500.00

Compte tenu de la révision du règlement sur les eaux usées qui a été adoptée par le Conseil général dernièrement, une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2024 a été considérée. Une répartition des montants de la perception des taxes est donc calculée. La taxe d'exploitation est une nouvelle taxe qui remplace la taxe d'épuration avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4250.43	Vente de Biogaz à Groupe E Celsius	1'047'200.00	1'250'000.00	-202'800.00

Adaptation des prix de vente selon contrat de reprise du Biogaz avec Groupe E Celsius.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.4510.01	Prélèvement à la réserve FMSV (réamortissement passage MCH2)	547'449.20		547'449.20

La réserve FSMV eaux usées est dotée au 31.12.2022 d'un montant de CHF 36.5 mio. Cette réserve créée au passage MCH2 suite à la réévaluation des immobilisations dédiées, permet la compensation des amortissements des biens acquis antérieurement à 2021.

DECHARGE DE CHATILLON

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
570.4439.02	Produits d'exploitation Châtillon (PF)	3'361'500.00	3'835'000.00	-473'500.00
570.4600.01	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients	320'000.00	403'200.00	-83'200.00
570.4601.01	Taxe cantonale facturée aux clients	300'000.00	378'000.00	-78'000.00

Le tonnage des matériaux attendus pour le stockage est estimé à la baisse pour l'année 2024.

6. Urbanisme et architecture

PERSONNEL

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
601.4612.10	Dédommagements d'autres communes	120'000.00	180'000.00	-60'000.00

Cette rubrique concerne la facturation à d'autres communes (Givisiez, Corminboeuf) concernant des dédommagements comme des permis de construire



et des mises à l'enquête. Une diminution des revenus est constatée en raison de dédommagements moins importants.

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
609.4310.00	Activation prestations propres	981'850.70	1'397'057.40	-415'206.70

Cette rubrique est à mettre en lien avec des collaborateurs officiant comme chefs de projet. Etabli sur la moyenne des salaires facturés en 2022-2023. Plusieurs projets concernés dépendent de procédures et ne peuvent donc pas suivre le planning annoncé.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
611.4470.00	Recettes locatives	333'804.00	208'000.00	125'804.00

Adaptation des loyers des baux commerciaux à l'IPC (indice suisse des prix à la consommation) et nouvelles recettes locatives pour les deux étages de surfaces administratives à louer dans le bâtiment BATPOL dès 2024.

URBANISME – EXPLOITATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
620.4511.02	Prélèvement sur le fonds des places de parcs publiques	339'506.55		339'506.55

Le fond « Places de parcs publiques » permet un prélèvement servant à l'aménagement de places de parc publiques. Ce prélèvement permet la compensation de l'amortissement lié au parking St-Léonard débutant en 2024.

7. Informatique

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
709.4310.00	Activation prestations propres		105'474.15	-105'474.15

L'année 2023 traite deux ressources avec un financement par l'investissement. Le poste de records manager (projet GED) jusqu'au 31.03.2023 avant le transfert au secteur des Archives de la Ville et le poste de business analyst (démarche DIGI-FR),

prévu par un engagement au sein du Service informatique. L'évolution du dossier a permis la constitution de la cellule ACF - DIGI-FR chargée de l'engagement d'une telle ressource par souci de simplification et d'unité de conduite (via une convention spécifique). L'année 2024 ne prévoit pas de ressources financées par ce mécanisme.

8. Culture

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
821.4636.00	Subventions obtenues d'institutions privées		100'000.00	-100'000.00

Fin de la subvention de Pro Helvetia pour la mise en place du projet « Fribourg ville plurielle ». Les mesures du suivi sont désormais budgétées dans les services impliqués.

9. Sports

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
909.4310.00	Activation prestations propres	366'504.40		366'504.40

Revenus pour le personnel œuvrant pour les Bains de la Motta.

PERSONNEL D'EXPLOITATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
910.4310.00	Activation prestations propres	229'000.00		229'000.00

Heures du personnel œuvrant pour les Bains de la Motta. Montant calculé sur la base des montants 2022 des rubriques 913 (85K), 915 (128K), 917 (15K) et 918 (1K).

PATINOIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
913.4472.04	Locations d'installations sportives	515'000.00	415'000.00	100'000.00

Augmentation de revenus sur la base des comptes 2022.

10. Aide sociale

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1109.4310.00	Activation prestations propres		72'244.80	-72'244.80

Selon discussion avec les RH et les Finances, ce compte a été remplacé par le compte 1100.4240.00. La différence de CHF 20K est due à un rattrapage en 2023.

AIDE SOCIALE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1110.4611.03	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc	2'200'000.00	1'900'000.00	300'000.00

Des estimations plus réalistes font augmenter ce montant. Les assurances sociales ont rattrapé le retard dû au COVID et d'autre part, le Service prend toutes les mesures pour activer rapidement ces prestations.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1110.4611.07	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)	2'164'000.00	2'900'000.00	-736'000.00

Le montant porté au budget pour cette rubrique est un calcul établi en fonction des charges et des produits de l'aide sociale qui sont refacturés à l'Etat à hauteur de 40% pour la plupart des situations. Comme les charges effectives sont plus basses, le montant récupéré auprès de l'Etat est lui aussi moins important (cf. rubrique Forfait d'entretien LASoc).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1110.4611.08	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)	147'404.65	422'000.00	-274'595.35

Afin de lisser les coûts de l'aide sociale à l'échelle des districts, un pot commun a été constitué. Comme la charge financière d'aide sociale des autres services sociaux du district augmente et celle de la Ville diminue, la Ville encaisse moins d'argent du pot commun.

11. Curatelles d'adultes

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1200.4240.00	Prestations de services à des tiers	950'000.00	900'000.00	50'000.00

Le nombre de dossiers augmente et le Service essaie d'être le plus rigoureux possible dans l'encaissement des honoraires. Ces deux éléments cumulés laissent supposer que le montant encaissé à titre d'honoraire sera supérieur de CHF 50'000.00

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1200.4240.14	Honoraires décision Justice de Paix	300'000.00	250'000.00	50'000.00

Ce montant représente les honoraires décidés par la Justice de paix mis à charge de la Ville de Fribourg et refacturés aux personnes sous mesures. Ces honoraires sont mis à la charge de la Ville lorsque la personne n'est pas en mesure de les payer dans l'immédiat. Au vu des nouveaux mandats reçus, une part importante de ces derniers ne sera pas en mesure de payer ses honoraires dans l'immédiat, augmentant de ce fait la part mise à charge de la Ville et refacturée par la suite aux personnes sous mesures.

12. Service juridique

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1400.4210.01	Emoluments de droit de cité	50'000.00	100'000.00	-50'000.00

Baisse du nombre de dossiers

CHAPITRE V

Evolution des charges selon la classification administrative

A. Commentaires des rubriques par services

Seuls les écarts, hors transferts de rubriques et charges liées (celles-ci apparaissent parfois dans un souci de clarté) d'importance de plus de CHF 50'000.- et supérieurs à 10% sont présentés dans cette section.

1. Administration générale

SECRETARIAT DE VILLE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
110.3130.02	Cotisations	124'500.00	70'500.00	54'000.00

Augmentation liée notamment à la cotisation à l'association NEXPO (future exposition nationale).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
110.3130.03	Affranchissements	300'000.00	250'000.00	50'000.00

Augmentation liée à la hausse des tarifs postaux.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
110.3131.07	Marketing urbain	300'000.00	40'000.00	260'000.00

Augmentation liée à la mise en place de projets en lien avec la future stratégie de marketing urbain, à l'achat d'objets promotionnels, ainsi qu'au montant de CHF 200'000.- pour un projet stratégique pilote pour les hôtels sis sur le territoire de la ville (mise à disposition de cartes journalières de transport zone 10 pour les clients).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
110.3131.10	Projets développement durable	260'000.00	195'000.00	65'000.00

Augmentation liée à un projet de mise à disposition de gobelets réutilisables pour les manifestations, avec solution de stockage et de nettoyage.

CONTROLE DES HABITANTS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
111.3101.16	Achat cartes journalières CFF		140'000.00	-140'000.00

Suite au changement de système dans l'offre des cartes communales CFF, le Conseil communal a décidé de ne pas continuer avec cette prestation en 2024.

2. Finances

ASSURANCES, LOCAUX, DIVERS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
203.3180.00	Du croire sur débiteurs		100'000.00	-100'000.00

Cette position budgétaire correspond au résultat de l'évolution de la provision pour pertes sur débiteurs divers. Son évolution étant très aléatoire, année après année, et les recommandations de l'organe de révision demandant de revoir en 2023 la méthodologie quant à la valorisation de la provision, cette position n'a volontairement pas été budgétée pour 2024.

IMPÔTS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
210.3130.24	Frais de contentieux	700'000.00	650'000.00	50'000.00

L'évolution à la hausse de cette rubrique tient compte des dépenses moyennes liées aux poursuites de ces cinq dernières années.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
210.3180.01	Du croire sur impôts		500'000.00	-500'000.00

Cette position budgétaire correspond au résultat de l'évolution de la provision pour pertes sur débiteurs impôts. Son évolution étant très aléatoire, année après année, et les recommandations de l'organe de révision demandant de revoir en 2023 la

méthodologie quant à la valorisation de la provision, cette position n'a volontairement pas été budgétée pour 2024.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
210.3181.01	Pertes sur impôts irrécouvrables	1'465'000.00	1'400'000.00	65'000.00

Adaptation du budget selon les valeurs réelles comptabilisées en 2021 et 2022

INTERETS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNT

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
240.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	2'311'300.00	2'400'000.00	-88'700.00

Suite à des retards sur les dépenses d'investissement ainsi qu'à un degré d'autofinancement très positif ces dernières années, le recours à l'emprunt bancaire est moins important qu'initialement prévu.

PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET PROVISIONS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
259.3131.00	Etudes et projets	438'000.00	105'000.00	333'000.00

Cette rubrique contient diverses dépenses prévues en support au développement économique de la Ville de Fribourg. L'évolution à la hausse de ce budget permet de répondre à des besoins d'études (Ville centre, téléjalonnement et étude économique St-Léonard/H2léO). Ce budget supplémentaire permettra également la mise en place d'une offre de transport en zone 10 supplémentaire ainsi que le déploiement du nouveau concept de décoration et luminaires de Noël.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
259.3611.11	Participation au trafic régional	5'350'800.00	5'546'428.00	-195'628.00
259.3622.00	Contribution à la péréquation des ressources	13'538'275.00	12'562'798.00	975'477.00

Il s'agit d'une charge liée (facturation de l'Etat)

3. Enfance, écoles et cohésion sociale

ECOLES – ADMINISTRATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
300.3131.00	Etudes et projets	90'000.00	25'000.00	65'000.00

Des mandats externes sont nécessaires afin d'accompagner le Service dans les domaines de la planification des infrastructures scolaires, l'organisation interne du Service et la gouvernance des crèches (proposition 21).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
300.3131.01	CoSoc : Vivre ensemble, migration et intégration		223'425.00	-223'425.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant a été transféré dans la rubrique 304.3131.01.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
300.3131.12	CoSoc : Enfance-Jeunesse		236'575.00	-236'575.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant a été transféré dans la rubrique 304.3131.12.

SUBSIDES ET PARTICIPATIONS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
301.3631.11	Aide aux institutions pour enfants à besoins particuliers	5'160'000.00	4'918'755.50	241'244.50

Il s'agit de charges liées du Canton pour la répartition des charges entre les communes pour le financement des institutions de pédagogie spécialisée (ex. salaires des enseignants spécialisés).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
301.3636.03	Travail socioculturel		1'341'000.00	-1'341'000.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le Secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant a été transféré dans la rubrique 304.3636.03.

SECTEUR INFRASTRUCTURES ET GASTRONOMIE SCOLAIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
303.3113.00	Matériel informatique	178'000.00	87'400.00	90'600.00

Selon les recommandations cantonales (FRITIC), il faut prévoir un montant entre CHF 300.- et CHF 500.- par ordinateur. Par le passé, la dotation pour le fonctionnement du parc informatique des écoles était trop basse. Cette augmentation permettra d'améliorer le parc machines existant. De plus, les frais liés à la sécurité informatique ne sont dorénavant plus pris en charge par le Canton et doivent être financés par les communes.

COHÉSION SOCIALE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
304.3131.01	CoSoc : Vivre ensemble, migration et intégration	234'020.00		234'020.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant résulte du transfert de la rubrique 300.3131.01, auquel s'ajoutent une augmentation du budget dédié au domaine de lutte contre le harcèlement dans l'espace public.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
304.3131.12	CoSoc : Enfance-Jeunesse	263'940.00		263'940.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant résulte du transfert de la rubrique 300.3131.12. L'augmentation est due à des subventions pour des projets de tiers ainsi qu'à l'organisation de la fête des majoritaires.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
304.3131.13	CoSoc : Seniors et Handicap	51'200.00		51'200.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant résulte du transfert de la rubrique 301.3131.13.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
304.3636.03	Travail socioculturel	1'777'000.00		1'777'000.00

Pour une question d'organisation et de transparence, une sous-catégorie dans le plan comptable a été créée pour le secteur de la cohésion sociale (304.xxx.xx). Ce montant résulte du transfert de la rubrique 301.3636.03, d'une augmentation du financement des centres d'animation et de la reprise du financement des travailleurs sociaux hors mur (montant présent dans la rubrique 1130.3636.20 en 2023).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
304.3636.20	Institutions à caractère social	158'300.00		158'300.00

Il s'agit de la reprise du financement des institutions à caractère social du domaine de l'enfance et de la jeunesse par la Ville qui était, jusqu'au budget 2023, présent dans les rubriques comptables du Service de l'aide sociale.

ECOLE DU BELLUARD

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
310.3171.00	Activités scolaires	224'350.00	169'515.00	54'835.00

Cette augmentation résulte du transfert du montant dédié à l'organisation des journées thématiques qui était jusqu'en 2023 budgétée dans la rubrique 310.3104.00.

ECOLE DE JOLIMONT

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
311.3601.00	Frais facturés par le Canton	5'188'178.30	4'838'870.00	349'308.30

Il s'agit de charges liées du Canton qui représentent la participation de la Commune aux charges du personnel enseignant. Pour rappel, 50% du salaire des enseignant-e-s est à charge de la Commune.

ECOLE DE LANGUE ALLEMANDE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
312.3601.00	Frais facturés par le Canton	2'429'380.00	2'350'245.00	79'135.00

Il s'agit de charges liées du Canton qui représentent la participation de la Commune aux charges du personnel enseignant. Pour rappel, 50% du salaire des enseignant·e·s est à charge de la Commune.

ECOLE DE PEROLLES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
313.3611.02	Frais facturés par l'Association des CO Sarine-Campagne	1'242'000.00	976'800.00	265'200.00

Il s'agit de la participation de la Ville de Fribourg aux frais du cycle d'orientation de Péroilles pour les élèves de la Ville qui sont scolarisés dans ce CO. Les frais sont calculés au prix coûtant par élève selon la convention signée entre les deux parties. Dû à l'augmentation de la masse salariale des enseignants, de l'énergie, des frais de location de la piscine de Marly et des imputations internes (informatique/télécommunication), le prix coûtant par élève a évolué à la hausse.

ECOLES PRIMAIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
320.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	39'000.00	110'000.00	-71'000.00

Cette diminution correspond au transfert du budget alloué aux écoles primaires pour faire "vivre" l'établissement (vie d'établissement) dans la rubrique 320.3170.02.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
320.3130.21	Transport des élèves	1'036'425.00	920'000.00	116'425.00

Le prix de l'abonnement zone 10 connaît une augmentation de 5.88%. De plus, le Service a mis en place une deuxième ligne de bus scolaire, qui est desservie par les TPF, suite à la fusion des établissements primaires Bourg-Neuveville et le déplacement d'élèves entre les deux sites.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
320.3170.02	Activités des établissements	136'970.00	32'910.00	104'060.00

Cette augmentation correspond au transfert du budget lié à la vie d'établissement (budget 2023 sous 320.3104.00), de la participation de la Ville au réaménagement complet du Bois de Mon Cœur (CHF 40'000.00) et de la participation au mini Morat-Fribourg pour les élèves de la Ville (CHF 10.-/élève).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
320.3611.00	Dédommagements au Canton	16'382'314.65	15'954'017.75	428'296.90

Il s'agit de charges liées du Canton qui représentent la participation de la Commune aux charges du personnel enseignant. Pour rappel, 50% du salaire des enseignants·es est à charge de la Commune. De plus, le financement des classes hors pot commun est budgété dans cette rubrique (CHF 910'000.00).

ACTIVITES CULTURELLES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
322.3130.11	Organisations, manifestations et projets	84'000.00	5'000.00	79'000.00

Suite à la cessation des activités du Passeport vacances Fribourg, la Ville souhaite organiser des "activités vacances" afin de combler ce manque.

LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
325.3132.02	SLPP francophone	1'732'281.30	1'330'000.00	402'281.30

Le transfert de la psychologie scolaire francophone vers Flos Carmeli dès 2024 augmente le prix des prestations fournies par Flos Carmeli. En contrepartie, diverses rubriques de charges (325.xxxx.xx) sont portées à CHF 0.00.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
350.3160.00	Locations	179'550.00		179'550.00

L'augmentation des inscriptions à l'accueil extrascolaire a pu être absorbée par des solutions transitoires. Pour pérenniser ces nouvelles places et garantir la qualité des prestations, la location de nouveaux locaux est nécessaire dans certains quartiers de la Ville (Schoenberg, Pérolles, Vignettaz, Jura). Le montant indiqué est pondéré pour la période juillet-décembre afin de permettre au Service de procéder aux recherches.

CRECHES ET ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
351.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	85'000.00		85'000.00

Cette augmentation correspond à la reprise du subventionnement des institutions Espacefemmes et Maison de la petite enfance du Service de l'aide sociale et du Secteur de la cohésion sociale. De plus, un montant de CHF 50'000.00 est porté au budget afin de mener un projet dans le but d'offrir des heures de garde d'enfants pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale (mesure stratégique).

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
351.3636.07	Crèches	7'220'000.00	7'011'000.00	209'000.00

Il s'agit d'une augmentation structurelle du subventionnement, notamment l'indexation des salaires du personnel.

4. Police locale et mobilité

PROTECTION DE LA POPULATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
410.3612.14	Compensation transfert caisse de pension RSS		89'390.00	-89'390.00

Versement unique en 2023 pour compenser la différence entre les caisses de pension lors du passage du personnel du Service du feu de la Ville au Réseau Santé Sarine.

MOBILITE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
430.3130.00	Prestations de services de tiers	150'000.00	100'000.00	50'000.00

L'augmentation de CHF 50'000.- de cette rubrique en 2024 tient compte des prestations pour la nouvelle vélostation (porte automatique, système de contrôle, vélo-city, accès, vidéo-surveillance, tickets, etc.).

5. Génie civil, environnement et énergie

ADMINISTRATION VOIRIE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
502.3101.24	Prestations Ville du Goût 2023		100'000.00	-100'000.00

Il s'agit d'une prestation en relation avec une manifestation unique qui s'est déroulée en 2023.

ATELIER MECANIQUE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
510.3101.04	Carburants et lubrifiants	400'000.00	525'780.00	-125'780.00

Adaptation du montant en fonction de la consommation des dernières années et de l'électrification de la flotte de véhicules. La hausse des prix projetée pour l'année 2023 n'a pas été aussi importante qu'estimée.

ROUTES COMMUNALES ET VOIRIE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
520.3131.00	Etudes et projets	20'000.00	135'000.00	-115'000.00

Les études en relation avec les dangers naturels et les ouvrages d'art sont désormais considérées dans leurs rubriques respectives. Le montant "Etudes et Projets" ne concerne plus que les dépenses liées à l'entretien du domaine public et en particulier aux routes.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
520.3142.01	Entretien des zones à risques	110'000.00	445'000.00	-335'000.00

Le montant de CHF 335'000.- correspond au retour de la rubrique "dissolution de la réserve de l'assainissement des falaises". Le montant prévoyait des travaux d'assainissement sur le secteur de la Maigrauge ainsi que des changements d'éléments de stabilisation. Les interventions sur le secteur de la Maigrauge prévues en 2023 en collaboration avec Groupe E et les sœurs de la Maigrauge n'ont pas été réalisées, étant donné qu'elles ne sont pas subventionnables par le Canton. Dès lors, le projet est abandonné. Les éléments de stabilisation n'ont pas pu être mis en place pour des questions de fourniture des matériaux. Un report de CHF 150'000.- est donc probable sur 2024, non budgétée à ce jour, mais qui fera l'objet d'un prélèvement à la réserve dédié par le compte 520.4510.06.

ECLAIRAGE PUBLIC

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
523.3120.00	Electricité	350'000.00	282'010.00	67'990.00

Le montant budgétisé tient compte des extinctions prévues dans le Plan lumière et en relation avec la loi cantonale sur l'énergie, de l'augmentation de la TVA et de l'augmentation des coûts de l'énergie annoncée par Groupe E.

DECHETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
530.3130.30	Frais d'élimination SAIDEF - encombrants et ordures	1'419'710.20	1'471'538.00	-51'827.80

Le montant est établi sur la base d'une moyenne sur 3 ans.

TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3101.05	Produits chimiques - traitement des boues	270'000.00	217'000.00	53'000.00

Adaptation des prix selon la prise en considération du renchérissement à mettre en relation avec la situation conjoncturelle. L'écart s'explique également par la location de bennes pour le traitement des boues.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3101.20	Produits chimiques - autres	209'000.00	9'080.00	199'920.00

Adaptation des prix selon la prise en considération du renchérissement à mettre en relation avec la situation conjoncturelle.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3111.00	Machines, installations et appareils	300'000.00	140'000.00	160'000.00

Le renouvellement d'une grande partie des installations techniques doit être entrepris en raison de leur cycle en fin de vie. Pour rappel, un assainissement global de ces installations avait été entrepris entre 1995 et 2000.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3120.02	Gaz	349'310.50	768'010.00	-418'699.50

L'estimation des coûts dans le cadre du budget 2023 avait été projetée sur une base très alarmiste.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3131.00	Etudes et projets	140'000.00	80'000.00	60'000.00

Il s'agit principalement d'études en relation avec le flottateur, du traitement biologique et du fonctionnement du digesteur ainsi que l'automatisation générale de la STEP.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3510.00	Attribution à la réserve	3'172'514.30	4'258'376.65	-1'085'862.35

Evolution de l'attribution à la réserve FSEC Eaux usées permettant l'équilibre des charges et recettes liées à l'exploitation du traitement et évacuations des eaux usées.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3510.09	Attribution à la réserve FSMV eaux usées	96'417.85		96'417.85

La réserve FSMV eaux usées est dotée au 31.12.2022 d'un montant de CHF 36.5 mio. Cette réserve, créée au passage MCH2 suite à la réévaluation des immobilisations dédiées, permet la compensation des amortissements des biens et subventions acquis antérieurement à 2021.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
532.3614.02	Frais d'exploitation de la STEP par SINEF	1'410'000.00	1'260'000.00	150'000.00

Adaptation des prestations fournies par SINEF dans le cadre de la convention d'exploitation. Cette adaptation est à considérer en fonction des tâches administratives, d'analyse et de gestion des graisses.

ECONOMAT

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
550.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	169'900.00	117'100.00	52'800.00

Le montant est établi en relation avec les demandes et besoins des différents Services de la Ville.

SECTEUR TRANSITION ECOLOGIQUE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
560.3511.01	Attribution au fonds de transition énergétique	100'000.00	600'000.00	-500'000.00

Le niveau actuel du fonds en faveur de la transition énergétique permettant à court terme de faire fonctionner le programme des subventions énergétiques, il n'est pas nécessaire de l'alimenter de manière aussi élevée en 2024.

DECHARGE DE CHATILLON

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
570.3510.00	Attribution à la réserve	200'000.00	252'000.00	-52'000.00

Diminution des tonnages d'entrée attendus

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
570.3600.01	Taxe fédérale pour sites contaminés	320'000.00	403'200.00	-83'200.00
570.3601.01	Taxe cantonale pour sites contaminés	300'000.00	378'000.00	-78'000.00

Le tonnage des matériaux attendus pour le stockage est estimé à la baisse pour l'année 2024.

6. Urbanisme et architecture

SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
609.3130.00	Prestations de services de tiers	100'000.00		100'000.00

Ce montant est réservé pour les petits et moyens projets d'aménagement dans l'espace public et aurait dû être transféré dans la rubrique 620.3131.00.

ADMINISTRATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
610.3134.03	Primes ECAB	350'000.00	295'000.00	55'000.00

Augmentation de la valeur des bâtiments, couvre également certaines installations complémentaires comme les cuisines.

BATIMENTS ADMINISTRATIFS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
611.3120.00	Electricité	236'649.60	179'280.00	57'369.60

Une hausse des prix de +29% pour les sites éligibles et de +15% pour les sites captifs est prévue.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
611.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	211'000.00	130'000.00	81'000.00

Augmentation index des coûts de constructions (env. 8%), des transformations d'espaces sont nécessaires pour permettre une réorganisation de certains secteurs/services et une meilleure répartition des postes de travail

BATIMENTS SCOLAIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
612.3120.00	Electricité	752'089.80	569'765.00	182'324.80

Une hausse des prix de +29% pour les sites éligibles et de +15% pour les sites captifs est prévue.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
612.3120.02	Gaz	648'020.35	376'705.00	271'315.35

Chiffres sous-estimés en 2023 ; les chiffres ont été revus en fonction des consommations actuelles et de l'estimation de l'évolution des coûts de l'énergie.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
612.3120.03	CAD	1'240'604.75	955'130.00	285'474.75

Les chiffres ont été revus en fonction des consommations actuelles et de l'estimation de l'évolution des coûts de l'énergie.

BATIMENTS LOCATIFS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
613.3430.00	Travaux de gros entretien des bâtiments (PF)	167'000.00	100'000.00	67'000.00

Augmentation index des coûts de constructions (env. 8%) des travaux de transformations et remise en état indispensables pour la chose louée.

FACILITY MANAGEMENT

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
619.3111.00	Machines, installations et appareils	72'200.00	20'000.00	52'200.00

Achat d'équipements. Augmentation de CHF 52'200- car bâtiments supplémentaires à équiper : BATPOL, Atelier, etc. (charriots de nettoyeurs, machines, colonne de lavage, etc.).

7. Informatique

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
700.3118.01	Achat de logiciels	119'000.00	222'000.00	-103'000.00

L'année 2023, post-covid, a été marquée par de nombreuses demandes de services pour conduire des études préliminaires ou pour acquérir des solutions nouvelles ou complémentaires. L'année 2024 sera une année de stabilisation avec des demandes moins importantes.

8. Culture

ADMINISTRATION

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
800.3130.13	Labo urbain	125'000.00	200'000.00	-75'000.00

Un pourcentage du personnel en CDD du labo urbain était compté sur cette rubrique. La différence provient de la pérennisation du personnel: 1,5 EPT en CDI dès 2024.

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
810.3131.00	Etudes et projets	140'000.00	20'000.00	120'000.00

Développement stratégique : Mandat d'accompagnement pour la stratégie MEMO2030 (CHF 20'000.-), projet MEMOMIX (CHF 70'000.-), projet pilote Schönberg (CHF 50'000.-).

ACTIVITES CULTURELLES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
820.3636.28	Projet L'Atelier	220'000.00	410'000.00	-190'000.00

Un pourcentage du personnel en CDD de l'Atelier était compté sur cette rubrique. La différence provient de la pérennisation du personnel, 1,5 EPT en CDI dès 2024. Diminution des charges suite à la première année d'exploitation de l'Atelier.

ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
821.3636.25	Activités socio-culturelles	60'350.00	171'200.00	-110'850.00

Fin du projet soutenu par Pro Helvetia (-CHF 100'000.-). La subvention pour l'association Passeport Vacances a été transférée au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale suite à la disparition de l'association. Le SECS reprend l'organisation des activités estivales en 2024 (CHF 10'850.-)

9. Sports

AUTRES TERRAINS ET INSTALLATIONS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
912.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles		60'000.00	-60'000.00

Rubrique supprimée et remplacée par 912.3152.00 « Entretien des équipements ».

PATINOIRES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
913.3120.04	Contracting	276'000.00	211'000.00	65'000.00

Augmentation due à différents travaux d'entretien prévus en 2024 sur les installations faisant partie du contracting.

PISCINES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
915.3111.00	Machines, installations et appareils	1'000.00	57'000.00	-56'000.00

Baisse de charges car aucun gros montant à prévoir. En 2023 était prévu l'achat de verre pour les filtres.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
915.3120.03	CAD	165'100.00	93'500.00	71'600.00

Montants quelque peu sous-évalués en 2023 en plus de l'augmentation de tarifs du CAD en 2024. Le solde a été réparti dans d'autres rubriques et aurait dû être supprimé de celle-ci.

SALLE COMMUNALE SAINT-LEONARD

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
918.3120.04	Contracting	113'000.00	27'000.00	86'000.00

Augmentation due tant à différents travaux d'entretien prévus en 2024 sur les installations faisant partie du contracting qu'au lissage des montants d'entretien sur l'ensemble des installations concernées.

PROMOTION ET SOUTIEN

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
921.3636.30	Manifestations sportives d'envergure	125'000.00	61'000.00	64'000.00

L'écart est dû à l'organisation en 2024 d'une étape du Tour de Romandie masculin (CHF 90K)

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
921.3636.32	CM 2026 - IIHF	160'000.00		160'000.00

Nouvelle rubrique qui concerne le Championnat 2026 de hockey sur glace. Cette rubrique intègre notamment la participation à l'Association Events & Legacy pour les CM IIHF de hockey 2026 pour CHF 60K (10K cotisation annuelle + 50K subvention unique 2024). Elle intègre également un montant de CHF 100K pour soutenir les différents projets prévus par l'Association.

10. Aide sociale

AIDE SOCIALE

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1110.3637.02	Primes LAMal des bénéficiaires	720'000.00	800'000.00	-80'000.00
1110.3637.03	Loyers, charges et autres frais de logement	3'000'000.00	3'500'000.00	-500'000.00
1110.3637.05	Prestations circonstanciées LASoc	1'260'000.00	1'550'000.00	-290'000.00
1110.3637.08	Forfaits d'entretien LASoc	2'700'000.00	3'100'000.00	-400'000.00

Le nombre de bénéficiaires d'aide sociale est en diminution, ce qui conduit à une baisse des dépenses.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1110.3637.07	Frais d'organiseurs de MIS	540'000.00	780'000.00	-240'000.00

Le nombre de bénéficiaires d'aide sociale est en diminution, ce qui conduit à une baisse des dépenses. De nombreux bénéficiaires ne sont pas en mesure de suivre des programmes de réinsertion à cause de leur état de santé.

CONTRIBUTIONS SELON DISPOSITIONS LEGALES

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1120.3612.01	Frais immobiliers/financiers EMS (LEMS RSF 834.2.1 art. 16)	5'145'663.00	3'842'005.00	1'303'658.00
1120.3612.03	Aide et soins à domicile (LASD RSF 823.1 art. 16)	2'751'187.00	2'454'731.00	296'456.00
1120.3612.04	Indemnités forfaitaires personne aidante LIF RSF 830.1 art.8	2'185'443.00	2'017'860.00	167'583.00
1120.3631.03	Accompag.+frais résiduels soins EMS -LPMS RSF 820.1 art.15ss	7'291'530.20	6'652'960.60	638'569.60
1120.3631.06	Institut.spéc.+famille accueil prof. LIFAP RSF 834.1.2 art.9	10'723'849.40	10'407'310.20	316'539.20

Il s'agit de charges liées selon des prescriptions légales.

AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1130.3636.20	Institutions à caractère social	143'000.00	519'500.00	-376'500.00

Une partie des subventions du Service est reprise par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale dès 2024.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1130.3636.31	Autres mesures sociales	50'000.00		50'000.00

Nouvelle rubrique en lien avec l'étude sociale et les mesures qui vont en découler.

11. Ressources humaines

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1300.3091.00	Recrutement du personnel	175'000.00	100'000.00	75'000.00

Le budget actuel pour les annonces (mises au concours des postes) n'est plus suffisant, raison pour laquelle une demande d'augmentation du budget a été faite pour 2024. Une réflexion sera menée en parallèle par le Service RH sur la mise en place d'une politique du recrutement à la Ville.

PERSONNEL COMMUNAL

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1310.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	300'000.00	450'000.00	-150'000.00

Afin d'utiliser de manière efficiente le budget formation et perfectionnement du personnel centralisé au Service RH, les services ont dû annoncer leurs besoins en formations pour 2024. La réalité montre cependant que le budget actuel n'a pas été suffisamment utilisé ces deux dernières années, raison pour laquelle une adaptation du budget de CHF 150'000.- a été opérée.

12. Agglomération

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1500.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	624'077.00	558'997.00	65'080.00

Augmentation du budget Administration de l'Agglo de 13.7% même si la part de la Ville de Fribourg via la clé de répartition est en baisse de 0.6 pt.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1520.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	10'431'357.00	9'850'758.00	580'599.00

Augmentation du budget Mobilité de l'Agglo de 42.5% même si la part de la Ville de Fribourg via la clé de répartition est en baisse de 3.5 pt.

		Budget 2024	Budget 2023	Ecart
1540.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	407'643.00	488'245.00	-80'602.00

Diminution du budget Economie de l'Agglo de 3.4% compensée par une diminution de la part de la Ville de Fribourg via la clé de répartition de 7.4 pt.

CHAPITRE VI

Politique du personnel

La révision du Règlement du personnel (RPers) au 1^{er} janvier 2020 et sa révision partielle au 1^{er} août 2022 ont contribué à une grande amélioration de la gestion des ressources humaines. La rédaction, par le Service des ressources humaines, d'un certain nombre de directives, a également permis de compléter certaines thématiques particulières. Le bilan après trois ans et demi d'utilisation est toujours très positif.

En septembre 2023, une enquête de satisfaction pour le personnel engagé en contrat de droit public a été lancée. Le but de cette enquête est de sonder les attentes et besoins des collaboratrices et collaborateurs. Les thèmes abordés concernent notamment les conditions, le climat et la charge de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la conduite du personnel, le télétravail, la rémunération, entre autres. Les résultats permettront au Service des ressources humaines, en collaboration avec les services, de mettre en place des mesures concrètes permettant de rendre le travail quotidien encore plus agréable.

A. Effectif du personnel et dotation

Chaque poste devenu vacant donne lieu à une analyse de l'opportunité du remplacement et/ou d'une éventuelle réorganisation qui pourrait en découler. Chaque demande de création de poste fait l'objet d'une analyse rigoureuse de son besoin effectif, même si la croissance importante des tâches à réaliser entraîne de nouveaux besoins en personnel.

Cette croissance a des causes multiples : les nombreux projets en cours, les nouvelles exigences légales ou réglementaires, les besoins et les attentes croissants de la population ou du tissu économique impliquant un volume de travail plus important. Par ailleurs, les efforts de rationalisation et la recherche d'efficacité conduisent parfois à internaliser des tâches plutôt que de les externaliser, conduisant à un accroissement des charges du personnel, mais entraînant aussi une réduction d'autres coûts de fonctionnement dans les services. A l'inverse, pour les postes qui peuvent être temporaires, des mandats externes sont donnés afin de ne pas lier plus de charges qu'il n'en faut.

Par ailleurs, la volonté d'une croissance maîtrisée et limitée des charges du personnel n'a pas toujours été en adéquation avec l'accroissement effectif de la charge de travail. Ainsi le plus souvent, le renoncement à un poste demandé implique automatiquement une réduction, ou un report dans le temps de tâches dans le Service ou Secteur concerné. Pour les services en surcharge, le renoncement à tout ou à une partie des postes demandés est porteur de risques, touchant notamment à la santé des collaboratrices et des collaborateurs, de risques financiers liés aux remplacements des personnes surmenées, de risques de défauts ou de fautes, eux-mêmes générateurs de coûts supplémentaires, de risques d'accroissement du taux de rotation, de déficit d'image, de difficultés de recrutement, etc.

1. Dotation du personnel

La dotation du personnel de la Ville représente la dotation des postes validés au budget.

La présentation de cette dotation du personnel a été optimisée depuis quelques années. En effet, certains postes, financés par des tiers, font partie de la dotation usuelle du personnel de la Ville. Le personnel en charge de projets importants est engagé sur la base de contrats de droit public à durée déterminée ou indéterminée et les dépenses correspondantes aux salaires et charges sociales de ces collaborateurs sont incluses dans les budgets de ces projets.

Afin d'illustrer en toute transparence le personnel travaillant pour la Ville de Fribourg, la présentation de la dotation du personnel fait la distinction entre les postes dans ou hors du budget de fonctionnement. L'évolution de chacune de ces catégories apparaît ainsi clairement de façon séparée.

Cette façon de procéder améliore la lisibilité des rubriques budgétaires spécifiques pour chaque Service. Elles ont la numérotation suivante xx9.xxxx.xx. Par exemple, la rubrique 609.3010.00 regroupe les salaires du personnel du Service d'urbanisme et architecture (UA), personnel dont le salaire est imputé sur les projets d'investissements.

2. Postes nouveaux ou à confirmer

Le processus de demande de nouveaux postes au budget a été intégralement traité de manière informatisée, à l'aide du Portail RH (SIRH) de la Ville de Fribourg.

Les reclassifications des postes (changements de fonctions) ont été également intégrées au budget et présentées au Conseil communal, ceci, dans le but de maîtriser au maximum les variations de charges en cours d'année. La liste ci-dessous présente les postes ajoutés au budget 2024. Il est à noter, que lorsqu'un reliquat de poste a été reclassé pour appuyer une nouvelle demande, seule le pourcentage d'augmentation de la dotation est à considérer comme un nouveau poste.

100% **AG Spécialiste en marketing urbain.** Le Secteur du Marketing urbain (qui regroupe aussi la thématique du Développement durable) a été créé en automne 2022, suite à la demande du Conseil communal de mettre en place une stratégie de marketing urbain. La demande de création de ce poste de spécialiste a été repoussée dans le cadre du budget 2023 par mesure d'économie. Le Chef de secteur n'a actuellement aucune ressource spécialisée dans le domaine du marketing urbain pour l'aider à développer et mettre en place une stratégie.

20% **AG Spécialiste en gestion documentaire (Records Manager).** Le Records Manager (RM) est la personne-clé du système de gestion électronique des documents (GED) et de son prolongement vers l'archivage électronique. Jusqu'au 31.03.23, le poste à 100% était financé par l'investissement du projet informatique. Comme prévu, le poste a ensuite été transféré aux Archives (AG) à 80% ; ce projet stratégique et les nouvelles tâches ont conduit au maintien du taux d'activité à 100% du RM, le solde de 20% étant toujours financé par l'investissement jusqu'au 31.12.23. A partir de 2024, le projet GED se poursuit dans sa phase d'implémentation (formation, apprentissage), en plus des tâches spécifiques d'un RM; le nombre d'utilisateurs, actuellement env. 300, passera à 600 en 2024 avec le RM comme seul responsable. Le chef de projet pour la GED recentrera ses activités sur le Service informatique, la GED devenant un produit de l'Administration générale. Ceci justifie l'augmentation de ce taux d'activité de 80% à 100%.

140% **EECS Collaborateurs-trices administratifs-ves.** Cette demande repose sur une analyse présentée au Conseil communal quant à la réorganisation du secteur de l'administration scolaire. En fonction des constats posés, la réorganisation est nécessaire et permettra de changer la structure de l'organigramme afin de clarifier la répartition des tâches en fonction des ressources à disposition. L'augmentation demandée permet de fixer les postes à durée déterminée conservés de manière chronique.

60% **EECS Coordinateur-trice de l'aide aux devoirs.** Cette demande concerne la pérennisation du poste de coordinateur-trice de l'aide aux devoirs. L'aide aux devoirs, autre tâche qui incombe à l'administration scolaire, est actuellement gérée par une personne au bénéfice d'un CDD. Un rapport présentant le bilan de la première année de l'aide aux devoirs selon la nouvelle formule a été présenté en juin au Conseil communal.

50% **EECS Aides de cuisine et**
 10% **EECS Collaborateur-trice technique** L'équipe de la gastronomie scolaire a comptabilisé, entre janvier 2023 et fin mars 2023, un peu plus de 280 heures supplémentaires. De plus, dès la rentrée scolaire 2023-2024, au vu des inscriptions à l'AES, l'augmentation du nombre de repas sera de l'ordre de 19.3%. A cause de la fusion des écoles du Bourg et de la Neuveville ainsi que de l'augmentation de la fréquentation, de nouveaux locaux ont dû être trouvés, ce qui augmente le temps de livraison ainsi que le nombre de lieux à desservir (11 lieux au lieu de 8). De même, la quantité de vaisselle va donc augmenter de 20%. Le Service conclut qu'un 0.6 EPT (0.5 EPT Aide de cuisine, 0.1 EPT collaborateur-trice technique) supplémentaire est nécessaire pour garantir un bon fonctionnement de la gastronomie scolaire. Dans le cadre du budget 2024, il est demandé d'augmenter les taux de certain-e-s collaboratrices et collaborateurs. Il est à relever que les recettes augmenteront également.

- 5% **EECS Chef-fe du secteur.** En 2012, le Conseil communal a engagé une Déléguée à l'intégration à 50% avec, pour mission principale, le développement d'une politique d'intégration des personnes issues de la migration et la mise en œuvre des mesures qui en découlent. Les missions ont rapidement évolué et le mandat s'est élargi à l'intégration de toutes et tous les habitant·e·s dans la société. En 2015, la fonction de Déléguée à l'intégration a évolué en Déléguée à la Cohésion sociale et le taux d'activité est monté à 75 %. Ce taux est resté inchangé depuis, bien que les tâches et responsabilités ont augmenté. Dès 2024, la Déléguée à la cohésion sociale reprendra la supervision et le pilotage des travailleurs-euses sociaux hors murs (auparavant au Service de l'aide sociale) en plus des Centres d'animation socioculturels. Afin de mieux correspondre à la charge de travail actuelle, une augmentation du taux de travail de 5% pour un total de 80% serait nécessaire.
- 50% **EECS Spécialiste migration et intégration.** Pour la mise en œuvre du futur programme PIF 2 (2024-2027), le Secteur nécessite des ressources humaines qui ont été estimées à 50% afin de pouvoir, en plus du travail à proprement parler sur les programmes d'intégration, mettre en œuvre le projet « Ville plurielle » ainsi que de pouvoir continuer d'entretenir le vaste réseau des partenaires pour faciliter la réalisation des projets de la Ville (ex. encouragement de la participation, promotion des droits découlant de la citoyenneté, etc.). Etant donné que ce poste existe depuis 6 ans et qu'il est dévolu à une mission pérenne que sont les questions d'intégration des migrants, il conviendrait de le transformer en un contrat de durée indéterminée qui continuerait néanmoins d'être cofinancé par les subsides de l'Etat. Une collaboratrice occupe actuellement ce poste en contrat de durée déterminée de droit public jusqu'au 31.12.2023. Le but de la présente demande est donc la pérennisation de cette collaboratrice sur ce poste.
- 510% **EECS Animateur trice en accueil extrascolaire.** L'organisation de l'accueil extrascolaire, dès la rentrée 2023-2024, implique l'engagement de 5.1 EPT animateur-trice afin de répondre à l'importante augmentation de la demande sur 5 des 6 sites d'accueil extrascolaire. Les collaborateurs-trices seront engagés en contrat de durée déterminée pour la rentrée et fixés-ées dans le cadre du budget 2024.
- 10% **EECS Collaborateur-riche administratif-ve AEF.** La fusion des sous-cercles scolaires Bourg et Neuveville implique d'importants changements organisationnels au niveau de l'accueil extrascolaire, aussi bien sur le terrain qu'au niveau de l'administration. Les 10% demandés visent à renforcer quelque peu l'équipe en place (doubles contrats, double facturation, doubles listes et contrôle des présences, etc.) déjà fortement impactée par l'augmentation générale des inscriptions à l'AES.
- 100% **GC Mécanicien-ne.** Le développement des véhicules électriques demande une adaptation des compétences au niveau de l'atelier mécanique. De plus, le fait d'entretenir une partie de la flotte en fin de vie implique une plus grande charge de travail. En conséquence, l'engagement d'une ressource compétente à même de travailler sur les nouveaux véhicules s'avère nécessaire et complémentaire. Cet engagement limitera également les dépenses à des tiers.
- 50% **GC Agent-e prévention Littering.** Suite à l'analyse d'un bureau spécialisé dans le calcul des EPT dévolus à l'entretien des villes, il ressort qu'une ressource supplémentaire est nécessaire. En effet, les exigences en lutte contre le littering ont augmenté, et il y a d'avantage d'actions de prévention. De plus, les procédures pour déposer un dossier en vue d'amender une personne ayant déposé son sac poubelle hors lieu et jour de ramassage sont de plus en plus longues et complexes.
- 20% **UA Collaborateur-trice administratif-ve.** Il s'agit d'une augmentation de taux d'un poste dédié au soutien administratif du Service dans sa généralité. Il est nécessaire et important d'avoir au minimum un 80% pour ce poste. Actuellement le poste est occupé par un CDD de 100% jusqu'à avril 2024.
- 80% **UA Chef-fe de projet.** Le PAL est en révision depuis 2018. La dernière enquête publique avant transmission pour examen final précise notamment les 37 plans d'aménagement de détail (PAD). À la coordination des PAD s'ajoute le travail sur des stratégies nouvelles et à l'application de leurs mesures. Tant les nouveaux PAD, que les PAD en cours, nécessitent un suivi et une charge de travail importante (élaboration du PAD, suivi du processus, démarche participative). Chaque PAD correspond à un projet c'est-à-dire à env. 300h/an de travail. Le rôle du poste demandé est d'assumer la coordination de l'élaboration du PAD. Dans les nouveaux PAD, les propriétaires privés ne pourront déposer un permis de construire sans

la réalisation d'un PAD. Il est essentiel de pouvoir mener ces nouvelles planifications : PAD Torry (en cours), PAD Ancienne gare (début 2024), PAD Daillettes (début 2024), PAD Saint-Bartélémy (début 2024), PAD Grand-Place (début 2024), PAD H2Leo (début 2024). Par ailleurs, le Conseil communal a validé de nouvelles stratégies qui sont en cours d'élaboration. Les services et secteurs sollicitent fortement la collaboration et l'exécution de tâches : indicateurs développement durable, plan climat, stratégie enfance, stratégie seniors, stratégie d'école. Le canton annonce vouloir travailler sur le site de la caserne de la Poya et le collège Saint-Michel.

- 100% **UA Architecte.** Le Secteur est actuellement en sous-effectif et les ressources actuelles ne permettent pas de répondre à l'ensemble des demandes incombant au Secteur concernant l'entretien et la remise en état du parc immobilier communal et les adaptations programmatiques nécessaires aux utilisateurs. Le manque de ressources est constaté depuis plusieurs années; il était notamment démontré par des retards systématiques des dépenses des budgets d'investissement (cat. II) demandés. Il en résulte qu'un EPT supplémentaire est nécessaire pour assurer la réalisation des projets planifiés, ainsi que pour donner à l'équipe la capacité de réaliser les nouvelles tâches qui lui sont attribuées : l'entretien et la remise en état du parc immobilier communal par le Secteur IBAT (hors bâtiments sportifs, traité par un EPT supplémentaire), notamment la réalisation de la planification Stratus et ainsi satisfaire les objectifs climatiques demandés par la Stratégie 2050 mise en place par la Confédération et que la Ville souhaite suivre.
- 20% **UA Ouvrier-ère.** Jusqu'au 31.12.2022, les abris pc étaient entretenus et nettoyés par le Service de la police locale et de la mobilité. Suite à la reprise du PPS par le RSS au 1^{er} janvier 2023, le personnel de l'exploitation du service du feu a également été transféré au RSS. De ce fait, le Service de la police locale et de la mobilité se trouve sans ressources pour l'entretien et le nettoyage des abris pc. Par conséquent, le Service demande que le secteur FBAT se charge des abris pc, à savoir le nettoyage et l'entretien de cinq abris pc, soit au Schoenberg, Grand-Places, Vignettaz, Jura et Péroilles. Le nettoyage comprend un passage mensuel pour une vision (contrôle des luminaires, tirer la chasse d'eau, etc.) ainsi qu'un passage avant et après la mise à disposition des abris pour les diverses associations.
- 30% **UA Ouvrier-ère.** Dans le cadre de la rénovation du bâtiment de la Direction de l'Edilité, des surfaces administratives ont été créées dans l'ancien appartement du concierge, dans le galetas ainsi que dans l'aula. Dans les surfaces supplémentaires, des sanitaires, vestiaires, douches et un ascenseur ont été mis à disposition des utilisateurs. Suite à cet agrandissement, le nettoyage de ces surfaces supplémentaires doit être effectué. Le secteur FBAT s'occupe du nettoyage des bureaux, des sanitaires, des vestiaires et de l'ascenseur.
- 25% **UA Ouvrier-ère.** Le bâtiment de Gottéron 15 est un locatif qui était nettoyé par une personne partie à la retraite. De ce fait, il incombe à présent au secteur FBAT d'assurer le nettoyage. Les prestations de nettoyage comprennent les communs, la cage d'escalier ainsi que le sanitaire.
- 5% **UA Ouvrier-ère.** Une demande du Service des écoles (EECS) a été faite au secteur FBAT, pour nettoyer deux salles à la Samaritaine 5 (petits artistes), une de poterie/céramique et l'autre de théâtre. FBAT est responsable du nettoyage de ces deux salles, une fois par semaine, pendant la période scolaire.
- 100% **UA Ouvrier-ère.** Avec la mise en exploitation du bâtiment BATPOL en début d'année 2024, le secteur FBAT aura à charge la gestion technique, l'entretien du bâtiment ainsi que le nettoyage de ce dernier. En ce qui concerne la partie technique, un concierge a déjà été engagé dans la zone 1. Pour la partie du nettoyage, celle-ci comprend l'ensemble du bâtiment excepté le 3^e et 4^e étage, avec les surfaces administratives, les cages d'escaliers, les accès, les communs, l'ascenseur, l'escalier interne, sanitaires, etc.
- 25% **UA Ouvrier-ère.** L'inauguration de MEMO a eu lieu mercredi 18 mai 2022 suite à des travaux de réaménagement de ses espaces. MEMO est la fusion de la Bibliothèque de la Ville, de la Ludothèque et de la Deutsche Bibliothek. A ce jour, MEMO propose un espace de 620 m². Le mobilier a été mis au goût du jour, des fauteuils confortables ont été disposés, et un espace jeux vidéo a même été installé, sans oublier l'aménagement de places de travail et d'une cafétéria. Elle comptabilise plus de 4000 abonnés-es actifs-ves et accueille plusieurs milliers d'élèves chaque année. FBAT est responsable du nettoyage de ces espaces.

10% **UA Ouvrier-ère.** Avec le développement des activités dans le bâtiment de L'Atelier, la Ville de Fribourg souhaite également organiser des séances internes, des formations ou encore des événements dans le bâtiment. Suite à ces diverses occupations, un nettoyage est nécessaire après les événements ainsi qu'une mise en place et préparation avant ceux-ci. Le secteur FBAT s'occupe de nettoyer le mobilier, le sol, les sanitaires, les accès et de mettre en place, selon le besoin, le mobilier à disposition. Le calcul d'EPT a été fait sur la base d'une projection de 100 événements (séances de travail internes, formations internes, événements Ville de Fribourg – Journée de la culture, réception des nouveaux retraités et nouveaux collaborateurs, etc.).

45% **UA Ouvrier-ère.** Le Conseil général a voté en date du 4 avril 2022 le rachat de l'immeuble abritant le Musée Gutenberg, situé à la Place de Notre Dame 14-16 à 1700 Fribourg. La parcelle 16223 RF de 513 m2 comprend une surface à revêtement dur, une place revêtue, une surface boisée et deux bâtiments. Actuellement, le sous-sol est composé d'une entrée, de dégagement de plusieurs ateliers et des sanitaires. Au rez-de-chaussée se trouvent une salle polyvalente, une salle d'exposition et des espaces d'entrée publique (réception et information). Les 1^{er} et 2^e étages sont attribués à des espaces spécifiques : salles de réunion et d'exposition, surfaces administratives. Aux combles, se trouvent des salles de conférence, un dégagement galetas et un local de chauffage.

Le secteur FBAT est responsable pour les prestations de nettoyage des surfaces administratives du bâtiment. Le nettoyage comprend les différentes salles, le hall d'accueil, la cage d'escalier, l'ascenseur, les sanitaires et divers réduits. La prestation de nettoyage n'intègre pas l'avant et l'après de tout événement.

30% **UA Ouvrier-ère.** Suite à la construction de l'agrandissement de la patinoire d'entraînement (P2) et de la construction d'un parking dont le crédit a été voté le 19 février 2020 par le Conseil général, le bâtiment est depuis avril 2022 mis en exploitation. Cette mise à disposition sera réalisée en deux étapes distinctes, dans un premier temps les surfaces administratives (bureaux Service des sports et Swissbasket) et dans un deuxième temps le parking et les surfaces commerciales. Le secteur FBAT est responsable pour le nettoyage des surfaces administratives du Service des sports ainsi que des accès et des communs. Cela correspond au nettoyage des

bureaux, des sanitaires, salles de conférence, cuisine, corridor, sas, locaux d'archives, cages d'escaliers, entrée principale et les paliers des étages.

50% **UA Ouvrier-ère.** Le 12 février 2022, Werkhof FRIMA a ouvert l'Espace 1606. Il s'agit d'un lieu dédié à l'histoire de Fribourg avec une représentation de la Ville de Fribourg en 3D. Ce nouvel espace peut être visité par la population : on y trouve une salle d'accueil avec la billetterie et un vestiaire. L'espace 1606 est ouvert du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00 et le samedi, le dimanche ainsi que les jours fériés de 09h30 à 17h00. Il a été convenu que l'entretien technique et le nettoyage des espaces communs soient gérés par la Ville. La salle polyvalente est nettoyée selon utilisation et durant le mois de mars il a été calculé 24.25 heures ce qui représente un 15%, pour l'accueil extrascolaire, soit 82 heures correspondant à 50%. L'espace TARA est nettoyé mensuellement ainsi que selon utilisation, le temps calculé était de 12 heures (7.3%). En ce qui concerne l'Espace 1606, le nettoyage est réalisé du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00, le samedi et le dimanche de 12h00 à 13h00 et de 17h00 à 18h30, cela correspond à 35 heures mensuelles (21.3%). Pour les espaces communs, ces derniers sont nettoyés du lundi au vendredi de 10h00 à 11h00 pour un total de 20 heures mensuelles (12.2%).

55% **UA Ouvrier-ère.** Le postulat n° 24 demande d'améliorer l'offre des halles de sport de la ville pour les sociétés sportives. Cela implique pour le personnel de nettoyage 10 semaines supplémentaires dans 15 halles de gym, la prestation étant les nettoyages dans les vestiaires, les douches, les sanitaires, les accès et le sol des halles.

100% **UA Chef-fe de secteur.** Ce poste est imputé depuis longtemps sur la rubrique 609 mais le taux d'imputation est insuffisant pour être sur ce compte de fonctionnement (mise en conformité validée par le Conseil communal à la suite d'un rapport Finances/RH).

100% **UA Chef-fe de secteur.** Ce poste est imputé depuis longtemps sur la rubrique 609 mais le taux d'imputation est insuffisant pour être sur ce compte de fonctionnement (mise en conformité validée par le Conseil communal à la suite d'un rapport Finances/RH).

- 80% **CT Chargée de projets, de production et communication.** Cette demande pour un 0.8 EPT supplémentaire permettra la pérennisation de la personne en poste actuellement (contrat de durée déterminée) qui s'occupe notamment de la gestion des actions de communication du Labo urbain et de L'Atelier. Elle s'occupe également de l'occupation des espaces, de gestion de projets, soutient le-la coordinateur·rice dans les gestions de projets menées par le Labo urbain, la communication et la coordination de la St-Nicolas ainsi que la communication au Service de la culture.
- 70% **CT Coordinateur·rice Labo urbain.** Cette demande pour un 0.7 EPT supplémentaire permettra la pérennisation de ce poste actuellement en contrat de durée déterminée. Le-la coordinateur·trice s'occupe notamment de la programmation de projets à L'Atelier et dans l'espace public, de la valorisation des projets accueillis à L'Atelier et de la gestion de projets. Cette personne officie en tant qu'experte dans le domaine de « l'Art Visuel » du Service de la culture et est en soutien à Promotion culturelle.
- 20% **CT Spécialiste.** L'informatisation et la numérisation des ressources pose des défis importants. Des compétences en gestion des systèmes d'information sont devenues indispensables pour garantir un avenir serein à MEMO. L'évolution de la nature des collections en bibliothèque, de ses outils d'acquisition et de valorisation auprès des publics nécessitent des compétences professionnelles relevant d'outils acquis dans le cadre de diplôme en information documentaire de niveau HES. Toutefois, ces outils nécessitent une configuration et une gestion au quotidien. Malgré la formation continue, soutenue depuis 3 ans, cela ne suffit pas pour « rattraper » 20 ans d'évolution, d'autant plus face aux nouvelles missions des bibliothèques. La présente demande concerne une augmentation de 20% du taux d'occupation actuel (50%) pour faire face à la hausse de l'utilisation des systèmes d'information documentaire ainsi que les ressources électroniques que MEMO ne peut pas mettre à disposition faute de ressources.
- 100% **IN Administrateur système.** La situation actuelle du Service informatique est difficile et critique. Cela résulte de la très forte croissance du périmètre d'activités et de l'accélération des demandes liées à la transition numérique. Le domaine des infrastructures IT (datacenters) et la sécurité liée sont assurés par une seule personne sans doublon (vacances, absences, travaux de maintenance courante et évolutive). D'importants

chantiers (transfert d'un datacenter à BATPOL) et la sécurité informatique sont des enjeux de taille. La qualification du risque SCI sera relevée. Ce domaine porte tous les systèmes d'information de l'administration communale. Ce nouveau poste permettra de renforcer l'équipe du secteur Exploitation en sous-dotation. Sans cette ressource, les missions primaires du Service ne pourront plus être assurées sans courir des risques importants (obsolescence, support, maintenance, indisponibilité).

- 100% **IN Technicien·e ICT.** La situation actuelle du Service informatique est difficile en termes de traitement des demandes et incidents. Cela résulte de la très forte croissance du périmètre d'activités et de l'accélération des demandes liées à la transition numérique. La réorganisation du Service verra la réalisation d'un véritable SPOC (point unique de contact et équipe de support en 1^{ère} ligne) déchargeant progressivement le secrétariat du Service, qui assure une grande partie du traitement des demandes, et, in fine de décharger le chef de service. La problématique du volume de travail et des compétences métier ICT insuffisantes demeure. Ce nouveau poste renforcera l'équipe du secteur Exploitation sous-dotée; l'ensemble des demandes non traitées (goulet d'étranglement) et les interventions sur site pourront être assurées par deux personnes. Sans cette ressource, les missions du Service envers les métiers (autres services) seront délivrées en mode dégradé (délai, suivi) et avec des risques.

- 100% **SP Chef·fe de secteur.** Depuis 2022, l'organisation du Service des sports a été revue. Un nouveau Secteur a pu être créé pour la coordination, l'administration et le développement. L'autre volet d'activités du Service concerne l'exploitation des piscines, des patinoires, du site sportif St-Léonard et des terrains de sports. Historiquement, ce « Secteur » a toujours été le plus important du service, avec un nombre considérable d'EPT. Cette demande pour un 1 EPT supplémentaire permettra la mise en œuvre de la nouvelle organisation du Service validée par le Conseil communal. En effet, à l'heure où le Service des sports poursuit sa mue puisqu'il est en train de transférer une certaine partie de ses tâches vers le Service d'urbanisme et d'architecture, l'exploitation a réellement besoin d'être considérée comme un Secteur à part entière avec à sa tête un chef qui dispose des formations et prérequis essentiels à la fonction. Ce poste sera directement rattaché au chef de service.



100% **SP Stagiaire post-master.** Le Service reçoit de nombreuses demandes de stages et souhaite pérenniser dans le budget annuel un poste de stagiaire. Cela permettra non seulement de se rapprocher des hautes écoles, mais aussi et surtout de former des stagiaires universitaires actifs dans le domaine du sport et ainsi bénéficier de la partie académique, respectivement de découvrir de jeunes talents susceptibles d'œuvrer pour la collectivité publique. Par ailleurs, la Ville de Fribourg constitue une plateforme idéale pour des jeunes étudiants du sport en quête de formation. En effet, de nombreux événements locaux et internationaux s'y déroulent chaque année. Des événements de plus grande envergure vont s'y dérouler ces prochaines années. En plus de nécessiter des ressources humaines pour leur mise en œuvre, ces événements offrent des possibilités de formation pour les étudiants du monde du sport.

3. Réductions ou suppressions de postes

La gestion de la caisse de pension du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF) a été confiée aux Retraites populaires dès le 1^{er} janvier 2023. Le poste d'Administrateur de la CPPVF a ainsi été supprimé au départ à la retraite du préposé.

4. Transfert de postes ou de dotation

Au 1^{er} janvier 2024, toutes les prestations de logopédie, psychologie scolaire et psychomotricité pour les enfants francophones seront regroupées au sein de la même entité. Ainsi, les psychologues scolaires (6 collaborateurs·trices pour 4 EPT) seront transférés au sein de Flos Carmeli (CHF -0.6 mio).

5. Modifications temporaires

Comme chaque année, il existe encore des fluctuations temporaires. Il s'agit de besoins limités dans le temps (contrats de droit privé, de durée déterminée) tels que le remplacement de collaborateurs dont les problèmes de santé conduiront à des situations AI, mais qui sont toujours dans l'effectif ou encore de projets particuliers, limités dans le temps, nécessitant des ressources supplémentaires.

A l'inverse, il peut y avoir des besoins qui ont été différés, conduisant ainsi à des baisses momentanées, sans que pour autant les postes correspondants ne soient supprimés. Ces changements n'amènent pas de modification de la dotation des services concernés.

6. Dotation

La dotation du personnel pour le budget 2024 se monte à 598.7 EPT. Le tableau de dotation du personnel par Service figure en annexe.

7. Stagiaires et apprenti-es

Les services de la Ville de Fribourg promeuvent la formation initiale en créant de nouvelles places d'apprentissage en 2023 déjà, notamment en tant que médiaticien·e, cuisinier·ère, informaticien·ne et agent·e d'exploitation infrastructures et conciergerie. Au budget 2024, 31 apprenti·e-s (dont trois au Service de la Bourgeoisie) sont prévus. L'apprentissage est donc fortement encouragé (+7 par rapport au budget 2023, sans Bourgeoisie).

En ce qui concerne les stagiaires, 19 postes pérennes sont également inscrits au budget 2024 (+1 par rapport au budget 2023).

B. Indexation des salaires et évolution des charges du personnel

1. Indexation

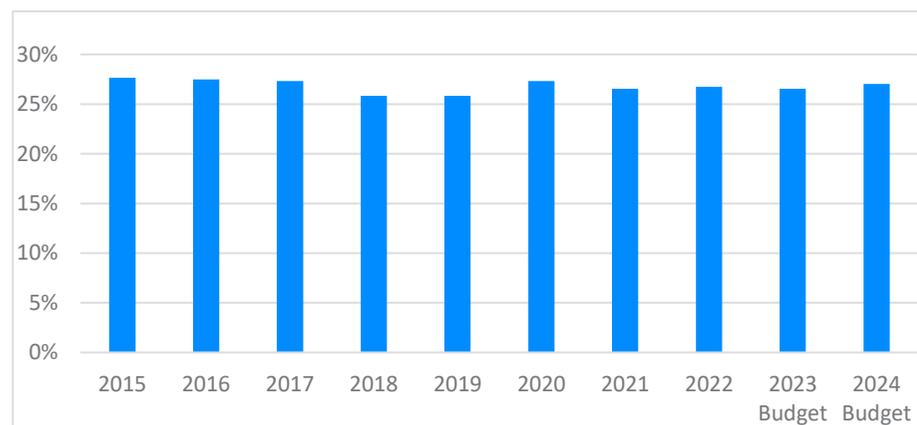
L'évolution des prix qui a eu lieu depuis la dernière adaptation lors du budget 2023 (base = indice des prix à la consommation) montre une tendance à la hausse. La Confédération a annoncé fin août un pourcentage d'indexation et l'Etat de Fribourg a suivi fin septembre. La Ville de Fribourg procédera à une indexation des salaires de 1.9 % au 1^{er} janvier 2024.

2. Evolution des charges du personnel

Jusqu'ici, le Conseil communal s'était donné comme règle une croissance ordinaire des charges du personnel limitée à 1.5% par année.

Les charges de personnel augmentent de CHF 3.9 mio. Outre, l'indexation des salaires de 1.9% (CHF +1.4 mio), le Conseil communal a décidé de revaloriser certains postes (reclassification) et d'effectuer des engagements de personnel pour un montant de CHF 2.2 mio soit en lien avec le programme de législature, soit liés à des mesures de sécurité ou de bases légales (+32.25 EPT dont 1 stagiaire) auxquels s'ajoute l'annualisation des engagements effectués en 2023 CHF +0.8 mio. La progression automatique des paliers provoque une augmentation de CHF 1.0 mio. Les gains de mutation ont un impact de CHF -1.3 mio, alors que la valorisation des indemnités et heures supplémentaires, non budgétées par le passé, apparaissent pour la première fois au budget pour CHF +0.5 mio. Finalement, le transfert de 4 EPT (psychologues scolaires) vers Flos Carmeli réduit quant à lui la masse salariale de CHF -0.6 mio

Les charges du personnel représentent en tout 27.0 % (2023 : 27.6%) des charges totales (sans les imputations internes).



Le tableau ci-dessus illustre la stabilité de la répartition des charges du personnel relativement aux charges totales des dix dernières années.

La table de dotation du personnel Service figure en annexe de ce document.

CHAPITRE VII

Situation financière de la Commune

Le budget 2024 est déficitaire pour la quatrième année consécutive sans que cela se concrétise par un déficit dans les comptes jusqu'à maintenant. La problématique n'est pas le budget 2024 en soi puisqu'il est possible de consommer la fortune disponible, mais bien l'évolution des charges dans le temps qui conduira inévitablement à un déficit structurel si elle se poursuit sans nouvelles recettes financières de taille.

L'exercice budgétaire 2024 est donc particulièrement difficile dans un contexte géopolitique très instable. Des revenus fiscaux revus à la hausse suite aux bons résultats des dernières années, mais qui devront encore se concrétiser, n'ont pas permis de compenser une hausse générale des dépenses. Une politique d'investissement très ambitieuse amorcée en début de législature commence à démontrer ses effets sur la situation financière de la Commune, avec une hausse des charges d'amortissement avérée et couplée à une forte augmentation de la dotation en personnel.

Malgré les effets de l'inflation, qui continuent à se faire ressentir avec notamment des dépenses énergétiques en continuelle hausse et un renchérissement des salaires prévu à 1.9%, c'est bien au niveau de l'évolution des charges liées que l'inquiétude est la plus grande avec près de 25% d'augmentation en cinq ans. L'évolution de la péréquation des ressources étant totalement justifiée par les bonnes années fiscales précédentes, c'est l'évolution des coûts des établissements médicaux-sociaux ainsi que des charges découlant des projets d'agglomération qui doivent faire l'objet d'une attention particulière ou alors d'une priorisation des tâches communales au profit des tâches régionales (toutes choses égales par ailleurs).

La politique d'activation des investissements, la gestion transparente des finances et le développement d'outils de gestion ainsi que les futurs Plans financiers permettent au Conseil communal de piloter le budget communal de façon proactive en identifiant les risques et les incertitudes (en termes de recettes, d'évolution des charges et de rapidité de reprise) tout en tenant compte des opportunités.



En fonction des données actuelles, le Plan financier 2024-2028 montre d'importants besoins en investissements ces prochaines années. Combiné à des recettes fiscales élevées, mais pour lesquelles une stagnation est attendue, ainsi qu'à des charges opérationnelles en forte hausse, l'équilibre financier n'est plus atteignable sans des mesures correctives fortes. Les nouveaux indicateurs MCH2, dont notamment le « taux d'endettement net » montrent clairement la limite qui sera désormais largement atteinte dès 2028. Le dépassement de cet indicateur obligera légalement la Commune à prendre des mesures structurelles, selon l'art. 19 OFCo.

Le principal défi financier à venir ne consiste plus à assurer l'équilibre des comptes de résultats futurs afin de permettre de dégager suffisamment de ressources pour la mise en œuvre d'un plan des investissements ambitieux, mais bien à prioriser celui-ci afin de l'adapter aux ressources financières existantes.

En ce qui concerne la gestion interne de l'administration communale, de grands efforts se font et continueront de se faire. Voici une liste non exhaustive des projets qui feront l'objet d'un suivi particulier en 2024 :

- application des recommandations découlant des mandats du Contrôle des finances en tant qu'organe de contrôle interne ;
- finalisation de l'implémentation d'une gestion électronique des dossiers (GED), qui vise à améliorer la gestion des documents et processus de l'administration et à diminuer les besoins en papier ;
- support administratif et technique à la nouvelle société dédiée à la transition énergétique Particip SA ;
- digitalisation des processus, notamment en termes de gestion et validation des factures fournisseurs ;
- poursuite du développement de plans directeurs et des stratégies dans les domaines de l'énergie, du sport, des bâtiments, des routes, de la culture, etc. ;
- poursuite de la réactualisation des règlements communaux principaux et des règlements liés à des modifications législatives ;
- assainissement des bâtiments notamment dans un souci écologique et d'un point de vue énergétique ;
- ajustement des processus budgétaire permettant au Conseil communal une meilleure priorisation des projets d'investissements.

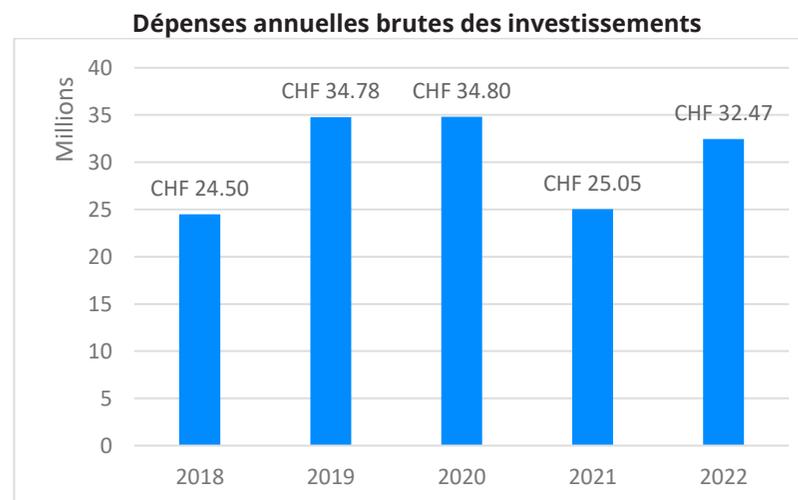
CHAPITRE II Budget des investissements

L'ensemble des dépenses brutes d'investissements communales, votées ou prévues au vote d'ici à fin 2024 et qui seront dépensées ces prochaines années, porte sur un montant de CHF 216.1 mio qui se répartit ainsi :

Solde annoncé des investissements déjà votés (Cat. I)*	CHF	134'642'870.00
Investissements à voter au budget (Cat. II)	CHF	21'667'150.00
Investissements à voter ultérieurement (Cat. III)	CHF	59'777'480.00
Total	CHF	216'087'500.00

**solde calculé par rapport aux dépenses d'investissement effectives au 31.08 ainsi que par rapport aux dépenses estimées par les services pour la période du 01.09 au 31.12*

A titre d'information, voici les dépenses brutes annuelles d'investissements des comptes des cinq dernières années, de 2018 à 2022 :



A. Explications détaillées des investissements

1. Solde des investissements déjà votés (Catégorie I)

Dans cette catégorie figurent les objets déjà décidés par le Conseil général. Il s'agit des soldes annoncés sur les crédits d'engagement des investissements déjà votés et encore ouverts avant la séance du Conseil général de décembre 2023.

Les montants de la catégorie I dépendent des dépenses effectives au 31.08.2023 ainsi que de l'estimation des dépenses qui seront comptabilisées du 01.09.2023 jusqu'au 31.12.2023. A noter qu'avec MCH2, les investissements votés sur lesquels aucune dépense n'aura été comptabilisée durant cinq ans devront faire l'objet d'un nouveau vote du Conseil général ou être sortis du Plan financier.

2. Investissements à voter lors du budget 2024 (Catégorie II)

Liste des objets³ à décider dans le cadre du présent budget :

Administration générale

110.5090.298	Gobelets réutilisables pour les manifestations	CHF	50'000.00
--------------	--	-----	-----------

Finances

200.5090.291	Décorations de Noël	CHF	450'000.00
--------------	---------------------	-----	------------

Enfance, écoles et cohésion sociale

303.5060.255	Renouvellement informatique et multimedia EP 2024	CHF	350'000.00
303.5060.256	Renouvellement informatique et multimedia CO 2024	CHF	620'000.00
303.5060.257	Mobilier AES	CHF	150'000.00

Police locale et mobilité

430.5010.134	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2024	CHF	300'000.00
430.5090.288	Vélostation Gare secteur Sud (Ancienne Gare)	CHF	350'000.00

Génie civil, environnement et énergie

510.5060.261	Atelier mécanique lift et puissance de recharge du site (véhicules électriques)	CHF	400'000.00
514.5060.260	Serrurerie : remplacement machines	CHF	82'000.00
520.5010.128	Entretien des chaussées et trottoirs 2024	CHF	1'450'000.00
520.5030.107	Dangers naturels : assainissement falaises 2024	CHF	240'000.00
520.5030.179	Monitoring des ouvrages d'art 2024	CHF	250'000.00
520.5060.262	Remplacement des équipement du Service hivernal	CHF	120'000.00
530.5063.017	Remplacement camion poubelle 2024	CHF	1'170'000.00
530.5093.003	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2024	CHF	1'315'000.00
532.5032.053	Collecteurs évacuation des eaux 2024	CHF	1'500'000.00
532.5032.066	STEP: Nitrification (2 ^e étape)	CHF	1'050'000.00
532.5032.067	STEP: Remplacement d'installations 2024 et appareils de mesures	CHF	393'150.00
532.5062.001	STEP : Armoires électriques 2024	CHF	200'000.00
532.5062.002	STEP : soufflante supplémentaire	CHF	120'000.00
532.5062.003	STEP : Traitement des eaux putrides	CHF	900'000.00
532.5292.001	STEP : Etudes et projets	CHF	54'000.00
560.5060.249	Assainissement éclairage halogène métal 2024	CHF	250'000.00
560.5200.048	Outils de pilotage de la transition énergétique	CHF	100'000.00

³ Les libellés des investissements se terminant par les lettres « A, E et R » indiquent le stade d'avancement du projet, à savoir avant-projet, étude ou réalisation.

560.5290.082	Etude intégration multi énergie site des Neigles	CHF	200'000.00	620.5010.155	Franchissement en MD Tour-Henri - Poste du Criblet -E-	CHF	136'000.00
560.5290.085	Etude sur l'évolution de l'infrastructure éclairage public	CHF	80'000.00	620.5030.183	Place Vignettaz-Daler -pacification route Vignettaz- réalisation -R-	CHF	200'000.00
Urbanisme et architecture				620.5030.184	Aménagement paysager pour digue en site protégé iSOS	CHF	750'000.00
610.5290.083	Etude des parcelles privées communales - E-	CHF	200'000.00	620.5030.185	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude route et place	CHF	316'000.00
611.5040.221	Joseph Piller 7 : transformation intérieure complément IV 2024	CHF	400'000.00	620.5040.222	Vélostation à l'Ancienne Gare complément -E-	CHF	188'000.00
611.5090.193	Assainissements énergétiques : installatons techniques CVS 2024	CHF	400'000.00	620.5090.290	Programme Nature et paysage 2024 -R-	CHF	320'000.00
611.5090.213	Sécurité et normes incendies, électricité 2024	CHF	140'000.00	620.5290.084	Etude habitat et logement: approfondissement des mesures -E-	CHF	100'000.00
611.5090.293	Travaux secondaire CAD Joseph-Piller 7 & Hôpital des Bourgeois	CHF	335'000.00	622.5060.263	Achat nouveau véhicule électrique 2024	CHF	70'000.00
611.5090.296	Edilité et AES Bourg: réfection réseaux souterrains & mise en séparatif	CHF	400'000.00	Informatique			
612.5040.203	Jura A : assainissement du bâtiment - étude faisabilité -A-	CHF	182'000.00	700.5060.207	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance: prog. assain. 2024	CHF	300'000.00
612.5040.214	Ecole du Botzet A-B - rénovation globale - A-	CHF	232'000.00	700.5060.258	Augmentation capacité de stockage et mémoire	CHF	220'000.00
612.5040.215	CO Belluard - rénovation globale -A-	CHF	248'000.00	700.5060.259	BATPOL: équipement IT, raccordement, cœur de réseau, dém. DC	CHF	400'000.00
612.5040.219	Ursulines et Beauregard : AES Jura et Vignettaz : aménagement AES provisoires -A-	CHF	232'000.00	Sports			
612.5040.220	Pérolles 40, crédit étude de faisabilité programmatique -A-	CHF	182'000.00	912.5090.289	Fitness urbain	CHF	150'000.00
612.5999.057	Chemin du Gottéron 15-17 réfection globale -A-	CHF	132'000.00	921.5090.297	Patinoire provisoire modulable	CHF	100'000.00
613.5999.048	Rénovation de la cuisine professionnelle du Foyer St-Louis	CHF	850'000.00	Total de la catégorie II			
614.5090.294	Allée du Cimetière - remplacement de portes sectionnelles	CHF	70'000.00	21'667'150.00			
615.5090.295	Abribus Beauregard-Carrefour Richemond	CHF	120'000.00	a) Explication par objet : Administration générale			
616.5999.131	PPS et locatif Route de l'Aurore 4 - remplacement fenêtres et réfection terrasses -R-	CHF	2'150'000.00	110.5090.298 Gobelets réutilisables pour les manifestations CHF 50'000.00			

Dans le cadre des projets liés à la durabilité, il s'agit de l'achat d'un stock de gobelets réutilisables « Ville de Fribourg » pour la mise à disposition lors des manifestations, avec solution de nettoyage, ceci en vue d'une solution logistique pérenne.

b) Explication par objet : Finances

200.5090.291 Décorations de Noël

CHF 450'000.00

Un inventaire des décorations lumineuses d'hiver qui sont posées en ville a été réalisé par le Groupe E lors de l'hiver 2022-2023. Les décorations appartenant aux diverses associations de commerce ainsi qu'à la Ville ont été évaluées sur les aspects techniques tel que leur état de fonctionnement ainsi que sur leur compatibilité avec le Plan lumière, notamment du point de vue de leur consommation électrique. Il ressort de cet inventaire que la grande majorité des décorations doivent être mises à jour.

La Ville de Fribourg saisit cette occasion pour reprendre en ses mains la question des décorations d'hiver et développera dès l'automne 2024 un projet de décorations lumineuses d'hiver homogène et conforme aux attentes du Plan lumière, dans le cadre d'une procédure de marchés publics internationale.

c) Explication par objet : Enfance, écoles et cohésion sociale

303.5060.255 Renouvellement informatique et multimédia EP 2024

CHF 350'000.00

Cet investissement de CHF 350'000.00 est destiné à l'achat et au renouvellement de matériel multimédia et informatique dans les écoles de 1H à 8H. Les renouvellements de l'informatique suivent les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic).

Pour rappel, les communes sont responsables de l'équipement des écoles, de leur financement et de leur entretien selon la Loi scolaire, art 57, al. 2b.

303.5060.256 Renouvellement multimédia et informatique CO 2024

CHF 620'000.00

Cet investissement de CHF 620'000.00 est destiné à l'achat et au renouvellement de matériel multimédia et informatique dans les trois CO de la Ville de 9H à 11H. Afin

d'améliorer les moyens d'enseignement dans les CO, les actuels beamers seront remplacés par des écrans interactifs. Cette mise à jour est prévue sur plusieurs années et selon la nécessité du changement. Les renouvellements de l'informatique suivent les recommandations du Service cantonal des technologies d'information et de communication (Fri-tic).

Pour cet investissement, un chef de projet est engagé à 100% en contrat de droit public. Son salaire sera imputé sur cet investissement.

303.5060.257 Mobilier AES

CHF 150'000.00

Cet investissement de CHF 150'000.00 est destiné à l'achat de mobilier pour les accueils extrascolaires afin d'absorber l'augmentation de fréquentation.

d) Explication par objet : Police locale et mobilité

430.5010.134 Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école, piétons, deux-roues, transports publics 2024

CHF 300'000.00

Le montant alloué aux mesures de modération vise la réalisation de projets en faveur de la mobilité douce, de la sécurité (par exemple : chemin de l'école et déplacement des personnes à mobilité réduite) et de la qualité de vie sur les espaces publics de circulation en conformité avec le PA2/PA3/PA4 (notamment les fiches 22.2, 23.1 et 23.2. du PA2, 3M07.13 du PA3 et 4M.05.01, 4M.06.03, 4M.07.03, 4M.11.01, 4M.11.04 du PA4) et le PAL.

A propos de la modération du trafic, de plus en plus de demandes d'aménagement de zone à modération de trafic sont formulées par des habitants, des associations ou des commerçants auprès de la Mobilité. En 2024, des mesures seront aussi prises au profit de la zone 30 du quartier du Jura dont le projet a été retardé à plusieurs reprises. L'ampleur du périmètre de cette zone et l'importance des mesures nécessitent l'engagement de moyens sur plusieurs années.

En plus des dispositions communes à toutes les zones 30 (portes d'entrée, marquage, signalisation, trottoirs traversants), ce projet prévoit le traitement de certains carrefours ainsi que la mise en place de modérateurs végétalisés.



En 2024, il est prévu de réaliser les premières mesures prioritaires ressortant des plans de mobilité scolaire (PMS) réalisés conjointement avec le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Les premiers PMS ont été réalisés pour les cercles scolaires de la Vignettaz, du Jura, du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville. Celui du Schönberg est en cours.

Relativement à la promotion du vélo, dans la continuité des années précédentes, des mesures et actions sont mises en place en fonction des demandes et des opportunités. L'accent particulier mis sur la continuité du réseau cyclable sera poursuivi.

De plus, les chantiers sont utilisés pour améliorer la situation sécuritaire des usagers et la prise en compte de la mobilité douce. Ce sera particulièrement le cas à la rue du Progrès (Beauregard) après la construction du CAD.

430.5090.288 Vélostation gare secteur sud (Ancienne-Gare) CHF 350'000.00

Le vélo est une composante importante de la mobilité douce (MD), aussi bien comme moyen de transport autonome qu'en combinaison avec d'autres. Des réseaux de chemins attrayants, sûrs et continus sont autant de critères donnant envie d'utiliser le vélo. Or les possibilités de stationnement sont tout aussi importantes dans le choix du vélo comme moyen de déplacement. A quoi sert-il d'avoir un bon réseau s'il n'y a pas, à destination, suffisamment d'emplacements pour stationner, où le vélo peut être laissé à l'abri des intempéries et du vol ?

En moyenne 5 à 8% des passagers des CFF se rendent à la gare à vélo, soit environ 1'500-2'400 personnes dans le cas de Fribourg. Les passagers des transports publics garent leurs vélos le plus souvent à longue durée, la journée ou la nuit.

Les stations pour vélos sont des installations verrouillables qui protègent contre le vol, les intempéries, les dommages, le vandalisme et les agressions. L'entrée est contrôlée par un système de contrôle d'accès. Les stations pour vélos offrent du confort et contribuent à augmenter l'attrait des transports publics et des centres-villes. Fribourg est l'une des seules villes de Suisse disposant d'une gare et d'un centre-ville de cette importance à ne pas encore disposer de vélostation.

Il est prévu de combler ce retard par la réalisation de plusieurs installations à proximité de la gare et du centre-ville. Diverses solutions échelonnées dans le temps sont possibles tant au sud de la Gare (secteur Ancienne-Gare) qu'au nord (secteur Tivoli). La première vélostation sera réalisée en 2024 dans le socle du bâtiment de la Poste principale. Un investissement de CHF 350'000.- a déjà été voté dans le cadre du budget 2022.

Fin 2024, le nouveau passage inférieur de la gare donnant accès aux quais depuis la route des Arsenaux sera mis en fonction. Plus tard, la prolongation de ce passage inférieur sous le carrefour Richemond renforcera encore la fréquentation de ce nouvel accès traversant à la gare. Cet investissement doit permettre la création d'une vélostation provisoire sur l'esplanade de l'Ancienne-Gare en attendant la réalisation ultérieure d'une vélostation définitive à cet endroit.

Equipée d'un accès sûr et de supports adaptés aux différents types de vélos, la capacité de parcage devrait avoisiner les 150-200 places. Une partie du matériel et en particulier les systèmes de supports pourront être réinstallés à l'intérieur de la vélostation définitive. Les travaux de planification sont en cours en collaboration avec les CFF, propriétaires du terrain.

L'installation de vélostation est subventionnable par l'Agglo à raison de 50%.

e) Explication par objet : Génie civil, environnement et énergie

510.5060.261 Atelier mécanique lift et puissance de recharge du site (véhicules électriques) CHF 400'000.00

La réparation de camions électriques nécessite des distances de sécurité qui ne peuvent pas être respectées dans les locaux de l'atelier mécanique. En conséquence, un espace supplémentaire est prévu dans le garage qui nécessite de nouveaux équipements pour soulever un poids-lourd. Le coût de cette installation est de CHF 90'000.-.

En raison de l'achat de camions poubelles électriques, la puissance du site doit être augmentée pour permettre de recharger simultanément les camions et un équipement permettant l'augmentation de la puissance doit être installé pour CHF 310'000.-.

514.5060.260 Serrurerie : remplacement de machines CHF 82'000.00

Plusieurs machines de la serrurerie ne correspondent plus aux standards de constructions actuels et posent des problèmes de précision et de géométrie. Il s'agit de trois équipements qui doivent être remplacés (cisaille hydraulique, poinçonneuse hydraulique et presse plieuse hydraulique).

520.5010.128 Entretien des chaussées et trottoirs 2024 - R CHF 1'450'000.00

Le réseau de chauffage à distance (CAD) est en cours de déploiement sur le territoire de la Ville. Durant les prochaines années, il nécessite l'ouverture d'importants chantiers situés principalement sur le domaine public et en particulier sur le réseau routier.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal a décidé d'inscrire un montant cadre dans le crédit d'entretien du réseau routier dès 2017 permettant de garantir les réfections complémentaires des chaussées touchées par l'extension du CAD, des services techniques en général et d'assurer les travaux nécessaires au maintien de l'état des chaussées.

Les estimations des coûts, à charge de la Ville, sont effectuées sur la base d'un constat visuel d'état des chaussées et de surfaces estimatives de réfection complémentaires.

**TRAVAUX D'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC TRAVAUX TIERS
CHAUFFAGE A DISTANCE (CAD) ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES**

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance et des assainissements de réseaux des différents services, les travaux dans certaines rues seront réalisés : par exemple route du Fort-Saint-Jacques, rue du Temple ou Route-Neuve ainsi que diverses interventions ponctuelles. Il s'agit de remises en état des chaussées et trottoirs en complément des réfections de fouille à charge des services techniques.

Le devis de ces différents travaux s'élève à CHF 591'000.-

**TRAVAUX D'ENTRETIEN AVEC ASSAINISSEMENT PONCTUEL
DES RESEAUX**

Ces travaux consistent en la réfection de la superstructure bitumineuse sur les zones non touchées par les fouilles des services techniques sur la route de l'Aurore, les Grandes-Rames, la route du Stadtberg et la route de Champriond.

Le devis des travaux s'élève à CHF 720'000.-

TRAVAUX D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Ce montant permettra d'intervenir sur les réparations urgentes des trottoirs.

L'estimation de ces travaux s'élève à CHF 58'000.-

TRAVAUX EN COORDINATION AVEC LE CANTON

Remise en état total de la route de Tavel en coordination avec le Canton.

Le devis estimatif des travaux s'élève à CHF 81'000.- à charge de la Ville de Fribourg.

520.5030.107 Dangers naturels : Assainissement des falaises CHF 240'000.00

Des travaux doivent être effectués afin de garantir la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal. Ces travaux comprennent des mesures préventives, de surveillance et de protection contre les dangers naturels (chutes de pierres, effondrements de falaises et glissements de terrain).

Les travaux, surveillances et études suivants sont planifiés en 2024 :

- ✎ Travaux de remise en état des ouvrages de protection dans le talus du funiculaire sur demande de l'Office fédéral des transports pour la reconduction de la concession.
- ✎ Mesure de sécurisation pour les usagers des sentiers touristiques.
- ✎ Analyse de risque du secteur de la Palme, dernière zone à bâtir exposée à un danger élevé sans mesures de protection.
- ✎ Entretien lourd de la barrière de la ravine dans la vallée du Gottéron.



- Réalisation des éléments faisant l'objet de la convention 2022-2024 entre le Service des forêts et de la nature (Canton) et la Ville de Fribourg :
 - Mesure 4 : « Gestion système d'alerte avec feux de signalisation vallée du Gottéron »
 - Mesure 8 : « Remise en état inclinomètre, piézomètre et rideau drainant Grand-Places »

520.5030.179 Monitoring des ouvrages d'art -E- CHF 250'000.00

Etudes en vue de l'assainissement des murs de soutènement du funiculaire et du passage inférieur de la rue de la Sarine.

Le montant de ces études s'élève à CHF 250'000.- et a été établi sur la base de devis.

520.5060.262 Remplacement équipement service hivernal CHF 120'000.00

Le remplacement d'un véhicule thermique utilisé pour la vidange des points de collecte par un nouveau véhicule nécessite le remplacement de la lame à neige ainsi que celui du dispositif d'épandage du sel et de la saumure. Ces équipements ne peuvent pas être financés par les taxes sur les déchets.

530.5063.017 Remplacement camions poubelle 2024 -R- CHF 1'170'000.00

Les montants de cette rubrique sont partiellement supportés par les taxes sur les déchets.

CAMION POUBELLE 151131

- Caractéristiques
 - Immatriculation : 2011, Repoussé lors du processus budgétaire 2023
- Utilisation : Récolte des ordures ménagères, déchets verts, papier et carton
- Etat actuel : Anciennes normes antipollution, inadapté aux tournées actuelles, châssis corrodé, mécanique usée et faible fiabilité, frais de réparation élevés.

- Achat : Remplacement par un véhicule électrique avec sa borne, y compris installation de charge et personnalisation design écologique.
- Coût : Le coût du remplacement du véhicule s'élève à : CHF 820'000.-

CAMION MINIMATIC 256137

- Caractéristiques
 - Immatriculation : 2012
 - Charge utile : 3 tonnes
- Utilisation : Vidange des corbeilles publiques, remplace les camions poubelles lorsque ceux-ci ne passent pas (chantier, véhicules mal parqués, ...), 7/7 jours.
- Etat actuel : Il s'agit d'un investissement reporté depuis 2020. En effet, le montant prévu était insuffisant suite à l'appel d'offre. Son achat n'a pas pu être entrepris car il n'était pas prévu en mode électrique mais en hybride. Le véhicule actuel fonctionne sous les anciennes normes antipollution, aucune garantie de fonctionnement (pannes hebdomadaires), châssis corrodé et fissuré, mécanique usée, frais de réparation très élevés. Il ne peut plus être maintenu en état de fonctionnement.
- Achat : Comme ce véhicule propose une version électrique avec une charge utile de 1 to uniquement, il faudrait acquérir au moins 2 véhicules électriques pour le remplacer, y compris installations de recharge et l'engagement d'un chauffeur supplémentaire. Des solutions de location ont été cherchées sans succès. En conséquence, compte tenu de l'urgence de ce remplacement, l'acquisition de ce véhicule entre dans la période de transition de remplacement par certains véhicules thermiques.
- Coût : Le coût du remplacement du véhicule pour les poubelles s'élève à : CHF 350'000.-

530.5093.003 Mise en œuvre plan gestion des déchets 2024 -R- CHF 1'315'000.00

Les montants de cette rubrique sont partiellement supportés par les taxes sur les déchets.

DECHETTERIE MOBILE

Suite à la réponse au postulat 52 (législature 2021-2026), le Conseil communal propose la mise en place d'une déchetterie mobile. Pour ce faire, l'acquisition d'un véhicule électrique de 3.5 to avec plateforme élévatrice est indispensable, ainsi qu'une remorque permettant le tri des déchets.

✎ Coût du véhicule :	CHF 155'000.00
✎ Coût de la remorque :	CHF 45'000.00

REAMENAGEMENT POINTS DE RECOLTE

Il est prévu de réaménager les points de récolte. Un camion multibenne doit être changé et compatible avec la prise en charge de containers enterrés de type Moloch. Comme ce véhicule n'est pas disponible sur le marché en mode électrique 4x4 et qu'il est également impératif au service hivernal, son acquisition entre dans la période de transition de remplacement par certains véhicules thermiques.

✎ Etude et réaménagement des points de récolte :	CHF 220'000.00
✎ Achat des containers de collecte :	CHF 445'000.00
✎ Remplacement Camion multibenne	CHF 450'000.00
✎ Caractéristiques	
Immatriculation :	2005
Kilométrage :	350'000 km
✎ Utilisation :	Vidange des bennes des points de récolte, livraisons lors des manifestations et service hivernal.
✎ Etat actuel :	Ancienne normes antipollution, inadapté aux tournées actuelles car charge utile trop faible, mécanique usée et faible fiabilité.

✎ Achat :	Véhicule multilift thermique, 3 essieux avec grue, ainsi qu'une benne compartimentée permettant la vidange des différents contenants des points de récolte.
✎ Coût :	Le coût du remplacement du véhicule s'élève à CHF 450'000.-

L'équipement nécessaire au service hivernal est prévu sous une rubrique investissement 520.5060.262 remplacement véhicules 2024

532.5032.053 Collecteurs évacuation des eaux 2024 -R- CHF 1'500'000.00

Les montants de cette rubrique budgétaire sont financés par la taxe de base eaux usées. Les interventions sur le réseau portent sur des tronçons fortement dégradés, de capacité hydraulique insuffisante ou sur une opportunité de mise en séparatif, tout en assurant, dans la mesure du possible, une coordination avec les travaux concernant d'autres conduites (eau, gaz, CAD etc.) ou des réfections de chaussées.

TRAVAUX PLANIFIES EN COORDINATION AVEC LE CAD

Dans le cadre des travaux de mise en place du chauffage à distance, le réseau d'épuration sera assaini. Il s'agit de remplacer des couvercles, des grilles et certains tronçons de canalisations.

Les devis pour ces travaux se montent à CHF 300'000.-.

ENTRETIEN COURANT

Des travaux d'entretien courant ainsi que des contrôles sont nécessaires sur le réseau et les ouvrages spéciaux.

- ✎ Remise en état des ouvrages spéciaux (ex: BEP Pfaffengarten, STAP Pisciculture, etc.) (a débuté en 2023 et se poursuivra cette année).
- ✎ Couvercles, fuites et dégâts aux collecteurs.

Le coût de ces différentes mesures est estimé à CHF 1'000'000.-

ETUDE

Gestion du PGEE : mise à jour du contrôle des débits, calculs hydrauliques en relation avec des projets immobiliers ainsi que diverses études.

Le montant pour ces crédits d'études s'élève à CHF 200'000.- .

532.5032.066 STEP : Nitrification (2^e étape) -R-

CHF 1'050'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base eaux usées.

L'étape de nitrification permettant de traiter l'azote est une étape-clé pour le respect des normes de rejet des eaux de sortie de STEP selon l'OEaux. Elle a été mise en service lors de la réfection de la STEP en 1997, les équipements doivent être remplacés et les processus mis à jour.

Le renouvellement complet est prévu sur deux ans, avec un investissement de CHF 1'500'000.- en 2023 et CHF 1'050'000.- en 2024. Ceci permettra de remplacer les équipements des bassins et mettre à niveau les processus selon l'état actuel de la technique. De plus, ce renouvellement permettra un pilotage optimal du traitement avec une réduction de la consommation d'énergie en mettant en fonction le nombre de bassins de traitement (sur les huit possibles) en fonction de la charge polluante.

532.5032.067 STEP : remplacement d'installations 2024 & appareils de mesure-R-

CHF 393'150.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base eaux usées.

En relation avec son statut de gros consommateur, les recommandations des directives de la VSA (association suisse des professionnels de la protection de l'eau) et la coordination des nouvelles installations projetées, ainsi que le vieillissement des installations, la STEP doit entreprendre plusieurs renouvellements d'installations.

Pour un pilotage optimal de la STEP et afin d'optimiser la consommation de floculants ou précipitants, un certain nombre d'appareils de mesures doivent être acquis.

Ce projet d'investissement concerne le remplacement de moteurs, de vannes, de débitmètre et autres systèmes de contrôle et mesure.

532.5062.001 STEP : remplacement d'armoires électriques -R- CHF 200'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base eaux usées.

Le système électrique permettant le contrôle et la commande des installations a dépassé sa durée de vie technique et devient obsolète. Un plan de rénovation des automates et armoires électriques a donc été planifié sur les cinq prochaines années pour mettre à niveau ces éléments de pilotage. Le présent budget fait l'objet de la première étape de rénovation pour l'année 2024 uniquement. Pour les années 2025 et 2026, des montants respectifs de CHF 450'000.- et CHF 750'000.- ont été inscrits au Plan financier. Pour les deux dernières années, soit 2027 et 2028, une étude est en cours pour affiner les coûts.

532.5062.002 STEP : remplacement soufflantes BX

CHF 120'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base eaux usées.

Ce remplacement a fait l'objet d'un projet en 2022. A la réception des travaux, le constat d'un manque de redondance a été fait. Il s'agit donc de compléter ce système d'aération des bassins pour lui permettre de pallier à tous les cas d'exploitation, c'est-à-dire être capable de fournir la puissance maximale en tout temps.

Les soufflantes sont des pompes qui alimentent la biologie en oxygène. Leur mécanisme est primordial pour le maintien de cette dernière.

532.5062.003 STEP : Traitement des eaux putrides -R-

CHF 900'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base eaux usées.

Une étude de faisabilité est en cours pour analyser les possibilités de mise en conformité des rejets d'azote dans le lac de Schiffenen.

Respectant les nouvelles normes renforcées, la mise en œuvre passera par l'implémentation d'un système de traitement supplémentaire. Actuellement, deux systèmes pourraient remplir cette fonction, soit le « stripping, membranaire de l'ammoniac » ou alors un procédé à base de bactéries (« anamox »). Le choix se fera sur la base des conclusions techniques de l'étude à recevoir. Dans les deux cas, le montant d'investissement est similaire.

532.5292.001 STEP : Etudes et projets -E- CHF 54'000.00

Le montant de cette rubrique budgétaire est financé par la taxe de base eaux usées.

En 2023, une société spécialisée en traitement et valorisation de déchets et d'effluents organiques a été contactée pour définir des possibilités d'amélioration du procédé de valorisation des graisses dans le digesteur.

Cette société a fait une offre pour cette étude d'optimisation. Les honoraires se montent à CHF 18'000.-.

En lien avec le traitement des eaux usées industrielles, un autre bureau expérimenté dans le traitement d'eaux par flottation analysera l'optimisation de l'installation. Le montant prévu pour cette amélioration est de CHF 36'000.-.

560.5060.249 Assainissement éclairage halogène métal 2024 CHF 250'000.00

Poursuite du changement des lampes en halogénure métallique ainsi que des lampes au sodium vers des sources LED afin de minimiser les coûts d'entretien et de diminuer la consommation énergétique, en application du Plan lumière.

560.5200.048 Outils de pilotage de la transition énergétique CHF 100'000.00

🔪 Outil de suivi de monitoring subventions

Suite à la création du fonds en faveur de la transition énergétique et de son règlement régissant son utilisation, le programme de soutien passera de trois subventions à une dizaine de soutiens destinés tant aux propriétaires qu'au grand public. Anticipant une augmentation conséquente du volume de demandes, la Ville souhaite s'équiper d'un outil informatique dédié lui permettant de traiter de manière efficace et professionnelle le suivi de ces mesures et de les pérenniser dans le temps.

🔪 Outil de monitoring énergétique

Afin de pouvoir assurer le suivi et l'évolution des consommations énergétiques du territoire communal, la Ville souhaite s'équiper d'un outil informatique dédié permettant une centralisation efficace des données et offrant davantage de possibilités que les tableaux actuellement utilisés. Cet outil de monitoring permettra

également le suivi des objectifs de transition énergétique et favorisera la sensibilisation par sa diffusion.

560.5290.082 Etude intégration multi énergie site des Neigles CHF 200'000.00

Avec l'addition de la récupération de chaleur des eaux usées de la STEP par la future centrale de chauffe dans le bâtiment de traitement des micropolluants, il est nécessaire de revoir les modes de production et de distribution énergétique du site des Neigles et d'intégrer chacune des ressources disponibles sur le site de Neigles (récupération de chaleur sur eaux usées, biogaz, photovoltaïque, potentiel hydrogène) autour d'un concept consolidé. La mise en place de la nouvelle centrale de chauffe nécessitera également un réagencement d'une partie du site des Neigles afin de permettre la mise en place d'une station de pompage et d'accumulateurs de chaleur externes à la centrale ainsi que leurs conduites de transport dédiées. Il apparaît également aujourd'hui que l'exploitation des producteurs de chaleur existants (CCF et chaudières gaz naturel et biogaz) n'est pas optimale et nécessite une étude afin de définir si une optimisation est possible ou si celle-ci nécessite un assainissement. Une réflexion quant à l'intégration des besoins de la mobilité électrique sera également menée, ainsi qu'une étude portant sur la viabilité d'un projet de production d'hydrogène et d'oxygène et de leur valorisation dans différentes filières (traitement micropolluants, transport, réseau gaz, etc.). La synthèse de ces différentes études permettra ainsi de définir un concept énergétique intégré combinant les ressources et moyens de production du site des Neigles afin de valoriser au maximum les ressources locales et de mettre en place un plan d'action contribuant aux objectifs de réduction de CO₂ voulus par la planification énergétique de la Ville de Fribourg.

560.5290.085 Etude évolution infrastructure éclairage public -E- CHF 80'000.00

Au cours des dernières années, la Ville de Fribourg a développé une nouvelle stratégie lumière. Elle envisageait initialement de déployer les nouvelles prescriptions y relatives au rythme du renouvellement naturel du matériel d'éclairage public. Depuis lors, une révision du règlement cantonal sur l'énergie (RSF 770.11) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2023. Si cette révision ne met pas en évidence des approches trop divergentes du point de vue technique, il existe une différence de taille relative au délai de mise en œuvre de l'obligation d'extinction nocturne complète ou dynamique de l'art. 5 al. 7 de la loi cantonale sur l'énergie



(LEn ; RSF 770.1), ce dernier étant fixé à fin 2028 dans le règlement cantonal. Cette rubrique budgétaire a pour objectif de financer une étude relative au déploiement anticipé de la stratégie lumière. Les incidences techniques, financières et organisationnelles seront notamment évaluées.

f) Explication par objet : Urbanisme et architecture

610.5290.083 Etude des parcelles privées communales (e) CHF 200'000.00

La gestion des assainissements des infrastructures extérieures et des installations souterraines des parcelles privées communales a été attribuée à l'intendance des bâtiments (IBAT). Ces terrains représentent une valeur assurée de près de CHF 286 mio.

Un budget de fonctionnement de CHF 75'000 est alloué annuellement au Secteur (rubrique 610.3144.07 « entretien des parcelles privées communales »).

L'étude comprend l'analyse des installations et infrastructures sous-terraines, leur degré de réfection et la mise en place d'un planning financier des remises en état et assainissements des collecteurs d'eau de toutes les parcelles privées communales.

611.5040.221 Joseph-Piller 7 : transformations intérieures complément IV CHF 400'000.00

Le bâtiment administratif de la Direction de l'Edilité construit en 1942, héberge le Service d'urbanisme et d'architecture, le Service du génie civil, environnement et énergie ainsi que le Service juridique. L'ouvrage contient aussi une salle de gymnastique dédiée aux écoles et sociétés sportives ainsi que de locaux annexes dédiés à d'autres services de la Commune.

Afin de répondre aux besoins administratifs croissants, les budgets d'investissements suivants ont déjà été utilisés ou sont en cours d'investissement depuis 2017 :

- 611.5040.123	2017	CHF	250'000.00
- 611.5040.134	2018	CHF	300'000.00
- 611.5040.202	2020	CHF	200'000.00
- 611.5040.213	2021	CHF	450'000.00
- 611.5040.020	2022	CHF	350'000.00

Ces différents budgets ont permis les transformations suivantes en plusieurs étapes depuis 2017 dans le bâtiment qui est resté en tout temps en exploitation : transformation partielle de l'appartement du concierge aux combles pour de nouvelles surfaces administratives en 2017 ; optimisation de surfaces administratives existantes pour la création d'un nouveau secteur en 2018 ; création d'installations pour expositions dans les couloirs en 2018 ; optimisations de surfaces administratives existantes en 2019 ; transformation de l'auditoire en nouvelles surfaces administratives et optimisation de surfaces administratives existantes en 2021 ; transformation et suppression de l'appartement du concierge aux combles pour de nouvelles surfaces administratives en 2022 ; réorganisation et nouvelles installations d'archivage en 2022 ; transformation des galetas aux combles en nouvelles surfaces administratives en 2023 ; nouvel ascenseur en 2023-2024 ; études en cours pour assainissement de la salle de gym.

Dans le cadre de ces différents travaux, respectivement des dernières demandes d'autorisations effectuées entre 2020 et 2021 pour transformer le bâtiment, certains organes et services cantonaux ont exigé la mise en conformité de ce bâtiment public notamment en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et en matière de protection incendie. Les préavis émis avec conditions et le permis de construire exigent des transformations plus conséquentes qu'initialement prévues impliquant un crédit additionnel faisant l'objet de la présente demande.

Afin de répondre à ces différentes normes et exigences légales, des travaux complémentaires sont exigés pour rénover et transformer les parties d'ouvrages suivantes:

- ☛ les sanitaires sur trois niveaux avec séparations des genres (répondant à une demande du personnel) ;
- ☛ la réception générale de l'Edilité avec les surfaces du secrétariat ;
- ☛ l'optimisation de surfaces de bureaux avec création d'une nouvelle salle de conférence avec local pause/midi supplémentaire.

611.5090.193 Assainissements énergétiques : installations techniques CVS CHF 400'000.00

Le parc immobilier communal est composé de plus de 250 bâtiments qui génèrent une consommation énergétique de près de 20 GWh thermiques et 12 GWh électriques. La Ville souhaite diminuer l'impact énergétique et environnemental de l'exploitation de ses bâtiments.

En parallèle à la planification des assainissements du parc prévu par la méthode Stratus, il est prévu d'intervenir sur les installations techniques existantes en vue d'atteindre la transition aux énergies renouvelables ainsi que l'optimisation de l'efficacité de l'exploitation des bâtiments. Une analyse de l'état des installations techniques est actuellement menée et devrait aboutir à la planification des interventions sur l'ensemble du parc. L'enveloppe budgétaire prévoit ainsi les mesures pour mettre en œuvre ces objectifs.

En 2024, les projets prévus sont notamment les suivants :

- ✦ Climatisation pour les serveurs informatiques : démontage hôpital des bourgeois et étude d'assainissement à Joseph-Piller 7 CHF 25'000.00
- ✦ Nettoyage de diverses installations de ventilation CHF 35'000.00
- ✦ Site des Neigles – Etude et assainissement d'installations de ventilation CHF 40'000.00
- ✦ Ecole du Jura – Assainissement des nourrices sanitaires CHF 250'000.00
- ✦ Divers et imprévus CHF 50'000.00

Ces projets ainsi que la distribution des montants alloués sont soumis à évolution en fonction des besoins et urgences ainsi que la coordination générale des travaux internes et avec les partenaires de la Ville.

611.5090.213 Sécurité et normes incendies, électricité 2024 CHF 140'000.00

La Confédération a mis en place depuis le 1^{er} janvier 2002 (Ordonnance sur les installations électriques à basse tension OIBT, RS 734.27) des contrôles des installations électriques qui ont une périodicité de 5 ou 10 ans selon le type de construction et d'utilisation. Ces contrôles sont effectués par des bureaux techniques indépendants, dont les rapports sont ensuite transmis à des

installateurs électriciens agréés et mandatés pour mettre ces installations en conformité.

Des inspections des installations de détection incendie ont eu lieu en 2023 et toute l'installation de détection d'incendie (DI) doit être remplacée au Foyer St-Louis.

- ✦ Contrôle OIBT y c. les bâtiments sportifs CHF 90'000.00
- ✦ Remplacement de toute l'installation de détection d'incendie (DI) CHF 40'000.00
- ✦ Travaux électriques complémentaires CHF 10'000.00
- Total des travaux CHF 140'000.00

611.5090.293 Travaux secondaire CAD Joseph-Piller 7 & Hôpital des Bourgeois CHF 335'000.00

Selon la planification du déploiement du CAD de Groupe E Celsius, le bâtiment de l'édilité et de l'Hôpital des Bourgeois seront raccordés au CAD en 2024. Dans le cadre de ces travaux, il est prévu de moderniser les collecteurs de chauffage et les installations MCR (mesure, contrôle et régulation) de ces deux bâtiments.

611.5090.296 Edilité et AES Bourg réfection réseaux souterrains & mise en séparatif CHF 400'000.00

La parcelle RF 6202 sur domaine privé-communal comporte les bâtiments de l'AES du Bourg et de l'Edilité, sis aux adresses Joseph-Piller 5 et 7.

Le mandat demandé prévoit la réfection des réseaux souterrains vétustes et dégradés avec mise en séparatif des collecteurs eaux usées / eaux claires, la parcelle étant actuellement sur réseau unitaire. Les tracés et raccordements techniques existants en bon état et/ou qui seront désaffectés avec le futur raccordement au chauffage à distance (CAD) ne sont pas assainis. La réfection du réseau de drainage est également comptabilisée dans le montant joint. L'éclairage extérieur au bâtiment est assaini et mis en place selon les exigences de la stratégie lumière. Une barrière amovible assure la sécurité des usagers de l'AES du Bourg et régule le stationnement.



Ces travaux se feront en synergie et en coordination, d'une part, avec la requalification des aménagements extérieurs prévus par le Secteur projets urbains, et d'autre part, avec le nouveau raccordement du CAD sur cette même parcelle.

➤ Réfection des réseaux souterrains et mise en séparatif (honoraires ingénieur civil compris) TTC	CHF 214'000.00
➤ Réfection des drainages TTC	CHF 120'000.00
➤ Réfection de l'éclairage extérieur TTC	CHF 24'000.00
➤ Implantation d'une barrière amovible TTC	CHF 7'000.00
➤ Réserve pour divers et imprévus (10%)	CHF 35'000.00

612.5040.203 Jura A : Assainissement du bâtiment -A- CHF 182'000.00

La planification des assainissements des bâtiments scolaires a été élaborée sur un horizon de 15 ans et intègre les besoins techniques de remise en état des éléments de construction relevés par la méthode Stratus.

Le montant demandé de CHF 182'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité étalée sur deux ans et qui porte sur la réfection de l'enveloppe (y compris le remplacement des fenêtres) et de la toiture du bâtiment en intégrant les questions énergétiques et de protection patrimoniale, sachant que cet édifice du début du XIXème siècle est classé en catégorie A dans l'inventaire cantonal des monuments historiques. L'étude concerne aussi l'aspect programmatique du bâtiment, par exemple la possibilité d'intégrer un accueil extrascolaire, ainsi que les aménagements extérieurs qui pourraient en découler. La rénovation globale du bâtiment (enveloppe et réfection intérieure) est inscrite au Plan financier pour un montant de CHF 8'498'000.- pour les études et la réalisation (avec imputation salariale et sans programme) et s'échelonne entre 2027 et 2030 selon la planification Stratus.

Le montant inclut une imputation salariale de CHF 32'000.-.

612.5040.214 Botzet A + B : rénovation globale -A- CHF 232'000.00

La planification des assainissements des bâtiments scolaires a été élaborée sur un horizon de 15 et intègre besoins techniques de remise en état des éléments de construction relevés par la méthode Stratus.

L'école du Botzet réalisée dans les années 60 est composée de deux barres distinctes de trois niveaux aux typologies différentes. Le site regroupe des classes primaires et enfantines. Un premier bâtiment (B) est implanté en fond de parcelle et en occupe toute la largeur. Les classes sont desservies par un espace de circulation équipé de vestiaires. Il accueille aussi les salles spéciales (aula, salle des maîtres, bibliothèque) ainsi que la salle de sport. Le second bâtiment (A) longe la parcelle côté Est et contient deux circulations verticales distribuant deux classes à chaque niveau. Un accueil extrascolaire a été aménagé en 2017 au rez-de-chaussée.

L'assainissement concerne la rénovation globale des bâtiments A et B (enveloppe et intérieur). La rénovation globale du Botzet A est inscrit au plan financier, est estimée à CHF 3'134'000.- pour les études et la réalisation (sans programme) et s'échelonne entre 2024 et 2028 selon la planification Stratus et celle du bâtiment B, estimée à CHF 3'104'000.-, est prévue entre 2024 et 2031.

Le montant demandé de CHF 200'000.- doit permettre de financer les études de faisabilité qui portent sur la réfection intérieure et la réfection de l'enveloppe des bâtiments A et B, en respectant le langage architectural des façades et fenêtres tout en intégrant les questions énergétiques liées à la ventilation contrôlée et à la protection solaire. L'étude doit permettre d'interroger également la clause du besoin du site de Pérolles en y intégrant la possibilité ou non de réaliser un AES in situ, parallèlement à l'étude menée dans le cadre du projet du bâtiment de Pérolles 40, où la question de l'AES est aussi traitée.

Une imputation salariale de CHF 32'000.- est ajouté au montant des études.

612.5040.215 CO du Belluard : réfection globale -A- CHF 248'000.00

La planification des assainissements des bâtiments scolaires a été élaborée sur un horizon de 15 ans et intègre les besoins techniques de remise en état des éléments de construction relevés par la méthode Stratus.

L'analyse préliminaire Stratus menée sur le CO du Belluard fait état de la nécessité d'assainir en profondeur l'enveloppe du bâtiment principal et du bâtiment des sports. Ces assainissements sont, à ce jour, inscrits au Plan financier pour un montant de CHF 27'341'000.- (sans programme, avec imputations salariales) pour un début des travaux prévu à l'horizon 2028.

En outre, le cycle d'orientation, dont la construction prévue pour 500 élèves date de 1964, a atteint aujourd'hui sa limite de capacité en termes d'accueil, allant jusqu'à impliquer une surexploitation des locaux existants et l'ouverture de classes dans des bâtiments voisins (Villa Cécilia, pavillons du Bourg). A moyen terme, il conviendra de rapatrier ces salles dans le complexe existant, de mettre aux normes l'ensemble des surfaces disponibles en accord avec le Règlement cantonal de la loi sur la scolarité obligatoire (RLS ; RSF 411.0.11) et le Règlement cantonal sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation (RSF 414.41).

Sur ce constat, un processus de réflexion a été mené par le Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale afin de revoir le programme des bâtiments en coordination avec les besoins globaux en infrastructure scolaire secondaire sur le territoire communal, tout en faisant également le lien avec l'ouverture du CO de Givisiez (prévu à l'horizon de l'année scolaire 2027-2028). Il en résulte une clause des besoins propres au CO du Belluard, dont l'analyse sera intégrée à l'étude de faisabilité à la hauteur de CHF 200'000.- faisant l'objet de la présente demande de crédit d'étude.

**612.5040.219 Ursulines et Beauregard : AES Jura et Vignettaz :
aménagement AES provisoires -A- CHF 232'000.00**

Pour répondre aux demandes en attente et à venir avec l'augmentation de la population résidente, les accueils extrascolaires (AES) pour les quartiers du Jura et de la Vignettaz expriment depuis plusieurs années un besoin en locaux supplémentaires.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire de ses services (Enfance, écoles et cohésion sociale et Urbanisme et architecture), a recherché des solutions pour l'accueil de ces futurs élèves. Considérant que les sites du Jura et de la Vignettaz sont en limite de capacité, toutes les pistes ont été évaluées et des études

proposées. Une opportunité s'offre avec les immeubles des parcelles n° 6047 à la Rue de la Carrière à Beauregard, propriété de l'Etat de Fribourg et n° 11092 de l'Institut des Ursulines à Torry, idéalement situés à proximité des sites scolaires, dont les surfaces locatives pourraient être aménagées en AES.

Le montant demandé de CHF 200'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité étalée sur deux ans et qui porte sur l'affectation provisoire d'un AES dans les espaces locatifs des deux bâtiments. Son but sera d'analyser l'état et le potentiel de transformation des locaux du bâtiment, à la lumière des besoins programmatiques des écoles. Les questions de sécurité et de protection patrimoniale y seront notamment intégrées.

Une imputation salariale de CHF 32'000.- est ajouté au montant de l'étude.

**612.5040.220 Pérolles 40, crédit étude de faisabilité
programmatische -A- CHF 182'000.00**

L'école du Botzet a fait l'objet de constructions lors de l'entrée en vigueur des deux années d'école enfantine en 2013/2014. L'évolution démographique du quartier en constante augmentation demande que des solutions soient trouvées sur un autre site, l'actuel arrivant en limite de capacité. L'évolution des effectifs avec l'intégration des élèves issus des nouveaux quartiers en construction ou prévus selon des plans d'aménagement de détail (PAD) dans le quartier de Pérolles conduit à une situation qui devient de plus en plus critique dans les prochaines années. Pour l'accueil extrascolaire, selon l'évolution projetée des effectifs scolaires et en tenant compte du pourcentage de fréquentation de ces dernières années, une réflexion doit avoir lieu pour pérenniser l'accueil d'environ une centaine d'enfants, idéalement proche du site du Botzet.

Le montant demandé de CHF 150'000.- doit permettre de financer la poursuite de l'étude de faisabilité qui porte sur l'affectation définitive du bâtiment Pérolles 40. Son but sera d'analyser le potentiel de transformation et de mixité du bâtiment, à la lumière des besoins programmatiques des écoles d'une part et de ceux générés par une affectation publique d'autre part (auberge de jeunesse, bureaux administratifs, etc.). Les questions de sécurité et de protection patrimoniale y seront notamment intégrées.

Une imputation salariale de CHF 32'000.- est ajouté au montant de l'étude.

612.5999.057 Chemin du Gottéron 15-17 : rénovation globale -A- CHF 132'000.00

La planification des assainissements des bâtiments communaux a été élaborée sur un horizon de 15 ans et intègre les besoins techniques de remise en état des éléments de construction relevés par la méthode Stratus.

Le montant demandé de CHF 132'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité étalée sur deux ans qui porte sur la réfection de l'enveloppe (y compris le remplacement des fenêtres) et de la toiture du bâtiment en intégrant les questions énergétiques, ainsi que sur la réfection des installations électriques, et de l'aménagement intérieur (portes, armoires, cloisons, agencement cuisines, sanitaires). Cette étude doit aussi permettre une analyse de l'état de la structure porteuse du bâtiment. Les assainissements sont inscrits au Plan financier pour un montant de CHF 1'918'000.- pour les études et la réalisation (avec imputation salariale et sans programme), et sont prévus pour 2027-2029 selon la planification Stratus.

Le montant inclut une imputation salariale de CHF 32'000.-.

613.5990.048 Rénovation de la cuisine professionnelle du Foyer St-Louis CHF 850'000.00

La cuisine professionnelle existe depuis la fin des années 80 et doit répondre à des normes sanitaires et d'hygiène qui sont de plus en plus exigeantes. De même, le rendement est beaucoup plus conséquent et intensif qu'à ses débuts en raison de nombreux services effectués par le Foyer St-Louis.

Afin de garantir l'utilisation de ces installations, le Secteur de l'intendance des bâtiments (Ibat) est intervenu à plusieurs reprises au fil des ans pour permettre des remises en état des carrelages, de la faïence et de la consolidation de mobiliers sur le budget de fonctionnement annuel.

Pour ce bâtiment, l'analyse Stratus indique que plusieurs projets devront avoir lieu, dans l'ordre de priorité suivant :

- 1^{ère} étape en 2023 : Remplacement du chauffage par le réseau CAD (CHF 73'000.-) en cours d'exécution;
 - 2^e étape en 2028 : Réfection de l'étanchéité de la terrasse (CHF 136'000.-);
 - 3^e étape en 2031 : Remplacement de la cuisine et ventilations (CHF 438'000.-).
- Sur demande des utilisateurs (la fondation St-Louis), la rénovation de la cuisine professionnelle a été avancée par rapport à la planification Stratus. Pour éviter le risque accru d'infiltrations, il est néanmoins impératif d'assainir l'étanchéité de la terrasse avant toute rénovation de cette cuisine.

➤ Honoraires pour spécialistes et architectes	CHF 170'000.00
➤ Travaux préparatoire	CHF 35'000.00
➤ Travaux d'étanchéité de la terrasse	CHF 135'000.00
➤ Installations technique, électrique, ventilation et sanitaire	CHF 105'000.00
➤ Agencement cuisine professionnelle	CHF 260'000.00
➤ Travaux de carrelage, revêtement, peinture	CHF 45'000.00
➤ Réserve pour divers et imprévus	CHF 100'000.00

Une subvention du canton de CHF 400'000.- est annoncée.

614.5090.294 Allée du Cimetière – remplacement de portes sectionnelles CHF 70'000.00

Pour le bâtiment du centre horticole, sis à l'Allée du Cimetière 11, le changement des portes sectionnelles en mauvais état a commencé depuis plusieurs années sur des budgets de fonctionnement, au fur et à mesure des urgences. Sur la base des résultats Stratus, une amélioration de l'enveloppe a été priorisée pour cet ouvrage.

Un investissement d'un montant global de CHF 70'000.- permettra de finaliser le changement des quatre dernières portes sectionnelles du site.

615.5090.295 Abribus Beauregard – Carrefour Richemond CHF 120'000.00

Dans le cadre du projet de réaménagement du carrefour Richemond et de l'arrêt de bus Beauregard, il est prévu d'installer un nouvel abribus de type Waeber avec tout le mobilier usuel.

Les fondations sont réalisées et financées avec les travaux du Service GCEE.

Afin de répondre aux exigences du PAL en révision (art. 345 RCU) qui mentionne que chaque toiture plate de plus de 20 m² doit être végétalisée et/ou recouverte de panneaux thermiques et/ou photovoltaïques, un montant est prévu pour l'étude de l'intégration des variantes photovoltaïques ou végétalisée sur la toiture de l'abribus.

Les travaux prévus sont les suivants :

✎ Structure métallique abribus et parois coupe-vent	CHF	60'000.00
✎ Electricité, luminaires et mobiliers	CHF	20'000.00
✎ Etudes et réalisation toiture panneaux photovoltaïques et végétalisée	CHF	40'000.00

616.5999.131 PPS et locatif, rte de l'Aurore 4, remplacement fenêtres et réfection terrasses CHF 2'150'000.00

Sur la base des résultats Stratus, une amélioration de l'enveloppe est nécessaire pour la caserne du PPS (poste premier secours) comprenant la caserne et sa partie administrative, le service du feu et le bâtiment locatif composé de 8 appartements, ce complexe immobilier construit en 1980 et adjacent au nouveau bâtiment administratif BATPOL.

Les travaux concernant la caserne sont :

✎ Réfection de l'étanchéité de la terrasse végétalisée	CHF	750'000.00
✎ Réfection d'étanchéité des toitures annexes	CHF	110'000.00
✎ Remplacement des fenêtres	CHF	500'000.00
✎ Traitement de matières dangereuses	CHF	40'000.00

Les travaux concernant le bâtiment locatif sont :

✎ Réfection de l'étanchéité de la terrasse et son amélioration thermique	CHF	125'000.00
✎ Remplacement des fenêtres	CHF	220'000.00
✎ Traitement du béton armé apparent de la cage d'escalier	CHF	55'000.00

Le montant total des travaux comprend les honoraires d'architectes de CHF 150'000.- et une réserve pour les divers et imprévus d'un montant de CHF 200'000.-.

620.5010.155 Franchissement en MD Tour-Henri - Poste du Criblet CHF 136'000.00

Suite à l'approbation par le Conseil communal du principe de transmission de futurs projets d'agglomération à intégrer dans le PA5 en priorité A, un certain nombre de projet devront passer par une étude de faisabilité afin d'en définir un programme plus précis et une enveloppe budgétaire à plus ou moins 25%.

La présente mesure, inscrite actuellement au PA4 4M.07.06 « D » en priorité C, doit permettre la connexion MD entre la Tour-Henri et la Poste du Criblet. Ce franchissement de la voie ferrée permettra la connexion entre la future Transagglo et le quartier des Places du centre-ville. Cette connexion en mobilité douce est stratégique et doit permettre un passage en site propre, en dehors des itinéraires routiers mixtes et en tenant compte de la complexité de la topographie du secteur.

Un montant de CHF 136'000.- doit permettre de financer l'étude de faisabilité qui porte sur la connexion MD et son intégration la plus judicieuse possible dans le contexte urbain. Plusieurs pistes seront étudiées et la variante la plus plausible sera soumise au Conseil communal pour la poursuite des études respectivement la réalisation proprement dit.

Cette étude de faisabilité est obligatoire afin que le projet puisse être pris en compte par l'agglomération de Fribourg dans les futurs projets du PA5 et être soumis à la Confédération pour approbation.

Si le projet est admis par la Confédération, un crédit d'étude et de réalisation sera demandé pour le budget 2026 afin de suivre les échéances pour l'obtention des subventions, qui représentent à priori 50% de l'ensemble du coût d'investissement, études comprises.

Ainsi, le montant sollicité est de CHF 136'000.- intégrant une imputation salariale de CHF 16'000.-.

**620.5030.183 Place Vignettaz-Daler - pacification route Vignettaz -R-
CHF 200'000.00**

Le projet de requalification de la Place Vignettaz-Daler a fait l'objet d'une démarche participative en mai 2022, mars 2023 et novembre 2023. Les objectifs de requalification de la place ont démontré la nécessaire pacification de la route de la Vignettaz au droit de la Place. Ce tronçon ne faisait pas partie du périmètre initial du projet.

Un montant de CHF 200'000.- est ainsi sollicité. Il correspond à hauteur de CHF 172'000.- aux travaux et honoraires des mandataires pour la route de la Vignettaz et d'un complément de CHF 28'000.- pour prolonger la démarche participative lors de la phase de travaux.

**620.5030.184 Aménagement paysager pour digue en
site protégé ISOS -R- CHF 750'000.00**

Dans le cadre de la protection contre les dangers naturels, des travaux doivent être effectués afin de garantir la sécurité des personnes et des biens sur le territoire communal. Le secteur Karrweg – Oelberg, qui est exposé à un danger élevé de chutes de pierres, a été identifié comme prioritaire suite aux études réalisées en 2021 et 2022.

Afin de protéger les habitations du Karrweg et la centrale de l'Oelberg, le Service GCEE a réalisé des travaux de sécurisation en 2023. Initialement, aucune demande d'aménagement spécifique n'a été formulée pour intégrer les mesures de protection patrimoniale.

Par la suite, la Commission communale du paysage urbain et du patrimoine (CPUP) a demandé la mise en œuvre d'un aménagement paysager afin d'intégrer au mieux la digue et les filets pare-pierres dans le paysage environnant, classé en catégorie 1 selon l'inventaire ISOS.

Le montant de CHF 750'000.- a pour objectif de financer la suite des phases d'études et des travaux d'exécution nécessaires pour la réalisation d'un aménagement paysager adéquat à la suite des travaux de sécurisation.

Ainsi, le montant sollicité est de CHF 750'000.- intégrant une imputation salariale de CHF 16'000.-.

620.5030.185 Réaménagement de la Planche Supérieure CHF 316'000.00

Le démarrage du projet de requalification de la Planche-Supérieure prévoyant le pavage ou repavage dans son ensemble et le réaménagement de la Planche-Supérieure n'est pas prévu avant les années 2030.

Le projet d'agglomération de 2^e génération hors infrastructure PA2 44.2 prévoit une valorisation de l'espace public actuellement laissé au stationnement. Des montants adéquats sont intégrés dans le Plan financier pour les études et la réalisation.

Mise à part la question de requalification globale, il devient urgent d'amorcer des études en relation avec certains éléments de la route et de la place. Il s'agit d'une part des arrêts de bus, actuellement sans quai d'accès et l'amélioration du tracé routier des bus qui est à mettre en relation avec le futur tracé partant du principe d'une double circulation sur le Karrweg.

Afin de définir les conditions cadre pour la mise en route du projet proprement dit, une étude de faisabilité intégrant tous les aspects de mobilité et d'aménagements routiers et en partie de place, d'entente avec la Mobilité pour toutes les questions de circulation et stationnement futur, un montant de CHF 316'000.- est demandé permettant de couvrir toutes les phases de l'étude de faisabilité selon phase SIA 21 avec un rapport permettant de lancer sur des bases cohérentes les études de projet, à savoir les phases SIA 31 à 41 à proprement dit.

Ainsi, le montant sollicité est de CHF 316'000.- intégrant une imputation salariale de CHF 32'000.-.

620.5040.222 Vélostation à l'Ancienne Gare - complément CHF 188'000.00

La future vélostation (mesure 23.2 du PA2 en priorité A) planifiée sur le site de l'Ancienne Gare, s'inscrit dans un projet d'ensemble menée par les CFF en coordination avec la Ville de Fribourg. L'ensemble du processus est piloté par les CFF en raison de la proportionnalité des investissements prévus à ce stade des études (env. 2/3 CFF et 1/3 Ville de Fribourg).

Dans ce cadre, une étude de faisabilité a été réalisée afin de déterminer le potentiel d'aménagement et ainsi d'établir une projection financière. Selon cette étude, la

part d'honoraires relative aux prestations correspondant à la partie d'ouvrage financée par la Ville de Fribourg s'élève à CHF 188'000.-. Ce montant permettra de financer la part à assumer par la Ville de Fribourg des prestations des mandataires pour les phases SIA 31 « Avant-projet », SIA 32 « Projet de l'ouvrage » ainsi que la phase SIA 33 « Demande d'autorisation ».

Ce montant s'ajoute au montant de CHF 50'000.- voté au budget 2023, nécessaire pour le financement des honoraires déjà engagés par les CFF ainsi que pour les imputations salariales pour le suivi et la coordination du projet d'étude par la Ville.

Ainsi, le montant sollicité est de CHF 188'000.- intégrant une imputation salariale de CHF 16'000.-.

620.5090.290 Programme Nature et paysage 2024 -R- CHF 320'000.00

La mise en œuvre de la stratégie Paysage du Plan d'aménagement local à travers le programme Nature et paysage a permis d'initier de nombreuses actions sur le territoire : aménagements de reconquête naturelle sur des espaces de bitume en 2019-2020, sensibilisation des privés avec la Charte des jardins depuis 2022, diagnostics biodiversité, canopée et îlots de chaleur en 2022 et 2023, réalisation de petits aménagements nature dans des cours d'écoles en 2023, organisation de balades dans le cadre de la fête de la nature 2023, la création d'un deuxième potager communautaire de quartier (après le quartier du Schoenberg) au Jura-Torry en 2023, la participation à l'action « un arbre pour votre enfant » de l'Agglomération depuis 2019.

Le programme Nature et paysage prévoit la poursuite des actions encore en cours et le démarrage de nouvelles, telles que la mise en œuvre d'une gestion différenciée, la poursuite d'actions envers les propriétaires privés, l'élaboration d'un Plan de végétalisation, le soutien à la création de nouveaux potagers communautaires de quartier ainsi qu'une sensibilisation à la problématique des ruches en ville. Un montant de CHF 40'000.- est porté au budget pour recevoir la subvention de la Fondation Roger Federer et RADIX, d'un montant identique, dans le cadre du projet lauréat Cour verte décerné à l'école de la Villa-Thérèse.

Le budget comprend un montant de CHF 64'000.- pour une imputation salariale.

620.5290.084 Etudes habitat et logement -E-

CHF 100'000.00

Le Conseil communal vise dans son programme de législature l'élaboration d'une stratégie de politique de l'habitat et du logement ainsi que sa mise en œuvre.

Le développement de cette stratégie a été lancé en février 2022. Il est constitué de trois étapes :

- Etape 1 : un état des lieux (diagnostic) et élaboration des objectifs de la politique de l'habitat et du logement
- Etape 2 : l'élaboration de stratégies et de mesures de mises en œuvre
- Etape 3 : la mise en place de mesures d'accompagnement

La société CBRE a été mandatée pour accompagner le Conseil communal dans l'élaboration de la politique de l'habitat et du logement. Le mandat couvre les étapes 1 et 2.

L'étape 1 est terminée et l'étape 2 est en cours. Le détail de l'avancement des travaux a été transmis au Conseil général dans le cadre de la réponse à la question n° 184 (législature 2021-2026). Une brochure synthétique a été publiée en octobre 2023 sur la base des éléments de l'étape 1.

En résumé, l'étape 1 dresse un portrait de la situation du marché résidentiel de la ville, met en relation la structure de son parc de logement (offre) et un état des lieux des caractéristiques de ses ménages et de leurs aspirations (demande). Sur la base de ces constats, le Conseil communal a développé différentes visions de sa politique de l'habitat et du logement. Ces visions ont conduit le Conseil communal à définir trois objectifs auxquels la politique de l'habitat et du logement devra répondre.

Ces trois objectifs de la stratégie que l'on pourrait appeler « Habitat 2040 » devront encore être concrétisés par des mesures qui se déclineront par la suite en actions opérationnelles prises en charge par les différents services de la Ville.

A ce stade du travail du Conseil communal, les mesures découlant des objectifs doivent désormais faire l'objet d'approfondissement, de hiérarchisation, et de compléments pour valider ou non leur mise en œuvre. C'est tout le travail de l'étape 2.



L'étape 1 a été financée à travers le budget de fonctionnement du Service d'urbanisme et d'architecture couvrant les frais du mandat CBRE de CHF 75'390 pour cette étape. Afin de poursuivre la démarche engagée et notamment les travaux de l'étape 2, un montant de CHF 100'000.- est demandé par la présente.

621.5060.263 Achat nouveau véhicule électrique 2024 CHF 70'000.00

Au vu du changement climatique que le Secteur parcs et promenades subit actuellement (forte augmentation des températures), le Secteur doit de plus en plus arroser les massifs et les arbres nouvellement plantés en Ville. Les parcs de véhicules actuels ne permettent pas d'assumer les arrosages (période d'avril à octobre) entre les différents secteurs. Il est impératif que le Secteur parcs et promenades augmente le rythme des arrosages afin de garantir la pérennité des végétaux. Le Secteur des parcs et promenades est en manque de véhicules pour l'arrosage des massifs en ville et l'arrosage des arbres. Il s'agira d'une nouvelle immatriculation.

Le coût d'achat d'un véhicule à 4 roues électrique avec divers accessoires s'élève à CHF 70'000.- .

g) Explication par objet : Informatique

700.5060.207 Réseau FO FriNet, redondance, prog. assainissement 2024 CHF 300'000.00

FriNet est un consortium regroupant la Ville de Fribourg, l'Etat de Fribourg (SITel), l'Université de Fribourg et la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA-FR). FriNet poursuit depuis une dizaine d'années le développement d'un vaste réseau de fibre optique "propriétaire" pour les besoins de ses membres. La Ville bénéficie d'un réseau rapide et sécurisé pour relier ses différents sites : accès aux systèmes d'informations, internet, téléphonie IP.

Rappel du mode opératoire : pour réaliser les extensions aux moindres coûts, une veille est opérée par un ingénieur-conseil sur les annonces de chantiers sur le territoire communal. En fonction des intérêts des participants, des décisions sont prises pour enfouir un nouveau segment de fibre optique. La difficulté réside dans la conciliation des besoins, opportunités, calendrier et budget ; une vision à long

terme, une information en continu sur les projets de nouvelles constructions communales et une coordination efficace sont les clés du succès.

Le montant est prévu pour les études, la réalisation et l'assainissement d'une partie d'un réseau informatique et de ses composants. L'axe prioritaire a été accordé à ce jour à l'extension du réseau liée aux demandes internes et aux nouveaux bâtiments. Ayant constaté des retards importants au sein du parc des éléments actifs et d'éléments de maintenance (obsolescence, sécurité), un programme d'assainissement a été étudié et défini pour les années prochaines. Ces travaux sont considérés comme prioritaires. Cette infrastructure IT est l'ossature du réseau permettant de connecter tous les sites et les bâtiments communaux retenus.

700.5060.258 Augmentation de la capacité de stockage et mémoire CHF 220'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

La poursuite de la digitalisation de l'administration communale, le traitement électronique de volumineux dossiers, la migration vers la GED et les besoins accrus de certaines unités en termes de gestion de fichiers photos / images épuisent plus rapidement que prévu les capacités évaluées et disponibles. D'autre part, plusieurs solutions informatiques ont élevé leur niveau d'exigence en termes de mémoire vive utile pour le traitement de l'information. Afin d'éviter toute rupture et dysfonctionnement, il importe de doter les infrastructures des datacenters de capacités additionnelles. Ces travaux sont considérés comme prioritaires.

700.5060.259 BATPOL : équipement IT, raccordement, cœur de réseau, déménagement data center CHF 400'000.00

Le montant est prévu pour la réalisation.

Le nouveau bâtiment BATPOL est sur le point de se terminer. Le temps est venu de l'équiper avec les infrastructures et les composants IT projetés depuis longtemps. Ce bâtiment est appelé à jouer un rôle stratégique dans l'architecture IT, de par sa position dans la ville et ses sources d'énergie. La pièce maîtresse sera ce deuxième cœur de réseau (élément manquant actuellement). L'un des datacenters actuels sera transféré sur le site. Ce projet est, comme indiqué, d'importance stratégique

pour l'administration communale et tout à fait prioritaire. Il s'agit d'assurer la mise en service de cette nouvelle infrastructure très rapidement en début d'année 2024. Le bâtiment sera ainsi pleinement fonctionnel et parfaitement intégré dans l'architecture générale du réseau.

h) Explication par objet : Sports

912.5090.289 Fitness urbain

CHF 150'000.00

Ce projet est en lien avec le postulat n° 41 proposant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager un emplacement équipé d'installations de musculation dans les jardins du Domino. Dans sa réponse, le Conseil communal a identifié l'espace triangulaire situé à côté du terrain actuel de basketball comme zone potentielle pouvant offrir un espace suffisant.

L'espace à disposition permettrait d'installer différents types d'équipements ainsi qu'un banc actif intergénérationnel afin de garantir l'accès aux plus jeunes ainsi qu'aux séniors. L'ensemble de ces engins s'inscriraient tant en lien avec la demande des postulants qu'avec les objectifs du Plan directeur des sports validé l'été 2022 qui a notamment comme objectif de favoriser et soutenir une pratique sportive mixte et inclusive, tant à l'école ou au sein des associations sportives locales que par une pratique libre et spontanée.

Les aménagements à prévoir feraient l'objet d'une petite consultation avec les différents public-cibles que sont l'association du quartier concerné, les écoles et la Commission des sports. Ces aménagements seraient prévus à l'automne 2024 et pourraient faire l'objet de demandes de subventions LoroSport.

Cet investissement comprend les travaux suivants:

☛ Travaux généraux et sols de sécurité	CHF	55'000.00
☛ Equipements	CHF	55'000.00
☛ Montage et installation	CHF	20'000.00
☛ Honoraires	CHF	17'000.00
☛ Divers et imprévus	CHF	3'000.00
Total TTC	CHF	150'000.00

921.5090.297 Patinoire provisoire modulable

CHF 100'000.00

Ce projet est d'une part en lien avec le Championnat du Monde de hockey 2026 (CM 2026) et d'autre part avec la période d'animations de Noël.

En ce qui concerne le CM 2026, un projet de patinoire itinérante est prévu dans le but de promouvoir auprès de la population fribourgeoise jeune et moins jeune les sports de glace au travers d'une collaboration avec l'association cantonale de hockey sur glace et de son projet « Faire patiner ».

En ce qui concerne l'animation durant la période de Noël, cette patinoire modulable permettrait d'améliorer l'offre globale d'activités. Un tournus dans l'animation des places ou des quartiers peut être envisagé, de manière à pouvoir proposer l'offre à l'ensemble de la population du territoire communal.

Cet investissement comprend l'achat ou la location d'une structure d'une taille encore à définir en fonction des affectations décrites ci-dessus, un kit d'installation et de démontage ainsi que le matériel nécessaire à son exploitation (rack à patins, patins, diverses petites machines d'entretien selon le modèle choisi).

3. Investissements à voter ultérieurement (Catégorie III)

Les projets d'investissements qui suivent, totalisant CHF 59'777'480.00 feront l'objet d'un Message spécial au Conseil général avant leur réalisation :

Finances

200.5040.223	Réalisation de la politique foncière active (PFA) pour du patrimoine administratif	CHF	10'000'000.00
--------------	--	-----	---------------

Génie civil, environnement et énergie

520.5030.180	Remise en état selon monitoring et études 2024	CHF	1'000'000.00
--------------	--	-----	--------------

560.5060.233	STEP: installation production de chaleur CAD 2023	CHF	15'000'000.00
--------------	---	-----	---------------

Urbanisme et architecture

612.5040.158	Ecole Vignettaz : transformation bâtiment B - réalisation	CHF	10'157'000.00
--------------	---	-----	---------------

620.5010.125	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes voies TPF	CHF	6'625'000.00
--------------	--	-----	--------------

620.5010.151	Aménagement du chemin St-Léonard	CHF	2'234'000.00
--------------	----------------------------------	-----	--------------

620.5030.057	Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03	CHF	2'291'000.00
--------------	--	-----	--------------

620.5030.116	Requalification du Pont de Zaehringen -R-	CHF	6'311'200.00
--------------	---	-----	--------------

620.5030.133	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude	CHF	1'192'000.00
--------------	--	-----	--------------

620.5030.139	Place Vignettaz-Daler - réalisation -R-	CHF	1'735'000.00
--------------	---	-----	--------------

620.5030.181	Esplanade de la Poste - Réalisation	CHF	1'122'280.00
--------------	-------------------------------------	-----	--------------

620.5040.141	Parking Grenette : relocalisation parcage - E-	CHF	260'000.00
--------------	--	-----	------------

Sports

911.5040.218	Guintzet : Agrandissement vestiaires -R-	CHF	900'000.00
--------------	--	-----	------------

911.5610.019	Stade uni. Saint-Léonard : Vestiaires et édicule provisoire terrains synthétiques - R-	CHF	950'000.00
--------------	--	-----	------------

Total de la catégorie III		CHF	59'777'480.00
----------------------------------	--	------------	----------------------

B. Capacité d'investissement et charges financières

1. Capacité d'investir

Selon le budget établi, le flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO) va atteindre un montant positif de CHF 4.7 mio en 2024. Un flux de trésorerie important à ce niveau permet un recours moins important à des capitaux de tiers (banques ou investisseurs), à niveau équivalent d'investissements. Cette valeur, certes encore positive en 2024, deviendra systématiquement négatif dès 2025, indiquant que la Ville devra dans le futur s'endetter pour couvrir ses activités usuelles opérationnelles (toutes choses égales par ailleurs). L'indicateur négatif est acceptable s'il est unique et s'il ne cache pas un déficit structurel. Cet indicateur reste donc à surveiller de très près au vu de l'augmentation programmée des investissements et des charges liées ainsi que le risque lié à la volatilité intrinsèque des recettes fiscales des personnes morales.

2. Financement des investissements

Comme l'indique le tableau ci-après, les besoins en liquidités se montent à CHF 45.4 mio pour les investissements du patrimoine administratif auxquels il faut ajouter CHF 2.4 mio pour le financement plus « liquide » des investissements du patrimoine financier qui pourraient le cas échéant être facilement aliénés par la Commune.

3. Charges financières

Le besoin de trésorerie supplémentaire génère des charges financières calculées à un taux d'intérêt de plus de 2% sur une moyenne de six mois.



Fribourg, le

(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

La Présidente

Le Secrétaire de Ville adjoint

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO ; RSF 140.11) ;
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61) ;
- le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin ; RSVF 400.1) ;
- le Message n° 35 du Conseil communal du 7 novembre 2023 ;
- le rapport de la Commission financière,

Sonja Gerber

Mathieu Maridor

a r r ê t e :

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2024 est approuvé.

Il se présente comme suit :

Total des charges :	CHF	306'555'754.70
Total des revenus :	CHF	294'153'789.60
Résultat (excédent de charges) :	CHF	12'401'965.10



(Projet)

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo ; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo ; RSF 140.11) ;
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61) ;
- le Règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin ; RSVF 400.1) ;
- le Message n° 35 du Conseil communal du 7 novembre 2023 ;
- le rapport de la Commission financière ;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

a r r ê t e :

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants :

110.5090.298	Gobelets réutilisables pour les manifestations	CHF	50'000.00
200.5090.291	Décorations de Noël	CHF	450'000.00
303.5060.255	Renouvellement informatique et multimedia EP 2024	CHF	350'000.00
303.5060.256	Renouvellement informatique et multimedia CO 2024	CHF	620'000.00
303.5060.257	Mobilier AES	CHF	150'000.00
430.5010.134	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2024	CHF	300'000.00
430.5090.288	Vélostation Gare secteur Sud (Ancienne Gare)	CHF	350'000.00

510.5060.261	Atelier mécanique lift et puissance de recharge du site (véhicules électriques)	CHF	400'000.00
514.5060.260	Serrurerie : remplacement machines	CHF	82'000.00
520.5010.128	Entretien des chaussées et trottoirs 2024	CHF	1'450'000.00
520.5030.107	Dangers naturels : assainissement falaises 2024	CHF	240'000.00
520.5030.179	Monitoring des ouvrages d'art 2024	CHF	250'000.00
520.5060.262	Remplacement des équipement du Service hivernal	CHF	120'000.00
530.5063.017	Remplacement camion poubelle 2024	CHF	1'170'000.00
530.5093.003	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2024	CHF	1'315'000.00
532.5032.053	Collecteurs évacuation des eaux 2024	CHF	1'500'000.00
532.5032.066	STEP: Nitrification (2 ^e étape)	CHF	1'050'000.00
532.5032.067	STEP: Remplacement d'installations 2024 et appareils de mesures	CHF	393'150.00
532.5062.001	STEP : Armoires électriques 2024	CHF	200'000.00
532.5062.002	STEP : soufflante supplémentaire	CHF	120'000.00
532.5062.003	STEP : Traitement des eaux putrides	CHF	900'000.00
532.5292.001	STEP : Etudes et projets	CHF	54'000.00
560.5060.249	Assainissement éclairage halogène métal 2024	CHF	250'000.00
560.5200.048	Outils de pilotage de la transition énergétique	CHF	100'000.00
560.5290.082	Etude intégration multi énergie site des Neigles	CHF	200'000.00
560.5290.085	Etude sur l'évolution de l'infrastructure éclairage public	CHF	80'000.00
610.5290.083	Etude des parcelles privées communales - E-	CHF	200'000.00
611.5040.221	Joseph Piller 7 : transformation intérieure complément IV 2024	CHF	400'000.00
611.5090.193	Assainissements énergétiques : installatons techniques CVS 2024	CHF	400'000.00

611.5090.213	Sécurité et normes incendies, électricité 2024	CHF	140'000.00	620.5290.084	Etude habitat et logement: approfondissement des mesures -E-	CHF	100'000.00
611.5090.293	Travaux secondaire CAD Joseph-Piller 7 & Hôpital des Bourgeois	CHF	335'000.00	622.5060.263	Achat nouveau véhicule électrique 2024	CHF	70'000.00
611.5090.296	Edilité et AES Bourg: réfection réseaux souterrains & mise en séparatif	CHF	400'000.00	700.5060.207	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance: prog. assain. 2024	CHF	300'000.00
612.5040.203	Jura A : assainissement du bâtiment - étude faisabilité -A-	CHF	182'000.00	700.5060.258	Augmentation capacité de stockage et mémoire	CHF	220'000.00
612.5040.214	Ecole du Botzet A-B - rénovation globale - A-	CHF	232'000.00	700.5060.259	BATPOL: équipement IT, raccordement, cœur de réseau, dém. DC	CHF	400'000.00
612.5040.215	CO Belluard - rénovation globale -A-	CHF	248'000.00	912.5090.289	Fitness urbain	CHF	150'000.00
612.5040.219	Ursulines et Beauregard : AES Jura et Vignettaz : aménagement AES provisoires -A-	CHF	232'000.00	921.5090.297	Patinoire provisoire modulable	CHF	100'000.00
612.5040.220	Pérolles 40, crédit étude de faisabilité programmatique -A-	CHF	182'000.00	<i>Ces achats, études ou travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.</i>			
612.5999.057	Chemin du Gottéron 15-17 réfection globale -A-	CHF	132'000.00	Article 2			
613.5999.048	Rénovation de la cuisine professionnelle du Foyer St-Louis	CHF	850'000.00	Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie II, se montant à CHF 21'667'150.00 est approuvé.			
614.5090.294	Allée du Cimetière – remplacement de portes sectionnelles	CHF	70'000.00	Article 3			
615.5090.295	Abribus Beauregard-Carrefour Richemond	CHF	120'000.00	Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.			
616.5999.131	PPS et locatif Route de l'Aurore 4 - remplacement fenêtres et réfection terrasses -R-	CHF	2'150'000.00	Article 4			
620.5010.155	Franchissement en MD Tour-Henri - Poste du Criblet -E-	CHF	136'000.00	Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2024, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de CHF 20.0 mio.			
620.5030.183	Place Vignettaz-Daler -pacification route Vignettaz- réalisation -R-	CHF	200'000.00	Article 5			
620.5030.184	Aménagement paysager pour digue en site protégé iSOS	CHF	750'000.00	Les crédits d'investissements prévus à l'article 2 et totalisant un montant de plus de CHF 2.0 mio peuvent faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'art. 69 LFCo et l'art. 11 RFin.			
620.5030.185	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude route et place	CHF	316'000.00				
620.5040.222	Vélostation à l'Ancienne Gare complément -E-	CHF	188'000.00				
620.5090.290	Programme Nature et paysage 2024 -R-	CHF	320'000.00				

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg à voter ultérieurement (Catégorie III), pour CHF 59'777'480.00, qui pourront faire l'objet d'un Message au cours de l'année 2024.

Fribourg, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente

Le Secrétaire de Ville adjoint

Sonja Gerber

Mathieu Maridor

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	ADMINISTRATION GENERALE	9'950'463.55	504'000.00	9'374'969.60	785'183.40	8'971'542.94	831'235.11
02	FINANCES	30'615'423.55	201'240'061.35	30'064'255.20	196'621'779.90	34'403'355.83	212'068'127.84
03	ENFANCE, ÉCOLES ET COHÉSION SOCIALE	84'254'202.30	13'574'659.50	82'057'205.30	13'461'064.80	82'107'932.69	13'574'153.34
04	POLICE LOCALE ET MOBILITE	10'274'152.05	11'900'953.60	11'934'125.90	12'011'814.10	9'321'288.67	13'219'572.99
05	GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	42'489'102.65	25'860'241.00	43'805'446.75	28'347'692.75	38'756'321.43	25'258'621.58
06	URBANISME ET ARCHITECTURE	37'483'333.40	25'085'087.70	29'746'307.60	24'404'484.55	23'717'186.11	22'134'947.02
07	INFORMATIQUE	6'439'483.30	5'676'961.70	6'412'627.75	5'640'437.80	4'977'297.03	4'273'610.41
08	CULTURE	7'094'843.65	141'350.00	9'267'449.50	1'457'666.05	8'439'118.88	1'764'312.53
09	SPORTS	9'211'860.50	3'136'480.10	7'666'503.45	2'351'710.05	7'729'847.23	2'873'918.20
11	AIDE SOCIALE	46'569'914.05	5'651'404.65	45'792'914.40	6'424'244.80	41'925'682.50	5'193'751.86
12	CURATELLES D'ADULTES	4'648'473.95	1'282'590.00	4'665'334.75	1'182'590.00	4'353'803.98	1'365'003.00
13	RESSOURCES HUMAINES	2'926'423.85	50'000.00	3'017'937.45	30'000.00	2'764'217.44	436'414.20
14	SERVICE JURIDIQUE	1'442'952.90	50'000.00	1'405'831.60	100'000.00	1'231'188.17	46'225.00
15	AGGLOMERATION	13'155'125.00		12'576'539.00		10'340'697.73	
TOTALISATION		306'555'754.70	294'153'789.60	297'787'448.25	292'818'668.20	279'039'480.63	303'039'893.08
Résultat			12'401'965.10		4'968'780.05	24'000'412.45	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
01	ADMINISTRATION GENERALE	9'950'463.55	504'000.00	9'374'969.60	785'183.40	8'971'542.94	831'235.11
010	AUTORITES	3'467'470.95	252'000.00	3'320'900.65	305'683.40	3'490'225.74	414'287.20
100	CONSEIL COMMUNAL	3'123'870.95	252'000.00	2'980'217.25	249'000.00	3'060'488.44	229'890.35
100.3000.00	Traitements membres d'autorité	1'124'616.00		1'057'708.20		1'051'072.30	
100.3000.01	Jetons de présence	1'500.00		4'000.00		1'080.00	
100.3040.00	Allocations enfants et formation	7'200.00		5'400.00		6'150.00	
100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	69'306.00		64'426.20		64'093.45	
100.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	83'065.20		54'823.20		53'710.95	
100.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'164.00		1'164.00		1'164.00	
100.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	30'702.00		27'583.80		27'432.00	
100.3060.00	Pensions aux retraités	918'936.00		965'545.80		966'945.80	
100.3101.01	Dépenses internes liées au Coronavirus					18'967.80	
100.3102.00	Publications, journaux, documentation	6'000.00		6'000.00		6'041.60	
100.3103.01	Bulletin d'information "1700"	210'000.00		210'000.00		207'451.98	
100.3105.01	Vins d'honneur	20'000.00		20'000.00		21'955.05	
100.3130.01	Frais de réception	60'000.00		70'000.00		64'899.10	
100.3130.04	Frais de télécommunication	5'800.00		5'800.00		5'788.81	
100.3131.00	Etudes et projets	20'000.00		20'000.00			
100.3131.05	Projet bilinguisme	30'000.00		20'000.00		4'797.45	
100.3131.08	Politique d'information et communication	150'000.00		150'000.00		139'484.55	
100.3170.00	Frais de déplacement et débours	25'000.00		25'000.00		24'333.50	
100.3170.01	Frais de jumelage	10'000.00		10'000.00		16'379.70	
100.3199.00	Autres charges d'exploitation	500.00		2'000.00		350.00	
100.3199.01	Dépenses non spécifiées	100'000.00		60'000.00		11'640.10	
100.3199.03	Cadeaux et dons	30'000.00		20'000.00		29'774.45	
100.3601.02	Travaux Assemblée Constitutive Grand Fribourg					6'709.90	
100.3631.01	Association régionale de la Sarine (ARS)	156'745.20		122'000.00		50'392.30	
100.3636.10	Dépenses externes liées au Coronavirus					10'811.55	
100.3638.01	ORCO					226'885.00	
100.3910.01	Informatique - imputation interne	63'336.55		58'766.05		42'177.10	
100.4250.00	Ventes		1'000.00		2'000.00		-900.00
100.4260.01	Honoraires et jetons de présence récupérés		220'000.00		220'000.00		199'963.15
100.4309.00	Autres revenus d'exploitation		30'000.00		25'000.00		30'927.20
100.4472.00	Locations d'infrastructures		1'000.00		2'000.00		-100.00
101	CONSEIL GENERAL	343'600.00		284'000.00		245'340.45	
101.3000.01	Jetons de présence	220'000.00		200'000.00		148'670.00	
101.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'000.00		30'000.00		12'198.65	
101.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	6'600.00		6'000.00		4'736.95	
101.3102.00	Publications, journaux, documentation	8'000.00		8'000.00		7'921.95	
101.3130.16	Equipements et prestations pour les séances du CG	70'000.00		35'000.00		65'521.40	
101.3199.00	Autres charges d'exploitation	6'000.00		5'000.00		6'291.50	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
109	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS			56'683.40		184'396.85	
109.3010.00	Traitements			46'038.85		159'005.20	
109.3040.00	Allocations enfants et formation			120.00		360.00	
109.3043.00	Allocation de résidence			600.00		480.00	
109.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			3'048.25		10'426.60	
109.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			5'535.00		9'639.60	
109.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			105.50		250.85	
109.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			1'235.80		4'226.00	
109.3170.00	Frais de déplacement et débours					8.60	
109.4260.00	Remboursements et participations de tiers						50'000.00
109.4310.00	Activation prestations propres				56'683.40		134'396.85
011	ADMINISTRATION	6'482'992.60	252'000.00	6'054'068.95	479'500.00	5'481'317.20	416'947.91
110	SECRETARIAT DE VILLE	4'170'261.80	10'000.00	3'623'091.55	67'500.00	3'408'878.61	9'150.50
110.3010.00	Traitements	1'810'786.70		1'719'258.65		1'704'640.00	
110.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	12'323.00				11'594.00	
110.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
110.3040.00	Allocations enfants et formation	17'475.00		16'140.00		19'008.00	
110.3043.00	Allocation de résidence	24'560.00		21'320.00		18'800.00	
110.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	119'507.80		113'034.25		113'093.70	
110.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	211'972.90		199'175.85		190'468.70	
110.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'114.90		3'721.85		3'088.90	
110.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	50'105.80		46'050.65		45'996.90	
110.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		4'000.00		4'153.60	
110.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	2'000.00		6'000.00		454.15	
110.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		5'000.00		494.00	
110.3130.01	Frais de réception	4'000.00		4'000.00		2'776.70	
110.3130.02	Cotisations	124'500.00		70'500.00		75'412.84	
110.3130.03	Affranchissements	300'000.00		250'000.00		301'984.76	
110.3130.04	Frais de télécommunication	3'900.00		3'900.00		4'124.65	
110.3130.07	Taxes bancaires					41.21	
110.3131.06	Valorisation Vieille-Ville					107'002.90	
110.3131.07	Marketing urbain	300'000.00		40'000.00			
110.3131.10	Projets développement durable	260'000.00		195'000.00		190'535.10	
110.3131.11	Ville créative gastronomie	370'000.00		400'000.00			
110.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	40'000.00		40'000.00		45'743.90	
110.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	130'000.00		130'000.00		153'286.80	
110.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		5'000.00		3'148.15	
110.3300.00	Amortissement des investissements	11'400.00		11'400.00		11'400.00	
110.3900.00	Economat central - imputation interne	52'300.00		35'000.00		50'469.25	
110.3910.01	Informatique - imputation interne	251'600.90		243'068.55		284'232.55	
110.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	61'214.80		61'521.75		64'927.85	
110.4210.00	Emoluments administratifs		9'000.00		11'500.00		8'811.00
110.4250.00	Ventes		1'000.00		1'000.00		238.80
110.4260.00	Remboursements et participations de tiers						100.70
110.4635.01	Crowdfunding développement durable				5'000.00		
110.4636.00	Ville du Goût (sponsoring)				50'000.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
111	CONTROLE DES HABITANTS	1'133'655.50	230'000.00	1'270'166.45	350'000.00	1'194'221.59	370'451.74
111.3010.00	Traitements	761'553.00		750'854.00		726'438.55	
111.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'000.00				985.35	
111.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
111.3040.00	Allocations enfants et formation	2'160.00		2'160.00		2'195.00	
111.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		4'560.00		3'230.30	
111.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	50'102.60		49'386.00		47'735.20	
111.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	75'149.40		74'127.60		66'825.95	
111.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'724.30		1'651.20		1'306.15	
111.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'920.80		20'018.60		19'481.80	
111.3100.00	Matériel de bureau	200.00		1'000.00			
111.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	8'000.00		8'000.00		7'289.60	
111.3101.16	Achat cartes journalières CFF			140'000.00		140'000.00	
111.3102.00	Publications, journaux, documentation	100.00		100.00		87.00	
111.3130.00	Prestations de services de tiers	300.00		300.00		119.85	
111.3130.02	Cotisations			70.00		70.00	
111.3130.04	Frais de télécommunication	1'200.00		1'200.00		1'208.33	
111.3130.07	Taxes bancaires	1'000.00		1'200.00		2'691.21	
111.3160.00	Locations	72'000.00		70'000.00		67'565.00	
111.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		1'000.00		249.70	
111.3910.01	Informatique - imputation interne	102'243.30		121'642.40		79'962.65	
111.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	21'702.10		22'896.65		22'779.95	
111.4210.00	Emoluments administratifs		215'000.00		200'000.00		211'734.74
111.4250.00	Ventes		10'000.00		10'000.00		11'375.00
111.4250.01	Ventes cartes journalières CFF		5'000.00		140'000.00		147'342.00
112	VOTATIONS ET ELECTIONS	173'397.50	12'000.00	207'610.60	12'000.00	121'276.25	32'867.67
112.3000.02	Rémunération des scrutateurs	20'000.00		40'000.00		13'932.00	
112.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					300.00	
112.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	1'030.00		1'030.00		570.85	
112.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					0.50	
112.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					222.05	
112.3100.00	Matériel de bureau	10'000.00		10'000.00		1'500.00	
112.3130.00	Prestations de services de tiers	21'000.00		30'000.00		15'206.45	
112.3130.03	Affranchissements	90'000.00		90'000.00		58'662.70	
112.3170.00	Frais de déplacement et débours			2'000.00			
112.3900.00	Economat central - imputation interne	4'200.00		3'000.00		9'731.45	
112.3910.01	Informatique - imputation interne	27'167.50		31'580.60		21'150.25	
112.4611.02	Elections fédérales pour les suisses de l'étranger		12'000.00		12'000.00		32'867.67
113	ARCHIVES ET PATRIMOINE HISTORIQUE	1'005'677.80		953'200.35	50'000.00	756'940.75	4'478.00
113.3010.00	Traitements	621'468.90		559'241.15		493'010.70	
113.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	129.00				101.55	
113.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					39'000.00	
113.3040.00	Allocations enfants et formation	2'640.00		6'060.00		8'280.00	
113.3043.00	Allocation de résidence	11'040.00		7'560.00		4'080.00	
113.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	41'352.20		36'634.50		31'245.35	
113.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	71'280.00		63'508.80		55'762.80	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
113.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'491.70		1'782.00		801.00	
113.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'268.60		14'909.20		12'999.20	
113.3100.01	Numérisation et photographie	2'000.00		5'000.00		1'992.20	
113.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200.00				55.20	
113.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		5'000.00		5'027.80	
113.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	1'000.00		1'000.00		837.90	
113.3119.01	Achat d'oeuvre d'art	10'000.00		10'000.00		5'950.00	
113.3119.02	Matériel pour musée "Le Galetas"	3'000.00		3'000.00		2'737.90	
113.3159.01	Conservation et restauration d'archives	60'000.00		60'000.00		58'273.15	
113.3159.02	Conservation et restauration des oeuvres d'art	20'000.00		20'000.00		19'344.65	
113.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		1'170.55	
113.3910.01	Informatique - imputation interne	114'222.75		137'888.00			
113.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	20'584.65		19'616.70		19'008.70	
113.4260.00	Remboursements et participations de tiers				50'000.00		4'478.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	FINANCES	30'615'423.55	201'240'061.35	30'064'255.20	196'621'779.90	34'403'355.83	212'068'127.84
020	SERVICES GENERAUX	3'792'787.85	140'000.00	3'901'102.95	75'000.00	3'109'887.92	57'142.05
200	PERSONNEL	3'079'287.85	30'000.00	2'997'102.95		2'703'702.98	31.25
200.3010.00	Traitements	2'092'454.75		2'048'147.40		1'852'642.05	
200.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'388.00				9'358.40	
200.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-19'000.00	
200.3040.00	Allocations enfants et formation	33'105.00		26'895.00		33'840.00	
200.3043.00	Allocation de résidence	7'040.00		7'400.00		4'200.00	
200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	136'910.65		134'253.65		121'958.80	
200.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	240'320.15		239'225.00		205'270.75	
200.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'815.10		4'799.90		3'987.85	
200.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	57'315.90		54'473.50		50'372.90	
200.3099.00	Autres charges de personnel	1'700.00		2'000.00		1'924.15	
200.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	100.00		200.00		27.95	
200.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'000.00		3'000.00		3'511.80	
200.3130.02	Cotisations	5'200.00		6'000.00		4'680.00	
200.3130.04	Frais de télécommunication	3'000.00		2'500.00		2'590.23	
200.3130.22	Mandat révision des comptes	45'000.00		50'000.00		55'477.80	
200.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	52'000.00		22'000.00			
200.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'500.00		4'000.00		2'636.50	
200.3900.00	Economat central - imputation interne	8'700.00		15'000.00		13'249.35	
200.3910.01	Informatique - imputation interne	306'337.20		303'316.30		287'000.85	
200.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	69'401.10		73'892.20		69'973.60	
200.4240.00	Prestations de services à des tiers		30'000.00				
200.4310.00	Activation prestations propres						31.25
203	ASSURANCES, LOCAUX, DIVERS	713'500.00	110'000.00	904'000.00	75'000.00	406'184.94	57'110.80
203.3130.07	Taxes bancaires	87'000.00		124'000.00		106'107.16	
203.3130.50	Frais de transactions par cartes	20'000.00					
203.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	65'000.00		110'000.00		25'807.90	
203.3134.00	Assurances choses	350'000.00		340'000.00		282'772.68	
203.3134.02	Casco et franchises	25'000.00		25'000.00		17'100.00	
203.3137.05	Redevance radio-TV	3'500.00		5'000.00		4'935.00	
203.3180.00	Du croire sur débiteurs			100'000.00		-220'000.00	
203.3181.00	Pertes sur débiteurs irrécouvrables	163'000.00		200'000.00		189'462.20	
203.4260.00	Remboursements et participations de tiers		110'000.00		75'000.00		57'110.80
021	IMPOTS ET TAXES	2'909'600.00	193'765'000.00	3'250'000.00	179'146'000.00	2'267'454.75	196'405'842.51
210	IMPOTS	2'909'600.00	193'765'000.00	3'250'000.00	179'146'000.00	2'267'454.75	196'405'842.51
210.3130.24	Frais de contentieux	700'000.00		650'000.00		695'848.80	
210.3180.01	Du croire sur impôts			500'000.00		-730'000.00	
210.3181.01	Pertes sur impôts irrécouvrables	1'465'000.00		1'400'000.00		1'610'461.52	
210.3499.00	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	500'000.00		500'000.00		438'610.40	
210.3611.01	Commission cantonale encaissement d'impôts spéciaux	244'600.00		200'000.00		252'534.03	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
210.4000.00	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale		82'200'000.00		79'400'000.00		78'395'013.00
210.4000.10	Impôts sur le revenu, personnes physiques - années précédent						2'412'261.00
210.4000.60	Part au remboursement de l'imputation forfaitaire d'impôt		-200'000.00		-200'000.00		-181'002.70
210.4001.00	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale		6'500'000.00		6'200'000.00		5'983'803.25
210.4001.10	Impôts sur la fortune, personnes physiques - années précédentes						166'672.00
210.4002.00	Impôts à la source personnes physiques		8'050'000.00		7'500'000.00		8'055'909.49
210.4010.00	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale		62'800'000.00		56'200'000.00		57'148'420.30
210.4010.10	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - années précédent						4'288'370.00
210.4011.00	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale		2'700'000.00		1'400'000.00		2'892'504.15
210.4011.10	Impôts sur le capital, personnes morales - années précédente						2'582'952.00
210.4021.00	Contribution immobilière		17'850'000.00		17'600'000.00		17'726'111.15
210.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers		2'200'000.00		1'800'000.00		2'572'333.15
210.4022.01	Impôt sur les prestations et les bénéfices en capital		1'300'000.00		860'000.00		2'519'499.95
210.4023.00	Droits de mutations immobilières		4'000'000.00		3'000'000.00		3'799'550.13
210.4024.00	Impôt sur les successions		2'800'000.00		1'800'000.00		4'204'061.75
210.4033.00	Impôt sur les chiens		120'000.00		120'000.00		122'160.00
210.4210.02	Impôts sur les divertissements		1'000.00		1'000.00		16'450.00
210.4240.00	Prestations de services à des tiers		4'000.00		5'000.00		6'793.70
210.4260.09	Remboursement des frais de contentieux		200'000.00		250'000.00		285'340.22
210.4290.01	Récupérations actes de défaut de biens		700'000.00		600'000.00		795'264.62
210.4401.00	Pénalités et intérêts de retard		900'000.00		950'000.00		1'062'511.85
210.4601.02	Impôt sur véhicules et cycles		1'640'000.00		1'660'000.00		1'550'863.50
022	REVENUS DES BIENS		8'700.00		10'000.00		8'616.00
			653'750.00		6'496'625.00		620'617.13
220	INTERETS ACTIFS		8'700.00		10'000.00		8'616.00
			653'750.00		6'496'625.00		620'617.13
220.3137.01	Droits de garde et de timbres fédéraux		8'700.00		10'000.00		8'616.00
220.4400.00	Intérêts des liquidités				1'000.00		2'224.13
220.4402.00	Intérêts des placements financiers				23'125.00		29'125.00
220.4420.00	Dividendes				18'500.00		588'268.00
220.4443.00	Réévaluations des immeubles PF				6'453'000.00		
220.4451.00	Revenus de participations				1'000.00		1'000.00
023	PARTICIPATIONS ET AUTRES RECETTES		117'000.00		117'000.00		117'000.00
			1'516'000.00		1'614'000.00		1'649'187.00
230	PARTICIPATIONS				29'000.00		69'000.00
					182'000.00		182'000.00
230.4240.00	Prestations de services à des tiers				29'000.00		69'000.00
							182'000.00
231	AUTRES RECETTES		117'000.00		117'000.00		117'000.00
			1'487'000.00		1'545'000.00		1'467'187.00
231.3635.02	Subvention DDP à titre gratuit		117'000.00		117'000.00		117'000.00
231.4309.01	Remboursement de frais de rappel				67'000.00		75'190.30
231.4390.00	Autres revenus divers						5'000.00
231.4411.00	Ventes de terrains						30'000.00
231.4430.01	Droits de superficie (PF)				1'200'000.00		1'200'000.00
231.4612.11	Redevances de perception des impôts paroissiaux				170'000.00		147'236.05
231.4910.00	Indemnité d'administration - imputation interne				50'000.00		50'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
024	CHARGE DE LA DETTE	4'050'860.70	1'854'560.70	4'185'413.25	2'071'413.25	3'640'981.67	1'941'906.32
240	INTERETS PASSIFS ET FRAIS D'EMPRUNT	4'050'860.70	1'854'560.70	4'185'413.25	2'071'413.25	3'640'981.67	1'941'906.32
240.3130.06	Frais d'emprunts	12'000.00		4'000.00		10'689.24	
240.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants	3'000.00		25'000.00		3'875.14	
240.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	2'311'300.00		2'400'000.00		1'839'450.04	
240.3401.01	Intérêts du prêt recapitalisation Caisse de prévoyance	1'724'560.70		1'756'413.25		1'786'967.25	
240.4499.00	Intérêts négatifs sur prêt						22'866.67
240.4940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne		130'000.00		315'000.00		132'072.40
240.4980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		1'724'560.70		1'756'413.25		1'786'967.25
025	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	19'736'475.00	3'310'750.65	18'600'739.00	7'218'741.65	25'259'415.49	11'393'432.83
256	CONSTRUCTIONS H.L.M.	47'000.00		55'000.00		47'107.00	
256.3637.00	Subventions communales versées aux privés	47'000.00		55'000.00		47'107.00	
257	ASSAINISSEMENT D'IMMEUBLES			5'000.00	2'000.00		2'095.70
257.3637.00	Subventions communales versées aux privés			5'000.00			
257.4637.00	Remboursements subventions aux privés				2'000.00		2'095.70
259	PARTICIPATIONS, SUBVENTIONS ET PROVISIONS	19'689'475.00	3'310'750.65	18'540'739.00	7'216'741.65	25'212'308.49	11'391'337.13
259.3131.00	Etudes et projets	438'000.00		105'000.00		82'430.65	
259.3510.04	Attribution à la provision Pila					4'500'000.00	
259.3611.10	Participation communale aux mesures transitoires CPPEF					3'818'182.84	
259.3611.11	Participation au trafic régional	5'350'800.00		5'546'428.00		5'106'514.00	
259.3611.12	Participation fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	312'400.00		276'513.00		317'378.00	
259.3622.00	Contribution à la péréquation des ressources	13'538'275.00		12'562'798.00		11'337'803.00	
259.3636.04	Actions d'entraide	50'000.00		50'000.00		50'000.00	
259.4510.05	Dissolution de provision PF17				4'000'000.00		4'000'000.00
259.4510.08	Dissolution de provision CPEF						4'073'742.48
259.4621.00	Attribution à la péréquation des besoins		2'190'373.00		2'096'364.00		2'197'217.00
259.4895.00	Prélèvements s/ réserve liée au retraitement du PA		1'120'377.65		1'120'377.65		1'120'377.65

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
03	ENFANCE, ÉCOLES ET COHÉSION SOCIALE	84'254'202.30	13'574'659.50	82'057'205.30	13'461'064.80	82'107'932.69	13'574'153.34
030	SERVICES GENERAUX	14'305'711.10	1'144'425.20	11'830'062.15	1'231'384.85	10'614'280.76	494'088.56
300	ÉCOLES - ADMINISTRATION	2'181'814.10	10'000.00	2'673'573.85	107'137.50	2'470'877.54	53'514.55
300.3000.03	Commissions	4'200.00		4'200.00			
300.3010.00	Traitements	1'168'410.60		1'224'406.30		1'266'048.15	
300.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	12'129.00				12'497.15	
300.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					6'000.00	
300.3040.00	Allocations enfants et formation	11'100.00		20'643.75		18'330.00	
300.3043.00	Allocation de résidence	22'080.00		14'280.00		11'120.00	
300.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	77'562.85		80'867.20		84'144.50	
300.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	118'877.85		134'170.70		127'042.80	
300.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'410.50		2'565.65		2'598.50	
300.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	32'501.00		32'826.15		34'127.25	
300.3099.00	Autres charges de personnel	1'300.00		1'300.00		550.00	
300.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	500.00		500.00		293.85	
300.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'200.00		1'400.00		1'183.80	
300.3130.02	Cotisations			5'500.00			
300.3130.04	Frais de télécommunication	2'800.00		2'050.00		2'771.53	
300.3130.25	Prestations de tiers pour l'encouragement précoce			20'000.00		10'000.00	
300.3131.00	Etudes et projets	90'000.00		25'000.00			
300.3131.01	CoSoc : Vivre ensemble, migration et intégration			223'425.00		366'164.40	
300.3131.12	CoSoc : Enfance-Jeunesse			236'575.00			
300.3131.13	CoSoc : Seniors et Handicap			35'000.00			
300.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	40'000.00		44'500.00		35'458.10	
300.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'600.00		4'500.00		3'595.30	
300.3170.03	Frais de réunion	6'500.00		6'000.00		6'384.25	
300.3612.12	Ecolages envers d'autres communes	10'000.00		20'000.00		9'787.95	
300.3900.00	Economat central - imputation interne	24'200.00		30'000.00		36'974.91	
300.3910.01	Informatique - imputation interne	517'112.05		462'421.25		392'498.15	
300.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	34'330.25		41'442.85		43'306.95	
300.4260.00	Remboursements et participations de tiers		1'500.00		1'500.00		1'101.55
300.4310.00	Activation prestations propres						37'810.75
300.4631.00	Subventions cantonales		8'500.00		103'637.50		11'002.25
301	SUBSIDES ET PARTICIPATIONS	5'800'500.00	15'000.00	6'931'395.50	15'000.00	6'712'474.65	76'764.00
301.3601.08	Centre professionnel cantonal	591'500.00		622'640.00		517'471.00	
301.3614.01	CIP Centre d'information professionnelle	34'000.00		34'000.00		34'000.00	
301.3631.11	Aide aux institutions pour enfants à besoins particuliers	5'160'000.00		4'918'755.50		4'814'203.65	
301.3636.03	Travail socioculturel			1'341'000.00		1'331'000.00	
301.3636.06	Colonies de vacances	15'000.00		15'000.00		15'800.00	
301.4631.00	Subventions cantonales						61'502.00
301.4632.00	Subventions d'autres communes		15'000.00		15'000.00		15'262.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
303	SECTEUR INFRASTRUCTURES ET GASTRONOMIE SCOLAIRES	3'119'957.90	854'460.00	2'083'845.45	968'000.00	1'373'966.57	306'848.01
303.3010.00	Traitements	626'577.50		548'463.50		494'250.05	
303.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	13'331.00					
303.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					31'000.00	
303.3040.00	Allocations enfants et formation	8'130.00		8'460.00		10'590.00	
303.3043.00	Allocation de résidence	10'160.00		7'920.00		3'800.00	
303.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	41'629.00		36'375.70		32'561.20	
303.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	68'056.20		59'952.00		51'780.00	
303.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'569.50		1'085.70		805.00	
303.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'383.10		14'744.10		13'198.25	
303.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	25'000.00		25'000.00		18'449.20	
303.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	18'000.00		18'000.00			
303.3101.23	Matériel de cuisine	20'000.00		20'000.00			
303.3105.00	Denrées alimentaires	495'900.00		536'000.00		183'776.15	
303.3110.02	Mobilier et appareils CO	32'000.00		39'500.00		22'528.67	
303.3110.03	Mobilier et appareils EP/AES	146'000.00		150'000.00		72'585.90	
303.3111.00	Machines, installations et appareils	25'000.00		30'000.00		30'050.93	
303.3113.00	Matériel informatique	178'000.00		87'400.00		86'058.20	
303.3130.00	Prestations de services de tiers	123'500.00		127'600.00		74'062.22	
303.3130.04	Frais de télécommunication	1'000.00		550.00		797.80	
303.3130.07	Taxes bancaires	3'733.20		7'466.40		670.60	
303.3150.00	Entretien de mobilier et appareils de bureau					2'917.35	
303.3151.00	Entretien de machines et appareils	60'000.00		62'000.00		51'613.30	
303.3160.00	Locations	145'000.00		138'000.00		58'259.90	
303.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'200.00		2'200.00		638.60	
303.3170.03	Frais de réunion	1'500.00		1'500.00		512.20	
303.3300.00	Amortissement des investissements	913'244.30					
303.3601.00	Frais facturés par le Canton	118'790.40		120'110.00		115'336.55	
303.3900.00	Economat central - imputation interne	100.00		7'000.00		73.50	
303.3920.02	Véhicules - imputation interne	4'000.00		1'000.00			
303.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	500.00		15'000.00			
303.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	19'653.70		18'518.05		17'651.00	
303.4260.04	Participation parentale aux frais de repas		850'860.00		968'000.00		306'848.01
303.4472.00	Locations d'infrastructures		3'600.00		2'000.00		3'600.00
304	COHÉSION SOCIALE	3'034'229.90	95'756.00				
304.3000.03	Commissions	1'000.00					
304.3010.00	Traitements	337'891.70					
304.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	5'976.00					
304.3040.00	Allocations enfants et formation	7'920.00					
304.3043.00	Allocation de résidence	5'120.00					
304.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	22'426.20					
304.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	39'138.10					
304.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'111.90					
304.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'364.40					
304.3130.02	Cotisations	4'000.00					
304.3130.04	Frais de télécommunication	700.00					
304.3131.00	Etudes et projets	40'000.00					
304.3131.01	CoSoc : Vivre ensemble, migration et intégration	234'020.00					

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
304.3131.12	CoSoc : Enfance-Jeunesse	263'940.00					
304.3131.13	CoSoc : Seniors et Handicap	51'200.00					
304.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00					
304.3170.03	Frais de réunion	1'000.00					
304.3636.03	Travail socioculturel	1'777'000.00					
304.3636.20	Institutions à caractère social	158'300.00					
304.3910.01	Informatique - imputation interne	59'819.05					
304.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	11'302.55					
304.4631.00	Subventions cantonales		95'756.00				
309	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	169'209.20	169'209.20	141'247.35	141'247.35	56'962.00	56'962.00
309.3010.00	Traitements	133'907.80		113'886.50		43'681.95	
309.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	7'352.00				3'285.70	
309.3043.00	Allocation de résidence			2'640.00		240.00	
309.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	8'754.40		7'618.35		3'086.30	
309.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	15'328.20		13'197.75		5'023.05	
309.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	210.60		816.90		74.30	
309.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'656.20		3'087.85		1'250.95	
309.3130.04	Frais de télécommunication					29.00	
309.3170.00	Frais de déplacement et débours					290.75	
309.4310.00	Activation prestations propres		169'209.20		118'954.75		35'133.40
309.4612.10	Dédommagements d'autres communes				22'292.60		21'828.60
031	ENSEIGNEMENT DU CYCLE D'ORIENTATION	22'423'029.85	9'464'166.30	23'565'121.35	9'379'576.95	24'157'495.16	9'959'446.99
310	ECOLE DU BELLUARD	8'073'320.15	2'921'729.50	8'093'354.75	3'004'927.25	8'045'957.17	3'104'833.88
310.3010.00	Traitements	205'848.50		223'350.85		409'141.95	
310.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	13'791.00				27'634.40	
310.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00	
310.3040.00	Allocations enfants et formation					1'968.75	
310.3043.00	Allocation de résidence	900.00				4'620.00	
310.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	13'516.70		14'602.45		27'763.00	
310.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	7'530.00		9'142.20		22'569.65	
310.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'091.55		1'108.80		3'213.65	
310.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	5'644.40		5'918.85		11'255.85	
310.3099.00	Autres charges de personnel	21'650.00		21'815.00		18'024.85	
310.3100.00	Matériel de bureau	6'300.00		10'300.00		5'624.15	
310.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		553.50	
310.3102.01	Imprimés	11'000.00		7'610.00		10'118.10	
310.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	4'695.00		4'675.00		3'357.45	
310.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	66'770.00		83'352.00		90'226.32	
310.3105.03	Achats économie familiale	71'020.80		70'000.00		64'592.42	
310.3109.01	Orientation professionnelle	6'836.00		9'932.00		4'128.10	
310.3130.00	Prestations de services de tiers					9'394.55	
310.3130.02	Cotisations			200.00			
310.3130.03	Affranchissements	6'000.00		5'150.00		5'905.10	
310.3130.04	Frais de télécommunication	3'000.00		2'400.00		2'947.14	
310.3130.07	Taxes bancaires	650.00		650.00		931.04	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
310.3130.21	Transport des élèves	201'172.00		190'000.00		181'626.00	
310.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	6'000.00		7'000.00		5'814.90	
310.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		1'488.75	
310.3170.03	Frais de réunion	4'900.00		4'950.00		2'109.30	
310.3171.00	Activités scolaires	224'350.00		169'515.00		163'795.70	
310.3171.02	Formation culturelle	26'845.00		26'635.00		23'145.50	
310.3300.00	Amortissement des investissements	121'213.90		239'493.05		324'622.79	
310.3510.00	Attribution à la réserve	50'530.70		50'530.70		50'530.71	
310.3601.00	Frais facturés par le Canton	4'931'390.05		4'888'100.00		4'522'323.65	
310.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00		2'742.50	
310.3900.00	Economat central - imputation interne	5'900.00		6'000.00		5'964.45	
310.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	19'500.00		19'500.00		12'861.45	
310.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne					2'424.90	
310.3920.00	Valeur locative - imputation interne	1'827'000.00		1'827'000.00		1'827'000.00	
310.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	16'600.00				16'600.00	
310.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	177'500.00		177'500.00		164'280.45	
310.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	6'000.00		8'100.00		5'962.50	
310.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	2'174.55		2'823.85		7'693.65	
310.4260.07	Participation parentale aux cours d'économie familiale		27'734.40				69'698.50
310.4260.08	Participation parentale semaine sportive/thématique		105'465.00		82'000.00		80'797.00
310.4390.00	Autres revenus divers		12'000.00				14'929.60
310.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		2'724'290.10		2'826'000.00		2'816'659.05
310.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		9'000.00		18'000.00		25'410.00
310.4630.00	Subventions de la Confédération		7'500.00				
310.4631.00	Subventions cantonales		34'740.00		32'510.00		31'220.00
310.4636.00	Subvention d'organisations privées à but non lucratif		1'000.00				19'702.50
310.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				46'417.25		46'417.23
311	ECOLE DE JOLIMONT	8'847'135.50	4'729'819.75	8'793'184.30	4'333'300.80	9'052'045.27	4'714'549.90
311.3010.00	Traitements	184'891.20		188'383.00		500'057.20	
311.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	20'598.00				54'479.50	
311.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00	
311.3040.00	Allocations enfants et formation					5'670.00	
311.3043.00	Allocation de résidence	3'360.00		2'400.00		4'800.00	
311.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	12'306.60		12'472.20		35'582.00	
311.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	13'855.80		14'640.00		34'360.20	
311.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	771.70		577.40		3'833.95	
311.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	5'139.60		5'055.80		14'422.55	
311.3099.00	Autres charges de personnel	23'890.00		24'215.00		12'117.90	
311.3100.00	Matériel de bureau	4'800.00		11'240.00		5'325.98	
311.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		2'000.00		621.00	
311.3102.01	Imprimés	2'000.00		8'600.00		274.85	
311.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	6'088.00		5'280.00		5'594.40	
311.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	73'882.00		97'112.00		76'220.86	
311.3105.03	Achats économie familiale	75'945.60		75'000.00		73'922.65	
311.3109.01	Orientation professionnelle	7'484.00		11'120.00		7'406.55	
311.3130.00	Prestations de services de tiers					1'033.90	
311.3130.02	Cotisations	200.00		200.00		170.00	
311.3130.03	Affranchissements	7'000.00		7'000.00		5'253.60	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
311.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		1'403.50	
311.3130.07	Taxes bancaires	1'200.00		1'800.00		1'276.15	
311.3130.21	Transport des élèves	158'820.00		150'000.00		143'321.00	
311.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes	7'000.00		7'000.00		5'053.05	
311.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		1'093.00	
311.3170.03	Frais de réunion	5'600.00		5'500.00		4'342.10	
311.3171.00	Activités scolaires	246'095.00		202'800.00		198'243.19	
311.3171.02	Formation culturelle	29'680.00		30'100.00		27'148.60	
311.3300.00	Amortissement des investissements	53'280.45		388'528.95		468'942.88	
311.3510.00	Attribution à la réserve	177'217.90		177'217.90		131'396.06	
311.3601.00	Frais facturés par le Canton	5'188'178.30		4'838'870.00		4'687'309.25	
311.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		3'000.00		1'340.00	
311.3900.00	Economat central - imputation interne	5'800.00		6'000.00		5'921.95	
311.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	24'350.00		24'350.00		7'483.30	
311.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne					162.35	
311.3920.00	Valeur locative - imputation interne	2'231'900.00		2'231'900.00		2'231'900.00	
311.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	2'000.00				2'000.00	
311.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	240'200.00		240'200.00		257'677.50	
311.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	22'000.00		13'000.00		22'171.45	
311.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	4'001.35		4'522.05		11'712.85	
311.4260.07	Participation parentale aux cours d'économie familiale		39'139.20				75'082.50
311.4260.08	Participation parentale semaine sportive/thématique		101'935.00		91'000.00		90'417.00
311.4390.00	Autres revenus divers		1'000.00				8'355.60
311.4472.00	Locations d'infrastructures		6'000.00		6'000.00		3'775.00
311.4510.00	Prélèvement à la réserve		375'730.95				
311.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne		4'156'154.60		4'151'000.00		4'506'113.55
311.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle		3'000.00		12'000.00		-10'000.00
311.4630.00	Subventions de la Confédération		15'000.00				
311.4631.00	Subventions cantonales		30'860.00		25'500.00		40'806.25
311.4636.00	Subvention d'organisations privées à but non lucratif		1'000.00				
311.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				47'800.80		
312	ECOLE DE LANGUE ALLEMANDE	4'193'974.20	1'812'617.05	5'650'782.30	2'041'348.90	5'931'488.07	2'140'063.21
312.3010.00	Traitements	110'554.60		106'785.90		375'017.75	
312.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	11'505.00				39'861.55	
312.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-3'000.00	
312.3040.00	Allocations enfants et formation	3'600.00		3'600.00		2'850.00	
312.3043.00	Allocation de résidence	2'880.00		2'400.00		7'600.00	
312.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	7'416.00		7'137.30		27'327.55	
312.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	9'984.00		8'191.80		26'308.20	
312.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	362.20		256.10		2'752.85	
312.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'097.35		2'894.10		11'077.20	
312.3099.00	Autres charges de personnel	12'440.00		11'780.00		2'170.70	
312.3100.00	Matériel de bureau	6'000.00		11'260.00		4'895.31	
312.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		2'050.00		1'839.90	
312.3102.01	Imprimés	4'090.00		3'980.00			
312.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	2'555.00		2'470.00		727.30	
312.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	18'350.00		51'036.00		28'706.33	
312.3105.03	Achats économie familiale	38'880.00		35'000.00		26'996.40	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
312.3109.01	Orientation professionnelle		3'972.00		5'264.00		1'922.05
312.3130.00	Prestations de services de tiers						2'866.65
312.3130.02	Cotisations		200.00		200.00		99.00
312.3130.03	Affranchissements		3'300.00		3'300.00		2'865.09
312.3130.04	Frais de télécommunication		1'300.00		1'200.00		1'251.85
312.3130.07	Taxes bancaires		600.00		600.00		567.53
312.3130.21	Transport des élèves		105'880.00		100'000.00		101'286.00
312.3132.05	Honoraires de traduction et d'interprètes		1'000.00		2'000.00		240.95
312.3160.00	Locations		14'000.00		14'000.00		6'480.00
312.3170.00	Frais de déplacement et débours		1'500.00		1'500.00		1'389.55
312.3170.03	Frais de réunion		3'150.00		3'000.00		1'433.40
312.3171.00	Activités scolaires		116'395.00		97'770.00		111'090.80
312.3171.02	Formation culturelle		14'315.00		13'930.00		1'300.70
312.3300.00	Amortissement des investissements				1'552'117.00		1'560'469.34
312.3510.00	Attribution à la réserve		448'434.80		448'434.80		448'434.82
312.3601.00	Frais facturés par le Canton		2'429'380.00		2'350'245.00		2'250'449.55
312.3637.00	Subventions communales versées aux privés		1'000.00		1'000.00		470.00
312.3900.00	Economat central - imputation interne		23'700.00		15'000.00		30'923.55
312.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne		14'400.00		14'400.00		8'529.50
312.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne						65.55
312.3920.00	Valeur locative - imputation interne		702'500.00		702'500.00		702'500.00
312.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne		71'250.00		71'250.00		131'098.05
312.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne		1'600.00		1'700.00		1'655.05
312.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		2'883.25		2'530.30		8'968.05
312.4260.07	Participation parentale aux cours d'économie familiale				15'292.80		34'428.00
312.4260.08	Participation parentale semaine sportive/thématique				53'000.00		53'294.00
312.4390.00	Autres revenus divers				1'000.00		3'164.57
312.4611.01	Participation de l'Association des CO Sarine-Campagne				1'451'310.65		1'515'573.20
312.4612.12	Ecolages des élèves hors-cercle				258'576.60		261'705.05
312.4630.00	Subventions de la Confédération				2'000.00		
312.4631.00	Subventions cantonales				30'437.00		16'252.40
312.4636.00	Subvention d'organisations privées à but non lucratif				1'000.00		
312.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements					325'111.90	255'645.99
313	ECOLE DE PEROLLES		1'308'600.00		1'027'800.00		1'128'004.65
313.3130.21	Transport des élèves		54'000.00		50'000.00		50'949.00
313.3611.02	Frais facturés par l'Association des CO Sarine-Campagne		1'242'000.00		976'800.00		1'077'055.65
313.3611.13	Participation communale au frais d'économie familiale		11'600.00				
313.3637.00	Subventions communales versées aux privés		1'000.00		1'000.00		
032	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		32'992'807.05		33'062'703.45		33'852'572.04
320	ECOLES PRIMAIRES		26'137'432.45		26'164'831.75		27'585'584.18
320.3010.00	Traitements		135'200.00		135'200.00		1'785'518.85
320.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires		16'054.00				212'017.80
320.3040.00	Allocations enfants et formation						17'381.25
320.3043.00	Allocation de résidence						23'100.00
320.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif		8'839.80		8'839.80		127'285.90

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
320.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					115'305.75	
320.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'087.80		1'087.80		17'546.90	
320.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	3'691.20		3'582.60		51'591.65	
320.3099.00	Autres charges de personnel	300.00		3'000.00		150.00	
320.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					960.20	
320.3102.00	Publications, journaux, documentation			1'500.00			
320.3104.00	Fournitures scolaires et appareils	39'000.00		110'000.00		80'130.67	
320.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	16'100.00		16'000.00		9'834.64	
320.3130.00	Prestations de services de tiers	12'000.00		13'000.00		3'219.40	
320.3130.04	Frais de télécommunication	10'000.00		16'500.00		9'835.91	
320.3130.07	Taxes bancaires	200.00		500.00		247.74	
320.3130.21	Transport des élèves	1'036'425.00		920'000.00		854'065.35	
320.3138.01	Séances et cours d'informations	25'000.00		20'000.00		18'315.00	
320.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		1'000.00		1'568.75	
320.3170.02	Activités des établissements	136'970.00		32'910.00		10'218.00	
320.3171.00	Activités scolaires	118'000.00		118'000.00		73'051.95	
320.3300.00	Amortissement des investissements			605'343.80		198'926.12	
320.3611.00	Dédommagements au Canton	16'382'314.65		15'954'017.75		15'682'996.95	
320.3636.23	Mobilité scolaire, prestations de tiers	35'000.00		35'000.00		30'000.00	
320.3900.00	Economat central - imputation interne	150'400.00		130'000.00		146'577.20	
320.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	66'250.00		66'750.00		80'136.05	
320.3920.00	Valeur locative - imputation interne	7'152'300.00		7'152'300.00		7'152'300.00	
320.3920.02	Véhicules - imputation interne	21'000.00		50'000.00		18'370.25	
320.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne	767'300.00		767'300.00		825'625.95	
320.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	500.00		3'000.00			
320.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					39'305.95	
320.4390.00	Autres revenus divers		200.00		200.00		
320.4612.10	Dédommagements d'autres communes		39'000.00		48'000.00		48'788.00
320.4631.00	Subventions cantonales		97'980.00		73'910.00		106'008.50
320.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements						970.49
321	GYMNASTIQUE ET SPORTS	3'330'147.40	320'000.00	3'189'853.35	260'000.00	3'047'404.62	265'820.20
321.3010.00	Traitements	2'028'202.00		1'956'165.90		1'873'194.50	
321.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'787.00		1'639.20		3'663.90	
321.3040.00	Allocations enfants et formation	24'547.50		21'360.00		47'104.40	
321.3043.00	Allocation de résidence	15'800.00		15'480.00		6'112.00	
321.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	132'570.25		129'009.30		121'535.85	
321.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	235'994.85		226'384.80		203'391.80	
321.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'072.10		3'959.85		2'977.25	
321.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	55'571.70		52'293.20		50'664.65	
321.3099.00	Autres charges de personnel	900.00		900.00		610.00	
321.3102.00	Publications, journaux, documentation			400.00			
321.3104.01	Matériel gymnastique et sports	26'100.00		26'100.00		25'102.95	
321.3130.04	Frais de télécommunication	100.00		100.00		87.09	
321.3130.21	Transport des élèves	204'000.00		204'000.00		193'988.15	
321.3159.04	Entretien matériel sportif			4'000.00			
321.3160.00	Locations	8'000.00		8'000.00		1'200.00	
321.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'450.00		1'450.00		1'450.00	
321.3171.01	Journées et camps	171'500.00		151'185.00		114'838.98	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
321.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	349'400.00		317'500.00		332'150.00	
321.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	68'152.00		69'926.10		69'333.10	
321.4260.10	Contributions à la vie scolaire		20'000.00				
321.4630.00	Subventions fédérales		100'000.00		60'000.00		93'649.00
321.4631.00	Subventions cantonales		200'000.00		200'000.00		172'171.20
322	ACTIVITES CULTURELLES	860'304.45	20'000.00	678'400.85		686'129.11	25'799.65
322.3010.00	Traitements	562'328.40		492'845.60		493'073.50	
322.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'200.00				10'084.20	
322.3040.00	Allocations enfants et formation			840.00		2'880.00	
322.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'994.50		31'073.30		32'849.70	
322.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	19'152.00		18'144.00		23'697.85	
322.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'447.00		1'433.30		788.90	
322.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	15'351.70		13'060.30		13'316.85	
322.3099.00	Autres charges de personnel	1'200.00		1'200.00		1'004.90	
322.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	16'000.00		14'000.00		14'570.95	
322.3102.00	Publications, journaux, documentation	400.00		400.00		289.30	
322.3130.00	Prestations de services de tiers	15'000.00		15'000.00		14'278.80	
322.3130.01	Frais de réception	2'000.00		2'000.00		1'127.35	
322.3130.04	Frais de télécommunication	800.00		1'900.00		620.01	
322.3130.11	Organisations, manifestations et projets	84'000.00		5'000.00			
322.3130.21	Transport des élèves	2'500.00		6'000.00		5'280.05	
322.3130.23	Cachets pour spectacles	63'000.00		63'000.00		58'454.35	
322.3131.00	Etudes et projets	20'000.00					
322.3159.03	Entretiens d'instruments	1'000.00		1'000.00		1'098.55	
322.3160.00	Locations	1'500.00		1'000.00		700.00	
322.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		1'704.30	
322.3170.03	Frais de réunion	2'000.00		2'000.00		1'282.90	
322.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'400.00		1'400.00		948.40	
322.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	5'530.85		5'604.35		8'078.25	
322.4231.01	Participation des élèves (frais de matériel)		20'000.00				20'400.00
322.4310.00	Activation prestations propres						5'399.65
323	DEVOIRS SURVEILLES	322'183.35		450'549.80		251'313.01	360.00
323.3010.00	Traitements	280'000.00		413'000.00		227'887.65	
323.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					590.55	
323.3043.00	Allocation de résidence	1'440.00					
323.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	20'896.90		25'413.00		14'924.75	
323.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6'847.80				1'044.25	
323.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'689.70		1'192.20		366.25	
323.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'331.40		10'944.60		6'047.95	
323.3130.04	Frais de télécommunication					95.66	
323.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'977.55				355.95	
323.4260.05	Contributions des parents						360.00
325	LOGOPEDIE, PSYCHOLOGIE ET PSYCHOMOTRICITE	2'342'739.40	50'000.00	2'579'067.70	288'993.00	2'282'141.12	214'826.35
325.3010.00	Traitements			493'663.00		458'006.00	
325.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					4'290.25	
325.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-14'000.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
325.3040.00	Allocations enfants et formation			5'685.00		9'030.00	
325.3043.00	Allocation de résidence			9'360.00		5'040.00	
325.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			32'886.10		30'219.00	
325.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			59'904.00		51'108.55	
325.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			1'454.50		733.80	
325.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			13'329.80		12'249.05	
325.3099.00	Autres charges de personnel			2'100.00		330.00	
325.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	6'000.00		30'000.00		13'545.60	
325.3102.00	Publications, journaux, documentation			300.00			
325.3130.02	Cotisations			500.00			
325.3130.04	Frais de télécommunication	800.00		800.00		983.02	
325.3132.02	SLPP francophone	1'732'281.30		1'330'000.00		1'222'512.25	
325.3132.03	SLPP germanophone	294'712.00		287'117.00		181'798.00	
325.3170.00	Frais de déplacement et débours			500.00		444.20	
325.3611.00	Dédommagements au Canton	277'903.15		250'582.30		256'698.75	
325.3910.01	Informatique - imputation interne	31'042.95		42'382.75		31'730.55	
325.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			18'503.25		17'422.10	
325.4612.10	Dédommagements d'autres communes				1'000.00		
325.4631.00	Subventions cantonales		50'000.00		287'993.00		214'826.35
034	SERVICES MEDICAUX SCOLAIRES	1'087'053.95	331'000.00	1'115'889.00	322'000.00	1'052'577.45	316'668.55
340	SERVICE MEDICAL	656'053.95	196'000.00	670'889.00	202'000.00	624'674.95	181'369.85
340.3010.00	Traitements	454'351.30		444'595.45		436'611.50	
340.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
340.3040.00	Allocations enfants et formation	6'750.00		5'760.00		5'760.00	
340.3043.00	Allocation de résidence	1'680.00		3'720.00		2'880.00	
340.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'816.30		29'304.00		28'732.90	
340.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	54'879.60		54'664.95		53'371.80	
340.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	716.00		931.75		689.55	
340.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'449.50		11'880.75		11'645.80	
340.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		5'000.00		2'901.75	
340.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		734.40	
340.3106.00	Matériel médical	5'000.00		5'000.00		4'899.85	
340.3116.00	Appareils et instruments médicaux	500.00		500.00			
340.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		800.00		2'458.83	
340.3138.01	Séances et cours d'informations	20'000.00		25'000.00		17'644.65	
340.3156.00	Entretien d'appareils et instruments médicaux	300.00		300.00		40.60	
340.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		4'000.00		966.00	
340.3910.01	Informatique - imputation interne	45'262.80		61'547.10		35'590.92	
340.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'848.45		16'885.00		17'746.40	
340.4612.10	Dédommagements d'autres communes		177'000.00		184'000.00		161'965.85
340.4631.00	Subventions cantonales		19'000.00		18'000.00		19'404.00
341	SERVICE DENTAIRE	431'000.00	135'000.00	445'000.00	120'000.00	427'902.50	135'298.70
341.3611.03	Soins donnés par le canton	380'000.00		385'000.00		378'432.45	
341.3611.04	Participation frais cabines dentaires	35'000.00		40'000.00		33'660.00	
341.3637.00	Subventions communales versées aux privés	16'000.00		20'000.00		15'810.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
341.4260.05	Contributions des parents		135'000.00		120'000.00		135'298.70
035	ACCUEIL EXTRAFAMILIAL	13'445'600.35	2'107'888.00	12'483'429.35	1'857'000.00	12'431'007.28	2'141'376.05
350	ACCUEILS EXTRASCOLAIRES	5'687'712.35	2'080'000.00	5'005'429.35	1'830'000.00	5'405'046.13	2'114'086.90
350.3010.00	Traitements	4'013'304.25		3'671'846.80		3'643'260.40	
350.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	38'265.00				35'683.10	
350.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					25'000.00	
350.3040.00	Allocations enfants et formation	69'930.00		75'120.00		82'149.00	
350.3043.00	Allocation de résidence	66'853.35		47'700.00		42'588.00	
350.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	264'900.65		242'305.45		243'222.35	
350.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	404'067.55		364'382.35		344'243.35	
350.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'990.30		6'452.00		6'761.80	
350.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	111'387.20		98'271.75		98'945.10	
350.3099.00	Autres charges de personnel	1'500.00		1'500.00		1'660.50	
350.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	22'000.00		28'000.00		21'512.44	
350.3105.02	Frais de repas préparés	105'000.00		74'000.00		455'241.05	
350.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	15'000.00		12'000.00		11'978.70	
350.3110.01	Matériel pédagogique					13.00	
350.3130.00	Prestations de services de tiers	14'000.00		14'000.00		11'883.25	
350.3130.02	Cotisations	1'175.00		1'100.00		1'100.00	
350.3130.03	Affranchissements	200.00		400.00		178.80	
350.3130.04	Frais de télécommunication	4'500.00		4'500.00		4'328.98	
350.3130.07	Taxes bancaires	300.00		300.00		306.96	
350.3150.00	Entretien de mobilier et appareils de bureau	2'000.00		2'000.00		1'469.30	
350.3160.00	Locations	179'550.00					
350.3170.00	Frais de déplacement et débours			2'500.00		1'964.40	
350.3171.03	Activités AES	24'000.00		24'000.00		19'114.15	
350.3601.03	Emoluments payés à l'Etat	500.00		500.00		300.00	
350.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	10'000.00		10'000.00			
350.3900.00	Economat central - imputation interne	14'100.00		14'000.00		14'460.95	
350.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	12'000.00		12'000.00			
350.3920.00	Valeur locative - imputation interne	186'000.00		186'000.00		186'000.00	
350.3920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne					34'333.30	
350.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	116'689.05		112'551.00		117'347.25	
350.4260.02	Participation parentale aux frais de garde		1'680'000.00		1'530'000.00		1'442'413.70
350.4260.04	Participation parentale aux frais de repas		20'000.00				321'500.00
350.4631.00	Subventions cantonales		380'000.00		300'000.00		350'173.20
351	CRECHES ET ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR	7'757'888.00	27'888.00	7'478'000.00	27'000.00	7'025'961.15	27'289.15
351.3131.14	Mesures de la stratégie petite enfance	5'000.00					
351.3160.00	Locations	27'888.00		27'000.00		27'000.00	
351.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	85'000.00					
351.3636.07	Crèches	7'220'000.00		7'011'000.00		6'648'264.10	
351.3636.08	Accueil familial de jour	320'000.00		360'000.00		300'697.05	
351.3636.26	Groupes de jeux	100'000.00		80'000.00		50'000.00	
351.4472.01	Participations aux loyers		27'888.00		27'000.00		27'289.15

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
04	POLICE LOCALE ET MOBILITE	10'274'152.05	11'900'953.60	11'934'125.90	12'011'814.10	9'321'288.67	13'219'572.99
040	SERVICES GENERAUX	4'958'588.30	9'930'000.00	4'929'857.60	9'608'000.00	4'336'845.47	9'552'023.02
400	ADMINISTRATION	1'463'356.75	1'250'000.00	1'521'546.10	1'325'000.00	1'100'676.85	1'365'182.95
400.3010.00	Traitements	748'425.60		728'490.10		447'662.10	
400.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'180.00				1'938.35	
400.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
400.3040.00	Allocations enfants et formation	5'355.00		5'505.00		6'190.50	
400.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		7'200.00		1'920.00	
400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	48'745.00		47'848.80		29'452.45	
400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	94'048.20		91'263.60		52'997.80	
400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'286.90		5'195.00		3'579.60	
400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	20'562.90		19'495.80		11'965.45	
400.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					108.00	
400.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		1'500.00		1'584.75	
400.3130.02	Cotisations	1'800.00		1'800.00		1'800.00	
400.3130.04	Frais de télécommunication	1'400.00		1'400.00		1'316.35	
400.3130.11	Organisations, manifestations et projets	27'950.00		29'950.00		17'305.30	
400.3137.02	TVA taux forfaitaire	45'000.00		35'000.00		46'245.35	
400.3170.00	Frais de déplacement et débours	6'000.00		6'500.00		5'555.85	
400.3900.00	Economat central - imputation interne	9'200.00		11'500.00		12'882.60	
400.3910.01	Informatique - imputation interne	412'943.35		500'708.15		437'106.25	
400.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	27'159.80		28'189.65		18'066.15	
400.4100.01	Taxes sur les taxis		10'000.00		10'000.00		1'400.00
400.4120.01	Affermage des affiches		720'000.00		740'000.00		752'952.55
400.4210.00	Emoluments administratifs		50'000.00		60'000.00		51'103.90
400.4470.01	Location du domaine public		400'000.00		450'000.00		510'814.75
400.4470.03	Locations de places de parc		70'000.00		65'000.00		48'911.75
401	POLICE	3'414'478.40	8'568'000.00	3'316'698.35	8'160'000.00	3'100'143.06	8'000'050.47
401.3010.00	Traitements	2'015'323.60		1'962'732.20		1'844'470.15	
401.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	10'458.00				9'645.00	
401.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
401.3040.00	Allocations enfants et formation	25'800.00		24'315.00		26'187.00	
401.3043.00	Allocation de résidence	26'880.00		27'840.00		29'713.35	
401.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	133'515.85		130'140.20		123'286.80	
401.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	219'473.55		208'032.00		202'398.55	
401.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	16'431.80		16'016.00		16'359.00	
401.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	55'751.25		52'750.30		51'329.05	
401.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	2'000.00		2'000.00		2'138.60	
401.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	38'000.00		38'000.00		11'226.55	
401.3111.00	Machines, installations et appareils	182'500.00		179'000.00		176'981.30	
401.3112.00	Equipements du personnel	21'000.00		21'000.00		13'691.85	
401.3120.00	Electricité	26'500.00		19'000.00		23'591.00	
401.3130.00	Prestations de services de tiers	152'000.00		116'350.00		125'716.45	
401.3130.03	Affranchissements	36'000.00		36'000.00		28'551.31	
401.3130.04	Frais de télécommunication	65'000.00		71'000.00		72'901.33	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
401.3130.07	Taxes bancaires	35'000.00		25'000.00		41'849.57	
401.3130.10	Taxes traitement de données	7'500.00		10'000.00		5'987.60	
401.3130.14	Traitement de la monnaie	5'500.00		5'000.00		4'728.00	
401.3151.00	Entretien de machines et appareils	111'630.00		115'000.00		79'285.35	
401.3160.00	Locations	23'400.00		23'400.00		23'326.20	
401.3170.00	Frais de déplacement et débours					1'315.80	
401.3300.00	Amortissement des investissements	80'928.40		97'411.55		66'911.55	
401.3910.01	Informatique - imputation interne	60'505.05		72'453.85		45'557.15	
401.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	63'380.90		64'257.25		68'994.55	
401.4210.00	Emoluments administratifs		100'000.00		100'000.00		123'890.85
401.4240.00	Prestations de services à des tiers		90'000.00		95'000.00		91'390.75
401.4240.01	Redevances évacuation de véhicules		50'000.00		40'000.00		58'081.77
401.4240.03	Produit des parcomètres		4'100'000.00		4'100'000.00		3'972'354.14
401.4240.17	Produit des stationnement P2		100'000.00		100'000.00		
401.4260.11	Electricité remboursements		28'000.00		25'000.00		27'978.35
401.4270.00	Amendes - Ordonnances pénales		2'900'000.00		2'500'000.00		2'572'628.41
401.4470.02	Produits des autorisations		1'200'000.00		1'200'000.00		1'146'726.20
401.4631.00	Subventions cantonales						7'000.00
402	FOIRES ET MARCHES	75'753.15	112'000.00	86'613.15	123'000.00	56'317.51	110'983.95
402.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	500.00		500.00			
402.3151.00	Entretien de machines et appareils	1'500.00		1'000.00		1'799.30	
402.3300.00	Amortissement des investissements	58'253.15		58'253.15		41'084.51	
402.3900.00	Economat central - imputation interne	500.00		5'860.00			
402.3910.08	Nettoyage des marchés et selectas - imputation interne	15'000.00		21'000.00		13'433.70	
402.4120.02	Taxes des marchés au bétail		12'000.00		13'000.00		10'094.50
402.4470.04	Droits d'étalage		100'000.00		110'000.00		100'889.45
404	POLICE SANITAIRE	5'000.00		5'000.00		3'902.40	
404.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	5'000.00		5'000.00		3'902.40	
409	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS					75'805.65	75'805.65
409.3010.00	Traitements					62'350.25	
409.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					200.65	
409.3040.00	Allocations enfants et formation					480.00	
409.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					4'095.75	
409.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					6'404.00	
409.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					543.60	
409.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					1'731.40	
409.4310.00	Activation prestations propres						75'805.65
041	PROTECTION DE LA POPULATION	3'520'240.90	1'917'388.00	5'338'686.05	2'358'488.70	512'863.42	54'169.65
410	EXPLOITATION	3'520'240.90	1'917'388.00	5'338'686.05	2'358'488.70	512'863.42	54'169.65
410.3010.00	Traitements	248'794.00		241'462.00		236'414.70	
410.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'605.00				1'552.80	
410.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-1'000.00	
410.3040.00	Allocations enfants et formation	6'300.00		6'300.00		3'570.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
410.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		4'800.00		2'840.00	
410.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	16'580.30		16'100.80		15'737.35	
410.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	28'927.80		27'984.00		28'973.75	
410.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'040.60		1'981.50		2'046.30	
410.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	6'923.40		6'525.90		6'498.00	
410.3091.01	Mesures de recrutement des pompiers	5'000.00		5'000.00			
410.3111.00	Machines, installations et appareils	6'000.00		6'000.00		2'361.50	
410.3120.00	Electricité	25'000.00		25'000.00		15'913.75	
410.3120.01	Eau	500.00		500.00		444.20	
410.3130.04	Frais de télécommunication	2'700.00		2'700.00		2'037.67	
410.3130.15	Frais liés à la protection de la population	2'000.00		2'000.00			
410.3151.00	Entretien de machines et appareils	87'000.00		55'750.00		50'163.55	
410.3160.00	Locations	5'100.00		5'100.00		900.00	
410.3170.00	Frais de déplacement et débours					85.10	
410.3190.01	Chauffage facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00		2'125.20	
410.3300.00	Amortissement des investissements					148'639.70	
410.3301.00	Amortissement non planifié des investissements			1'012'580.65			
410.3601.04	Taxes de nuitées	3'000.00		3'000.00		2'280.20	
410.3612.07	Participation à la défense incendie et au secours RSS	2'169'155.00		2'119'306.00			
410.3612.14	Compensation transfert caisse de pension RSS			89'390.00			
410.3631.10	Participation communale aux frais Pci	81'593.95		83'496.10		74'087.60	
410.3900.00	Economat central - imputation interne	5'600.00		1'800.00		249.30	
410.3910.01	Informatique - imputation interne	51'131.60		36'739.65		29'265.70	
410.3920.00	Valeur locative - imputation interne	568'000.00		568'000.00		568'000.00	
410.3920.02	Véhicules - imputation interne	45'000.00		51'000.00		26'440.05	
410.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	4'800.00		4'300.00		4'816.45	
410.3930.01	Frais d'exploitation - imputation interne	124'335.30		943'225.70		137'211.79	
410.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	8'353.95		8'643.75		9'876.70	
410.4200.01	Taxes d'exemption		1'200'000.00		1'200'000.00		2'311'439.60
410.4240.00	Prestations de services à des tiers						2'930.90
410.4240.02	Indemnités pour hébergement		15'000.00		15'000.00		13'741.00
410.4250.00	Ventes				148'300.00		
410.4430.00	Recettes locatives (PF)		576'468.00		572'124.00		88'992.00
410.4432.01	Locations d'infrastructures		4'720.00		4'720.00		3'120.00
410.4439.01	Charges liées aux locations (PF)		69'800.00		27'000.00		70.40
410.4511.00	Prélèvement sur fonds du capital propre						14'507.75
410.4612.10	Dédommagements d'autres communes		10'000.00		10'000.00		8'470.00
410.4612.14	Indemnisation employés communaux incorporés		30'000.00		31'500.00		
410.4630.00	Subventions fédérales		10'900.00		10'900.00		10'900.00
410.4631.00	Subventions cantonales		500.00		500.00		500.00
410.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements						58'156.32
410.4661.00	Amortissement non planifié des subventions d'investissements				338'444.70		
042	SERVICE DU FEU					2'753'569.76	3'558'442.17
420	EXPLOITATION					2'753'569.76	3'558'442.17
420.3010.00	Traitements					526'714.25	
420.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'875.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
420.3010.05	Soldes et indemnités					664'796.60	
420.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-49'000.00	
420.3040.00	Allocations enfants et formation					12'105.00	
420.3042.00	Indemnités de repas					16'269.60	
420.3043.00	Allocation de résidence					4'440.00	
420.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					47'160.20	
420.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					56'341.90	
420.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					4'593.15	
420.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					18'995.70	
420.3090.01	Formation métier et suivis médicaux					33'779.15	
420.3099.01	Cadeaux au personnel					3'050.00	
420.3101.04	Carburants et lubrifiants					23'049.90	
420.3101.06	Matériel de lutte contre l'incendie					87'232.90	
420.3102.00	Publications, journaux, documentation					1'654.95	
420.3111.00	Machines, installations et appareils					22'468.45	
420.3111.02	Appareils radio					13'177.30	
420.3112.00	Equipements du personnel					43'871.95	
420.3120.00	Electricité					66.20	
420.3130.01	Frais de réception					10'545.35	
420.3130.02	Cotisations					2'397.30	
420.3130.04	Frais de télécommunication					76'864.04	
420.3134.00	Assurances choses					2'068.35	
420.3134.01	Primes d'assurances véhicules					3'316.68	
420.3137.04	Impôts véhicules et expertises					1'090.00	
420.3151.01	Entretien des véhicules et engins					55'793.15	
420.3152.00	Entretien des équipements					55'109.10	
420.3160.00	Locations					51'917.60	
420.3170.00	Frais de déplacement et débours					85.20	
420.3601.06	Office cantonal protection d'environnement					11'191.75	
420.3900.00	Economat central - imputation interne					2'432.75	
420.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					7'284.90	
420.3910.01	Informatique - imputation interne					49'290.40	
420.3920.02	Véhicules - imputation interne					9'929.00	
420.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					19'206.10	
420.4240.00	Prestations de services à des tiers						358'949.90
420.4631.00	Subventions cantonales						59'327.60
420.4632.00	Subventions d'autres communes						440'567.00
420.4634.01	Subventions de l'ECAB						240'939.35
043	MOBILITE	1'795'322.85	53'565.60	1'665'582.25	45'325.40	1'718'010.02	54'938.15
430	EXPLOITATION	1'795'322.85	53'565.60	1'665'582.25	45'325.40	1'718'010.02	54'938.15
430.3000.03	Commissions	1'500.00		1'500.00		1'440.00	
430.3010.00	Traitements	716'470.20		704'695.80		848'336.35	
430.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	5'522.00				6'784.00	
430.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-7'000.00	
430.3040.00	Allocations enfants et formation	2'880.00		1'440.00		2'614.50	
430.3043.00	Allocation de résidence	13'200.00		12'720.00		12'640.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
430.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	47'703.75		46'902.50		56'572.10	
430.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	82'831.65		82'176.00		100'088.45	
430.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'871.05		5'772.20		7'076.65	
430.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	19'919.90		19'011.80		23'025.55	
430.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		4'000.00		1'506.15	
430.3100.00	Matériel de bureau	5'000.00		10'000.00		1'936.95	
430.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	85'000.00		85'000.00		75'448.85	
430.3102.00	Publications, journaux, documentation	10'000.00		10'000.00		1'938.15	
430.3111.00	Machines, installations et appareils	110'000.00		110'000.00		101'038.05	
430.3120.00	Electricité	35'000.00		30'000.00		23'919.30	
430.3130.00	Prestations de services de tiers	150'000.00		100'000.00		104'029.35	
430.3130.02	Cotisations	5'475.00		5'475.00		5'741.00	
430.3130.04	Frais de télécommunication	2'800.00		2'300.00		1'213.15	
430.3131.00	Etudes et projets	60'000.00		60'000.00		99'079.50	
430.3151.00	Entretien de machines et appareils	2'000.00		2'000.00		219.30	
430.3160.00	Locations	16'000.00		1'700.00		1'680.00	
430.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		4'000.00		4'004.40	
430.3300.00	Amortissement des investissements	257'185.90		248'724.05		129'412.07	
430.3900.00	Economat central - imputation interne	2'800.00		2'500.00		2'944.60	
430.3910.01	Informatique - imputation interne	126'242.75		90'282.25		78'203.00	
430.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	23'920.65		25'382.65		34'118.60	
430.4240.00	Prestations de services à des tiers		100.00		100.00		100.00
430.4250.00	Ventes		2'000.00		2'000.00		2'185.00
430.4260.00	Remboursements et participations de tiers		35'000.00		30'000.00		33'879.25
430.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		16'465.60		13'225.40		18'773.90

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
05	GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE	42'489'102.65	25'860'241.00	43'805'446.75	28'347'692.75	38'756'321.43	25'258'621.58
050	SERVICES GENERAUX	2'552'092.70	295'902.00	2'498'367.30	510'329.80	2'272'499.30	295'681.95
500	ADMINISTRATION	540'058.85		389'966.80		383'356.92	
500.3099.00	Autres charges de personnel	300.00					
500.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'100.00		2'700.00		1'128.00	
500.3130.02	Cotisations	4'500.00		6'500.00		100.00	
500.3130.04	Frais de télécommunication	1'520.00		1'520.00		3'817.94	
500.3170.00	Frais de déplacement et débours			4'000.00		2'275.13	
500.3900.00	Economat central - imputation interne	47'000.00		34'090.00		43'787.60	
500.3910.01	Informatique - imputation interne	484'638.85		341'156.80		332'248.25	
501	PERSONNEL	1'106'747.50	97'947.15	1'163'769.25		1'088'817.81	151'172.80
501.3010.00	Traitements	846'906.75		910'885.90		860'748.95	
501.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	22'719.00				21'714.15	
501.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-37'000.00	
501.3040.00	Allocations enfants et formation	7'740.00		7'290.00		13'635.00	
501.3043.00	Allocation de résidence	3'794.40		6'734.40		7'374.40	
501.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	55'329.45		59'855.80		57'958.25	
501.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	101'608.15		108'517.20		96'256.00	
501.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'632.95		7'199.80		7'414.50	
501.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	23'223.80		24'317.20		23'581.00	
501.3099.00	Autres charges de personnel	4'000.00		3'000.00		3'709.00	
501.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					122.95	
501.3130.04	Frais de télécommunication	2'450.00		2'450.00		1'576.46	
501.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'000.00					
501.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	29'343.00		33'518.95		31'727.15	
501.4310.00	Activation prestations propres		97'947.15				151'172.80
502	ADMINISTRATION VOIRIE	451'578.45	75'000.00	515'301.45	81'000.00	431'768.07	71'118.60
502.3010.00	Traitements	304'865.60		291'627.10		236'895.50	
502.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-14'000.00	
502.3043.00	Allocation de résidence	3'825.60		1'425.60		1'425.60	
502.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	20'181.70		19'159.50		15'581.30	
502.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	36'591.60		34'785.60		27'937.65	
502.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'484.20		2'357.80		2'069.90	
502.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	8'427.60		7'766.20		6'315.60	
502.3101.12	Matériel de fête mis à disposition	9'700.00		10'000.00		7'970.45	
502.3101.18	Prestations Schubertiade 2021					97'811.15	
502.3101.24	Prestations Ville du Goût 2023			100'000.00			
502.3101.25	Prestations pour manifestations externes	20'000.00					
502.3130.02	Cotisations	4'900.00		6'500.00		4'182.00	
502.3130.04	Frais de télécommunication	435.00		435.00		5'539.72	
502.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	25'000.00		25'000.00		27'647.60	
502.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		3'500.00		1'764.60	
502.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'100.00		2'000.00		1'103.50	
502.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	10'567.15		10'744.65		9'523.50	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
502.4240.00	Prestations de services à des tiers		60'000.00		60'000.00		57'684.90
502.4910.08	Nettoyage des marchés et selectas - imputation interne		15'000.00		21'000.00		13'433.70
509	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	453'707.90	122'954.85	429'329.80	429'329.80	368'556.50	73'390.55
509.3010.00	Traitements	358'436.00		342'017.00		288'552.55	
509.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	3'657.00				3'000.00	
509.3040.00	Allocations enfants et formation	9'000.00		9'000.00		11'250.00	
509.3043.00	Allocation de résidence	2'400.00		2'400.00		1'800.00	
509.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	23'591.00		22'516.90		19'180.95	
509.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	43'263.60		40'991.40		34'124.80	
509.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'902.80		2'770.80		2'547.85	
509.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'850.50		9'126.70		7'800.35	
509.3130.04	Frais de télécommunication	507.00		507.00		232.80	
509.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00				67.20	
509.4310.00	Activation prestations propres		122'954.85		429'329.80		73'390.55
051	ATELIERS	6'717'102.40	1'205'000.00	6'638'806.95	1'310'780.00	6'089'164.57	953'388.30
510	ATELIER MECANIQUE	1'770'147.15	1'205'000.00	1'800'801.85	1'310'780.00	1'573'856.12	953'388.30
510.3010.00	Traitements	446'590.10		378'269.65		363'650.65	
510.3040.00	Allocations enfants et formation			1'050.00		1'800.00	
510.3043.00	Allocation de résidence	1'800.00					
510.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'314.45		24'730.15		23'774.05	
510.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	46'763.85		40'399.80		39'029.55	
510.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'607.75		3'043.75		3'158.65	
510.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'240.95		10'024.45		9'636.55	
510.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	310'000.00		290'000.00		339'540.75	
510.3101.04	Carburants et lubrifiants	400'000.00		525'780.00		406'945.76	
510.3111.00	Machines, installations et appareils	36'000.00		50'000.00		25'242.30	
510.3111.03	Achats dans le cadre du plan de mobilité	26'000.00		24'500.00		8'000.00	
510.3130.04	Frais de télécommunication	622.95		622.95		232.80	
510.3134.00	Assurances choses	22'000.00		22'000.00		17'229.79	
510.3137.04	Impôts véhicules et expertises	210'000.00		210'000.00		202'322.55	
510.3151.01	Entretien des véhicules et engins	150'000.00		120'000.00		109'385.80	
510.3161.00	Locations de véhicules et engins	51'000.00		77'000.00			
510.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		300.00			
510.3300.00	Amortissement des investissements	10'602.35		10'602.35		10'602.37	
510.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	13'504.75		12'478.75		13'304.55	
510.4240.00	Prestations de services à des tiers		15'000.00		13'000.00		17'119.10
510.4920.02	Véhicules - imputation interne		1'139'000.00		1'220'780.00		936'269.20
510.4920.04	Location de véhicules - imputation interne		51'000.00		77'000.00		
511	MENUISERIE D'INTERIEUR	833'478.70		811'719.65		774'291.60	
511.3010.00	Traitements	654'477.20		638'184.30		605'643.85	
511.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-3'000.00	
511.3040.00	Allocations enfants et formation	9'000.00		8'460.00		12'810.00	
511.3043.00	Allocation de résidence	2'880.00		2'640.00		2'400.00	
511.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	42'975.70		41'345.70		39'010.75	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
511.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	71'889.00		69'152.40		65'856.00	
511.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'289.10		5'156.55		5'281.35	
511.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'945.80		16'759.45		15'812.55	
511.3130.04	Frais de télécommunication	549.00		549.00		363.43	
511.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		500.00		52.00	
511.3300.00	Amortissement des investissements	7'612.35		7'612.35		7'612.37	
511.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	20'760.55		21'359.90		22'449.30	
512	MENUISERIE D'EXTERIEUR	554'409.80		555'914.60		541'798.68	
512.3010.00	Traitements	441'233.00		440'804.00		429'199.95	
512.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-3'000.00	
512.3040.00	Allocations enfants et formation	1'800.00				2'700.00	
512.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		7'200.00		6'400.00	
512.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	29'161.00		29'289.00		28'479.45	
512.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	47'439.60		47'776.20		46'444.80	
512.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'589.20		3'604.70		3'783.15	
512.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'176.20		11'872.60		11'543.60	
512.3130.04	Frais de télécommunication	310.90		310.90		363.43	
512.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		300.00		52.00	
512.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	13'699.90		14'757.20		15'832.30	
513	PEINTURES	581'417.10		564'693.45		541'100.30	
513.3010.00	Traitements	455'754.00		441'051.00		409'585.25	
513.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					10'000.00	
513.3040.00	Allocations enfants et formation	5'025.00		6'525.00		10'050.00	
513.3043.00	Allocation de résidence	9'600.00		9'600.00		9'400.00	
513.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	30'423.10		29'463.40		27'392.00	
513.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	49'440.00		47'663.40		44'666.45	
513.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'743.50		3'626.20		3'638.90	
513.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	12'703.90		11'942.10		11'103.20	
513.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					38.40	
513.3130.04	Frais de télécommunication	350.00					
513.3170.00	Frais de déplacement et débours	100.00		100.00			
513.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	14'277.60		14'722.35		15'226.10	
514	SERRURERIE	601'877.20		587'952.40		404'757.82	
514.3010.00	Traitements	468'247.00		455'936.00		297'906.35	
514.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
514.3040.00	Allocations enfants et formation					1'650.00	
514.3043.00	Allocation de résidence	9'600.00		9'600.00		7'200.00	
514.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	31'240.70		30'434.90		20'093.55	
514.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	50'784.00		49'392.00		42'667.60	
514.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'844.70		3'745.90		2'649.90	
514.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'045.10		12'337.30		9'725.85	
514.3130.04	Frais de télécommunication	350.00		350.00		319.89	
514.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		300.00			
514.3300.00	Amortissement des investissements	9'900.00		10'600.00		4'999.98	
514.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	14'665.70		15'256.30		14'544.70	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
515	SIGNALISATION FIXE	626'578.35		624'595.85		621'644.30	
515.3010.00	Traitements	493'277.75		490'966.65		487'941.25	
515.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
515.3040.00	Allocations enfants et formation	5'550.00		10'050.00		12'300.00	
515.3043.00	Allocation de résidence	9'000.00		6'400.00		4'800.00	
515.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	32'837.65		32'517.45		32'214.05	
515.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	51'179.70		51'173.00		50'665.30	
515.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'041.10		4'002.10		4'280.00	
515.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'712.15		13'180.25		13'057.70	
515.3130.04	Frais de télécommunication	1'000.00					
515.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'200.00		500.00		1'115.00	
515.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	14'780.00		15'806.40		17'271.00	
518	CHANTIERS	1'107'976.50		1'069'819.10		1'037'198.00	
518.3010.00	Traitements	877'513.00		844'974.00		810'847.10	
518.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					3'000.00	
518.3040.00	Allocations enfants et formation	15'225.00		15'000.00		22'575.00	
518.3043.00	Allocation de résidence	4'800.00		7'200.00		4'800.00	
518.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	57'683.10		55'713.70		53'325.25	
518.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	93'439.80		89'536.20		84'962.50	
518.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'099.30		6'857.00		7'084.70	
518.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	24'087.20		22'582.10		21'615.05	
518.3130.04	Frais de télécommunication	945.00					
518.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		300.00		26.00	
518.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	26'984.10		27'656.10		28'962.40	
519	SANITAIRES	641'217.60		623'310.05		594'517.75	
519.3010.00	Traitements	503'232.60		487'737.25		458'343.25	
519.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
519.3040.00	Allocations enfants et formation	8'100.00		9'900.00		13'800.00	
519.3043.00	Allocation de résidence	9'600.00		9'600.00		9'800.00	
519.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	33'527.40		32'515.60		30'606.00	
519.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	52'368.60		50'560.20		46'981.35	
519.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'125.70		4'001.30		4'065.60	
519.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	14'000.00		13'178.60		12'406.35	
519.3130.04	Frais de télécommunication	940.00					
519.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		500.00	
519.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'123.30		15'617.10		16'015.20	
052	ROUTES, VOIRIE ET PARCS	10'044'806.10	4'595'120.05	10'387'902.10	5'229'653.40	9'328'002.99	5'143'906.01
520	ROUTES COMMUNALES ET VOIRIE	2'988'315.50	566'465.95	3'610'410.65	709'312.80	3'052'747.45	397'414.11
520.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	19'173.00		30'810.00		13'714.85	
520.3099.00	Autres charges de personnel					5'623.50	
520.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	126'000.00		126'000.00		126'363.10	
520.3101.13	Matériel pour bancs publics	31'000.00		11'000.00		9'391.40	
520.3101.14	Matériel pour valets de ville	3'000.00		3'000.00		3'269.25	
520.3101.15	Matériel pour fontaine	5'000.00		5'000.00		5'381.35	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
520.3111.00	Machines, installations et appareils	50'000.00		25'000.00		38'965.85	
520.3111.01	Véhicules et engins	6'000.00		21'000.00		4'600.00	
520.3120.01	Eau	500.00		1'000.00		176.30	
520.3120.02	Gaz	4'000.00		6'500.00		3'642.00	
520.3130.00	Prestations de services de tiers	2'000.00		2'000.00			
520.3130.04	Frais de télécommunication					337.75	
520.3130.42	Déménagement par des tiers	1'000.00		1'000.00		215.40	
520.3131.00	Etudes et projets	20'000.00		135'000.00		106'530.85	
520.3131.15	Etudes dangers naturels	40'000.00					
520.3141.00	Entretien des routes et des voies de communication	150'000.00		150'000.00		150'067.85	
520.3142.01	Entretien des zones à risques	110'000.00		445'000.00		121'872.25	
520.3143.01	Entretien des ouvrages d'art	100'000.00		100'000.00		102'609.95	
520.3144.08	Entretien des remparts	5'000.00		5'000.00		9'326.70	
520.3149.00	Entretien des fontaines	30'000.00		30'000.00		39'107.90	
520.3151.00	Entretien de machines et appareils	7'000.00		5'000.00		5'288.75	
520.3160.00	Locations	3'000.00		3'000.00			
520.3161.00	Locations de véhicules et engins	5'000.00		5'000.00		11'688.10	
520.3170.00	Frais de déplacement et débours	400.00		800.00		222.00	
520.3300.00	Amortissement des investissements	1'882'242.50		1'485'070.05		1'341'903.15	
520.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	33'000.00		39'410.00		30'000.00	
520.3910.03	Traitements - imputation interne			785'340.60		787'076.85	
520.3920.02	Véhicules - imputation interne	171'500.00		179'480.00		135'372.35	
520.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	4'500.00		10'000.00			
520.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	179'000.00					
520.4240.00	Prestations de services à des tiers		10'000.00		10'000.00		7'955.25
520.4510.06	Dissolution de l'assainissement des falaises		150'000.00		325'000.00		
520.4612.10	Dédommagements d'autres communes		35'000.00		20'000.00		40'920.60
520.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		371'465.95		354'312.80		348'538.26
521	PLACES DE PARC PUBLIQUES	34'000.00	34'000.00	34'000.00	34'000.00	33'728.35	33'728.35
521.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	14'000.00		14'000.00		13'724.85	
521.3144.04	Entretien des places de parc publiques	20'000.00		20'000.00		20'003.50	
521.4200.00	Taxes de compensation						-5'000.00
521.4510.00	Prélèvement à la réserve		34'000.00		34'000.00		38'728.35
522	ROUTES CANTONALES	30'000.00		60'000.00		26'500.95	
522.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'000.00		10'403.70	
522.3141.00	Entretien des routes et des voies de communication	20'000.00		50'000.00		16'097.25	
523	ECLAIRAGE PUBLIC	793'200.00	1'000.00	752'575.00	1'000.00	637'467.03	
523.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	30'000.00		5'000.00		2'984.40	
523.3119.04	Assainissement des installations	70'000.00		100'000.00		69'720.78	
523.3120.00	Electricité	350'000.00		282'010.00		223'250.60	
523.3120.02	Gaz	8'000.00		13'565.00		7'747.60	
523.3144.05	Entretien des éclairages publics	210'200.00		227'000.00		208'763.65	
523.3300.00	Amortissement des investissements	125'000.00		125'000.00		125'000.00	
523.4309.00	Autres revenus d'exploitation		1'000.00		1'000.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
524	TRAVAUX D'HIVER	418'497.60		380'467.60		309'478.06	
524.3010.00	Traitements	60'000.00		60'000.00			
524.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	852.00				68'675.00	
524.3042.00	Indemnités de repas	1'000.00				1'208.65	
524.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	3'922.80		3'922.80		4'448.50	
524.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	483.00		483.00		586.15	
524.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'638.00		1'590.00		1'802.75	
524.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	12'000.00		16'000.00		11'406.00	
524.3101.07	Produits pour le déneigement	46'000.00		50'000.00		37'091.25	
524.3111.01	Véhicules et engins	20'000.00		20'000.00		19'136.95	
524.3130.04	Frais de télécommunication	130.00					
524.3131.00	Etudes et projets	62'000.00		30'000.00			
524.3161.01	Locations de matériel	27'000.00		18'000.00		12'105.50	
524.3300.00	Amortissement des investissements	20'471.80		20'471.80		20'471.81	
524.3920.02	Véhicules - imputation interne	160'000.00		160'000.00		132'545.50	
524.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	3'000.00					
526	EQUIPE VOIRIE	620'877.60		561'474.20		555'317.60	
526.3010.00	Traitements	486'910.15		441'285.00		423'540.00	
526.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'195.00				1'000.00	
526.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					12'000.00	
526.3040.00	Allocations enfants et formation	5'400.00		5'400.00		7'200.00	
526.3043.00	Allocation de résidence	8'100.00		7'200.00		7'200.00	
526.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	32'362.55		29'320.60		28'226.20	
526.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	52'656.00		47'808.00		45'456.00	
526.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'983.60		3'608.60		3'749.30	
526.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'514.00		11'885.00		11'440.85	
526.3130.04	Frais de télécommunication	1'350.00					
526.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		10.00	
526.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'206.30		14'767.00		15'495.25	
527	NETTOYAGE EN VILLE	1'703'289.05	1'021'973.45	1'678'780.20	1'175'146.15	1'579'002.30	1'579'002.30
527.3010.00	Traitements	1'334'112.00		1'312'948.00		1'211'526.05	
527.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'606.00				1'083.55	
527.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					15'000.00	
527.3040.00	Allocations enfants et formation	25'200.00		31'650.00		33'600.00	
527.3043.00	Allocation de résidence	31'200.00		28'800.00		30'600.00	
527.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	89'259.90		87'721.40		81'308.95	
527.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	132'608.40		130'576.20		120'905.60	
527.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'984.80		10'795.80		10'801.45	
527.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	37'272.50		35'556.20		32'957.65	
527.3130.04	Frais de télécommunication	2'550.00					
527.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		400.00			
527.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	38'295.45		40'332.60		41'219.05	
527.4910.03	Traitements - imputation interne		1'021'973.45		1'175'146.15		1'579'002.30

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
528	DECHETTERIE ET EXPLOITATION DES NEIGLES	670'965.35	603'868.80	661'241.90	661'241.90	578'933.30	578'933.30
528.3010.00	Traitements	530'679.50		526'090.50		453'013.60	
528.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	4'089.00				3'513.50	
528.3040.00	Allocations enfants et formation	2'100.00		2'400.00		6'750.00	
528.3043.00	Allocation de résidence	9'600.00		9'600.00		7'200.00	
528.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	35'321.80		35'022.40		30'317.85	
528.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	53'568.60		53'040.00		45'788.50	
528.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'347.20		4'310.10		4'026.75	
528.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	14'749.40		14'195.80		12'288.85	
528.3130.04	Frais de télécommunication	840.00				232.80	
528.3170.00	Frais de déplacement et débours	200.00		200.00		194.00	
528.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	15'469.85		16'383.10		15'607.45	
528.4910.03	Traitements - imputation interne		603'868.80		661'241.90		578'933.30
529	CENTRALE TRANSPORTS	2'785'661.00	2'367'811.85	2'648'952.55	2'648'952.55	2'554'827.95	2'554'827.95
529.3010.00	Traitements	2'205'407.20		2'083'159.00		1'965'267.95	
529.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					-3'812.20	
529.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					27'000.00	
529.3040.00	Allocations enfants et formation	47'925.00		50'325.00		71'090.00	
529.3043.00	Allocation de résidence	36'020.00		40'800.00		40'734.00	
529.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	146'538.50		138'857.30		130'280.90	
529.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	207'943.25		199'665.00		188'693.95	
529.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	18'035.75		17'089.10		17'264.45	
529.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	61'190.20		56'284.30		52'807.60	
529.3130.04	Frais de télécommunication	1'950.00		700.00		582.00	
529.3170.00	Frais de déplacement et débours	600.00		400.00		599.50	
529.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	60'051.10		61'672.85		64'319.80	
529.4910.03	Traitements - imputation interne		2'367'811.85		2'648'952.55		2'554'827.95
053	SERVICE D'ASSAINISSEMENT	16'382'660.05	14'291'141.60	16'948'630.15	15'226'099.55	16'877'544.51	17'670'654.70
530	DECHETS	6'826'755.75	4'797'329.60	6'703'951.55	5'033'513.25	6'520'191.07	4'510'640.63
530.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	11'717.00		11'195.00		8'966.30	
530.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	5'000.00		6'000.00		4'917.70	
530.3102.00	Publications, journaux, documentation	10'000.00		10'000.00		10'098.55	
530.3102.02	Lutte contre le littering	25'000.00		15'000.00		15'012.50	
530.3111.00	Machines, installations et appareils	6'000.00		23'000.00		12'567.45	
530.3111.04	Matériel cantonniers	17'000.00		15'200.00		13'921.30	
530.3111.05	Containers, bennes et poubelles	106'000.00		115'000.00		113'056.10	
530.3120.00	Electricité	12'000.00		16'500.00		8'311.61	
530.3130.00	Prestations de services de tiers	13'000.00		10'000.00		11'607.60	
530.3130.04	Frais de télécommunication					5'338.27	
530.3130.07	Taxes bancaires					139.95	
530.3130.30	Frais d'élimination SAIDEF - encombrants et ordures	1'419'710.20		1'471'538.00		1'379'218.00	
530.3130.31	Frais d'élimination déchets organiques - composte	91'198.55		93'415.00		84'513.25	
530.3130.32	Frais d'élimination déchets organiques - méthanisation	144'285.65		149'835.00		134'830.65	
530.3130.33	Frais d'élimination des plastiques	2'550.30		1'900.00		2'357.35	
530.3130.34	Frais d'élimination du verre	4'495.80		2'320.00		2'867.73	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
530.3130.35	Frais d'élimination du bois	46'145.80		47'050.00		44'361.45	
530.3130.36	Frais d'élimination déchets inertes	9'278.90		8'722.00		9'258.15	
530.3130.37	Frais d'élimination divers petits déchets	20'118.90		23'083.00		17'472.75	
530.3130.38	Achat sacs poubelles et sachets canins	85'000.00		91'000.00		74'836.40	
530.3134.00	Assurances choses					2'440.20	
530.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	12'000.00		14'100.00		13'185.25	
530.3151.00	Entretien de machines et appareils	10'000.00		10'000.00		9'134.90	
530.3151.02	Entretien containers, bennes et poubelles	20'000.00		20'000.00		16'446.50	
530.3161.00	Locations de véhicules et engins	4'000.00		4'000.00		61'779.60	
530.3170.00	Frais de déplacement et débours	600.00		600.00			
530.3199.02	TVA irrécupérable	31'000.00		50'000.00		32'157.59	
530.3300.00	Amortissement des investissements	83'285.65		29'314.50		24'314.52	
530.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	5'000.00		5'000.00			
530.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	29'000.00		32'480.00		19'463.25	
530.3910.00	Indemnité d'administration - imputation interne	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
530.3910.01	Informatique - imputation interne	33'714.90		103'699.05		1'878.45	
530.3910.03	Traitements - imputation interne	3'993'654.10		3'700'000.00		3'925'686.70	
530.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	45'000.00		45'000.00		41'400.00	
530.3920.02	Véhicules - imputation interne	489'000.00		525'000.00		408'651.05	
530.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	32'000.00		44'000.00			
530.4240.04	Taxe déchets (base)		2'050'000.00		2'100'000.00		1'851'358.20
530.4240.13	Taxe proportionnelle (sacs)		2'050'000.00		2'150'000.00		1'901'795.73
530.4240.15	Taxe proportionnelle encaissée aux Neigles		50'000.00		60'000.00		50'328.81
530.4240.18	Taxe de base et proportionnelle entreprises		5'000.00		5'000.00		
530.4250.30	Remboursement-recettes PET		31'173.35		31'600.00		30'926.00
530.4250.31	Remboursement-recettes papier et carton		285'984.55		373'060.00		354'272.25
530.4250.32	Remboursement-recettes fer blanc et alu		20'219.60		11'437.00		21'944.95
530.4250.33	Remboursement-recettes ferraille diverse		24'618.15		34'034.75		29'656.50
530.4250.34	Remboursement-recettes métaux divers		4'097.75		3'988.50		3'095.20
530.4250.35	Remboursement-recettes batteries		1'827.95		2'000.00		1'540.10
530.4250.36	Remboursement-recettes grands appareils ménagers		4'493.80		5'673.00		3'070.08
530.4250.37	Remboursement-recettes petits appareils ménagers		20'526.80		22'385.00		19'716.73
530.4250.38	Remboursement-recettes appareils électroniques		20'957.30		23'667.00		15'792.00
530.4250.40	Remboursement-recettes frigo		3'480.15		3'546.00		4'631.55
530.4250.41	Remboursement-recettes verre		94'322.85		90'932.00		95'192.11
530.4250.42	Remboursement-recettes transports divers		15'242.70		16'050.00		11'831.75
530.4612.10	Dédommagements d'autres communes		1'440.00		1'440.00		1'337.05
530.4631.00	Subventions cantonales		12'000.00				12'000.00
530.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				700.00		700.00
530.4895.00	Prélèvements s/ réserve liée au retraitement du PA		18'944.65				23'614.52
530.4910.05	Transport des boues pour STEP - imputation interne		61'000.00		65'000.00		59'829.00
530.4910.06	Déchets organiques Parcs et promenades - imputation interne		22'000.00		22'000.00		18'008.10
530.4930.02	Exploitation compacteur site St-Léonard				11'000.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
532	TRAITEMENT ET EVACUATION DES EAUX	9'455'188.75	9'455'188.75	10'147'963.05	10'147'963.05	8'523'572.63	8'523'572.63
532.3010.00	Traitements	37'921.00		36'803.00		35'575.80	
532.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	5'897.00				5'638.05	
532.3040.00	Allocations enfants et formation	600.00		600.00		990.00	
532.3043.00	Allocation de résidence	480.00		480.00		480.00	
532.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	2'413.50		2'391.20		2'653.45	
532.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	5'430.60		4'972.80		4'774.40	
532.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	238.20		238.20		257.40	
532.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'048.60		988.20		1'104.95	
532.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200'000.00		160'000.00		202'709.60	
532.3101.04	Carburants et lubrifiants	5'000.00		2'635.00		4'736.62	
532.3101.05	Produits chimiques - traitement des boues	270'000.00		217'000.00		237'362.98	
532.3101.20	Produits chimiques - autres	209'000.00		9'080.00		6'131.00	
532.3101.22	Produits chimiques pour les phosphates	165'000.00		165'000.00		146'970.10	
532.3101.51	Matériel d'exploitation, fournitures et outils (canaux)	59'000.00		59'000.00		59'633.30	
532.3111.00	Machines, installations et appareils	300'000.00		140'000.00		415'139.90	
532.3111.51	Equipements (canaux)	15'000.00		30'000.00		2'820.00	
532.3112.00	Equipements du personnel	2'000.00		2'000.00		1'779.10	
532.3120.00	Electricité	450'000.00		433'480.00		216'401.11	
532.3120.01	Eau	10'000.00		11'500.00		8'142.95	
532.3120.02	Gaz	349'310.50		768'010.00		351'067.95	
532.3120.51	Electricité (canaux)	45'000.00		72'495.00		42'229.90	
532.3120.52	Eau (canaux)	5'000.00		7'000.00		4'740.90	
532.3130.01	Frais de réception	500.00		500.00		54.10	
532.3130.02	Cotisations	3'500.00		3'500.00		3'000.00	
532.3130.04	Frais de télécommunication	4'000.00		5'885.00		3'885.77	
532.3130.27	Incinération des boues	800'000.00		780'000.00		847'127.25	
532.3130.28	Transport de boue par des tiers	57'000.00		20'000.00		63'980.20	
532.3130.40	Transport des matériaux du dégrillage et du sable	4'000.00		24'000.00			
532.3130.41	Incinération des matériaux du dégrillage	10'000.00		15'000.00		4'871.95	
532.3131.00	Etudes et projets	140'000.00		80'000.00		49'317.00	
532.3134.00	Assurances choses	6'000.00		6'000.00		4'880.40	
532.3134.51	Primes d'assurances choses (canaux)	6'000.00		6'000.00		4'880.40	
532.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	60'000.00		80'000.00		8'637.55	
532.3151.00	Entretien de machines et appareils	250'000.00		270'000.00			
532.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		2'000.00		-48.73	
532.3199.02	TVA irrécupérable	5'000.00				4'991.38	
532.3300.00	Amortissement des investissements	229'650.95		192'219.70		135'178.05	
532.3300.51	Amortissement des investissements (canaux)	432'097.95		382'821.35		359'071.35	
532.3510.00	Attribution à la réserve	3'172'514.30		4'258'376.65		3'531'793.75	
532.3510.09	Attribution à la réserve FSMV eaux usées	96'417.85					
532.3600.02	Taxe financement sur les micro-polluants	400'000.00		399'100.00		396'918.00	
532.3601.03	Emoluments payés à l'Etat	12'000.00		12'000.00		10'698.75	
532.3614.02	Frais d'exploitation de la STEP par SINEF	1'410'000.00		1'260'000.00		1'136'696.00	
532.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					53.75	
532.3910.00	Indemnité d'administration - imputation interne	40'000.00		40'000.00		40'000.00	
532.3910.01	Informatique - imputation interne	100.00		350.95		307.30	
532.3910.05	Transport des boues pour STEP - imputation interne	61'000.00		65'000.00		59'829.00	
532.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	5'000.00		5'000.00		38'000.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
532.3920.02	Véhicules - imputation interne	45'000.00		50'000.00		38'905.25	
532.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne	65'000.00		65'000.00		26'492.15	
532.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'568.30		1'536.00		2'712.55	
532.4240.00	Prestations de services à des tiers		1'635'822.00				
532.4240.022	Taxes de raccordement aux égouts				1'500'000.00		
532.4240.07	Taxes d'épuration		1'140'000.00		3'179'600.00		3'212'974.15
532.4240.08	Taxes de traitement des boues		395'000.00		410'800.00		440'180.30
532.4240.10	Taxes supplémentaires		1'025'000.00		2'800'000.00		2'802'791.35
532.4240.19	Taxe de base		1'576'500.00				
532.4240.21	Taxe d'exploitation		823'500.00				
532.4250.43	Vente de Biogaz à Groupe E Celsius		1'047'200.00		1'250'000.00		774'854.53
532.4510.01	Prélèvement à la réserve FMSV (restatement 2021)		547'449.20				490'519.43
532.4510.02	Prélèvement à la réserve FSMV eaux usées						-58'224.21
532.4600.02	Taxe fédérale élimination micro-polluants		400'000.00		410'000.00		387'755.55
532.4612.10	Dédommagements d'autres communes		335'000.00		335'000.00		270'575.90
532.4660.50	Amortissement des taxes de raccordement		206'987.60		101'233.10		58'224.21
532.4660.51	Amortissement des subventions d'investissements (canaux)		3'729.95		3'729.95		3'729.97
532.4930.00	Taxes épuration bâtiments communaux - imputation interne		319'000.00		157'600.00		140'191.45
533	ENDIGUEMENTS	100'715.55	38'623.25	96'715.55	44'623.25	95'521.45	38'623.24
533.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'000.00		8'805.90	
533.3130.00	Prestations de services de tiers	24'000.00		20'000.00		20'000.00	
533.3300.00	Amortissement des investissements	66'715.55		66'715.55		66'715.55	
533.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		38'623.25		44'623.25		38'623.24
054	CADASTRE	1'167'569.90	134'000.00	1'073'874.90	144'000.00	991'822.36	140'436.00
540	CADASTRE	1'167'569.90	134'000.00	1'073'874.90	144'000.00	991'822.36	140'436.00
540.3010.00	Traitements	695'538.70		658'430.50		626'115.50	
540.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	2'099.00				1'911.40	
540.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					4'000.00	
540.3040.00	Allocations enfants et formation	12'750.00		7'170.00		13'860.00	
540.3043.00	Allocation de résidence	9'120.00		8'400.00		4'320.00	
540.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	46'070.20		43'596.30		41'381.40	
540.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	78'272.70		73'680.15		68'696.55	
540.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'669.40		5'366.20		5'492.50	
540.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	19'237.50		17'671.05		17'200.15	
540.3100.00	Matériel de bureau	1'000.00		1'000.00		617.80	
540.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	35'000.00		35'000.00		40'923.20	
540.3102.01	Imprimés	4'500.00		4'500.00		969.10	
540.3111.00	Machines, installations et appareils	10'000.00		15'000.00		8'115.05	
540.3130.00	Prestations de services de tiers	40'000.00					
540.3130.04	Frais de télécommunication	1'800.00		1'380.00		1'537.66	
540.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	15'000.00		25'000.00		11'895.00	
540.3133.01	Système d'information du territoire	20'000.00		20'000.00		20'674.00	
540.3151.00	Entretien de machines et appareils	15'000.00		20'000.00		6'058.15	
540.3170.00	Frais de déplacement et débours	400.00		400.00			
540.3910.01	Informatique - imputation interne	131'508.35		112'522.25		93'022.70	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
540.3920.02	Véhicules - imputation interne		2'000.00		2'000.00		1'614.60
540.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		22'604.05		22'758.45		23'417.60
540.4240.00	Prestations de services à des tiers			80'000.00		90'000.00	85'575.00
540.4472.03	Loyers antennes de télécommunications			54'000.00		54'000.00	54'861.00
055	ECONOMAT		1'824'834.25		1'773'631.85		1'857'604.80
					903'530.00		993'710.52
550	ECONOMAT		1'824'834.25		1'773'631.85		1'857'604.80
			920'027.00		903'530.00		993'710.52
550.3010.00	Traitements		574'834.00		558'987.00		528'770.30
550.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires						6'000.00
550.3040.00	Allocations enfants et formation		11'700.00		11'400.00		11'700.00
550.3043.00	Allocation de résidence		4'800.00		4'800.00		4'800.00
550.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif		37'895.50		36'859.90		34'883.60
550.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		63'792.00		61'951.80		58'895.40
550.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents		4'663.80		4'536.40		4'634.05
550.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF		15'824.30		14'940.10		14'140.40
550.3100.00	Matériel de bureau		82'500.00		88'700.00		71'666.80
550.3101.03	Produits et matériel de nettoyage						158'864.20
550.3102.01	Imprimés		150'000.00		150'000.00		139'210.10
550.3110.00	Mobilier et appareils de bureau		169'900.00		117'100.00		167'387.20
550.3111.00	Machines, installations et appareils		18'000.00		30'000.00		18'961.50
550.3112.01	Equipement du personnel - UA		44'527.00		31'440.00		34'819.50
550.3112.02	Equipement du personnel - CGEE		33'000.00		39'410.00		32'977.85
550.3112.03	Equipement du personnel - Déchets		29'000.00		32'480.00		29'192.10
550.3130.04	Frais de télécommunication		1'290.00				
550.3150.00	Entretien de mobilier et appareils de bureau		50'000.00		52'000.00		48'479.75
550.3160.00	Locations		121'000.00		121'000.00		102'006.00
550.3169.01	Locations photocopieurs		338'100.00		340'000.00		327'269.85
550.3170.00	Frais de déplacement et débours		700.00		200.00		650.15
550.3910.01	Informatique - imputation interne		54'885.40		58'690.90		42'219.50
550.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		18'422.25		19'135.75		20'076.55
550.4250.00	Ventes			3'000.00		3'000.00	833.60
550.4900.00	Economat central - imputation interne			810'500.00		797'200.00	767'888.52
550.4900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne						151'369.30
550.4900.02	Equipements de travail - imputation interne			106'527.00		103'330.00	73'619.10
056	ENVIRONNEMENT ET ENERGIE		1'554'278.30		1'918'976.25		1'339'682.90
					233'100.00		60'844.10
560	SECTEUR TRANSITION ECOLOGIQUE		1'554'278.30		1'918'976.25		1'339'682.90
			263'550.35		233'100.00		60'844.10
560.3000.03	Commissions		1'000.00		1'200.00		1'320.00
560.3010.00	Traitements		502'446.50		454'655.30		378'100.60
560.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires		3'651.00				2'800.80
560.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires						-4'000.00
560.3040.00	Allocations enfants et formation		10'080.00		10'080.00		10'080.00
560.3043.00	Allocation de résidence		4'600.00		4'800.00		3'600.00
560.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif		33'150.90		30'037.10		25'210.35
560.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions		60'417.10		55'376.40		46'010.75

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
560.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'079.50		3'696.30		3'339.30	
560.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	13'842.30		12'176.40		10'218.00	
560.3099.00	Autres charges de personnel	5'000.00		8'000.00		3'091.05	
560.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					132.40	
560.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'000.00		5'000.00		1'833.50	
560.3130.02	Cotisations	8'000.00		3'000.00		2'600.00	
560.3130.04	Frais de télécommunication	120.00					
560.3130.11	Organisations, manifestations et projets	40'000.00		10'000.00		11'253.30	
560.3131.00	Etudes et projets	90'000.00		90'000.00		113'732.05	
560.3140.00	Entretien des terrains	260'000.00		240'000.00		213'965.50	
560.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'500.00		2'500.00		516.55	
560.3300.00	Amortissement des investissements	191'343.40		171'350.00			
560.3511.01	Attribution au fonds de transition énergétique	100'000.00		600'000.00		500'000.00	
560.3637.00	Subventions communales versées aux privés	200'000.00		200'000.00		194.40	
560.3900.00	Economat central - imputation interne	1'600.00					
560.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	17'447.60		17'104.75		15'684.35	
560.4511.01	Prélèvement sur le fonds de transition énergétique		200'000.00		200'000.00		
560.4630.00	Subventions fédérales		20'000.00		5'000.00		16'000.00
560.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		13'550.35		13'100.00		
560.4699.01	Taxes CO2 rétribution de la Confédération		30'000.00		15'000.00		44'844.10
057	SERVICE DE DECHARGE	2'245'758.95	4'155'500.00	2'565'257.25	4'790'200.00		
570	DECHARGE DE CHATILLON	2'245'758.95	4'155'500.00	2'565'257.25	4'790'200.00	1'738'259.36	4'597'818.20
570.3010.00	Traitements	355'111.90		345'216.30		277'703.15	
570.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	28'343.00				22'587.00	
570.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-2'000.00	
570.3040.00	Allocations enfants et formation	3'750.00		4'650.00		8'790.00	
570.3043.00	Allocation de résidence	2'880.00		2'880.00		480.00	
570.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	23'268.90		22'712.00		19'535.95	
570.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	41'462.40		39'948.60		32'210.90	
570.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'781.80		2'739.10		2'427.60	
570.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'773.80		9'224.90		7'970.60	
570.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		580.00			
570.3170.00	Frais de déplacement et débours	4'000.00		7'000.00		3'374.65	
570.3430.01	Travaux d'entretien des terrains Châtillon (PF)	33'000.00				451'887.15	
570.3430.40	Entretien des bâtiments Châtillon (PF)	13'500.00					
570.3431.03	Entretien des installations et équipements (PF)	407'500.00		454'000.00			
570.3431.05	Entretien courant de Châtillon (PF)	208'000.00		175'950.00		101'831.55	
570.3439.00	Electricité (PF)	23'000.00		21'500.00		21'440.77	
570.3439.01	Eau (PF)	500.00		500.00		206.50	
570.3439.03	Achat d'installations et équipements (PF)	6'500.00		6'500.00		5'140.85	
570.3439.04	Achat de marchandises et matériaux (PF)	45'000.00		45'000.00			
570.3439.08	Autres charges de Châtillon (PF)	116'880.00		116'300.00		106'699.84	
570.3510.00	Attribution à la réserve	200'000.00		252'000.00		133'990.00	
570.3600.01	Taxe fédérale pour sites contaminés	320'000.00		403'200.00		214'385.75	
570.3601.01	Taxe cantonale pour sites contaminés	300'000.00		378'000.00		200'986.65	
570.3900.00	Economat central - imputation interne	900.00		500.00		35.50	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
570.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					167.45	
570.3910.01	Informatique - imputation interne	18'033.40		12'016.95		10'047.25	
570.3910.02	Centrale d'impression - imputation interne	1'000.00		1'000.00		422.80	
570.3920.02	Véhicules - imputation interne	2'000.00		1'500.00		1'377.00	
570.3940.00	Intérêts et charges financières - imputation interne	65'000.00		250'000.00		105'580.25	
570.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	11'973.75		12'339.40		10'980.20	
570.4430.00	Recettes locatives (PF)		90'000.00		90'000.00		83'207.70
570.4439.02	Produits d'exploitation Châtillon (PF)		3'361'500.00		3'835'000.00		3'960'903.60
570.4600.01	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients		320'000.00		403'200.00		207'580.05
570.4601.01	Taxe cantonale facturée aux clients		300'000.00		378'000.00		194'606.85
570.4635.00	Subventions des entreprises privées						42'120.00
570.4910.07	Décharge Châtillon - imputation interne		84'000.00		84'000.00		109'400.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
06	URBANISME ET ARCHITECTURE	37'483'333.40	25'085'087.70	29'746'307.60	24'404'484.55	23'717'186.11	22'134'947.02
060	SERVICES GENERAUX	3'645'333.15	1'169'350.70	3'117'703.35	1'637'057.40	2'655'974.16	778'392.35
600	ADMINISTRATION	776'962.90	65'000.00	583'626.45	60'000.00	498'951.31	40'581.55
600.3000.03	Commissions	2'500.00		8'000.00		1'710.60	
600.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					57.25	
600.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					22.25	
600.3102.00	Publications, journaux, documentation	3'500.00		5'500.00		2'001.25	
600.3102.01	Imprimés	2'500.00		4'000.00		2'379.60	
600.3130.04	Frais de télécommunication	4'000.00		3'400.00		3'759.81	
600.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	50'000.00		50'000.00		54'300.70	
600.3900.00	Economat central - imputation interne	55'500.00		25'600.00		26'992.35	
600.3910.01	Informatique - imputation interne	658'962.90		487'126.45		407'727.50	
600.4210.00	Emoluments administratifs		40'000.00		50'000.00		11'760.85
600.4240.11	Taxes d'empiètement		25'000.00		10'000.00		28'820.70
601	PERSONNEL	1'656'694.50	120'000.00	1'137'019.50	180'000.00	1'028'694.65	119'987.00
601.3010.00	Traitements	1'262'054.45		866'723.90		817'505.25	
601.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	7'034.00				5'779.55	
601.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-61'000.00	
601.3040.00	Allocations enfants et formation	16'515.00		7'740.00		13'170.00	
601.3043.00	Allocation de résidence	15'400.00		10'973.35		6'680.00	
601.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	83'167.60		57'224.10		53'936.80	
601.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	150'486.70		100'506.15		87'539.05	
601.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'003.30		6'848.85		7'004.00	
601.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	34'875.00		23'258.65		21'913.00	
601.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	200.00				47.60	
601.3130.00	Prestations de services de tiers	30'000.00		30'000.00		43'080.00	
601.3130.04	Frais de télécommunication	1'000.00		2'700.00		931.20	
601.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'500.00				2'267.50	
601.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	43'458.45		31'044.50		29'840.70	
601.4612.10	Dédommagements d'autres communes		120'000.00		180'000.00		119'987.00
609	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	1'211'675.75	984'350.70	1'397'057.40	1'397'057.40	1'128'328.20	617'823.80
609.3010.00	Traitements	892'394.75		1'125'872.80		908'042.95	
609.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	4'690.00				3'435.40	
609.3040.00	Allocations enfants et formation	7'920.00		16'290.00		13'395.00	
609.3043.00	Allocation de résidence	9'900.00		6'480.00		5'200.00	
609.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	58'990.40		74'032.30		59'936.55	
609.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	103'888.20		135'264.60		104'367.80	
609.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'259.70		9'110.00		7'649.80	
609.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	24'632.70		30'007.70		24'366.10	
609.3130.00	Prestations de services de tiers	100'000.00					
609.3130.04	Frais de télécommunication	1'500.00				1'571.40	
609.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00				363.20	
609.4240.00	Prestations de services à des tiers		2'500.00				2'448.00
609.4260.00	Remboursements et participations de tiers						1'400.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
609.4310.00	Activation prestations propres		981'850.70		1'397'057.40		613'975.80
061	BATIMENT ET ARCHITECTURE	25'123'306.45	22'560'161.35	19'083'612.65	21'811'096.30	14'318'865.49	20'524'497.40
610	ADMINISTRATION	1'616'728.35	16'623'800.00	1'508'823.80	16'632'800.00	1'310'197.66	16'604'091.00
610.3010.00	Traitements	648'216.40		614'186.30		498'774.20	
610.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					-77.60	
610.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					34'000.00	
610.3040.00	Allocations enfants et formation	4'200.00		3'240.00		3'240.00	
610.3043.00	Allocation de résidence	7'680.00		9'600.00		6'800.00	
610.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	42'881.80		40'782.00		33'048.25	
610.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	70'555.80		66'252.60		53'688.60	
610.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'277.40		5'018.80		4'390.20	
610.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	17'906.20		16'531.00		13'399.05	
610.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	80'000.00		108'000.00		59'668.30	
610.3130.04	Frais de télécommunication	700.00		700.00		1'184.46	
610.3131.00	Etudes et projets	30'000.00		30'000.00		32'082.50	
610.3134.03	Primes ECAB	350'000.00		295'000.00		290'235.35	
610.3144.07	Entretien des parcelles privées-communales	61'100.00		78'600.00		44'447.40	
610.3159.06	Entretien mobilier urbain	10'000.00		10'000.00		14'888.95	
610.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		8'000.00		4'793.60	
610.3300.00	Amortissement des investissements	35'274.25					
610.3601.03	Emoluments payés au Canton			20'000.00		37'100.00	
610.3612.10	Dédommagements à d'autres communes	10'000.00		10'000.00		1'893.85	
610.3910.01	Informatique - imputation interne	63'960.95		61'348.90		42'103.80	
610.3920.02	Véhicules - imputation interne	25'000.00		30'000.00		22'562.85	
610.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	93'600.00		81'100.00		93'672.30	
610.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	20'375.55		20'464.20		18'301.60	
610.4210.00	Emoluments administratifs		250'000.00		250'000.00		230'291.00
610.4479.00	Autres produits d'immeubles				9'000.00		
610.4920.00	Valeur locative - imputation interne		16'373'800.00		16'373'800.00		16'373'800.00
611	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	5'751'761.75	372'809.10	5'601'290.85	247'005.10	5'745'774.02	281'449.55
611.3010.00	Traitements	723'639.15		927'231.50		1'249'771.40	
611.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	44'496.00				70'919.75	
611.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					10'000.00	
611.3040.00	Allocations enfants et formation	6'240.00		7'590.00		10'710.00	
611.3043.00	Allocation de résidence	6'600.00		8'640.00		10'520.00	
611.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	47'741.70		61'185.35		86'867.10	
611.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	85'019.85		102'632.85		112'501.65	
611.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'875.20		7'529.80		11'561.20	
611.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	19'935.35		24'800.75		35'210.40	
611.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	12'000.00		16'200.00		11'991.55	
611.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	21'958.10		14'040.00			
611.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		21'600.00		14'628.20	
611.3120.00	Electricité	236'649.60		179'280.00		95'720.05	
611.3120.01	Eau	12'000.00		12'000.00		11'666.60	
611.3120.02	Gaz	335'213.70		337'550.00		175'953.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
611.3130.04	Frais de télécommunication	2'200.00		2'200.00		2'797.06	
611.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	211'000.00		130'000.00		122'587.85	
611.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	21'000.00		21'000.00		18'733.60	
611.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	5'000.00		5'400.00			
611.3151.00	Entretien de machines et appareils	100'000.00		74'000.00		74'041.80	
611.3159.05	Linges et blanchissage	35'000.00		35'000.00		25'796.05	
611.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00				1'421.45	
611.3300.00	Amortissement des investissements	670'240.55		472'809.20		461'097.31	
611.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	41'000.00		41'000.00		25'027.95	
611.3920.00	Valeur locative - imputation interne	3'067'900.00		3'067'900.00		3'067'900.00	
611.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	24'552.55		31'701.40		38'350.05	
611.4240.00	Prestations de services à des tiers						27'104.45
611.4470.00	Recettes locatives		333'804.00		208'000.00		208'434.00
611.4471.00	Locations appartements de service		25'200.00		25'200.00		25'200.00
611.4479.01	Charges liées aux locations (PF)						6'906.00
611.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		13'805.10		13'805.10		13'805.10
612	BATIMENTS SCOLAIRES	8'893'426.05	1'881'496.55	5'381'798.95	1'420'392.05	4'414'674.78	1'568'876.72
612.3010.00	Traitements					86'738.55	
612.3043.00	Allocation de résidence					1'000.00	
612.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					5'735.80	
612.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					6'837.25	
612.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					762.00	
612.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					2'325.10	
612.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	50'000.00		62'000.00		53'060.55	
612.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	40'000.00		30'240.00			
612.3111.00	Machines, installations et appareils	30'000.00		43'200.00		27'253.15	
612.3120.00	Electricité	752'089.80		569'765.00		292'974.60	
612.3120.01	Eau	20'000.00		20'000.00		19'794.25	
612.3120.02	Gaz	648'020.35		376'705.00		1'018'299.40	
612.3120.03	CAD	1'240'604.75		955'130.00			
612.3130.04	Frais de télécommunication					97.00	
612.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	310'000.00		300'000.00		391'642.30	
612.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	64'000.00		64'000.00		64'916.10	
612.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	20'000.00		21'600.00			
612.3151.00	Entretien de machines et appareils	180'000.00		180'000.00		128'675.55	
612.3159.05	Linges et blanchissage	110'000.00		95'000.00		67'267.50	
612.3170.00	Frais de déplacement et débours					1'195.10	
612.3300.00	Amortissement des investissements	5'424'711.15		2'660'158.95		2'243'769.88	
612.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	4'000.00		4'000.00			
612.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne					2'330.70	
612.4240.00	Prestations de services à des tiers		10'000.00		10'000.00		10'345.00
612.4260.00	Remboursements et participations de tiers		500.00		500.00		
612.4471.00	Locations appartements de service		50'258.00		48'500.00		50'199.00
612.4634.01	Subventions de l'ECAB		1'000.00		1'000.00		
612.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		563'488.55		104'142.05		95'317.47
612.4920.03	Bâtiments scolaires - imputation interne		1'256'250.00		1'256'250.00		1'413'015.25

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
613	BATIMENTS LOCATIFS	645'836.00	1'824'740.00	554'615.00	1'789'000.00	1'994'676.61	1'751'025.05
613.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	4'860.00		4'860.00			
613.3300.00	Amortissement des investissements					10'132.86	
613.3430.00	Travaux de gros entretien des bâtiments (PF)	167'000.00		100'000.00		130'726.15	
613.3431.01	Contrat de maintenance chauffage (PF)	12'000.00		12'000.00		16'952.95	
613.3431.02	Travaux d'entretien du chauffage (PF)	14'040.00		14'040.00			
613.3431.03	Entretien des installations et équipements (PF)	27'000.00		27'000.00		23'182.30	
613.3431.04	Entretien appartements Sémiramis (PF)	13'000.00		10'800.00		13'440.55	
613.3431.06	Sémiramis frais communs PPE (PF)	64'000.00		69'000.00		63'546.75	
613.3439.00	Electricité (PF)	49'896.00		37'800.00		28'609.10	
613.3439.01	Eau (PF)	10'000.00		10'000.00		9'768.60	
613.3439.02	Gaz (PF)	205'000.00		196'575.00		123'544.10	
613.3439.03	Achat d'installations et équipements (PF)	5'000.00		7'000.00		3'442.95	
613.3439.04	Achat de marchandises et matériaux (PF)	10'000.00		13'000.00		11'151.75	
613.3439.05	Frais d'honoraire gérances (PF)	13'000.00		13'000.00		11'074.40	
613.3439.06	Chauffage facturé par tiers (PF)	8'000.00		8'000.00		8'372.90	
613.3439.07	Loyers terrains (PF)	5'000.00		4'000.00		4'064.25	
613.3439.13	CAD (PF)	16'540.00		16'540.00			
613.3441.40	Réévaluations des bâtiments (PF)					1'536'667.00	
613.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	11'000.00		11'000.00			
613.3920.02	Véhicules - imputation interne	3'000.00					
613.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	7'500.00					
613.4430.00	Recettes locatives (PF)		1'693'340.00		1'658'600.00		1'643'940.25
613.4432.01	Utilisation de locaux (PF)						488.00
613.4439.00	Autres produits d'immeubles (PF)		5'400.00		5'400.00		-730.00
613.4439.01	Charges liées aux locations (PF)		126'000.00		125'000.00		107'326.80
614	ATELIERS ET DEPOTS	530'352.25		490'963.30		334'088.92	
614.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	4'500.00		10'500.00		3'125.00	
614.3111.00	Machines, installations et appareils	1'500.00		5'200.00		1'180.85	
614.3120.00	Electricité	120'120.00		88'200.00		59'561.78	
614.3120.01	Eau	2'500.00		2'500.00		2'351.35	
614.3120.02	Gaz	108'620.00		108'620.00		61'380.15	
614.3120.06	Mazout	11'450.00		11'450.00			
614.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	63'000.00		82'000.00		46'401.80	
614.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	9'000.00		9'000.00		6'106.75	
614.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	12'000.00		8'640.00			
614.3151.00	Entretien de machines et appareils	39'000.00		30'000.00		20'342.35	
614.3159.05	Linges et blanchissage	8'625.00		8'625.00		7'410.60	
614.3300.00	Amortissement des investissements	46'037.25		22'228.30		22'228.29	
614.3920.00	Valeur locative - imputation interne	104'000.00		104'000.00		104'000.00	
615	W.C. PUBLICS, ABRIS TPF, PASSAGES COUVERTS	94'205.75		80'713.70		70'897.22	
615.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		10'800.00		9'017.75	
615.3111.00	Machines, installations et appareils	1'500.00		2'100.00		1'420.25	
615.3120.00	Electricité	31'680.00		25'200.00		14'060.10	
615.3120.01	Eau	5'000.00		5'000.00		3'531.30	
615.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	16'700.00		16'200.00		37'917.85	
615.3300.00	Amortissement des investissements	29'325.75		21'413.70		4'949.97	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
616	LOCAUX DU SERVICE DU FEU (BATPOL)	124'335.30	124'335.30	1'277'956.65	1'277'956.65	149'080.20	149'080.20
616.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	1'500.00		3'200.00		1'053.20	
616.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	1'500.00		3'200.00			
616.3111.00	Machines, installations et appareils	3'000.00		8'100.00		2'498.45	
616.3120.00	Electricité	31'548.00		23'900.00		19'714.55	
616.3120.01	Eau	2'000.00		2'000.00		1'803.75	
616.3120.03	CAD	20'500.00		20'500.00		27'069.75	
616.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	22'000.00		27'000.00		4'626.35	
616.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	1'000.00		1'000.00			
616.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	4'000.00		6'480.00			
616.3151.00	Entretien de machines et appareils	12'500.00		10'500.00		10'928.05	
616.3300.00	Amortissement des investissements	22'787.30		27'044.25		81'386.10	
616.3301.00	Amortissement non planifié des investissements			1'143'032.40			
616.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	2'000.00		2'000.00			
616.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements						11'868.41
616.4661.00	Amortissement non planifié des subventions d'investissements				334'730.95		
616.4930.01	Frais d'exploitation - imputation interne		124'335.30		943'225.70		137'211.79
617	LOCAUX CULTURE ET LOISIRS	2'231'386.10	1'493'480.40	216'442.50	216'442.50	136'754.98	136'754.98
617.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	3'000.00		5'400.00		2'840.80	
617.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)	6'500.00		5'940.00			
617.3111.00	Machines, installations et appareils	1'500.00		3'200.00		852.75	
617.3120.00	Electricité	23'760.00		17'640.00		14'523.25	
617.3120.01	Eau	1'200.00		1'200.00		823.75	
617.3120.02	Gaz	33'521.40		32'500.00		20'152.95	
617.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	20'000.00		13'500.00		19'654.65	
617.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	9'000.00		9'000.00			
617.3144.02	Travaux d'entretien du chauffage (Ebat)	4'000.00		4'320.00			
617.3144.10	Mandat de prestations Equilibre	50'000.00		50'000.00		39'997.65	
617.3144.11	Mandat de prestations Equilibre réparations	30'000.00		30'000.00			
617.3151.00	Entretien de machines et appareils	25'500.00		21'000.00		20'073.25	
617.3159.05	Linges et blanchissage	2'183.00		575.00			
617.3300.00	Amortissement des investissements	2'017'221.70		21'667.50		14'167.48	
617.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	4'000.00		500.00		3'668.45	
617.4260.12	Remboursement frais d'entretien par Coriolis		80'000.00		80'000.00		46'459.65
617.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		1'279'316.00				
617.4930.01	Frais d'exploitation - imputation interne		134'164.40		136'442.50		90'295.33
618	AUTRES BÂTIMENTS ET TERRAINS SPORTIFS			5'000.00			
618.3300.00	Amortissement des investissements			5'000.00			
619	FACILITY MANAGEMENT	5'235'274.90	239'500.00	3'966'007.90	227'500.00	162'721.10	33'219.90
619.3010.00	Traitements	3'773'442.30		2'911'485.45			
619.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	52'471.00					
619.3040.00	Allocations enfants et formation	20'550.00		19'545.00			
619.3043.00	Allocation de résidence	65'389.00		58'534.00			
619.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	248'457.85		193'351.00			
619.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	284'083.70		230'989.60			

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
619.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	29'269.65		23'889.30			
619.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	104'691.75		78'365.40			
619.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	200'100.00		176'500.00			
619.3101.04	Carburants et lubrifiants	7'500.00		7'500.00		8'271.85	
619.3101.11	Produits pour la piscine	12'000.00		10'000.00		10'611.30	
619.3101.21	Petit matériel (travaux FBAT)					47'494.40	
619.3105.00	Denrées alimentaires	1'500.00		1'500.00		1'039.15	
619.3106.00	Matériel médical	10'000.00					
619.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	5'000.00					
619.3111.00	Machines, installations et appareils	72'200.00		20'000.00			
619.3111.05	Containers, bennes et poubelles	45'000.00					
619.3112.00	Equipements du personnel	5'000.00					
619.3120.05	Electricité	10'000.00		10'000.00			
619.3130.00	Prestations de services de tiers	153'901.15		112'500.00		74'533.45	
619.3130.04	Frais de télécommunication	3'600.00					
619.3144.07	Entretien des parcelles privées-communales	5'000.00		5'000.00		52.20	
619.3144.12	Entretien de la piscine	10'000.00		8'000.00		13'638.40	
619.3151.00	Entretien de machines et appareils	10'000.00		15'000.00			
619.3161.00	Locations de véhicules et engins	5'000.00		5'000.00		4'679.45	
619.3170.00	Frais de déplacement et débours	3'500.00		3'500.00		2'400.90	
619.3300.00	Amortissement des investissements	15'579.10					
619.3920.02	Véhicules - imputation interne			3'000.00			
619.3920.04	Location de véhicules - imputation interne			1'000.00			
619.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	82'039.40		71'348.15			
619.4240.00	Prestations de services à des tiers						13'212.50
619.4250.00	Ventes						1'882.40
619.4472.00	Locations d'infrastructures		20'000.00		11'000.00		18'125.00
619.4900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne		219'500.00		216'500.00		
062	URBANISME	8'714'693.80	1'355'575.65	7'544'991.60	956'330.85	6'742'346.46	832'057.27
620	EXPLOITATION	2'707'386.45	406'027.60	1'734'636.00	38'470.15	1'469'358.14	1'949.57
620.3000.03	Commissions	6'000.00		6'000.00		4'557.85	
620.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					85.85	
620.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					33.45	
620.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	1'000.00		1'000.00		97.35	
620.3130.02	Cotisations	15'000.00		15'000.00		15'200.00	
620.3131.00	Etudes et projets	306'000.00		340'000.00		386'446.54	
620.3170.00	Frais de déplacement et débours	5'000.00		5'000.00		1'620.30	
620.3300.00	Amortissement des investissements	2'374'386.45		1'367'636.00		1'061'316.80	
620.4210.00	Emoluments administratifs		10'000.00		10'000.00		
620.4511.02	Prélèvement sur le fonds des places de parcs publiques		339'506.55				
620.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		56'521.05		28'470.15		1'949.57
621	PARCS ET PROMENADES	3'167'369.05	367'548.05	3'048'509.90	335'860.70	2'845'950.82	257'928.27
621.3010.00	Traitements	1'995'884.15		1'976'536.25		1'851'172.90	
621.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	106.00				100.00	
621.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					21'000.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
621.3040.00	Allocations enfants et formation	26'745.00		31'815.00		34'800.00	
621.3043.00	Allocation de résidence	23'280.00		23'000.00		21'600.00	
621.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	132'011.70		130'727.25		122'459.30	
621.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	201'073.20		203'280.00		196'029.45	
621.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	16'246.60		16'089.40		16'265.30	
621.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	55'122.90		52'987.20		49'764.00	
621.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	111'000.00		90'000.00		72'419.90	
621.3101.04	Carburants et lubrifiants	14'200.00		13'200.00		6'654.75	
621.3101.10	Décoration florales, marchandises	48'000.00		48'000.00		49'713.20	
621.3102.00	Publications, journaux, documentation	2'000.00		3'000.00		1'590.00	
621.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		15'000.00		18'440.50	
621.3111.01	Véhicules et engins	17'500.00					
621.3120.01	Eau	6'650.00		6'650.00		6'946.00	
621.3120.02	Gaz	500.00		500.00			
621.3130.04	Frais de télécommunication	2'300.00		2'300.00		890.31	
621.3130.11	Organisations, manifestations et projets	1'000.00		1'000.00			
621.3130.26	Traitement des déchets par des tiers	27'000.00		27'000.00		24'273.80	
621.3140.01	Entretien des terrains de sport	30'000.00					
621.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	50'000.00		68'000.00		41'535.10	
621.3151.00	Entretien de machines et appareils	15'000.00		15'000.00		4'882.10	
621.3170.00	Frais de déplacement et débours	700.00		700.00		580.85	
621.3300.00	Amortissement des investissements	159'083.45		108'223.55		122'921.96	
621.3900.02	Equipements de travail - imputation interne	44'527.00		31'440.00		24'155.85	
621.3910.01	Informatique - imputation interne	12'371.90		14'271.80		10'255.40	
621.3910.06	Déchets organiques - imputation interne	22'000.00		22'000.00		18'008.10	
621.3920.02	Véhicules - imputation interne	77'000.00		82'000.00		62'668.65	
621.3920.04	Location de véhicules - imputation interne	3'000.00		3'000.00			
621.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	58'067.15		62'789.45		66'823.40	
621.4240.00	Prestations de services à des tiers		25'500.00		25'500.00		14'482.10
621.4260.03	Participation de tiers aux décorations florales		9'000.00		9'000.00		2'541.00
621.4511.03	Prélèvement sur le fonds des places de jeux		63'048.05		20'000.00		
621.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				1'360.70		1'360.72
621.4910.03	Traitements - imputation interne		270'000.00		280'000.00		239'544.45
622	CIMETIERE	2'174'413.75	582'000.00	2'113'039.45	582'000.00	1'823'386.07	572'179.43
622.3010.00	Traitements	1'305'280.55		1'265'334.15		1'021'543.85	
622.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'129.00				900.00	
622.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-5'000.00	
622.3040.00	Allocations enfants et formation	21'585.00		19'815.00		19'290.00	
622.3043.00	Allocation de résidence	14'400.00		15'480.00		12'000.00	
622.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	86'279.10		83'736.90		67'633.70	
622.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	125'342.40		120'865.80		102'417.50	
622.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	10'618.60		10'305.40		8'983.90	
622.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	36'027.85		33'941.60		27'462.20	
622.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	95'000.00		95'000.00		89'584.30	
622.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'200.00		2'800.00		738.00	
622.3111.00	Machines, installations et appareils	15'000.00		15'000.00		12'891.85	
622.3119.05	Achat mobilier urbain	7'500.00					
622.3120.01	Eau	6'650.00		6'650.00		3'632.10	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
622.3130.00	Prestations de services de tiers	15'000.00		23'850.00		11'341.80	
622.3130.04	Frais de télécommunication	1'900.00		1'900.00		803.02	
622.3130.07	Taxes bancaires					185.84	
622.3137.02	TVA taux forfaitaire	15'000.00		20'000.00		15'735.90	
622.3140.00	Entretien des terrains	12'000.00		12'000.00		10'005.70	
622.3143.02	Entretien des monuments historiques	10'000.00					
622.3151.00	Entretien de machines et appareils	3'000.00		3'000.00		2'438.25	
622.3151.01	Entretien des véhicules et engins	3'500.00		3'500.00			
622.3170.00	Frais de déplacement et débours	800.00		800.00		691.30	
622.3300.00	Amortissement des investissements	14'678.20		22'113.10		104'603.16	
622.3900.00	Economat central - imputation interne	9'500.00		2'000.00		5'475.45	
622.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					2'214.35	
622.3910.01	Informatique - imputation interne	60'825.90		57'114.30		48'569.05	
622.3910.03	Traitements - imputation interne	150'000.00		150'000.00		122'772.30	
622.3910.07	Décharge Châtillon - imputation interne	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
622.3920.02	Véhicules - imputation interne	86'000.00		79'000.00		71'560.00	
622.3920.04	Location de véhicules - imputation interne			1'000.00			
622.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne			500.00			
622.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	36'197.15		37'333.20		34'912.55	
622.4120.00	Concessions		90'000.00		90'000.00		106'575.00
622.4210.00	Emoluments administratifs		7'000.00		7'000.00		7'000.00
622.4210.03	Droits inhumations et exhumations		55'000.00		55'000.00		47'650.00
622.4240.00	Prestations de services à des tiers		380'000.00		380'000.00		357'389.20
622.4250.00	Ventes		50'000.00		50'000.00		52'262.30
622.4250.02	Ventes en ligne						1'269.30
622.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements						33.63
623	CENTRE HORTICOLE	665'524.55		648'806.25		603'651.43	
623.3010.00	Traitements	414'276.95		413'522.95		390'241.20	
623.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-1'000.00	
623.3040.00	Allocations enfants et formation	1'890.00		1'890.00		1'890.00	
623.3043.00	Allocation de résidence	5'800.00		8'200.00		4'800.00	
623.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	27'464.05		27'572.05		25'656.60	
623.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	40'892.40		40'680.00		37'759.80	
623.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'380.65		3'393.35		3'431.15	
623.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	11'468.65		11'175.75		10'399.30	
623.3099.00	Autres charges de personnel	5'000.00		2'700.00		4'334.00	
623.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	96'500.00		93'000.00		89'342.30	
623.3112.00	Equipements du personnel	1'000.00		1'000.00		1'278.65	
623.3120.01	Eau	6'650.00		6'650.00		110.00	
623.3120.06	Mazout	2'000.00		2'000.00		1'546.50	
623.3130.04	Frais de télécommunication	200.00		200.00		144.89	
623.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	8'600.00		8'600.00		7'853.10	
623.3144.06	Entretien des serres	6'500.00					
623.3151.00	Entretien de machines et appareils	1'000.00		1'000.00		669.80	
623.3170.00	Frais de déplacement et débours	500.00		500.00		245.15	
623.3300.00	Amortissement des investissements	15'418.85		8'055.95		8'055.94	
623.3910.01	Informatique - imputation interne	5'173.85		6'100.90		4'021.30	
623.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	11'809.15		12'565.30		12'871.75	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
07	INFORMATIQUE	6'439'483.30	5'676'961.70	6'412'627.75	5'640'437.80	4'977'297.03	4'273'610.41
070	SERVICE INFORMATIQUE	6'439'483.30	5'676'961.70	6'412'627.75	5'640'437.80	4'977'297.03	4'273'610.41
700	SERVICE INFORMATIQUE	5'662'961.70	5'662'961.70	5'520'963.65	5'520'963.65	4'178'461.03	4'178'461.03
700.3010.00	Traitements	1'746'852.05		1'627'677.15		1'325'168.90	
700.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	700.00				750.00	
700.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-8'000.00	
700.3040.00	Allocations enfants et formation	11'100.00		10'050.00		13'890.00	
700.3043.00	Allocation de résidence	16'120.00		17'760.00		10'465.60	
700.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	114'874.35		107'376.35		86'962.85	
700.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	203'291.10		200'447.25		157'631.30	
700.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	5'791.15		4'789.55		2'057.45	
700.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	48'129.65		43'604.40		35'342.05	
700.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	1'700.00		2'200.00		1'577.45	
700.3102.00	Publications, journaux, documentation	600.00		900.00		547.00	
700.3113.00	Matériel informatique	187'000.00		186'000.00		214'650.00	
700.3118.01	Achat de logiciels	119'000.00		222'000.00		105'010.05	
700.3130.02	Cotisations	5'300.00		9'100.00		5'390.00	
700.3130.04	Frais de télécommunication	71'700.00		69'700.00		79'468.25	
700.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	106'000.00		68'000.00		23'098.15	
700.3153.00	Entretien de matériel informatique	170'500.00		184'400.00		136'358.75	
700.3158.01	Maintenance informatique	1'688'000.00		1'643'550.00		1'282'444.80	
700.3170.00	Frais de déplacement et débours	6'000.00		6'000.00		5'928.00	
700.3300.00	Amortissement des investissements	1'098'495.75		1'050'794.50		644'244.83	
700.3900.00	Economat central - imputation interne	1'600.00		3'000.00		803.35	
700.3920.02	Véhicules - imputation interne	1'500.00		1'700.00		938.20	
700.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	58'707.65		61'914.45		53'734.05	
700.4240.00	Prestations de services à des tiers		176'465.85		179'820.05		143'045.00
700.4910.01	Informatique - imputation interne		5'486'495.85		5'341'143.60		4'035'416.03
701	CENTRALE D'IMPRESSION	776'521.60	14'000.00	786'189.95	14'000.00	721'062.80	17'376.18
701.3010.00	Traitements	348'760.10		339'908.40		336'686.95	
701.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					5'000.00	
701.3040.00	Allocations enfants et formation			600.00		3'660.00	
701.3043.00	Allocation de résidence	2'400.00		2'400.00		1'454.40	
701.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	22'958.60		22'379.50		22'103.20	
701.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	38'431.80		37'440.00		37'261.60	
701.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	551.50		537.80		529.60	
701.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	9'586.60		9'070.70		8'960.60	
701.3130.04	Frais de télécommunication	400.00		400.00		399.68	
701.3900.00	Economat central - imputation interne	293'800.00		305'000.00		261'841.16	
701.3910.01	Informatique - imputation interne	48'534.45		56'889.05		30'463.71	
701.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	11'098.55		11'564.50		12'701.90	
701.4240.00	Prestations de services à des tiers		13'000.00		13'000.00		14'300.58
701.4910.02	Centrale d'impression - imputation interne		1'000.00		1'000.00		3'075.60

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
709	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS			105'474.15	105'474.15	77'773.20	77'773.20
709.3010.00	Traitements			84'873.75		69'150.90	
709.3043.00	Allocation de résidence			1'800.00			
709.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			5'666.25		4'520.80	
709.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			10'139.85		2'160.60	
709.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			697.35		108.55	
709.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			2'296.95		1'832.35	
709.4310.00	Activation prestations propres				105'474.15		77'773.20

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
08	CULTURE	7'094'843.65	141'350.00	9'267'449.50	1'457'666.05	8'439'118.88	1'764'312.53
080	SERVICES GENERAUX	1'748'628.00	5'000.00	3'767'223.55	1'279'316.05	3'792'806.78	1'695'420.33
800	ADMINISTRATION	1'748'628.00	5'000.00	3'767'223.55	1'279'316.05	3'626'715.13	1'529'328.68
800.3000.03	Commissions	4'500.00		7'000.00		3'720.00	
800.3010.00	Traitements	663'492.55		600'022.90		559'993.85	
800.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	1'968.00				1'606.05	
800.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					7'000.00	
800.3040.00	Allocations enfants et formation	1'200.00		4'500.00		5'265.00	
800.3043.00	Allocation de résidence	12'680.00		10'160.00		3'420.00	
800.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	44'146.40		39'792.20		37'025.70	
800.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	75'782.10		69'178.40		49'179.55	
800.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	3'260.90		2'211.00		870.25	
800.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	18'459.65		16'169.40		15'082.45	
800.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					386.40	
800.3102.00	Publications, journaux, documentation	5'400.00		5'000.00		6'710.45	
800.3130.01	Frais de réception	15'000.00		25'000.00			
800.3130.02	Cotisations	15'200.00		15'000.00		16'066.60	
800.3130.04	Frais de télécommunication	3'000.00		1'600.00		3'404.27	
800.3130.13	Labo urbain	125'000.00		200'000.00		194'223.40	
800.3131.00	Etudes et projets	22'500.00		20'000.00		4'139.85	
800.3159.03	Entretiens d'instruments	350.00		350.00			
800.3160.00	Locations	6'500.00		9'000.00		9'153.91	
800.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		3'000.00		2'957.45	
800.3300.00	Amortissement des investissements	221'602.60		2'218'267.30		2'246'353.65	
800.3900.00	Economat central - imputation interne	8'000.00		40'000.00		13'359.75	
800.3910.01	Informatique - imputation interne	128'301.00		111'204.40		81'632.00	
800.3920.00	Valeur locative - imputation interne	348'400.00		348'400.00		348'400.00	
800.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	21'884.80		21'367.95		16'764.55	
800.4310.00	Activation prestations propres						250'012.65
800.4631.00	Subventions cantonales		5'000.00				
800.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements				1'279'316.05		1'279'316.03
809	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS					166'091.65	166'091.65
809.3010.00	Traitements					140'504.10	
809.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					230.10	
809.3040.00	Allocations enfants et formation					810.00	
809.3043.00	Allocation de résidence					420.00	
809.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif					9'211.70	
809.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					10'903.75	
809.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					217.10	
809.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					3'740.55	
809.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					13.55	
809.3130.04	Frais de télécommunication					40.80	
809.4310.00	Activation prestations propres						166'091.65

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
081	BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE	1'605'180.50	105'350.00	1'460'848.45	78'350.00	1'312'229.22	68'892.20
810	BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE	1'605'180.50	105'350.00	1'460'848.45	78'350.00	1'312'229.22	68'892.20
810.3010.00	Traitements	852'946.95		790'588.55		795'614.75	
810.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	323.00				282.60	
810.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-3'000.00	
810.3040.00	Allocations enfants et formation	6'150.00		8'280.00		10'995.00	
810.3043.00	Allocation de résidence	6'320.00		6'040.00		3'700.00	
810.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	56'177.00		52'083.00		52'276.10	
810.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	91'093.40		83'506.20		79'133.10	
810.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'919.35		2'111.25		1'779.60	
810.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	23'456.55		21'110.55		21'189.05	
810.3099.00	Autres charges de personnel	1'000.00		2'000.00		1'063.85	
810.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					6.55	
810.3103.00	Livres et matériel de bibliothèques	100'000.00		90'000.00		87'368.95	
810.3103.02	Médiation et communication	90'000.00		80'000.00		81'747.25	
810.3130.02	Cotisations	2'200.00		2'200.00		2'230.00	
810.3130.04	Frais de télécommunication	300.00		300.00		232.80	
810.3130.07	Taxes bancaires					279.37	
810.3131.00	Etudes et projets	140'000.00		20'000.00		15'765.60	
810.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		2'000.00		765.50	
810.3900.00	Economat central - imputation interne	28'300.00		23'300.00		21'912.15	
810.3910.01	Informatique - imputation interne	176'687.75		251'535.40		111'911.75	
810.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	26'306.50		25'793.50		26'975.25	
810.4240.00	Prestations de services à des tiers		65'000.00		60'000.00		60'754.70
810.4250.00	Ventes		1'000.00		1'000.00		587.50
810.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'350.00		2'350.00		2'550.00
810.4631.00	Subventions cantonales		37'000.00		15'000.00		5'000.00
082	SUBVENTIONS	3'741'035.15	31'000.00	4'039'377.50	100'000.00	3'334'082.88	
820	ACTIVITES CULTURELLES	3'536'520.75	31'000.00	3'721'735.00		3'197'173.55	
820.3119.01	Achat d'oeuvre d'art	10'000.00		15'000.00		20'000.00	
820.3611.05	Conservatoire de Fribourg	1'141'285.75		1'100'000.00		1'024'107.40	
820.3636.10	Subventions annuelles Formation	6'500.00		6'500.00		6'500.00	
820.3636.11	Subventions annuelles Bibliothèques	8'000.00		8'000.00		6'000.00	
820.3636.12	Subventions annuelles Arts vivants	35'885.00		35'885.00		35'885.00	
820.3636.13	Subventions annuelles Musique	201'850.00		211'850.00		194'850.00	
820.3636.14	Subventions annuelles Musée	30'000.00		30'000.00		30'000.00	
820.3636.15	Subventions extraordinaires	100'000.00		100'000.00		100'000.00	
820.3636.16	Projets stratégiques Région	1'435'000.00		1'415'000.00		1'357'322.70	
820.3636.18	Projets stratégiques Ville de Fribourg	330'000.00		370'000.00		412'008.45	
820.3636.28	Projet L'Atelier	220'000.00		410'000.00			
820.3637.10	Bourses artistiques	18'000.00		19'500.00		10'500.00	
820.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00				
820.4250.00	Ventes		1'000.00				
820.4472.00	Locations d'infrastructures		25'000.00				

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
821	ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES	204'514.40		317'642.50	100'000.00	136'909.33	
821.3636.25	Activités socio-culturelles	60'350.00		171'200.00		36'614.00	
821.3920.01	Infrastructures sportives - imputation interne	10'000.00		10'000.00		10'000.00	
821.3930.01	Frais d'exploitation - imputation interne	134'164.40		136'442.50		90'295.33	
821.4636.00	Subventions obtenues d'institutions privées				100'000.00		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
09	SPORTS	9'211'860.50	3'136'480.10	7'666'503.45	2'351'710.05	7'729'847.23	2'873'918.20
090	SERVICES GENERAUX	2'536'281.00	1'258'314.80	2'114'859.25	850'810.40	2'154'080.86	1'082'033.38
900	ADMINISTRATION	2'169'776.60	891'810.40	2'114'859.25	850'810.40	1'963'896.61	891'849.13
900.3000.03	Commissions	1'500.00		1'500.00		1'920.00	
900.3010.00	Traitements	577'246.55		556'364.90		591'287.20	
900.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	25'296.00				26'504.30	
900.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-7'000.00	
900.3040.00	Allocations enfants et formation	6'540.00		6'840.00		7'860.00	
900.3043.00	Allocation de résidence	2'280.00		4'320.00			
900.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	37'887.55		36'655.60		40'561.05	
900.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	66'202.80		63'843.60		64'251.25	
900.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	4'662.85		4'510.70		5'083.70	
900.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	15'821.35		14'857.90		17'032.55	
900.3099.00	Autres charges de personnel	300.00		300.00		300.00	
900.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	300.00		600.00		263.10	
900.3102.00	Publications, journaux, documentation	400.00		600.00		588.40	
900.3130.01	Frais de réception	15'000.00		1'500.00		1'000.00	
900.3130.02	Cotisations	2'650.00		2'150.00		2'671.60	
900.3130.04	Frais de télécommunication	1'600.00		1'600.00		1'562.04	
900.3131.00	Etudes et projets	50'000.00		45'000.00		42'228.70	
900.3137.02	TVA taux forfaitaire	6'500.00		6'000.00		7'339.85	
900.3170.00	Frais de déplacement et débours	11'000.00		4'000.00		3'754.90	
900.3300.00	Amortissement des investissements	1'096'954.40		1'094'471.40		1'014'471.42	
900.3900.00	Economat central - imputation interne	6'400.00		4'000.00		2'931.70	
900.3910.01	Informatique - imputation interne	218'116.65		241'325.05		113'961.00	
900.3920.02	Véhicules - imputation interne	4'000.00		5'000.00		3'421.60	
900.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	19'118.45		19'720.10		21'902.25	
900.4310.00	Activation prestations propres		41'000.00				41'038.75
900.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		850'810.40		850'810.40		850'810.38
909	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS	366'504.40	366'504.40			190'184.25	190'184.25
909.3010.00	Traitements	327'000.00				164'392.85	
909.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	9'973.00				5'013.60	
909.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	19'411.80				10'917.40	
909.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					1'031.80	
909.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'192.20				1'736.70	
909.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	8'927.40				4'421.15	
909.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					80.00	
909.3170.00	Frais de déplacement et débours					2'590.75	
909.4310.00	Activation prestations propres		366'504.40				190'184.25
091	INSTALLATIONS SPORTIVES	5'461'679.50	1'878'165.30	4'487'744.20	1'500'899.65	4'492'462.17	1'791'884.82
910	PERSONNEL D'EXPLOITATION	2'432'897.30	229'000.00				
910.3010.00	Traitements	1'922'461.60					

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
910.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	27'021.00					
910.3040.00	Allocations enfants et formation	35'732.50					
910.3043.00	Allocation de résidence	23'806.65					
910.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	127'114.05					
910.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	171'915.50					
910.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	15'565.40					
910.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	53'133.80					
910.3170.00	Frais de déplacement et débours	6'500.00					
910.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	49'646.80					
910.4310.00	Activation prestations propres		229'000.00				
911	TERRAINS DE FOOTBALL ET SITE SPORTIF DU GUINTZET	996'806.00	22'284.80	862'965.75	23'769.65	717'251.78	13'387.32
911.3010.00	Traitements			110'042.00		105'810.20	
911.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					2'000.00	
911.3043.00	Allocation de résidence			2'400.00		2'400.00	
911.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			7'351.60		7'075.45	
911.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			10'000.20		9'631.80	
911.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			904.80		939.85	
911.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			2'979.40		2'867.65	
911.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	30'000.00		40'000.00		36'601.55	
911.3104.01	Matériel gymnastique et sports	15'000.00					
911.3111.00	Machines, installations et appareils			17'000.00		17'187.00	
911.3120.00	Electricité	44'900.00		33'990.00		29'949.05	
911.3120.01	Eau	8'500.00		8'000.00		14'608.05	
911.3120.02	Gaz	20'500.00		19'940.00		10'990.25	
911.3140.00	Entretien des terrains	31'500.00					
911.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	68'000.00		54'500.00		29'735.90	
911.3160.00	Locations	8'600.00		8'600.00		8'600.00	
911.3300.00	Amortissement des investissements	629'706.00		395'668.85		311'824.13	
911.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	14'100.00		14'100.00		1'038.70	
911.3910.03	Traitements - imputation interne	120'000.00		130'000.00		116'772.15	
911.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	6'000.00		4'400.00		5'936.70	
911.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			3'088.90		3'283.35	
911.4240.00	Prestations de services à des tiers		1'500.00		3'300.00		1'360.00
911.4390.00	Autres revenus divers				2'000.00		
911.4472.04	Locations d'installations sportives		4'000.00		7'000.00		2'960.00
911.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		16'784.80		11'469.65		9'067.32
912	AUTRES TERRAINS ET INSTALLATIONS	101'509.00	40'000.00	115'899.00	40'000.00	83'152.60	37'699.65
912.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	6'500.00		6'500.00		3'199.25	
912.3104.01	Matériel gymnastique et sports	35'000.00					
912.3111.00	Machines, installations et appareils			40'000.00		34'224.55	
912.3120.00	Electricité	2'500.00		1'890.00		695.05	
912.3120.01	Eau	300.00		300.00		184.05	
912.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles			60'000.00		37'640.70	
912.3152.00	Entretien des équipements	35'000.00					
912.3300.00	Amortissement des investissements	7'209.00		7'209.00		7'209.00	
912.3612.11	Dédommagements à des associations intercommunales	5'000.00		5'000.00		2'340.00	
912.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	10'000.00					

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
912.4130.00	Parts de revenus de la LoRo		10'000.00		10'000.00		10'299.65
912.4472.04	Locations d'installations sportives		30'000.00		30'000.00		27'400.00
913	PATINOIRES	920'114.85	945'530.50	1'571'860.70	751'180.00	1'565'188.24	960'625.35
913.3010.00	Traitements			519'740.85		538'300.05	
913.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					2'234.45	
913.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					11'000.00	
913.3040.00	Allocations enfants et formation			19'950.00		20'250.00	
913.3043.00	Allocation de résidence			10'560.00		7'800.00	
913.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			34'669.20		35'093.10	
913.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			57'969.60		52'153.75	
913.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			4'266.50		4'761.95	
913.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			14'052.00		14'341.50	
913.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	25'000.00		42'000.00		31'608.95	
913.3104.01	Matériel gymnastique et sports	25'000.00					
913.3112.00	Equipements du personnel	3'000.00		2'000.00		2'559.65	
913.3120.01	Eau			6'000.00			
913.3120.04	Contracting	276'000.00		211'000.00		273'349.55	
913.3130.00	Prestations de services de tiers			20'000.00			
913.3130.02	Cotisations			1'500.00		500.00	
913.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		1'700.00		2'412.12	
913.3130.07	Taxes bancaires					446.29	
913.3134.00	Assurances choses	3'000.00		15'000.00		2'601.90	
913.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	15'000.00		50'000.00		43'077.85	
913.3151.00	Entretien de machines et appareils					546.05	
913.3151.01	Entretien des véhicules et engins	25'000.00		16'000.00		33'922.30	
913.3152.00	Entretien des équipements	12'000.00					
913.3160.00	Locations	15'000.00		15'000.00		14'918.60	
913.3160.01	Location patinoires selon convention	200'000.00		200'000.00		196'682.80	
913.3170.00	Frais de déplacement et débours			4'000.00		5'658.95	
913.3300.00	Amortissement des investissements	58'314.85		35'746.80		17'068.13	
913.3636.00	Subventions versées à des institutions privées	250'000.00		250'000.00		233'569.00	
913.3900.00	Economat central - imputation interne	1'400.00		300.00		170.50	
913.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne	5'900.00		5'900.00		469.55	
913.3920.02	Véhicules - imputation interne	3'000.00		100.00		1'912.85	
913.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne			16'500.00			
913.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			17'905.75		17'778.40	
913.4240.00	Prestations de services à des tiers		80'000.00		80'000.00		87'387.00
913.4240.12	Location patins et casiers		25'000.00		19'000.00		27'945.10
913.4240.16	Entrées installations sportives		40'000.00		30'000.00		38'358.20
913.4240.20	Aiguillage patins		1'000.00		1'000.00		540.00
913.4260.00	Remboursements et participations de tiers		2'500.00				
913.4260.06	Charges liées aux locations						653.00
913.4309.00	Autres revenus d'exploitation		21'000.00		20'000.00		21'540.00
913.4310.00	Activation prestations propres						83'590.05
913.4470.00	Recettes locatives		122'672.00		108'680.00		71'294.00
913.4472.04	Locations d'installations sportives		515'000.00		415'000.00		513'068.00
913.4479.01	Charges liées aux locations (PF)		8'700.00				5'500.00
913.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		1'658.50				

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
913.4920.01	Infrastructures sportives - imputation interne		128'000.00		77'500.00		110'750.00
914	GITE D'ALLIERES	12'256.00		29'456.00	36'000.00	18'526.70	36'540.00
914.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils			10'000.00		58.15	
914.3134.00	Assurances choses	3'000.00		3'000.00		2'957.60	
914.3137.00	Impôts et taxes	1'256.00		1'256.00		1'256.00	
914.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	8'000.00		15'000.00		14'254.95	
914.3199.00	Autres charges d'exploitation			200.00			
914.4470.00	Recettes locatives				36'000.00		36'540.00
915	PISCINES	429'188.15	404'050.00	1'161'562.10	466'450.00	1'368'493.97	534'727.50
915.3010.00	Traitements			544'029.20		749'457.75	
915.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					6'668.60	
915.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					8'000.00	
915.3040.00	Allocations enfants et formation			12'300.00		13'500.00	
915.3043.00	Allocation de résidence			6'720.00		6'400.00	
915.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			35'934.70		49'854.50	
915.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			66'319.80		62'063.55	
915.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			4'336.80		6'852.70	
915.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			14'595.40		20'230.15	
915.3100.00	Matériel de bureau			200.00			
915.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	2'000.00		21'000.00		2'689.25	
915.3101.03	Produits et matériel de nettoyage	25'000.00		20'000.00		24'245.40	
915.3104.01	Matériel gymnastique et sports	1'000.00					
915.3111.00	Machines, installations et appareils	1'000.00		57'000.00		24'257.15	
915.3112.00	Equipements du personnel	2'000.00		2'000.00		2'237.45	
915.3120.00	Electricité	50'400.00		38'210.00		31'484.50	
915.3120.01	Eau	5'800.00		5'500.00		2'504.00	
915.3120.03	CAD	165'100.00		93'500.00		127'889.80	
915.3130.04	Frais de télécommunication	700.00		700.00		509.71	
915.3130.07	Taxes bancaires					552.03	
915.3134.00	Assurances choses	400.00		400.00		323.40	
915.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	30'000.00		50'000.00		79'357.95	
915.3152.00	Entretien des équipements	20'000.00					
915.3170.00	Frais de déplacement et débours			1'000.00		1'409.85	
915.3300.00	Amortissement des investissements	119'788.15		142'131.25		120'586.93	
915.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					285.80	
915.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	6'000.00		25'200.00		5'977.00	
915.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			20'484.95		21'156.50	
915.4240.16	Entrées installations sportives		150'000.00		190'000.00		130'075.30
915.4250.00	Ventes		800.00		800.00		659.00
915.4260.06	Charges liées aux locations		500.00		2'000.00		1'560.00
915.4310.00	Activation prestations propres						128'722.20
915.4470.00	Recettes locatives		1'000.00		21'900.00		21'900.00
915.4472.04	Locations d'installations sportives		1'000.00		1'000.00		1'061.00
915.4660.00	Amortissement des subventions d'investissements		750.00		750.00		750.00
915.4920.01	Infrastructures sportives - imputation interne		250'000.00		250'000.00		250'000.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022		
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
916	TIRS OBLIGATOIRES		3'713.50	1'000.00	2'213.50	1'000.00	2'068.49	541.70
916.3130.00	Prestations de services de tiers		2'500.00		1'000.00		1'355.00	
916.3300.00	Amortissement des investissements		713.50		713.50		713.49	
916.3612.10	Dédommagements à d'autres communes		500.00		500.00			
916.4612.10	Dédommagements d'autres communes			1'000.00		1'000.00		541.70
917	HALLE OMNISPORTS ST-LEONARD	286'194.70	101'300.00	407'020.20	77'500.00	366'965.89	108'827.55	
917.3010.00	Traitements			127'171.00		74'143.55		
917.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					1'000.00		
917.3040.00	Allocations enfants et formation			9'000.00		9'000.00		
917.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			8'314.50		4'821.00		
917.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			6'624.00		6'336.00		
917.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			1'023.00		674.10		
917.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			3'369.70		1'953.85		
917.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	10'000.00		50'000.00		44'112.15		
917.3104.01	Matériel gymnastique et sports		36'000.00					
917.3111.00	Machines, installations et appareils	2'000.00		15'000.00		16'631.75		
917.3112.00	Equipements du personnel	1'000.00		1'000.00				
917.3120.04	Contracting	120'000.00		96'000.00		113'796.55		
917.3130.04	Frais de télécommunication		100.00		100.00	82.29		
917.3134.00	Assurances choses	3'250.00		4'000.00		3'248.70		
917.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	35'000.00		60'000.00		68'373.70		
917.3144.01	Contrat de maintenance chauffage	5'000.00		1'000.00				
917.3151.00	Entretien de machines et appareils					700.05		
917.3152.00	Entretien des équipements	20'000.00						
917.3170.00	Frais de déplacement et débours					360.40		
917.3300.00	Amortissement des investissements	53'844.70		19'571.95		19'571.95		
917.3930.00	Taxe épuration eaux usées - imputation interne			2'800.00				
917.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			2'046.05		2'159.85		
917.4260.00	Remboursements et participations de tiers			1'000.00				
917.4260.06	Charges liées aux locations					7'500.00		8'520.65
917.4310.00	Activation prestations propres							15'254.90
917.4390.00	Autres revenus divers			1'300.00				1'290.00
917.4472.04	Locations d'installations sportives			91'000.00		70'000.00		83'762.00
917.4479.01	Charges liées aux locations (PF)			8'000.00				
918	SALLE COMMUNALE SAINT-LEONARD	189'000.00	135'000.00	260'906.75	100'000.00	323'897.90	99'335.75	
918.3010.00	Traitements			126'698.00		123'545.50		
918.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-8'000.00		
918.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			8'282.50		8'076.30		
918.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			13'408.20		12'903.60		
918.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			1'019.20		1'073.00		
918.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			3'357.30		3'274.00		
918.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	35'000.00		35'000.00		34'066.15		
918.3111.00	Machines, installations et appareils	20'000.00		15'000.00		28'608.55		
918.3120.01	Eau			1'000.00				
918.3120.04	Contracting	113'000.00		27'000.00		50'667.60		
918.3130.04	Frais de télécommunication		1'000.00			910.80		
918.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	10'000.00		15'000.00		61'500.25		

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
918.3151.00	Entretien de machines et appareils					376.95	
918.3152.00	Entretien des équipements	10'000.00					
918.3170.00	Frais de déplacement et débours					348.45	
918.3900.01	Matériel d'exploitation - imputation interne					2'148.10	
918.3930.02	Exploitation compacteur site St-Léonard			11'000.00			
918.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			4'141.55		4'398.65	
918.4240.00	Prestations de services à des tiers		5'000.00				5'210.00
918.4260.06	Charges liées aux locations						15'100.00
918.4310.00	Activation prestations propres						1'085.75
918.4470.00	Recettes locatives		130'000.00		100'000.00		77'940.00
919	PARKING P2	90'000.00		75'860.20	5'000.00	46'916.60	200.00
919.3010.00	Traitements			37'999.00		37'056.50	
919.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			2'484.90		2'423.20	
919.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			3'792.00		3'640.20	
919.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			306.10		321.80	
919.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			1'006.90		982.10	
919.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils	5'000.00		5'000.00			
919.3111.00	Machines, installations et appareils	10'000.00		10'000.00			
919.3120.01	Eau			1'000.00			
919.3120.04	Contracting	46'000.00		3'100.00			
919.3144.00	Entretien des bâtiments et immeubles	29'000.00		10'000.00		1'242.10	
919.3170.00	Frais de déplacement et débours					9.80	
919.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne			1'171.30		1'240.90	
919.4240.00	Prestations de services à des tiers				5'000.00		200.00
092	PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	1'213'900.00		1'063'900.00		1'083'304.20	
920	PARTICIPATION ET SUBVENTION	476'000.00		505'000.00		533'251.10	
920.3601.10	Stade St-Léonard	265'000.00		255'000.00		249'412.70	
920.3635.01	Bains de la Motta SA	211'000.00		245'000.00		281'498.40	
921	PROMOTION ET SOUTIEN	737'900.00		558'900.00		550'053.10	
921.3636.01	Manifestations et associations sportives locales	105'000.00		150'000.00		249'253.10	
921.3636.05	Remontées mécaniques de la Berra	55'000.00		55'000.00		55'000.00	
921.3636.18	Projets stratégiques Ville de Fribourg	20'000.00		20'000.00			
921.3636.27	Participations à "Idée Sport" et "SuperCamp"	116'100.00		116'100.00		89'000.00	
921.3636.30	Manifestations sportives d'envergure	125'000.00		61'000.00			
921.3636.32	CM 2026 - IIHF	160'000.00					
921.3920.00	Valeur locative - imputation interne	156'800.00		156'800.00		156'800.00	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
11	AIDE SOCIALE	46'569'914.05	5'651'404.65	45'792'914.40	6'424'244.80	41'925'682.50	5'193'751.86
1100	AIDE SOCIALE - ADMINISTRATION	5'610'437.70	50'000.00	5'512'348.70	40'000.00	5'142'918.41	86'761.35
1100.3000.03	Commissions	8'500.00		10'000.00		16'200.00	
1100.3010.00	Traitements	3'984'739.80		3'904'482.80		3'697'767.85	
1100.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	11'222.00				10'583.25	
1100.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					36'000.00	
1100.3040.00	Allocations enfants et formation	24'660.00		17'024.40		30'030.00	
1100.3043.00	Allocation de résidence	31'280.00		40'676.80		23'880.00	
1100.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	262'067.00		257'682.25		244'394.85	
1100.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	457'335.05		448'434.00		406'484.55	
1100.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	7'917.20		8'486.85		5'788.10	
1100.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	109'636.45		104'547.60		99'561.40	
1100.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					253.80	
1100.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'500.00		3'000.00		1'443.00	
1100.3130.00	Prestations de services de tiers	30'000.00		30'000.00		9'661.20	
1100.3130.02	Cotisations	7'200.00		16'000.00		7'150.00	
1100.3130.04	Frais de télécommunication	6'000.00		6'000.00		5'919.23	
1100.3130.07	Taxes bancaires	7'000.00		8'000.00		4'437.98	
1100.3131.00	Etudes et projets	20'000.00		40'000.00			
1100.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'500.00		1'500.00		448.55	
1100.3170.03	Frais de réunion	4'500.00		4'500.00		3'730.25	
1100.3199.04	Charges particulières					1'000.00	
1100.3400.00	Intérêts passifs des engagements courants			4'000.00			
1100.3900.00	Economat central - imputation interne	21'000.00		39'250.00		25'772.25	
1100.3910.01	Informatique - imputation interne	482'308.10		430'251.00		374'626.55	
1100.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	132'072.10		138'513.00		137'785.60	
1100.4240.00	Prestations de services à des tiers		50'000.00		40'000.00		76'926.80
1100.4390.01	Produits particuliers						9'834.55
1109	SALAIRES REFACTURÉS OU SUR PROJETS			72'244.80	72'244.80		
1109.3010.00	Traitements			58'950.40			
1109.3040.00	Allocations enfants et formation			525.60			
1109.3043.00	Allocation de résidence			883.20			
1109.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif			3'911.60			
1109.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions			6'110.40			
1109.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents			278.20			
1109.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF			1'585.40			
1109.4310.00	Activation prestations propres				72'244.80		
1110	AIDE SOCIALE	9'246'838.40	5'601'404.65	10'865'724.40	6'302'000.00	8'466'215.09	5'096'990.51
1110.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel			5'000.00		440.00	
1110.3090.01	Formation métier et suivis médicaux	4'000.00					
1110.3611.06	Frais prévention et formation (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a b)	3'000.00		3'000.00			
1110.3611.07	Evaluation MIS (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a lettre c)	8'700.00		8'700.00			
1110.3611.08	Serv. sociaux spécialisés (LASoc RSF 831.0.1 Art. 32a let.d)	264'138.40		289'024.40		253'691.65	
1110.3637.02	Primes LAMal des bénéficiaires	720'000.00		800'000.00		667'212.35	
1110.3637.03	Loyers, charges et autres frais de logement	3'000'000.00		3'500'000.00		2'857'401.30	
1110.3637.04	Frais médicaux de base LASoc	360'000.00		400'000.00		305'456.05	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1110.3637.05	Prestations circonstancielles LASoc	1'260'000.00		1'550'000.00		1'195'287.00	
1110.3637.06	Prest. sociales 100% commune (décès, cotisations AVS)	387'000.00		430'000.00		367'829.24	
1110.3637.07	Frais d'organismes de MIS	540'000.00		780'000.00		413'040.85	
1110.3637.08	Forfaits d'entretien LASoc	2'700'000.00		3'100'000.00		2'405'856.65	
1110.4611.03	Cessions sur assurances sociales des avances LASoc		2'200'000.00		1'900'000.00		2'383'420.30
1110.4611.04	Cessions sur prest. diverses des avances LASoc		420'000.00		380'000.00		557'320.62
1110.4611.05	Remboursements individuels LASoc		600'000.00		600'000.00		600'496.70
1110.4611.06	Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune		70'000.00		60'000.00		142'352.95
1110.4611.07	Facturation Etat part cantonale LASoc (RSF 831.0.1 art.32)		2'164'000.00		2'900'000.00		1'379'308.39
1110.4611.08	Fact. pot commun district prest.LASoc (RSF 832.0.1 art.34)		147'404.65		422'000.00		34'091.55
1110.4614.01	Fact. à d'autres services (réfugiés et requ. d'asile)				40'000.00		
1120	CONTRIBUTIONS SELON DISPOSITIONS LEGALES	30'336'044.35		27'608'563.90		26'731'616.40	
1120.3612.01	Frais immobiliers/financiers EMS (LEMS RSF 834.2.1 art. 16)	5'145'663.00		3'842'005.00		4'249'167.05	
1120.3612.02	Fondation Passepartout Sarine	22'317.00		20'414.00		20'448.15	
1120.3612.03	Aide et soins à domicile (LASD RSF 823.1 art. 16)	2'751'187.00		2'454'731.00		2'166'703.15	
1120.3612.04	Indemnités forfaitaires personne aidante LIF RSF 830.1 art.8	2'185'443.00		2'017'860.00		1'939'691.90	
1120.3612.05	Service d'ambulance (LSan RSF 821.0.1 art. 107)	561'690.00		549'039.00		518'580.30	
1120.3612.06	Centre de coordination	217'967.00		190'710.00			
1120.3631.02	Allocations familiales (LAFS RSF 836.1 art.24)	231'866.65		252'632.55		233'658.90	
1120.3631.03	Accomp.+frais résiduels soins EMS -LPMS RSF 820.1 art.15ss	7'291'530.20		6'652'960.60		6'341'850.35	
1120.3631.04	Avances contributions d'entretien LARACE RSF 212.4.1 art.8	269'481.80		284'752.65		252'829.10	
1120.3631.05	Contribution aux coûts résiduels des soins (RSF 820.6 art.2)	155'428.15		164'640.55		123'543.65	
1120.3631.06	Institut.spéc.+famille accueil prof. LIFAP RSF 834.1.2 art.9	10'723'849.40		10'407'310.20		10'161'060.75	
1120.3631.07	Aide victimes d'infractions (Loi appl. LAVI RSF 130.5 art.9)	85'223.65		76'740.85		85'648.10	
1120.3631.08	Fonds cantonal de l'emploi (LEMT RSF 866.1.1 art. 103)	694'397.50		694'767.50		638'435.00	
1130	AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS	661'100.00		1'017'600.00	10'000.00	902'849.30	10'000.00
1130.3636.20	Institutions à caractère social	143'000.00		519'500.00		472'000.00	
1130.3636.21	Accueil de la petite enfance (cas d'urgence)	15'000.00		35'000.00		7'749.30	
1130.3636.22	Fondation St-Louis, mesures d'insertions	425'000.00		435'000.00		395'000.00	
1130.3636.31	Autres mesures sociales	50'000.00					
1130.3920.00	Valeur locative - imputation interne	28'100.00		28'100.00		28'100.00	
1130.4631.00	Subventions cantonales				10'000.00		10'000.00
1140	TR CONTRATS DROIT PRIVÉ "TRAVAIL AUXILIAIRE / REMPLACEMENT"	715'493.60		716'432.60		682'083.30	
1140.3010.00	Traitements	400'000.00		400'000.00		321'787.25	
1140.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires					1'500.20	
1140.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	23'381.40		24'640.20		21'136.75	
1140.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions					6'742.00	
1140.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'192.20		1'192.20		2'807.95	
1140.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	10'920.00		10'600.20		8'567.55	
1140.3130.00	Prestations de services de tiers	280'000.00		280'000.00		319'541.60	

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
12	CURATELLES D'ADULTES	4'648'473.95	1'282'590.00	4'665'334.75	1'182'590.00	4'353'803.98	1'365'003.00
1200	CURATELLES D'ADULTES	4'648'473.95	1'282'590.00	4'665'334.75	1'182'590.00	4'353'803.98	1'365'003.00
1200.3010.00	Traitements	3'328'178.75		3'252'649.25		3'187'466.35	
1200.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	26'854.00				26'548.55	
1200.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-10'000.00	
1200.3040.00	Allocations enfants et formation					43'970.00	
1200.3043.00	Allocation de résidence	31'740.00		38'445.00		11'640.00	
1200.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	19'889.35		21'366.65		210'728.75	
1200.3052.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	214'823.35		210'246.45		327'352.80	
1200.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	363'006.85		333'402.65		86'025.15	
1200.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	6'188.20		6'649.00		6'211.55	
1200.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	90'438.90		86'017.90		1'617.75	
1200.3099.00	Autres charges de personnel	6'500.00		6'500.00		3'911.55	
1200.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'900.00		1'900.00		4'937.13	
1200.3130.02	Cotisations	4'000.00		4'500.00		900.00	
1200.3130.04	Frais de télécommunication	4'800.00		4'600.00		111'589.50	
1200.3160.00	Locations	6'700.00		7'120.00			
1200.3170.00	Frais de déplacement et débours	15'000.00		20'000.00			
1200.3199.00	Autres charges d'exploitation	20'000.00		35'000.00			
1200.3637.00	Subventions communales versées aux privés	3'000.00		2'500.00			
1200.3900.00	Economat central - imputation interne	15'900.00		35'000.00			
1200.3910.01	Informatique - imputation interne	383'823.25		495'555.95			
1200.3920.00	Valeur locative - imputation interne	900.00		900.00			
1200.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	104'831.30		102'981.90			
1200.4210.00	Emoluments administratifs		28'000.00		28'000.00		28'120.00
1200.4240.00	Prestations de services à des tiers		950'000.00		900'000.00		982'457.45
1200.4240.14	Honoraires décision Justice de Paix		300'000.00		250'000.00		350'825.78
1200.4472.01	Participations aux loyers		4'590.00		4'590.00		3'599.77

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
13	RESSOURCES HUMAINES	2'926'423.85	50'000.00	3'017'937.45	30'000.00	2'764'217.44	436'414.20
1300	RESSOURCES HUMAINES	2'218'608.85		1'955'726.45		2'076'093.34	
1300.3010.00	Traitements	1'204'422.70		1'128'555.60		1'115'707.45	
1300.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	15'679.00				15'071.50	
1300.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-14'000.00	
1300.3040.00	Allocations enfants et formation					17'040.00	
1300.3043.00	Allocation de résidence	8'140.00		16'080.00		6'800.00	
1300.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	78'886.65		74'083.85		73'421.55	
1300.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	139'411.80		131'872.20		124'132.75	
1300.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	2'603.30		3'458.60		2'018.75	
1300.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	33'103.10		30'028.45		29'771.00	
1300.3091.00	Recrutement du personnel	175'000.00		100'000.00		204'627.45	
1300.3100.02	Matériel gestion du temps	3'000.00		3'000.00		2'532.70	
1300.3101.00	Matériel d'exploitation, fournitures et outils					104.85	
1300.3101.08	Sécurité au travail : matériel et actions diverses	84'000.00		64'035.00		69'071.65	
1300.3102.00	Publications, journaux, documentation	1'000.00		1'000.00		571.00	
1300.3130.02	Cotisations	3'000.00		1'200.00		3'007.50	
1300.3130.04	Frais de télécommunication	2'500.00		2'500.00		2'893.39	
1300.3130.17	Apprentis externes facturés par des tiers	36'000.00		36'000.00		29'404.60	
1300.3130.20	Mandats externes gestion personnel	120'000.00		85'000.00		154'671.75	
1300.3170.00	Frais de déplacement et débours	2'000.00		2'000.00		1'183.05	
1300.3300.00	Amortissement des investissements	2'965.30		2'965.30		18'092.15	
1300.3900.00	Economat central - imputation interne	10'400.00		1'500.00		12'453.75	
1300.3910.01	Informatique - imputation interne	240'366.80		220'764.55		165'201.55	
1300.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	40'260.20		40'732.90		42'314.95	
1310	PERSONNEL COMMUNAL	707'815.00	50'000.00	1'062'211.00	30'000.00	688'124.10	436'414.20
1310.3010.01	Gratifications d'ancienneté	120'000.00		140'415.00		138'867.65	
1310.3010.03	Traitements ajustements			140'000.00			
1310.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					-26'000.00	
1310.3049.00	Allocations naissance et mariage	7'500.00		6'000.00		6'800.00	
1310.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	25'000.00		25'000.00		10'408.10	
1310.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents					782.70	
1310.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF					3'624.00	
1310.3064.00	Caisse de prévoyance : Pont AVS	173'315.00		218'796.00		292'985.60	
1310.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	300'000.00		450'000.00		188'806.55	
1310.3099.00	Autres charges de personnel	45'000.00		45'000.00		40'837.65	
1310.3099.01	Cadeaux au personnel	3'000.00		3'000.00		2'400.00	
1310.3170.04	Participation aux frais de transport du personnel	24'000.00		24'000.00		27'221.85	
1310.3637.00	Subventions communales versées aux privés	10'000.00		10'000.00		1'390.00	
1310.4260.00	Remboursements et participations de tiers		40'000.00		20'000.00		173'712.65
1310.4260.01	Honoraires et jetons de présence récupérés						1'831.45
1310.4510.00	Prélèvement à la réserve						251'668.80
1310.4631.00	Subventions cantonales						928.00
1310.4637.00	Remboursements subventions aux privés		10'000.00		10'000.00		8'273.30

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
14	SERVICE JURIDIQUE	1'442'952.90	50'000.00	1'405'831.60	100'000.00	1'231'188.17	46'225.00
1400	SERVICE JURIDIQUE	1'442'952.90	50'000.00	1'405'831.60	100'000.00	1'231'188.17	46'225.00
1400.3010.00	Traitements	875'090.60		840'628.60		720'973.00	
1400.3010.02	Indemnités et heures supplémentaires	5'591.00				4'687.05	
1400.3010.06	Provision vacances et heures supplémentaires					12'000.00	
1400.3040.00	Allocations enfants et formation					6'600.00	
1400.3043.00	Allocation de résidence	3'400.00		7'420.00		4'400.00	
1400.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	57'033.30		55'258.55		47'569.00	
1400.3052.00	Cotisations patronales aux caisses de pensions	107'791.80		103'875.60		86'900.20	
1400.3053.00	Cotisations patronales aux assurances-accidents	1'960.50		1'908.25		1'093.30	
1400.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	23'983.30		22'473.30		19'913.85	
1400.3102.00	Publications, journaux, documentation	4'500.00		6'000.00		3'631.05	
1400.3130.04	Frais de télécommunication	2'000.00		2'000.00		1'733.07	
1400.3132.00	Honoraires de spécialistes externes	25'000.00		30'000.00		23'809.15	
1400.3132.01	Frais judiciaires	180'000.00		180'000.00		196'997.40	
1400.3170.00	Frais de déplacement et débours	1'000.00		1'000.00			
1400.3900.00	Economat central - imputation interne	1'700.00		1'000.00		2'281.70	
1400.3910.01	Informatique - imputation interne	115'213.65		116'422.05		69'091.30	
1400.3980.00	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	31'128.75		32'085.25		29'508.10	
1400.4210.01	Emoluments de droit de cité		50'000.00		100'000.00		46'225.00

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
15	AGGLOMERATION	13'155'125.00		12'576'539.00		10'340'697.73	
1500	AGGLO - ADMINISTRATION	624'077.00		558'997.00		1'025'036.06	
1500.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	624'077.00		558'997.00		1'025'036.06	
1510	AGGLO - CULTURE	1'199'335.00		1'220'772.00		1'162'705.70	
1510.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	1'199'335.00		1'220'772.00		1'162'705.70	
1520	AGGLO - MOBILITE	10'431'357.00		9'850'758.00		7'459'466.41	
1520.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	10'431'357.00		9'850'758.00		7'459'466.41	
1530	AGGLO - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	492'713.00		457'767.00		257'424.88	
1530.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	492'713.00		457'767.00		257'424.88	
1540	AGGLO - ECONOMIE	407'643.00		488'245.00		436'064.68	
1540.3612.13	Frais facturés par l'Agglo	407'643.00		488'245.00		436'064.68	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CHARGES	306'555'754.70		297'787'448.25		279'039'480.63	
30	Charges de personnel	76'487'551.85		72'637'284.50		70'551'000.45	
300	Autorités et commissions	1'396'816.00		1'341'108.20		1'245'622.75	
3000	Traitements membres d'autorité	1'396'816.00		1'341'108.20		1'245'622.75	
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	59'771'872.90		56'406'870.25		55'144'902.70	
3010	Traitements	59'771'872.90		56'406'870.25		55'144'902.70	
304	Allocations	1'341'593.35		1'344'857.75		1'395'404.30	
3040	Allocations enfants et formation	662'035.00		678'903.75		870'688.40	
3042	Indemnités de repas	1'000.00				17'478.25	
3043	Allocation de résidence	671'058.35		659'954.00		500'437.65	
3049	Allocations naissance et mariage	7'500.00		6'000.00		6'800.00	
305	Cotisations patronales	12'221'148.60		11'603'091.50		10'934'941.30	
3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratif	4'019'609.75		3'819'116.55		3'666'723.55	
3052	Cotisations patronales aux caisses de pensions	6'217'304.20		5'952'427.50		5'480'189.75	
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	313'834.40		295'211.85		291'084.55	
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour AF	1'670'400.25		1'536'335.60		1'496'943.45	
306	Prestations de l'employeur	1'092'251.00		1'184'341.80		1'259'931.40	
3060	Pensions aux retraités	918'936.00		965'545.80		966'945.80	
3064	Caisse de prévoyance : Pont AVS	173'315.00		218'796.00		292'985.60	
309	Autres charges de personnel	663'870.00		757'015.00		570'198.00	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	336'890.00		499'005.00		247'845.45	
3091	Recrutement du personnel	180'000.00		105'000.00		204'627.45	
3099	Autres charges de personnel	146'980.00		153'010.00		117'725.10	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitatio	38'803'412.20		36'435'393.25		30'267'326.70	
310	Charges de matériel et de marchandises	5'253'486.50		5'431'891.00		5'025'237.74	
3100	Matériel de bureau	120'800.00		151'700.00		96'091.89	
3101	Matériel d'exploitation et fournitures	3'261'818.10		3'347'610.00		3'140'157.20	
3102	Publications, journaux, documentation	279'890.00		290'240.00		233'946.10	
3103	Livres et matériel de bibliothèques	413'338.00		392'425.00		386'247.33	
3104	Fournitures scolaires et appareils	336'102.00		407'100.00		322'915.80	
3105	Denrées alimentaires	808'246.40		811'500.00		827'522.87	
3106	Matériel médical	15'000.00		5'000.00		4'899.85	
3109	Orientation professionnelle	18'292.00		26'316.00		13'456.70	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	2'295'227.00		2'173'430.00		2'155'851.30	
3110	Mobilier et appareils de bureau	385'000.00		296'100.00		262'637.34	
3111	Machines, installations, appareils et outils	1'183'700.00		1'121'100.00		1'226'678.93	
3112	Equipements du personnel	141'527.00		132'330.00		162'408.10	
3113	Matériel informatique	365'000.00		273'400.00		300'708.20	
3116	Appareils et instruments médicaux	500.00		500.00			
3118	Achat de logiciels	119'000.00		222'000.00		105'010.05	
3119	Achat d'oeuvre d'art	100'500.00		128'000.00		98'408.68	
312	Alimentation et élimination bien-fonds PA	5'842'738.10		5'054'580.00		3'437'379.00	
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	5'842'738.10		5'054'580.00		3'437'379.00	
313	Prestations de service et honoraires	15'290'184.60		13'353'837.25		12'229'694.89	
3130	Prestations de services de tiers	8'169'925.30		7'612'564.25		7'525'911.25	
3131	Etudes et projets	3'252'660.00		2'340'000.00		1'739'737.64	
3132	Honoraires de spécialistes externes	2'743'993.30		2'332'617.00		1'985'816.25	
3133	Système d'information du territoire	20'000.00		20'000.00		20'674.00	
3134	Primes d'assurances choses	768'650.00		716'400.00		634'055.45	
3137	Impôts et taxes	289'956.00		287'256.00		287'540.65	
3138	Séances et cours d'informations	45'000.00		45'000.00		35'959.65	
314	Gros entretien et entretien courant	2'298'600.00		2'680'940.00		2'136'585.15	
3140	Entretien des terrains	333'500.00		252'000.00		223'971.20	
3141	Entretien des routes et des voies de communication	170'000.00		200'000.00		166'165.10	
3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des cours d'eau	110'000.00		445'000.00		121'872.25	
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	110'000.00		100'000.00		102'609.95	
3144	Entretien des bâtiments et immeubles	1'545'100.00		1'653'940.00		1'482'858.75	
3149	Entretien des fontaines	30'000.00		30'000.00		39'107.90	
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	3'383'588.00		3'166'550.00		2'403'683.65	
3150	Entretien de mobilier et appareils de bureau	52'000.00		54'000.00		52'866.40	
3151	Entretien de machines et appareils	1'128'630.00		1'049'750.00		682'784.55	
3152	Entretien des équipements	97'000.00				55'109.10	
3153	Entretien de matériel informatique	170'500.00		184'400.00		136'358.75	
3156	Entretien d'appareils et instruments médicaux	300.00		300.00		40.60	
3158	Maintenance informatique	1'688'000.00		1'643'550.00		1'282'444.80	
3159	Conservation et restauration d'archives	247'158.00		234'550.00		194'079.45	
316	Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	1'283'338.00		1'100'920.00		994'208.86	
3160	Locations	853'238.00		651'920.00		576'686.36	
3161	Locations de véhicules et engins	92'000.00		109'000.00		90'252.65	
3169	Locations photocopieurs	338'100.00		340'000.00		327'269.85	
317	Dédommagements	1'323'250.00		1'087'645.00		930'869.47	
3170	Frais de déplacement et débours	352'070.00		253'710.00		199'139.90	
3171	Activités scolaires	971'180.00		833'935.00		731'729.57	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
318	Révaluations sur créances	1'628'000.00		2'200'000.00		849'923.72	
3180	Ducroire sur débiteurs			600'000.00		-950'000.00	
3181	Pertes sur débiteurs irrécouvrables	1'628'000.00		1'600'000.00		1'799'923.72	
319	Diverses charges d'exploitation	205'000.00		185'600.00		103'892.92	
3190	Chauffage facturé par des tiers	10'000.00		10'000.00		2'125.20	
3199	Autres charges d'exploitation	195'000.00		175'600.00		101'767.72	
33	Amortissement du patrimoine administratif	18'668'766.85		17'562'552.60		13'581'043.54	
330	Amortissements immobilisations corporelles PA	18'668'766.85		17'562'552.60		13'581'043.54	
3300	Amortissement des investissements	18'668'766.85		15'406'939.55		13'581'043.54	
3301	Amortissement non planifié des investissements			2'155'613.05			
34	Charges financières	6'012'216.70		6'043'918.25		6'740'653.24	
340	Charges d'intérêts	4'038'860.70		4'185'413.25		3'630'292.43	
3400	Intérêts passifs des engagements courants	3'000.00		29'000.00		3'875.14	
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	4'035'860.70		4'156'413.25		3'626'417.29	
343	Charges pour bien-fonds PF	1'473'356.00		1'358'505.00		1'135'083.41	
3430	Entretien des bâtiments et immeubles (PF)	213'500.00		100'000.00		582'613.30	
3431	Entretien chauffage (PF)	745'540.00		762'790.00		218'954.10	
3439	Electricité (PF)	514'316.00		495'715.00		333'516.01	
344	Révaluations des immobilisations PF					1'536'667.00	
3441	Révaluations des bâtiments (PF)					1'536'667.00	
349	Diverses charges financières	500'000.00		500'000.00		438'610.40	
3499	Intérêts rémunérateurs + escomptes sur acomptes	500'000.00		500'000.00		438'610.40	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	4'245'115.55		5'786'560.05		9'296'145.34	
351	Attributions aux fonds et FS comme capital propre	4'245'115.55		5'786'560.05		9'296'145.34	
3510	Attributions aux financements spéciaux du capital propre	4'145'115.55		5'786'560.05		9'296'145.34	
3511	Attributions aux fonds du capital propre	100'000.00					
36	Charges de transferts	129'588'904.20		125'280'213.95		116'998'391.34	
360	Parts de revenus destinés à des tiers	14'594'738.75		14'290'765.00		18'329'387.70	
3600	Parts de revenus destinés à la Confédération	720'000.00		802'300.00		611'303.75	
3601	Frais facturés par le Canton	13'874'738.75		13'488'465.00		12'611'569.95	
3604	Part aux frais de la centrale d'alarme					5'106'514.00	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
361	Dédommagements à des collectivités publiques	53'336'788.95		50'224'559.45		43'201'268.20	
3611	Dédommagements au Canton	25'653'741.95		25'030'065.45		22'777'359.72	
3612	Dédommagements à d'autres communes	26'239'047.00		23'900'494.00		19'253'212.48	
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	1'444'000.00		1'294'000.00		1'170'696.00	
362	Péréquation financière intercommunale	13'538'275.00		12'562'798.00		11'337'803.00	
3622	Contribution à la péréquation des ressources	13'538'275.00		12'562'798.00		11'337'803.00	
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	48'119'101.50		48'202'091.50		44'129'932.44	
3630	Participation fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire					317'378.00	
3631	Subventions versées au Canton	24'850'116.50		23'658'056.50		22'775'709.40	
3635	Subventions aux entreprises privées	328'000.00		362'000.00		398'498.40	
3636	Manifestations et promotion sportive	13'671'985.00		13'302'035.00		12'117'324.25	
3637	Subventions communales versées aux privés	9'269'000.00		10'880'000.00		8'294'137.39	
3638	Subventions à l'étranger					226'885.00	
39	Imputations internes	32'749'787.35		34'041'525.65		31'604'920.02	
390	Approvisionnement en matériel et marchandises	1'136'527.00		1'117'030.00		992'876.92	
3900	Economat central - imputation interne	1'136'527.00		1'117'030.00		992'876.92	
391	Prestations de service	9'983'149.95		10'349'484.20		9'241'470.43	
3910	Indemnité d'administration - imputation interne	9'983'149.95		10'349'484.20		9'241'470.43	
392	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation	19'198'050.00		19'255'330.00		19'083'834.45	
3920	Valeur locative - imputation interne	19'198'050.00		19'255'330.00		19'083'834.45	
393	Frais administratifs et d'exploitation	577'499.70		1'248'268.20		367'698.57	
3930	Taxe épuration eaux usées - imputation interne	577'499.70		1'248'268.20		367'698.57	
394	Intérêts et charges financières théoriques	130'000.00		315'000.00		132'072.40	
3940	Intérêts et charges financières - imputation interne	130'000.00		315'000.00		132'072.40	
398	Virements comptables	1'724'560.70		1'756'413.25		1'786'967.25	
3980	Recapitalisation CPPVF - imputation interne	1'724'560.70		1'756'413.25		1'786'967.25	

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	REVENUS		294'153'789.60		292'806'668.20		303'039'893.08
40	Revenus fiscaux		190'320'000.00		175'680'000.00		192'688'618.62
400	Impôts directs personnes physiques		96'550'000.00		92'900'000.00		94'832'656.04
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques - année fiscale		82'000'000.00		79'200'000.00		80'626'271.30
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques - année fiscale		6'500'000.00		6'200'000.00		6'150'475.25
4002	Impôts à la source personnes physiques		8'050'000.00		7'500'000.00		8'055'909.49
401	Impôts directs personnes morales		65'500'000.00		57'600'000.00		66'912'246.45
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales - année fiscale		62'800'000.00		56'200'000.00		61'436'790.30
4011	Impôts sur le capital, personnes morales - année fiscale		2'700'000.00		1'400'000.00		5'475'456.15
402	Autres impôts directs		28'150'000.00		25'060'000.00		30'821'556.13
4021	Contribution immobilière		17'850'000.00		17'600'000.00		17'726'111.15
4022	Impôt sur les gains immobiliers		3'500'000.00		2'660'000.00		5'091'833.10
4023	Droits de mutations immobilières		4'000'000.00		3'000'000.00		3'799'550.13
4024	Impôt sur les successions		2'800'000.00		1'800'000.00		4'204'061.75
403	Impôts sur la propriété et sur les charges		120'000.00		120'000.00		122'160.00
4033	Impôt sur les chiens		120'000.00		120'000.00		122'160.00
41	Patentes et concessions		842'000.00		863'000.00		881'321.70
410	Patentes		10'000.00		10'000.00		1'400.00
4100	Taxes sur les taxis		10'000.00		10'000.00		1'400.00
412	Concessions		822'000.00		843'000.00		869'622.05
4120	Concessions		822'000.00		843'000.00		869'622.05
413	Parts des revenus de loteries, Sport-Toto, paris		10'000.00		10'000.00		10'299.65
4130	Parts de revenus de loteries		10'000.00		10'000.00		10'299.65
42	Taxes et redevances		28'701'609.20		30'013'943.30		29'073'809.66
420	Taxes de compensation		1'200'000.00		1'200'000.00		2'306'439.60
4200	Taxes de compensation		1'200'000.00		1'200'000.00		2'306'439.60
421	Emoluments pour actes administratifs		815'000.00		872'500.00		783'037.34
4210	Emoluments administratifs		815'000.00		872'500.00		783'037.34
423	Frais d'écolage et taxes de cours		20'000.00				20'400.00
4231	Participation des élèves (frais de matériel)		20'000.00				20'400.00

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
424	Taxes d'utilisation et prestations de service		17'638'887.85		18'999'120.05		17'487'292.81
4240	Prestations de services à des tiers		17'638'887.85		18'999'120.05		17'487'292.81
425	Recettes sur ventes		1'648'944.95		2'226'473.25		1'584'258.65
4250	Ventes		1'648'944.95		2'226'473.25		1'584'258.65
426	Remboursements		3'778'776.40		3'615'850.00		3'524'488.23
4260	Remboursements et participations de tiers		3'778'776.40		3'615'850.00		3'524'488.23
427	Amendes		2'900'000.00		2'500'000.00		2'572'628.41
4270	Amendes		2'900'000.00		2'500'000.00		2'572'628.41
429	Autres taxes		700'000.00		600'000.00		795'264.62
4290	Récupérations actes de défaut de biens		700'000.00		600'000.00		795'264.62
43	Revenus divers		2'142'966.30		2'302'944.30		2'246'316.47
430	Revenus d'exploitation divers		119'000.00		116'000.00		127'657.50
4309	Autres revenus d'exploitation		119'000.00		116'000.00		127'657.50
431	Activation de prestations propres		2'008'466.30		2'179'744.30		2'080'870.10
4310	Activation prestations propres		2'008'466.30		2'179'744.30		2'080'870.10
439	Autres revenus divers		15'500.00		7'200.00		37'788.87
4390	Autres revenus divers		15'500.00		7'200.00		37'788.87
44	Revenus financiers		11'913'690.00		18'006'339.00		11'838'446.17
440	Revenus des intérêts		972'750.00		974'125.00		1'093'860.98
4400	Intérêts des liquidités		2'000.00		1'000.00		2'224.13
4401	Pénalités et intérêts de retard		900'000.00		950'000.00		1'062'511.85
4402	Intérêts des placements financiers		70'750.00		23'125.00		29'125.00
441	Gains réalisés sur PF				30'000.00		
4411	Ventes de terrains				30'000.00		
442	Revenus de participations du PF		580'000.00		18'500.00		588'268.00
4420	Dividendes		580'000.00		18'500.00		588'268.00
443	Produits immeubles du PF		7'127'228.00		7'517'844.00		6'989'682.45
4430	Loyers (PF)		3'559'808.00		3'520'724.00		2'921'694.05
4432	Utilisation de locaux (PF)		4'720.00		4'720.00		488.00
4439	Autres produits d'immeubles (PF)		3'562'700.00		3'992'400.00		4'067'500.40

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
444	Révaluations des immobilisations du PF				6'453'000.00		
4443	Adaptations des immeubles PF				6'453'000.00		
445	Revenus financiers de prêts et participations PA		1'000.00		1'000.00		1'000.00
4451	Revenus de participations		1'000.00		1'000.00		1'000.00
447	Produits des immeubles du PA		3'232'712.00		3'011'870.00		3'142'768.07
4470	Loyers		2'357'476.00		2'299'580.00		2'223'450.15
4471	Locations appartements de service		75'458.00		73'700.00		164'391.00
4472	Locations de salles		783'078.00		629'590.00		742'520.92
4479	Autres produits d'immeubles		16'700.00		9'000.00		12'406.00
449	Autres revenus financiers						22'866.67
4499	Intérêts négatifs sur prêt						22'866.67
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux		1'709'734.75		4'579'000.00		8'810'942.60
451	Prélèvements sur fonds et FS comme capital propre		1'709'734.75		4'579'000.00		8'810'942.60
4510	Prélèvement à la réserve		1'107'180.15		4'579'000.00		8'796'434.85
4511	Prélèvement sur fonds du capital propre		602'554.60				14'507.75
46	Revenus de transferts		24'634'679.70		26'199'538.30		24'751'525.67
460	Parts à des revenus de tiers		2'660'000.00		2'851'200.00		2'340'805.95
4600	Taxe fédérale (OTAS) facturée aux clients		720'000.00		813'200.00		595'335.60
4601	Taxe cantonale facturée aux clients		1'940'000.00		2'038'000.00		1'745'470.35
461	Dédommagements de collectivités locales		15'134'176.60		16'005'232.60		15'066'969.78
4611	Dédommagements du Canton		13'945'160.00		14'668'000.00		13'968'203.98
4612	Dédommagements d'autres communes		1'189'016.60		1'297'232.60		1'098'765.80
4614	Dédommagements des entreprises publiques				40'000.00		
462	Péréquation financière intercommunale		2'190'373.00		2'096'364.00		2'197'217.00
4621	Attribution à la péréquation des besoins		2'190'373.00		2'096'364.00		2'197'217.00
463	Subventions de collectivités publiques et de tiers		1'186'173.00		1'318'187.50		2'007'630.60
4630	Subventions de la Confédération		155'400.00		75'900.00		120'549.00
4631	Subventions cantonales		1'001'773.00		1'071'287.50		1'118'121.75
4632	Subventions d'autres communes		15'000.00		15'000.00		455'829.00
4634	Subvention de l'ECAB		1'000.00		1'000.00		240'939.35
4635	Subventions des entreprises privées				5'000.00		42'120.00
4636	Participation de la Bourgeoisie		3'000.00		150'000.00		19'702.50
4637	Subventions des ménages privés		10'000.00				10'369.00

BUDGET PAR NATURES

Compte	Désignation	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
466	Amortissement des subventions d'investissements portées au p		3'433'957.10		3'913'554.20		3'094'058.24
4660	Amortissement des subventions d'investissements		3'433'957.10		3'240'378.55		3'094'058.24
4661	Amortissement non planifié des subventions d'investissements				673'175.65		
469	Autres revenus de transferts		30'000.00		15'000.00		44'844.10
4699	Taxes CO2 rétribution de la Confédération		30'000.00		15'000.00		44'844.10
48	Revenus extraordinaires		1'139'322.30		1'120'377.65		1'143'992.17
489	Prélèvements sur le capital propre		1'139'322.30		1'120'377.65		1'143'992.17
4895	Prélèvements s/ réserve liée au retraitement du PA		1'139'322.30		1'120'377.65		1'143'992.17
49	Imputations internes		32'749'787.35		34'041'525.65		31'604'920.02
490	Approvisionnement en matériel et marchandises		1'136'527.00		1'117'030.00		992'876.92
4900	Economat central - imputation interne		1'136'527.00		1'117'030.00		992'876.92
491	Prestations de service		9'983'149.95		10'349'484.20		9'241'470.43
4910	Indemnité d'administration - imputation interne		9'983'149.95		10'349'484.20		9'241'470.43
492	Bail à ferme, loyers, frais d'utilisation		19'198'050.00		19'255'330.00		19'083'834.45
4920	Valeur locative - imputation interne		19'198'050.00		19'255'330.00		19'083'834.45
493	Frais administratifs et d'exploitation		577'499.70		1'248'268.20		367'698.57
4930	Frais d'exploitation - imputation interne		577'499.70		1'248'268.20		367'698.57
494	Intérêts et charges financières théoriques		130'000.00		315'000.00		132'072.40
4940	Intérêts et charges financières - imputation interne		130'000.00		315'000.00		132'072.40
498	Virements comptables		1'724'560.70		1'756'413.25		1'786'967.25
4980	Recapitalisation CPPVF - imputation interne		1'724'560.70		1'756'413.25		1'786'967.25

Synthèse des investissements Budget 2024

Service	Rubrique	Désignation	Décision prévue	Année d'activation prévue	Taux d'amort.	Message à voter (brut, hors subv.)	Dépenses d'investissement prévues en:				
							2024	2025	2026	2027	2028
Administration generale	110.5090.298	Gobelets réutilisables pour les manifestations	Budget 2024	2025	10.00%	50'000	50'000				
Total Administration generale						50'000	50'000				
Finances	200.5090.291	Décorations de Noël	Budget 2024	2025	10.00%	450'000	450'000				
	200.5040.223	Réalisation de la politique foncière active (PFA) pour du patrimoine administratif	Ultérieurement	2025	3.00%	10'000'000	10'000'000				
Total Finances						10'450'000	10'450'000				
Ecoles	303.5060.255	Renouvellement informatique et multimedia EP 2024	Budget 2024	2025	25.00%	350'000	350'000				
	303.5060.256	Renouvellement informatique et multimedia CO 2024	Budget 2024	2025	25.00%	620'000	620'000				
	303.5060.257	Mobilier AES	Budget 2024	2026	10.00%	150'000	30'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Total Ecoles						1'120'000	1'000'000	30'000	30'000	30'000	30'000
Police locale et mobilité	430.5010.134	Modération de trafic, sécurité ch. école, piétons, deux roues et TP 2024	Budget 2024	2025	5.00%	300'000	200'000	100'000			
	430.5090.288	Vélostation Gare secteur Sud (Ancienne Gare)	Budget 2024	2025	10.00%	350'000	350'000				
Total Police locale et mobilité						650'000	550'000	100'000			
Génie-civil	520.5010.128	Entretien des chaussées et trottoirs 2024	Budget 2024	2026	2.50%	1'450'000	1'000'000	450'000			
	520.5030.107	Dangers naturels : assainissement falaises 2024	Budget 2024	2025	4.00%	240'000	240'000				
	532.5032.053	Collecteurs évacuation des eaux 2024	Budget 2024	2025	1.25%	1'500'000	1'050'000	450'000			
	560.5060.233	STEP: installation production de chaleur CAD 2023	Ultérieurement	2028	5.00%	15'000'000	1'500'000	2'500'000	5'250'000	5'750'000	
	560.5060.249	Assainissement éclairage halogène métal 2024	Budget 2024	2025	5.00%	250'000	250'000				
	530.5093.003	Mise en œuvre plan de gestion des déchets 2024	Budget 2024	2026	10.00%	1'315'000	200'000	1'115'000			
	530.5063.017	Remplacement camion poubelle 2024	Budget 2024	2026	10.00%	1'170'000	170'000	1'000'000			
	520.5030.179	Monitoring des ouvrages d'art 2024	Budget 2024	2025	4.00%	250'000	250'000				
	520.5030.180	Remise en état selon monitoring et études 2024	Ultérieurement	2026	2.50%	1'000'000	700'000	300'000			
	532.5032.066	STEP: Nitrification (2e étape)	Budget 2024	2026	5.00%	1'050'000	700'000	350'000			
	532.5032.067	STEP: Remplacement d'installations 2024 et appareils de mesures	Budget 2024	2025	3.00%	393'150	393'150				
	532.5062.001	STEP : Armoires électriques 2024	Budget 2024	2025	10.00%	200'000	200'000				
	560.5290.082	Etude intégration multi énergie site des Neigles	Budget 2024	2025	10.00%	200'000	200'000				
	560.5200.048	Outils de pilotage de la transition énergétique	Budget 2024	2025	25.00%	100'000	100'000				
	532.5062.002	STEP : soufflante supplémentaire	Budget 2024	2025	5.00%	120'000	120'000				
	532.5062.003	STEP : Traitement des eaux putrides	Budget 2024	2026	10.00%	900'000	630'000	270'000			
	532.5292.001	STEP : Etudes et projets	Budget 2024	2025	10.00%	54'000	54'000				
	514.5060.260	Serrurerie : remplacement machines	Budget 2024	2025	10.00%	82'000	41'000	41'000			
	510.5060.261	Atelier mécanique lift et puissance de recharge du site (véhicules électriques)	Budget 2024	2025	10.00%	400'000	400'000				
	520.5060.262	Remplacement des équipement du Service hivernal	Budget 2024	2025	10.00%	120'000	120'000				
	560.5290.085	Etude sur l'évolution de l'infrastructure éclairage public	Budget 2024	2025	10.00%	80'000	80'000				
Total Génie-civil						25'874'150	8'398'150	6'476'000	5'250'000	5'750'000	
Urbanisme et architecture	611.5090.193	Assainissements énergétiques : installatons techniques CVS 2024	Budget 2024	2025	10.00%	400'000	400'000				
	611.5090.213	Sécurité et normes incendies, électricité 2024	Budget 2024	2025	10.00%	140'000	140'000				
	612.5040.158	Ecole Vignettaz : transformation bâtiment B - réalisation	Ultérieurement	2027	3.00%	10'157'000	4'000'000	3'000'000	3'157'000		
	612.5040.203	Jura A : assainissement du bâtiment - étude faisabilité -A-	Budget 2024	2026	3.00%	182'000	82'000	100'000			
	620.5010.125	AGGLO 3M.06.01 Voies verte s/anciennes voies TPF	Ultérieurement	2027	5.00%	6'625'000	1'000'000	3'000'000	2'625'000		
	620.5010.151	Aménagement du chemin St-Léonard	Ultérieurement	2026	5.00%	2'234'000	1'000'000	1'234'000			
	620.5030.057	Abords Cathédrale: tête de pont AGGLO 3M.04.03	Ultérieurement	2027	2.50%	2'291'000	500'000	1'000'000	791'000		
	620.5030.116	Requalification du Pont de Zaehringen -R-	Ultérieurement	2026	2.50%	6'311'200	4'000'000	1'000'000	1'311'200		
	620.5030.133	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude	Ultérieurement	2027	2.50%	1'192'000	186'000	438'000	568'000		
	620.5030.139	Place Vignettaz-Daler - réalisation -R-	Ultérieurement	2026	2.50%	1'735'000	674'875	1'060'125			
	620.5040.141	Parking Grenette : relocalisation parcage -E-	Ultérieurement	2026	3.00%	260'000	148'000	112'000			
	620.5030.181	Esplanade de la Poste - Réalisation	Ultérieurement	2026	2.50%	1'122'280	601'280	521'000			
	620.5090.290	Programme nature et paysage 2024 -R-	Budget 2024	2025	10.00%	320'000	320'000				
	612.5040.214	Ecole du Botzet A-B - rénovation globale -A-	Budget 2024	2025	3.00%	232'000	232'000				
	612.5999.057	Chemin du Gottéron 15-17 réfection globale -A-	Budget 2024	2026	0.00%	132'000	66'000	66'000			
	616.5999.131	PPS et locatif Route de l'Aurore 4 - remplacement fenêtres et réfection terrasses -R-	Budget 2024	2026	0.00%	2'150'000	200'000	1'950'000			
	612.5040.215	CO Belluard - rénovation globale -A-	Budget 2024	2026	3.00%	248'000	124'000	124'000			
	612.5040.219	Ursulines et Beauregard : AES Jura et Vignettaz : aménagement AES provisoires -A-	Budget 2024	2026	3.00%	232'000	116'000	116'000			
	612.5040.220	Pérolles 40, crédit étude de faisabilité programmatique -A-	Budget 2024	2025	3.00%	182'000	182'000				
	610.5290.083	Etude des parcelles privées communales -E-	Budget 2024	2026	10.00%	200'000	200'000				
	611.5040.221	Joseph Pillier 7 : transformation intérieure complément IV 2024	Budget 2024	2025	3.00%	400'000	400'000				
	611.5090.293	Travaux secondaire CAD Joseph-Pillier 7 & Hôpital des Bourgeois	Budget 2024	2025	10.00%	335'000	335'000				
	614.5090.294	Allée du Cimetière – remplacement de portes sectionnelles	Budget 2024	2025	10.00%	70'000	70'000				
	615.5090.295	Abribus Beauregard-Carrefour Richemond	Budget 2024	2025	10.00%	120'000	120'000				

Synthèse des investissements
 Budget 2024

Service	Rubrique	Désignation	Décision prévue	Année d'activation prévue	Taux d'amort.	Message à voter (brut, hors subv.)	Dépenses d'investissement prévues en:					
							2024	2025	2026	2027	2028	
	613.5999.048	Rénovation de la cuisine professionnelle du Foyer St-Louis	Budget 2024	2025	0.00%	850'000	850'000					
	611.5090.296	Edilité et AES Bourg: réfection réseaux souterrains & mise en séparatif	Budget 2024	2025	10.00%	400'000	400'000					
	620.5030.183	Place Vignettaz-Daler -pacification route Vignettaz- réalisation -R-	Budget 2024	2025	2.50%	200'000	200'000					
	620.5290.084	Etude habitat et logement: approfondissement des mesures -E-	Budget 2024	2025	10.00%	100'000	100'000					
	620.5030.184	Aménagement paysager pour digue en site protégé ISOS	Budget 2024	2025	5.00%	750'000	750'000					
	620.5010.155	Franchissement en MD Tour-Henri - Poste du Criblet -E-	Budget 2024	2025	5.00%	136'000	136'000					
	620.5030.185	Réaménagement de la Planche Supérieure - étude route et place	Budget 2024	2025	5.00%	316'000	316'000					
	620.5040.222	Vélostation à l'Ancienne Gare complément -E-	Budget 2024	2025	5.00%	188'000	188'000					
	622.5060.263	Achat nouveau véhicule électrique 2024	Budget 2024	2025	10.00%	70'000	70'000					
Total Urbanisme et architecture							40'280'480	18'107'155	13'721'125	8'452'200		
Informatique	700.5060.207	Réseau, FO FriNet, connectique, redondance: prog. assain. 2024	Budget 2024	2025	25.00%	300'000	225'000	75'000				
	700.5060.258	Augmentation capacité de stockage et mémoire	Budget 2024	2025	25.00%	220'000	220'000					
	700.5060.259	BatPol: équipement IT, raccordement, cœur de réseau, dém. DC	Budget 2024	2025	25.00%	400'000	400'000					
Total Informatique							920'000	845'000	75'000			
Sports	912.5090.289	Fitness urbain	Budget 2024	2025	10.00%	150'000	90'000	60'000				
	911.5040.218	Guintzet : Agrandissement vestiaires -R-	Ultérieurement	2026	4.00%	900'000	450'000	450'000				
	911.5610.019	Stade uni. Saint-Léonard : Vestiaires et édicule provisoire terrains synthétiques -R-	Ultérieurement	2026	4.00%	950'000	450'000	500'000				
	921.5090.297	Patinoire provisoire modulable	Budget 2024	2025	10.00%	100'000	100'000					
Total Sports							2'100'000	1'090'000	1'010'000			
Total général avant facteur correctif							81'444'630	40'490'305	21'412'125	13'732'200	5'780'000	30'000
Coefficient de correction (Service des finances) *								-22'674'571	-6'291'068	3'431'128	9'625'974	11'624'536
Total général après facteur correctif (retenu et publié)								17'815'734	15'121'057	17'163'328	15'405'974	11'654'536

* Le coefficient de correction du Service des finances est un lissage appliqué depuis cette année sur les annonces de dépenses annuelles des Services afin de corriger les écarts importants (entre les projections et l'effectif) constatés ces dernières années.

Administration de la Ville de Fribourg

	Effectif 2024			Effectif 2023*			Demandes de postes 2024		
	EPT	EPT fonctionnement	EPT Investissement	EPT	EPT fonctionnement	EPT investissement	EPT	EPT Fonctionnement	EPT Investissement
Administration générale*	31.30	30.90	0.40	30.10	29.70	0.40	1.20	1.20	0.00
Ressources humaines	9.40	9.40	0.00	9.40	9.40	0.00	0.00	0.00	0.00
Juridique	6.80	6.80	0.00	6.80	6.80	0.00	0.00	0.00	0.00
Finances	18.80	18.80	0.00	18.80	18.80	0.00	0.00	0.00	0.00
Enfance, écoles et cohésion sociale*	99.35	97.60	1.75	95.00	93.25	1.75	8.35	8.35	0.00
Police locale et mobilité	36.10	36.10	0.00	36.10	36.10	0.00	0.00	0.00	0.00
Génie civil, environnement et énergie	142.10	139.10	3.00	140.60	137.60	3.00	1.50	1.50	0.00
Urbanisme et architecture*	124.60	114.80	7.80	116.65	106.85	9.80	7.95	7.95	0.00
Informatique	20.30	19.30	1.00	18.30	17.30	1.00	2.00	2.00	0.00
Culture*	13.50	13.60	0.00	11.80	11.90	0.00	1.70	1.70	0.00
Sports	26.05	26.05	0.00	25.05	25.05	0.00	1.00	1.00	0.00
Aide sociale	37.70	37.10	0.60	37.70	37.10	0.60	0.00	0.00	0.00
Curatelles d'adultes	32.70	32.70	0.00	32.70	32.70	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	598.70	582.25	14.55	579.00	562.55	16.55	23.70	23.70	0.00

Légende

Effectif :

Effectif des postes selon budget 2024 (source Portail RH 13.10.2023)

Présenté sans les postes liés à des contrats de droit privé (apprentis, stagiaires, temporaires)

Les EPT sont indiqués par centre d'appartenance et non plus par centre de charge (excepté pour les rubriques d'investissement)

Demandes de postes :

Demandes de postes validés par le Conseil communal sans les contrats de droit privé (apprentis, stagiaires, temporaires)

Les postes validés avec une date d'engagement en cours d'année 2023 sont pris en compte sur l'année complète

EPT :

Equivalent plein temps

Fonctionnement :

Postes demandés au budget et financés via le budget de fonctionnement

Investissement :

Postes demandés au budget et financés via le budget d'investissement ou refacturés à des tiers

*Corrections concernant Effectif 2023:

Administration générale: diminution de 1 ept par rapport au budget validé en 2023, suite au départ à la retraite de l'administrateur de la CPPVF et la reprise de la gestion de la Caisse de pension par les Retraites Populaires.

Enfance, écoles et cohésion sociale: augmentation de 1 ept d'un collobarateur non comptabilisé (libération de l'obligation de travailler); diminution de 0.10 EPT suite à l'abandon d'un relicat; diminution de 0.10 EPT lié à la perte d'un contrat avec la Ville de Bulle (médecine scolaire)

Culture: diminution de 0.10 EPT suite à la perte du financement lié à CORIOLIS

*Corrections concernant Effectif 2024

Urbanisme et Architecture: 2 EPT de postes de chef de secteur faisaient parties de l'effectif EPT investissement alors qu'en réalité ces deux postes doivent apparaitre en EPT fonctionnement. L'Effectif 2024 EPT investissement a été diminué de 2. Ces 2 EPT sont intégrés dans les demandes de poste 2024

Enfance, école et cohésion sociale: transfert du secteur de la psychologie scolaire vers tiers externe, diminution de 4 EPT.

Grille salariale avec échelons de progression supplémentaires

A	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	3538	3589	3640	3690	3741	3792	3843	3893	3944	3995
10	4046	4096	4147	4198	4249	4299	4350	4401	4452	4502
20	4553	4604	4655	4705	4756	4807	4858	4908	4959	5010
30	5061	5111	5162	5213	5264	5314	5365	5416	5467	5517
40	5568	5619	5670	5720	5771	5822	5873	5923	5974	6025
50	6076	6126	6177	6228	6279	6329	6380	6431		
B	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	4422	4486	4549	4613	4677	4741	4804	4868	4932	4995
10	5059	5123	5186	5250	5314	5378	5441	5505	5569	5632
20	5696	5760	5823	5887	5951	6015	6078	6142	6206	6269
30	6333	6397	6460	6524	6588	6651	6715	6779	6843	6906
40	6970	7034	7097	7161	7225	7288	7352	7416	7480	7543
50	7607	7671	7734	7798	7862	7925	7989	8053		
C	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	5528	5607	5686	5765	5844	5923	6002	6081	6160	6239
10	6319	6398	6477	6556	6635	6714	6793	6872	6951	7030
20	7109	7188	7267	7346	7425	7504	7583	7662	7741	7820
30	7900	7979	8058	8137	8216	8295	8374	8453	8532	8611
40	8690	8769	8848	8927	9006	9085	9164	9243	9322	9401
50	9480	9560	9639	9718	9797	9876	9955	10034		
D	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	6911	7010	7109	7208	7307	7407	7506	7605	7704	7803
10	7902	8001	8100	8199	8298	8398	8497	8596	8695	8794
20	8893	8992	9091	9190	9289	9389	9488	9587	9686	9785
30	9884	9983	10082	10181	10280	10380	10479	10578	10677	10776
40	10875	10974	11073	11172	11271	11371	11470	11569	11668	11767
50	11866	11965	12064	12163	12262	12362	12461	12560		
E	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
0	8638	8762	8886	9010	9134	9258	9381	9505	9629	9753
10	9877	10001	10125	10249	10373	10497	10620	10744	10868	10992
20	11116	11240	11364	11488	11612	11736	11859	11983	12107	12231
30	12355	12479	12603	12727	12851	12975	13098	13222	13346	13470
40	13594	13718	13842	13966	14090	14214	14337	14461	14585	14709
50	14833	14957	15081	15205	15329	15453	15576	15700		

Salaires mensuels

	MIN		MAX		Max perf
A1	3 589	A36	5 365	A45	5 822
A2	3 792	A40	5 568	A49	6 025
A3	3 995	A44	5 771	A53	6 228
A4	4 198	A48	5 974	A57	6 431
B1	4 486	B36	6 715	B45	7 289
B2	4 741	B40	6 970	B49	7 543
B3	4 995	B44	7 225	B53	7 798
B4	5 250	B48	7 480	B57	8 053
C1	5 607	C36	8 374	C45	9 085
C2	5 923	C40	8 690	C49	9 401
C3	6 239	C44	9 006	C53	9 718
C4	6 556	C48	9 322	C57	10 034
D1	7 010	D36	10 479	D45	11 371
D2	7 407	D40	10 875	D49	11 767
D3	7 803	D44	11 271	D53	12 163
D4	8 199	D48	11 668	D57	12 560
E1	8 762	E36	13 098	E45	14 214
E2	9 258	E40	13 594	E49	14 709
E3	9 753	E44	14 090	E53	15 205
E4	10 249	E48	14 585	E57	15 700

Salaires annuels

	MIN		MAX		Max perf
A1	46 654	A36	69 745	A45	75 683
A2	49 293	A40	72 384	A49	78 322
A3	51 932	A44	75 023	A53	80 961
A4	54 571	A48	77 662	A57	83 600
B1	58 314	B36	87 298	B45	94 751
B2	61 627	B40	90 610	B49	98 063
B3	64 939	B44	93 922	B53	101 375
B4	68 251	B48	97 235	B57	104 688
C1	72 892	C36	108 859	C45	118 108
C2	77 002	C40	112 970	C49	122 219
C3	81 113	C44	117 081	C53	126 329
C4	85 223	C48	121 191	C57	130 440
D1	91 131	D36	136 222	D45	147 817
D2	96 285	D40	141 375	D49	152 970
D3	101 438	D44	146 528	D53	158 123
D4	106 591	D48	151 681	D57	163 276
E1	113 905	E36	170 279	E45	184 776
E2	120 348	E40	176 722	E49	191 218
E3	126 790	E44	183 165	E53	197 661
E4	133 233	E48	189 608	E57	204 104